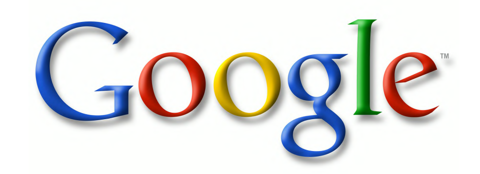
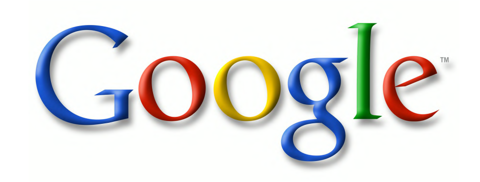
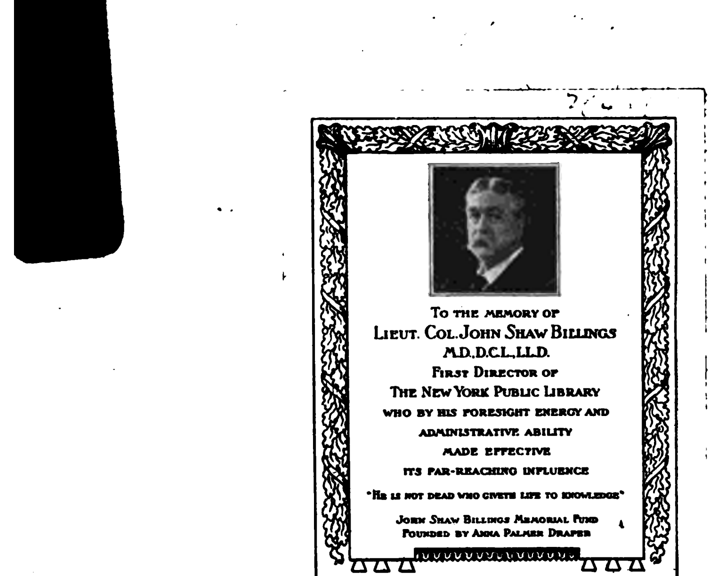


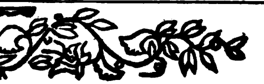





To the memory of
Lieut. Col. John Shaw Billings
M.D., D.C.L., LL.D.
First Director of
The New York Public Library
who by his foresight energy and
administrative ability
made effective
its far-reaching influence
"He is not dead who giveth life to knowledge"
John Shaw Billings Memorial Fund
Founded by Anna Palmer Draper

DFR

Du Chatellier




HISTOIRE

DE LA

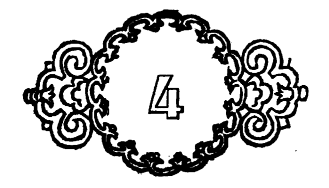
RÉVOLUTION

DANS LES DÉPARTEMENTS

DE L'ANCIENNE BRETAGNE;

PAR

A. DUCHATELLIER.



A PARIS,

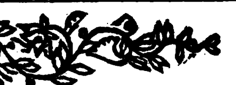
CHEZ DESESSART, 9, RUE DE SORBONNE.

A NANTES,

CHEZ MELLINET, ÉDITEUR.

—

1836.




RÉVOLUTION EN BRETAGNE.

A NANTES,

DE L'IMPRIMERIE DE MELLINET.

HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION

DANS LES DÉPARTEMENTS

DE L'ANCIENNE BRETAGNE,

OUVRAGE COMPOSÉ

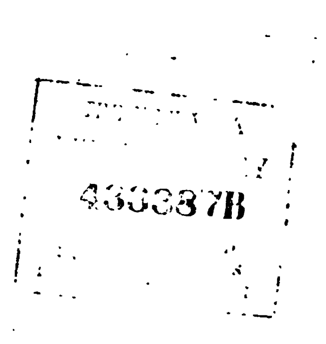
SUR DES DOCUMENTS INÉDITS;

PAR A. DUCHATELLIER.



A PARIS,
CHEZ DESESSART, 9, RUE DE SORBONNE.
A NANTES,
CHEZ MELLINET, ÉDITEUR.

1836.


433337B

SUITE

DU

LIVRE SEPTIÈME.

des *Amis de la Constitution*, modérés appartenant la plupart à la classe bourgeoise, était resté admirateur zélé des efforts de la Constituante. Les orateurs des clubs de cet ordre avaient cependant renoncé à ce qui pouvait témoigner de leur attachement au régime de 90 et 91, et leur langage même n'était pas trop différent de celui des clubs qui s'étaient Maratisés; mais, à n'en pas douter, il y avait de la crainte, du regret, de l'hésitation, dans la marche de ces sociétés primitives. Rien ne le prouvait mieux que l'empressement qu'elles avaient mis à seconder le mouvement fédéraliste des administrations départementales de l'Ouest. Dans les autres sociétés de la nuance du club Saint-Vincent à Nantes, et il y en avait des deux espèces dans presque toutes nos grandes communes, la pensée des jacobins prédominait au contraire, et c'était à ce foyer incandescent que se ravivait chaque soir, à la lueur des torches, le républicanisme intolérant et furieux des patriotes irrités, qui, sentant leurs liens se dénouer, professaient la religion du sans-culotisme en s'agenouillant devant les bustes de Marat et de Le Pelletier.

Ici la rétribution mensuelle des affiliés n'était que de 10 sols; elle était de 30 chez les musca-

dins qui formaient les autres sociétés : c'était plus qu'il n'en fallait pour que les représentants prescrivissent leur fusion. Mais nulle part, peut-être, ce rapprochement entre des hommes et des classes, sinon hostiles, du moins séparés de moeurs et d'intérêt, ne fut plus caractéristique qu'à Morlaix. Là aussi il existait deux sociétés populaires : l'une, composée des débris de l'ancienne Société des Amis de la Constitution qui, dès le principe, s'était emparée de la salle de spectacle ; l'autre, composée de tous les ouvriers et les hommes du peuple qui secondaient de leurs bras et de leur cœur le mouvement révolutionnaire. Toutes les deux étaient connues sous le titre générique et propagateur de club. Mais les doctrines professées dans l'une et dans l'autre étaient au moins fort différentes, si elles n'étaient opposées. Un cordonnier, nommé Flandrès, présidait la dernière ; le citoyen Bouëstard de la Touche, le même que nous avons vu au district du temps de l'administration de Kergariou, présidait l'autre. On payait ici 30 sols ; 10 dans la société Flandrès.

Vainement, et à plusieurs reprises, des citoyens zélés avaient essayé un rapprochement qui devait être favorable au repos de la ville de

Morlaix; ces deux puissances s'étaient toujours refusées, chacune de son côté, à faire les premières avances. La maison Blanchard, depuis l'irruption désordonnée des idées révolutionnaires, devenait cependant trop étroite, et les patriotes se pressaient en si grand nombre sur les pas du cordonnier Flandrès, surtout depuis qu'on connaissait la sympathie des représentants Bréard et Jean-Bon-Saint-André pour cette société, que la salle ordinaire des séances ne pouvait plus les contenir. La loi des suspects d'ailleurs était proclamée depuis quelque temps; et, bien que les représentants, comme nous l'avons vu, eussent couvert la ville de Morlaix de leur protection à l'occasion de l'affaire des Girondins, il n'était plus permis de douter, en se pénétrant de l'esprit du gouvernement révolutionnaire, que les tièdes et les douteux passeraient bientôt au creuset où s'épuraient toutes les croyances de l'époque. La société Bouëstard crut donc que c'était le moment de transiger, et deux délégués des représentants, venus à Morlaix exprès pour cette fusion, n'eurent pas de peine à le leur persuader. Ce furent, cette fois, les muscadins qui tendirent la main aux gens en tablier, et toute l'ancienne Société des Amis de la Constitution, ayant le ci-

toyen Bouëstard de la Touche en tête, se mit en marche de la salle de spectacle vers la maison Blanchard pour y fraterniser avec le citoyen Flandrès et ses adhérents. Mille cris s'élevèrent dans l'enceinte du club montagnard, et Bouëstard ayant donné l'accolade au vertueux Flandrès, ce fut une scène vraiment touchante que celle où la bourgeoisie et la classe ouvrière, *s'étreignant* dans de fraternelles embrassades, se mirent à faire du républicanisme, désormais invariablement tarifé à 10 sols de remise mensuelle, sans distinction d'habit et de position sociale. Ainsi confondus, et se tenant par le bras, les membres des deux sociétés, après avoir enlevé Flandrès de son siége aux cris de *vive la Montagne! Vivent les sans-culottes!* se mirent en marche vers la salle de spectacle, où le club Maratiste prit ainsi droit de bourgeoisie.

La ville de Morlaix est peut-être l'une des cités de notre province qui a le moins souffert de nos troubles révolutionnaires, et je crois ce résultat dû à la modération ferme et courageuse de sa première administration communale et de district; mais, dans les circonstances où nous la suivons, les esprits s'échauffèrent quelque peu, et précisément parce que les clubs, comme deux

puissances rivales, s'étaient long-temps observés, il y eut un moment de vif entraînement alors qu'ils se rapprochèrent et que les Montagnards furent assez forts pour entraîner leurs antagonistes.

Or, la loi des suspects n'avait jusque-là reçu qu'une faible exécution dans la ville de Morlaix; quelques noms avaient été colportés des clubs au comité, quelques listes dressées par les affidés du club Flandrès, mais les prisons étaient restées à peu près vides. Pour parer à un incivisme aussi coupable, il fut convenu, dès les premières séances du club régénéré, que l'on ferait incessamment des visites domiciliaires. Cette mesure produisit ses résultats, et l'ancienne maison des Capucins, ainsi que les Carmelites, commençaient à se peupler d'un bon nombre de détenus des deux sexes, quand un sieur de Kergariou, gentilhomme et père de trois jeunes enfants, épargné jusques-là, à raison de son originalité bien connue, fut porté sur la liste des personnes chez lesquelles il convenait de faire des perquisitions. Tout Morlaix connaissait M. de Kergariou, veuf depuis long-temps, et père de trois jeunes garçons qu'il tenait toujours rangés à ses côtés, vêtus des mêmes habits, soumis aux mêmes habitudes, à la même

règle, aux mêmes gestes. Chacun les avait vus à l'église, rangés, suivant leur taille, à la gauche de leur père, avec des justaucorps écarlates, surmontés de brandebourgs, ornés de brillants, la tête bien poudrée, immobiles sous le coup de peigne du même perruquier qui avait aussi dressé la chevelure de leur père. Jeunes enfants, on aurait dit à voir l'œil égaré de leur conducteur, qu'un loup rugissant eût rodé sur leurs pas depuis que leur mère n'était plus.

L'état moral et intellectuel de Kergariou était si connu à Morlaix, que chacun savait qu'il ne communiquait même pas avec ses domestiques, et que, mangeant seul avec ses enfants, il se faisait servir ses aliments et les leurs au travers d'un guichet pour ne pas être vu. — N'importe: il faut aller chez Kergariou! il faut qu'il se soumette à la loi! c'est un ex-gentilhomme, un aristocrate! un contre-révolutionnaire! — tels furent les cris qui s'élevèrent un jour dans le club régénéré de Morlaix; et, le lendemain, des clubistes et des délégués de la commune se présentèrent à sa porte. — Mais c'est en vain qu'on y frappe à coups redoublés, il n'ouvre jamais à personne, il n'ouvrira pas non plus aux fondés de pouvoirs de la commune ou du club. — La loi doit cepen-

dant s'exécuter, disent les fortes têtes, et la garde nationale et une partie de la garnison sont sous les armes. Quelques-uns proposent de faire venir les pompes et d'inonder le gentilhomme, s'il n'ouvre pas sa porte. La foule s'amasse, et les esprits s'échauffent; un bruit redoublé d'armes se fait entendre. Kergariou ouvre ses fenêtres, mais ce n'est ni pour demander ce qu'on lui veut, ni pour parlementer; il fait feu, et reprend une à une les armes chargées qu'il a placées près de lui; repoussant de tous ses moyens la troupe et les gardes nationaux qui sont à sa porte. — La scène change alors de face: de la rue on a riposté; un feu nourri se dirige sur les croisées et en même temps des sapeurs battent sa porte en brèche. On court chercher les canons de la garde nationale de Morlaix, comme s'il se fût agi d'un siége en règle. Mais les portes de Kergariou n'étaient ni murées ni pourvues d'une défense convenable pour résister aux efforts réunis de la garde nationale et de la troupe de ligne; elles volèrent promptement en éclats, et des hommes, le sabre nu, la baïonnette au bout du fusil, entrent et forcent les appartements. Percés de mille coups, Kergariou et ses jeunes enfants tombèrent sous la vengeance aveugle

d'un peuple égaré que l'on avait inconsidérément présenté aux coups irréfléchis du vieux gentilhomme. Quatre cadavres restèrent sur le parquet inondé de sang, et les trophées de cette inconcevable campagne furent quelques papiers de famille, deux à trois fusils de chasse que le malheureux avait trouvés sous sa main.... Comme on enlevait cependant ces dépouilles et aussi les cadavres des victimes, l'un des jeunes enfants parut donner quelques signes de vie: il n'avait que vingt coups de baïonnette ou de sabre; on le rappela à l'existence, et chacun a pu le voir depuis mutilé et couvert de cicatrices, qu'il porte comme un extrait mortuaire de toute sa famille (1).

Pauvre club! c'était bien mal débuter, comme on le voit, et plusieurs durent craindre que la régénération qui venait de s'opérer, ne portât bientôt des fruits encore plus amers. Il n'en fut pas ainsi heureusement, et nous trouvons dans la

(1) Nous devons dire, d'après ce qui nous a été rapporté par des personnes de Morlaix même, témoins de l'événement, que l'imprudence de quelques officiers fut pour beaucoup dans cette fâcheuse catastrophe, et que le sang répandu le fut par un étranger connu pour ses excès révolutionnaires,

scène qui suit plus d'une raison de penser que les clubistes de Morlaix donnèrent une autre direction à leur patriotisme.

Les armées combinées de la république volaient de succès en succès. Tout-à-coup la nouvelle se répand au club, qu'une partie de l'armée du nord, sous les ordres de Moreau, a passé la Sambre, et que l'ennemi se retire devant elle. On parle aussitôt d'une réunion extraordinaire de la garde nationale. Les tambours battent le rappel, et, dans un clin d'œil, toute la garde civique de Morlaix est réunie. Le nom de Moreau vole de bouche en bouche, on se presse, on se serre la main, et chacun semble heureux des lauriers que moissonne un enfant de Morlaix, l'ancien prévôt du droit de Rennes, aujourd'hui général de brigade, commandant 25,000 hommes. Dans quelques heures, toute la ville est sur pied. Les rues et les quais sont parcourus en tous sens, et les officiers municipaux, en écharpe, se trouvent poussés devant les masses, en même temps que l'on bat aux champs à tous les carrefours pour redire que *la Sambre a été passée*. Mais, comme la foule se dirigeait par les lances vers les quais de l'Est, un plaisant, après s'être consulté et avoir remarqué que la mer était basse, s'écria tout-à-

coup : qu'il fallait passer le gué et traverser la rivière comme nos troupes avaient traversé la Sambre. *Vivent les sans-culottes !* cria un compère, et le même cri s'étant élevé de toute la ligne, les citoyens de Morlaix passèrent aussi la *Sambre*, traînant leurs officiers municipaux vers la manufacture nationale des tabacs, qui est sise sur l'autre rive, comme une forteresse à enlever......... L'événement est aujourd'hui, toutefois trop éloigné de nous pour savoir combien cette campagne d'un nouveau genre coûta de rhumes aux patriotes de Morlaix; mais, plût à Dieu que de tels malheurs eussent été les seuls à déplorer dans ces temps de funeste crise.

La scène suivante, extraite des procès-verbaux d'un autre club du département du Finistère, et que nous reproduisons sous son titre de *prophétie*, nous en fait malheureusement présager d'un autre genre.

C'était le 17 ventôse an 2, le club de Quimper, ainsi que nous l'avons rapporté, venait d'être régénéré par les soins des délégués Guermeur et Jullien. D..... occupait le siége, et G..... tenait la plume comme secrétaire. — On parlait vaguement de plusieurs affaires de haute importance devant être traitées dans la séance

du jour, et chacun s'était empressé de s'y rendre. Les femmes surtout étaient en grand nombre; et il était facile de voir, à l'empressement qui se peignait sur leurs figures, dès qu'une personne entrait, que quelque haut personnage était attendu. On avait déjà chanté plusieurs strophes de la Marseillaise, quand un homme jeune encore, grand et d'une physionomie élevée, portant le bonnet phrygien et la cocarde nationale, parut sur les degrés qui donnent entrée à la chapelle du collége. Il tenait par le bras une jeune femme, vêtue de blanc, au regard timide, et que d'autres femmes suivaient avec crainte, comme s'il se fût agi d'un jugement au tribunal révolutionnaire. Derrière eux venait un fonctionnaire au collet montant, revêtu de quelques passes en laine qui avaient remplacé des broderies en or que le régime ne comportait plus. — A l'apparition de ce cortége, les chants cessèrent. Un silence absolu s'établit, et la foule, se divisant, ouvrit un large passage par lequel les nouveaux venus se dirigeaient vers le bureau du président, quand celui-ci, dans son impatience, reprit le chant qui avait cessé et donna un nouvel accent au refrain de l'hymne guerrier..... Le chant cessa cependant, et l'homme au collet passé en laine,

dit qu'il était heureux de présenter à ses frères les sans-culottes de *Montagne-sur-Odet*, l'un des employés les plus distingués de son administration, qui, désirant contracter les doux liens du mariage, avait voulu prendre l'agrément de ses concitoyens sur le choix qu'il avait fait. — Mais ton choix est très-bon, citoyen, reprit le président, dont l'esprit caustique était connu. — Je le crois aussi, répartit le prétendant, et c'est pour cela que j'ai voulu avoir l'agrément de mes frères; car la citoyenne que je leur présente, quoique issue de race noble, est digne en tout de servir la patrie, et elle m'a répondu qu'elle était disposée à le faire.—Cela suffit, dit malignement le président; « et dès lors, ajouta-t-il, avec ce sel attique des clubs, que tu es un bon *sans-culotte*, la patrie doit espérer que tu lui donneras des défenseurs. Va t'asseoir avec ta vertueuse épouse sur les hauteurs de la montagne, et qu'elle perde de cette élévation le souvenir de son berceau abymé dans les fanges du marais. » Un hymne et de longs cris s'élevèrent; chacun s'évertua sur le compte de la jeune aristocrate.

L'ordre du jour de cette séance avait toutefois été réglé à l'avance, et dès que les chants eurent cessé, G....., premier secrétaire de la Société,

monta à la tribune, et, profitant de l'à propos qui avait amené quelques aristocrates dans l'enceinte, il dit en faisant allusion à des prophéties alors répandues sur la restauration des Capet :

« N'allez pas, citoyens, m'attribuer le langage mystique dont ils se servent, et n'allez pas croire surtout que *je veux faire le docteur* ni même le prophète, car Jésus a dit que nul ne l'est dans son pays.

» Mais vous allez voir, d'après leurs prophéties et quelques-uns de nos commentaires, que la guillotine est aussi ancienne que l'aristocratie : des saints de race royale ont en effet été guillotinés ; Jean-Baptiste et Jacques, tous deux parents de Jésus, l'ont été par ordre de deux tyrans de pareille race ; Holopherne l'a été par une femme courageuse.

» Mais le fanatisme les aveugle au point que, sans craindre le sort de ces décapités, ils osent encore nous menacer ; cependant ils ne nous opposent que des enfants. Il est vrai qu'ils les font naître avec des *dents et des griffes ;* il est vrai qu'ils naissent aussi dans des étables et qu'ils ont des rois mages pour adorateurs ; mais n'allez pas pour cela prendre les enfants d'émigrés pour des hommes-dieu : les nôtres les battront toujours. Il y en a beaucoup dans cette enceinte ; observez-les pendant que je lirai, et vous verrez que quand on connaît les droits de l'homme, dix ans avant d'en avoir la force, on est en état d'apprécier *des épouvantails d'oiseaux* . . . .

» Or donc, Jésus-Christ avait 33 ans, lorsqu'il fit son

second miracle à Cana, son troisième à Capharnaum; et les petits Emmanuels français en feront sur tout le globe, en battant des aîles et en fientant le musc. Jésus-Christ ajouta, on en convient, quelques autres miracles à ces trois premiers. Mais guérir des malades, apaiser des tempêtes, chasser les démons des corps humains et leur donner des entrailles de pourceaux, pour nouveaux gîtes, sont-ce là des miracles tels qu'en feront bientôt les rédempteurs de Lyon, de Toulon, et de la Vendée?

» La Foi, cette vertu cardinale qui a fait plus *d'hypocrites croyants* que de *vrais saints*, est le talisman des cagots chrétiens ou mahométans. *Le patriotisme*, cette vertu républicaine que rien ne peut tromper, et qui ne veut *tromper personne*, *est le levier des hommes libres:* c'est lui qui fait aux nourrissons de nos jours quitter le sein de leur mère pour prêter une oreille attentive à nos cris de *Vive la Montagne!* C'est lui qui a doublé tous leurs sens et supprimé l'enfance, pour ne montrer en eux que des *adolescents plus que miraculeux*. Voyez, en effet, ces enfants qui, depuis quelques jours, nous récitent de mémoire la déclaration des droits de l'homme: leur succès est un miracle plus grand que celui de Jésus disputant à douze ans avec les docteurs de la loi. »

Et voilà, avec beaucoup d'autres gentillesses, bouffonnes et sanglantes à la fois, quel était alors le langage familier des clubs. Mais voici dans quels termes la Société montagnarde de Lorient, comprenant les mêmes faits et la même situation,

formulait son acte de foi, après avoir adressé à Jean-Bon-S.t-André et à Prieur, alors à Brest, des commissaires chargés de prendre leurs ordres sur une régénération du club que l'un de ses membres présentait comme étant envahi par des *insouciants et des gens à considération que l'on ne voyait que quand ils avaient peur.*

I. Français, ton pays défendras,
Afin de vivre librement.
II. Tous les tyrans tu poursuivras,
Jusqu'au delà de l'Indoustan.
III. Les lois, les vertus soutiendras,
Même s'il le faut de ton sang.
IV. Les perfides dénonceras,
Sans le moindre ménagement.
V. Jamais foi tu n'ajouteras,
À la conversion d'un grand.
VI. Comme un frère soulageras,
Ton compatriote souffrant.
VII. Lorsque vainqueur tu te verras,
Sois fier, mais sois compatissant.
VIII. Sur les emplois tu veilleras,
Pour en expulser l'intrigant.
IX. Le dix Août tu sanctifieras,
Pour l'aimer éternellement.
X. Le bien des fuyards verseras
Sur le sans-culotte indigent (1).

---

(1) Cette pièce, extraite d'une brochure intitulée: *Catéchisme républicain, à l'usage des Sans-Culottes*, imprimé par ordre de la Société montagnarde de Lorient, est due à la plume de Charles Le Poitevin, dit Rezicourt.

CHAPITRE V.

CARRIER A NANTES.

Arrivé à Nantes, le 8 octobre 1793, Carrier y avait été précédé par les représentants qui, à la suite du siége de Nantes avaient ramené le pouvoir vers le club Vincent-la-Montagne. Ruelle et Philippeaux, de leur côté, avaient aussi résidé pendant quelques jours à Nantes dans le courant d'août 1793; et, après avoir fait, devant les autorités de cette ville, un rapport général sur la situation du pays, ils le terminèrent par la création d'un *Comité de sûreté générale, chargé de rechercher les suspects et les hommes capables de trames contre-révolu-*

tionnaires. Chaux et Goullin, qui étaient entrés fort avant dans l'intimité de Philippeaux, contribuèrent puissamment à la composition de ce comité, première souche de celui que Carrier allait bientôt trouver dévoué à ses appétits sanglants. — Chacun des trois corps administratifs de la ville de Nantes fut appelé à y fournir deux membres ainsi que le club Vincent-la-Montagne et les deux sociétés populaires attachées au quartier-général de l'armée d'opération. — En même temps, d'ailleurs, ou quelques jours après, Gillet et Philippeaux remplaçaient les administrateurs fédéralistes, et Ruelle, qui s'était chargé de la réinstallation de la commune, intima l'ordre à tous les membres de l'ancienne municipalité de rester chez eux en arrestation provisoire. Le comité dont nous venons de parler, et que Carrier trouva en pleine activité lors de son arrivée à Nantes, était composé, ainsi que nous l'avons dit, des citoyens :

Bachelier, *président*,
Goullin, *secrétaire*,
Levesque,
Chaux,
Richelot,
Chevalier,
Naux,
Perrocheaux,
Boullogniel,
Mainguet,
et Guillet.

Un serment fut exigé de ces hommes, et voici celui qu'ils prêtèrent le surlendemain de l'arrivée de Carrier, le 20 vendémiaire an II. Nous l'avons relevé nous-mêmes sur leur registre de délibérations.

« Je jure de maintenir la liberté, l'égalité et l'indivisibilité de la République, la sûreté des personnes et des propriétés; de poursuivre de toutes mes forces les fédéralistes, les feuillants, les modérés et autres ennemis de la chose publique, sous quelque forme et couleur qu'ils osent se montrer, de ne jamais composer avec l'intérêt personnel, avec la parenté et même l'amitié, de mourir enfin à mon poste plutôt que de fléchir sur les principes de sûreté et de salut public. »

A peu de jours de là, Carrier et son collègue Francastel (9 brumaire an II) rappelant de Guerande les membres de la section du tribunal criminel de la Loire-Inférieure qui y avaient été envoyés extraordinairement, constituèrent, pour siéger à Nantes, un nouveau tribunal criminel-révolutionnaire, dont Phelippes Tronjolly fut président, Le Peley, Davert, Lecoq fils et Le Normand, juges; Gondet, accusateur public, et Coiquaud, greffier.

« Cette section du tribunal criminel de la Loire-Inférieure étant ainsi formée, ajoute l'arrêté que nous citons, jugera révolutionnairement et en dernier ressort, tous les prévenus de trahison et de conspiration

contre la République française ; — Ceux qui ont entretenu ou qui pourraient continuer de former des correspondances directes ou indirectes avec les brigands des pays révoltés et avec les ennemis de la République ; — Ceux qui ont fourni directement ou indirectement des vivres, des munitions et effets de guerre aux rebelles qui ont porté les armes contre la patrie ; — Ceux qui ont favorisé le transport desdites provisions et effets ; — Ceux qui ont déclaré qu'à l'instant où les brigands entreraient dans Nantes, ils mettraient à leurs fenêtres des signes de rébellion ; — Ceux qui, par leurs discours, ont témoigné le désir d'apprendre le triomphe des rebelles et ont applaudi ou exprimé leur joie aux nouvelles, vraies ou fausses de leurs succès ; — Ceux qui auront pu faire des enrôlements pour les rebelles ; — Ceux qui en auront fait l'éloge, dans le dessein de faire grossir leurs armées ; — Ceux qui auront conseillé de courir sous leurs drapeaux ; — Ceux qui n'auront pas fait une déclaration sincère de leurs subsistances, marchandises et denrées de première nécessité ; — Ceux qui auront soustrait ou recelé, en tout ou en partie, les subsistances, marchandises et denrées dont ils sont propriétaires ; — Tous les accapareurs en tous genres et de toutes les manières ; — Tous les individus qui, par leurs faits, leurs écrits, leurs discours, leurs conseils, ont provoqué la contre-révolution et le rétablissement de la royauté ; — Tous ceux qui auront assisté à des conciliabules clandestins ou publics, tendants à renverser les principes du gouvernement républicain ; — Tous les agioteurs......

Puis, reconstituant de nouveau l'administra-

tion départementale que Philippeaux et Ruelle avaient déjà épurée, il mit à sa tête l'évêque Minée, que son exaltation de club et la répudiation de son caractère de prêtre avaient placé en avant des plus exaltés.

Peu de jours après (le 23 brumaire), il arrêtait : « Que la solde de chaque garde national de Nantes, montant la garde, lui serait payée à l'avenir, à raison de 3 francs par jour ; que cette augmentation de solde serait imposée sur les riches citoyens de Nantes ; et, qu'à cet effet, les administrateurs du département en feraient la percéption par sols additionnels pour en verser le montant dans la caisse nationale qui l'avancerait provisoirement.

Qu'en lisant ces actes on se reporte, par la pensée, au malheureux temps dont nous parlons ; qu'on suive des ponts et des promenades de Nantes, la fumée des chaumières et des récoltes incendiées sur les deux rives de la Loire ; qu'on se retrace l'encombrement des prisons, recevant chaque jour des familles en fuite, ou des paysans désarmés qui n'ont pu suivre l'armée vendéenne ; qu'on se reporte à la sombre inquiétude dont sont frappées toutes les familles que leur position portait naturellement vers le parti modéré ; qu'on se rappelle les haînes et les ven-

geances auxquelles donnèrent lieu les débats des deux clubs opposés de la Halle et de Vincent-la-Montagne; qu'on se retrace, dis-je, cette position d'une grande population intimidée par des proconsuls qui dictent, le sabre à la main, des arrêtés pareils à ceux que nous venons de citer. Que l'on se place ensuite à un nouveau point de vue pour considérer la situation générale du pays. Toulon pris, Lyon en cendres, Dunkerque au moment d'être forcé, deux armées en dissolution, et leurs chefs (Custines et Houchard) traduits au tribunal révolutionnaire. La Vendée plus redoutable que jamais, et les généraux républicains ayant l'ordre de tout massacrer, de tout incendier dans cette Vendée pour *en faire un désert*, ainsi que le disait Francastel, et l'on comprendra, comment il se fit, les Couthon, les Robespierre, les Saint-Just et les Carrier étant au pouvoir, que la Loire s'encombra de cadavres et fut arrêtée dans son cours. Car ne le croyez pas : tant de crimes ne sauraient résulter de ce seul amour du sang dont quelques observateurs superficiels se plaisent à doter des tigres à face humaine, qui, fussent-ils Néron, Caligula ou Carrier, ont toujours cédé à des vues et à des passions politiques dont le fanatisme explique seul les excès.

Et de quelle autre manière, en effet, comprendre Carrier et ses actes?

Arrivé à Nantes, le 8 octobre, il recevait le 9 les autorités et les clubs. Plusieurs membres de celui de la Halle se sont aussi présentés, et lui demandent que la fusion des deux sociétés populaires s'opère. *Cette fusion est impossible*, répond Carrier; *et, dans vingt-quatre heures, votre société sera claquemurée, et les conspirateurs mis en lieu de sûreté.*

Et quelques jours après, il disait à Ruelle: *Il faut à tout prix se défaire des marchands. S'ils ne me sont pas dénoncés sous peu de jours, je les fais incarcérer, je les décime. Comment ce f...u comité travaille-t-il donc? — 500 têtes doivent tomber, et je n'en vois pas encore une.* Et, pérorant à la réunion Vincent-la-Montagne, il ajoutait: — *Vous, mes braves b....., vous mes bons sans-culottes qui êtes dans l'indigence, tandis que d'autres sont dans l'abondance, ne savez-vous pas que ce que possèdent les gros négociants vous appartient? Il est temps que vous jouissiez à votre tour; faites-moi des dénonciations; le témoignage de deux bons sans-culottes me suffira pour faire rouler leurs têtes.*

Un comité révolutionnaire, un comité de surveillance au club, une commission et un tribunal révolutionnaire, n'étaient donc pas assez pour tout *sanculotiser*, comme il le disait; et, dans les premiers jours de brumaire, s'étant entendu avec Goullin, ancien secrétaire de Philippeaux, et son collègue Francastel, il résolut la formation d'une compagnie d'exécuteurs sous le titre de *compagnie Marat*, qui fut composée de tout ce que Nantes et ses cloaques vomirent de plus impur. Un nommé R****** fut adjudant-général de cette compagnie, et le serment prêté par chacun d'eux fut analogue aux pouvoirs qu'on leur conféra.

Appelés ensuite chez le représentant, et la porte de celui-ci ayant été refermée, il leur dit : *Je vous crois tous de bons b....., je vais vous donner des pouvoirs; j'espère que vous les exécuterez, et que vous accomplirez mes volontés.* Puis, ajoute Nicolas Jomard, dans sa déposition au procès de Carrier:

« Il gesticulait, il déclamait, le sabre à la main, avec cette chaleur qu'on l'avait vu déployer quelques jours auparavant à la société de Vincent-la-Montagne, quand, pour animer son discours, il coupa de son sabre les chandelles qui éclairaient l'assemblée. » Mais quels sont

les pouvoirs qu'il leur a donnés ? — « Le citoyen Joseph P..... de la dite compagnie, porte l'arrêté de création, exercera le droit de surveillance sur tous les citoyens suspects de Nantes, sur les étrangers qui y entrent et y résident, sur ceux qui s'y réfugient, sur les accapareurs de toute espèce, sur ceux qui cherchent à soustraire, à recéler frauduleusement les subsistances, marchandises et denrées de première nécessité. — Il veillera sur tous les malveillants et ennemis de la république française........ Ledit citoyen P...... aura le droit d'arrêter ou faire arrêter tout individu dont il croira prudent de s'assurer....... Il surveillera tous les conciliabules des ennemis de la révolution, et s'attachera à la découverte de toutes les assemblées appelées chambres littéraires... La force publique obéira à toutes les réquisitions qu'il pourra lui adresser..... Il aura même le droit de faire des visites domiciliaires dans Nantes et dans l'étendue du département. Nul individu ne pourra s'y opposer, et sera tenu au contraire d'ouvrir les portes des lieux et appartements où il jugera convenable de porter la surveillance de ses recherches, etc., etc.

C'est ainsi qu'entouré d'hommes perdus de dettes et de jeunes fanatiques, pris dans les rangs obscurs de l'armée, les Lambertye et les Fouquet dont il fit deux adjudants-généraux ; Foubonne et Cailus, à peine sortis de l'enfance, qu'il plaça, comme chirurgiens et espions dans les hôpitaux ; La Loi, qui avait long-temps été attaché à Robes-

pierre ; Goullin, qui avait fait deux fois banqueroutes ; Grandmaison, qui, sous l'ancien régime, n'avait échappé à la peine de mort que par la fuite, formèrent autour de lui un cortége digne d'un tel chef.

Il me faut 500 *têtes, et je n'en vois pas une seule tomber!* répétait-il au comité, et les choses ne marchant point assez vite, il attribua 10 fr. de solde journalière à chaque membre de la *compagnie Marat*, en prescrivant l'ordre d'activer l'arrestation des suspects et de forcer tous les muscadins à des prestations patriotiques.

Il mettait ainsi la dernière main à l'organisation de ses moyens, quand, le 26 brumaire, le club Vincent-la-Montagne fut transféré par ses ordres dans un local plus spacieux.

« Toutes les autorités constituées ont été régénérées à Nantes, écrit-il à la date du 27 ; une société anti-populaire a été dissoute. Des conciliabules clandestins, appelés chambres littéraires, ont été brisés. Les fédéralistes, les feuillants, les royalistes, les accapareurs en tout genre sont sous la main de la justice nationale. Des commissions révolutionnaires exercent la vigilance la plus active, la justice la plus prompte contre tous les ennemis de la république. L'apostolat de la raison électrisant tous les esprits, les élève au niveau de la révolution. Préjugés, superstitions, fanatisme, tout se dissipe devant le flam-

beau de la philosophie. Hier, 26 brumaire, la société Vincent-la-Montagne a établi ses séances dans un local plus vaste que celui qu'elle occupait auparavant. Tous les corps administratifs, une foule immense de citoyens, une grande partie de la garnison, ont assisté à l'inauguration qui s'est faite aux cris d'allégresse mille fois répétés de *vive la République! vive la Montagne!* une musique guerrière n'a pas peu contribué à rendre la fête intéressante. J'ai ouvert la séance par un discours sur le fanatisme et la superstition; et, à l'instant, le citoyen Minée, naguères évêque et aujourd'hui président du département, a attaqué, dans un discours plein de philosophie, toutes les horreurs et les crimes du sacerdoce, et a abjuré sa qualité de prêtre: cinq curés l'ont suivi à la tribune, et ont rendu le même hommage à la raison.

« Un événement d'un autre genre a voulu diminuer à son tour le nombre des prêtres. Quatre-vingt-dix de ceux que nous désignons sous le nom de réfractaires étaient enfermés dans un bateau sur la Loire: j'apprends à l'instant, et la nouvelle en est très-sûre, qu'ils ont tous péri dans la rivière: quelle triste catastrophe! »

Et faisant imprimer lui-même un compte rendu de cette cérémonie, il y faisait consigner son discours à la Société, dans lequel on remarque les passages suivants:

« Citoyens montagnards, cette journée servirait encore, s'il était besoin, à dissiper les brouillards fétides du despotisme des prêtres et des rois. Mais la morale est vengée, et le peuple philosophe se rit des jongleries

des uns, des ci-devant usurpations des autres. Citoyens, le trône des tyrans n'est plus, et les assemblées patriotes remplacent ce troupeau d'imbécilles que conduisait la calotte. Est-ce vous, *Sans-Culottes*, est-ce vous, *Montagnards*, qui avez allumé le feu de la guerre civile? Est-ce vous qui avez couvert la Vendée de cadavres? Est-ce vous qui avez insinué à de malheureux imbus de préjugés, de poignarder leur patrie. Le sang coule, mais il doit couler! Que le Panthéon soit ouvert pour recevoir les cendres des Lepelletier, et des Marat, que leurs ombres soient honorées, que leur patriotisme trouve des imitateurs; mais la patrie est juste, et le glaive de la loi doit atteindre les aristocrates et les prêtres. Il doit atteindre ceux qui soufflent la guerre civile, ceux qui font couler les pleurs de la veuve et de l'orphelin. »

Et, à quelques jours de là, Carrier rendant compte d'une autre fête en l'honneur de la reprise de Toulon, parlait des couronnes dont le peuple de Nantes l'avait accablé, et des Saints qu'il avait réduits en cendres.

» Le peuple, disait-il, a assisté à la représentation de Caïus-Graccus. Les rues ont été illuminées toute la nuit. Les Nantais ont repris cette énergie brûlante dont l'explosion signala leurs premiers mouvements à l'aurore de la révolution. »

Puis, faisant aussi des bulletins de ses victoires, il ajoutait à l'un d'eux, en date du 20 frimaire :

« Mais pourquoi faut-il que ce succès soit accompa-

gné d'un autre événement qui n'est plus d'un genre nouveau ? Cinquante-huit individus, désignés sous la dénomination de prêtres réfractaires, sont arrivés d'Angers à Nantes ; aussitôt ils ont été enfermés dans un bateau sur la Loire : la nuit dernière ils ont été engloutis dans cette rivière. *Quel torrent révolutionnaire que la Loire !*

Mais déjà, et depuis quelques jours, ainsi qu'en témoignent les registres du tribunal révolutionnaire, le nombre des condamnations à mort prenait une extension inaccoutumée ; encore fallait-il cependant que les formes judiciaires fussent remplies, et ces lenteurs irritaient le représentant. S'étant donc plusieurs fois entretenu de l'encombrement des prisons avec le concierge Forget et les membres du comité révolutionnaire, il jugea que la guillotine était d'une trop lente exécution pour ses projets, et, laissant là les formes judiciaires, il projeta des mesures de destruction en masse.

Il serait sans doute difficile aujourd'hui d'établir d'une manière un peu certaine comment, et dans quels termes cette proposition de destruction en masse fut produite dans les conciliabules où le représentant dominait ; mais les décrets de la Convention qui prescrivaient de faire de la Vendée un désert ; les autres décrets qui avaient décidé

la destruction de Lyon et de Toulon, sont des précédents propres à faire comprendre de quelle manière Carrier, placé sur les derrières de l'armée républicaine, qui poursuivit les Vendéens jusqu'à Granville, et les dispersa au Mans et à Savenay, pût croire, ainsi qu'il le répéta plusieurs fois dans sa défense, que sa mission était de tout détruire. Et, en effet, ami particulier de Lechelle, agent de Robespierre et continuateur de Marat, dont il fut l'un des plus grands admirateurs, lâche d'ailleurs et perdu de débauche, comment le sang qui allait ruisseler sur les échafauds et les places de Nantes, ne lui aurait-il pas été aussi agréable que celui des champs de bataille? La seule différence pour lui, est que là il eût fallu vaincre des rebelles, et qu'ici il vengeait la république sur des hommes désarmés. Les détails de son procès ne laissent aucun doute sur les scrupules qu'il aurait pu avoir à cet égard: « Je n'ai fait que ce que la Convention avait prescrit par ses décrets, ce que beaucoup d'autres ont fait avant moi. » Et trois de ses collègues, qui tous appartenaient comme lui à la Montagne, viennent déposer dans son procès : — « Qu'ils n'ont jamais connu Carrier que comme un patriote dont les mesures ont pu être outrées, mais dont les intentions n'ont

cessé d'être pures. » — Encore une fois, c'était donc une religion qu'il suivait, *celle de la destruction et de la dépopulation de la France*, comme il le développa lui-même à des amis qu'il avait un jour réunis. *Le calcul en a été fait; pour que la république s'établisse, il ne faut pas que la France compte plus de* 700 *habitants par lieue carrée, et nous en avons* 1,000.

L'exécution en masse de huit à dix mille prisonniers, de tout sexe et de tout âge, devint donc pour ce tigre un simple acte d'administration. Le témoignage même de ses coaccusés sur ce point le prouve, et rien n'est explicite comme la déposition naïve d'un témoin nommé Latour, suivant lequel Gondet, alors accusateur public, aurait dit à un médecin nommé Dulny, que: *ne sachant comment s'y prendre pour pincer les riches, ils avaient imaginé de supposer une conspiration pour les faire incarcérer.—De grand matin nous ferons battre la générale, dit Gondet à ce médecin; — les sans-culottes, avertis, se rendront à leurs postes; les égoïstes resteront chez eux, et pendant ce temps-là les sans-culottes iront arrêter et fouiller les riches.* — Ce projet s'exécutait

en effet à quelques jours de là: il procura l'arrestation d'un nombre infini de suspects, et en particulier, celle des hommes les plus considérables de Nantes, parmi lesquels ces 132 Nantais, que les dominateurs adressèrent au tribunal révolutionnaire de Paris, et que Carrier, suivant la preuve donnée aux débats de sa cause, recommanda à son collègue Francastel, à Angers, pour qu'il les fît fusiller ou noyer à leur passage au Pont-de-Cé.

Ces mesures, toutefois, n'avaient fait qu'augmenter l'encombrement des prisons; et le tribunal révolutionnaire, qui ne prononçait pas plus de 5 à 6 condamnations par jour, souvent moins, était loin de répondre aux exigences de Carrier. Or, une femme fut surprise, à peu près dans ce temps, portant quelques secours recueillis dans la Vendée à des prisonniers détenus dans les maisons de Nantes. Ce fait ayant été convenablement grossi, les fidèles crièrent à la trahison, disant qu'une révolte était au moment d'éclater dans les prisons, et que le salut de la république était compromis. Cinq ou six malheureux sont en conséquence déférés au tribunal révolutionnaire; et, qu'il y eut, ou non, projet formé d'évasion ou de révolte, ils sont condamnés à porter leurs têtes

sur l'échafaud. Pour l'exemple, nous dit le président Phelippes, dans l'un de ses mémoires, il fut donc arrêté qu'ils seraient exécutés le soir même, 14 frimaire, à la lueur des flambeaux. Mais un message du département, alors présidé par l'évêque Minée, intima l'ordre au tribunal et à son président de se rendre immédiatement au sein de l'administration. — Minée fit savoir à Phelippes-Tronjolly qu'un rapport venait d'être fait par le comité révolutionnaire sur la situation des prisons, et que, d'après les termes de ce rapport, un vaste projet d'insurrection existait, qui ne tendait à rien moins qu'à compromettre la sûreté de Nantes et des patriotes. Les membres du comité concluaient à ce que l'on se débarrassât, sans coup férir, de ces prisonniers, seul moyen de sauver Nantes. — Vainement Tronjolly mit-il en avant les faits résultant des débats auxquels venaient d'être soumis les six individus condamnés à mort : on l'invectiva, on le traita de modéré et de fédéraliste...... Carrier, qui était présent, ne se prononça point toutefois, et, bien qu'il eût dit à Minée, qui s'était rangé un instant à l'avis de Tronjolly, *qu'il fallait la hache à la main enfoncer les magasins des riches et des accapareurs*, rien ne fut décidé, et le président du

tribunal révolutionnaire, croyant ainsi mettre fin à ces sinistres projets, fit exécuter le soir même, à la lueur des torches, les six victimes qui avaient été dévouées à la mort.

Mais une pareille affaire ne pouvait en rester là. Le lendemain, 15 frimaire, Tronjolly et le tribunal révolutionnaire furent de nouveau appelés au département par les ordres exprès de Carrier; ce représentant y siégeait avec le comité révolutionnaire et plusieurs autres personnages, parmi lesquels R....., enfant de 18 à 20 ans, dont Carrier s'était servi comme secrétaire, et qu'il avait donné à Lambertye pour aide-de-camp. Il y fut de nouveau question de la conspiration des prisons; mais sans que l'on parlât d'exécuter les prisonniers en masse; seulement Goullin, Chaux, Bachelier et Grandmaison avaient remis au président Minée une liste de 300 détenus, et les présentant comme des hommes dangereux, ils demandaient qu'on s'en débarrassât à tout prix. — *A quel titre donc, dit alors Tronjolly à Carrier, prétendrait-on nous faire prendre part à de tels actes? Le tribunal a ou n'a pas fait son devoir en condamnant hier six prévenus. S'il ne l'a pas fait, qu'on en nomme un autre; s'il l'a*

fait; laissez-le juger, c'est seulement au glaive de la loi à faire tomber la tête des coupables. — Ces accents, ce langage, alors peu usités, étonnèrent un instant l'assemblée...... Mais Carrier, se levant en fureur, s'écria: *Il faut bannir, il faut chasser les modérés de l'assemblée..... Les brigands n'y regardent pas de si près, lorsqu'il s'agit de faire périr des patriotes;* et livrant dans l'intimité toute sa pensée sur cette opposition, il ajouta, ainsi qu'en témoigne François Lamarie, membre du département, *que lui et ses amis de la Montagne feraient un cimetière de la France, plutôt que de ne pas la régénérer à leur manière et de manquer le but qu'ils s'étaient proposé.*

Rien toutefois n'était terminé, et si Tronjolly eut ainsi le courage de tenir tête à Carrier et d'aller le soir même coucher au greffe du Bouffay, qui était voisin de la geole, afin que les membres du comité n'enlevassent pas les prisonniers qui s'y trouvaient détenus, il suffira de quelques jours pour que leurs projets s'accomplissent. On était au 24 frimaire, à l'époque de l'année où les nuits sont le plus longues: neuf heures du soir venaient de sonner à la vieille tour du Bouffay. Bernard Laguèze, gardien de la maison d'arrêt et sa femme

étaient dans leur geole assis auprès du feu, quand deux membres de la compagnie Marat entrèrent munis de paquets de cordes. — Qu'est-ce, dit le gardien? — Nous venons enlever cent cinquante-cinq détenus pour les transférer à Belle-Ile, à l'effet d'y construire un fort. — Mais je n'ai pas d'ordre, répliqua Bernard Laguèze: et ces mêmes hommes sortirent pour revenir bientôt avec une liste de cent cinquante-cinq détenus, signée de Goullin et de Levesque, membres du comité révolutionnaire. Vainement Bernard objecte-t-il que plusieurs détenus désignés sont malades ou mis en liberté, les sbires du comité s'attablent, boivent, mangent, devisent sur le crime qu'ils vont commettre, et quand ils se sont repus, ils saisissent leurs cordes, les débrouillent et s'amusent à se lier entre eux pour savoir celui qui sera le plus habile en ce genre d'exécution. —C'est Joly, suppôt de police, auquel la palme est acquise, et c'est lui qui garotte les prisonniers et les remet aux hommes de la compagnie Marat.

Cependant la nuit avançait : Grandmaison et Goullin entrent dans la cour du Bouffay, jurent, tonnent et dénombrent les malheureux qui sont déjà liés. — Mais il nous en faut cent cinquante-cinq, et je n'en vois que cent et quelques. — Je

t'en ai envoyé quinze dans l'après-midi, dit Goullin au geolier : qu'en as-tu fait ? — Ils ont été logés dans les chambres hautes, répartit Bernard. — Hé bien, qu'on les fasse descendre. — Et Girardeau, qui dirigeait les compagnons de Marat, s'élance en disant : *Qu'il va faire sortir ces oiseaux de leur cage*...... Tu pleures, dit-il un instant après, à l'un de ceux qu'il a saisis, mais tu as tort c........, nous vous envoyons en pays étranger pour labourer la terre..... Allons, allons, levez-vous, mes enfants, disait un autre maratiste, nommé Ducou : faites vos paquets, et surtout n'oubliez pas vos portefeuilles. Durassier, complétement ivre, prenait indistinctement tous ceux qu'il trouvait sous sa main, et les frappant du plat de son sabre : allons marche, b..... — Ayant ainsi réuni 129 détenus, et Goullin observant que le temps presse, que la marée baisse ; Joly s'adresse au gardien, et lui dit : — Au plaisir! nous reviendrons bientôt ; pour aujourd'hui en voilà une bonne petite provision........ Et, à quatre heures du matin, ces malheureuses victimes s'acheminaient sous la direction de Goullin et de Grandmaison, vers le bois de l'Amourette, puis de là au corps-de-garde de la Machine, où ils furent embarqués sur une gabare et précipités dans sa cale,

liés deux à deux. Grandmaison les entasse lui-même et pousse à coups de crosse de pistolet sur la tête ceux qui font résistance. Les compagnons de Marat, et les membres du comité se retirent sur deux à trois battelets qui accompagnaient la gabare, et celle-ci coule dans les eaux........ Une des victimes cependant, Jullien Le Roi, marchand d'œufs, natif de Nantes, s'échappe et parvient à se sauver; mais il est repris à peu de jours de là, et ramené devant le comité révolutionnaire, qui siège au département. Bachelier, en le reconnaissant, se prend d'un fou rire, et dit qu'il l'a échappé belle. — Mais Bollognel, Levesque, Perrocheaux et Joly n'envisagent pas la chose du même œil. — *Il faut qu'il soit refoutu à l'eau*, dit Joly, et, malgré l'opposition de Bachelier, on lui bande les yeux et, presque nu, le malheureux est jeté dans une basse-fosse, où il reste pendant trois mois privé de la lumière, couché sur ses propres ordures.

Ainsi eut lieu la première noyade qui ait été regardée comme le fait personnel du Comité révolutionnaire de Nantes; car, pour les deux chargements de prêtres que Carrier livra au *torrent de la Loire*, comme il le disait, nous n'avons pu apprendre, ni par les détails de son procès, ni par

aucune autre pièce, s'il fut seul l'auteur de ces deux forfaits.

L'œuvre de destruction était donc commencée, et le représentant, enfoncé dans la débauche et les orgies, se complaisait dans les heureux essais qu'il venait de tenter. *Quel torrent révolutionnaire que la Loire!* écrivait-il officiellement à ses collègues de la Convention; et, dénombrant les victimes que jettent chaque jour dans la ville de Nantes, les déroutes du Mans et de Savenay, il s'isole dans son repaire pour mieux accomplir la régénération qui doit être imposée à la France.

Mais pour tant oser, pour jeter dans un pareil oubli les premiers principes de sociabilité qui régissent les grandes agrégations, pour vaincre enfin le moi humain qui réveille en tout homme le sentiment de sa conservation, que ne lui restait-il pas à faire? — Certes, il sait que, craint et redouté, il sera aussi haï et détesté. — Il faut donc que la terreur qu'il imprimera domine toutes les prévisions, dépasse toutes les institutions qui peuvent être un refuge, un moyen de salut pour ceux qu'il attaquera ou qui vivront dans le cercle de sa domination. Il avait déjà dit aux soldats de Marat d'arrêter les suspects, les riches, les fédéralistes, les accapareurs. — Désormais, ce sera

plus et mieux : Lambertye et Fouquet, les deux adjudants-généraux de sa création, reçoivent des pouvoirs illimités pour extraire des prisons, non plus les victimes qu'il lui plaira de désigner, mais tous les prisonniers devenus victimes : et, en même temps, il transporte à l'entrepôt une commission militaire sur laquelle il compte pour 100 à 150 exécutions par jour. Quant à ce tribunal révolutionnaire que préside Tronjolly, âme faible et timorée qui n'ose passer outre, il lui donnera, s'il le faut, l'ordre d'exécuter *sans jugement* les victimes qu'il destine à la mort.

Mais n'anticipons point, et suivons l'ordre des faits :

Les déroutes du Mans et de Savenay viennent d'avoir lieu ; des corps entiers de rebelles, s'appuyant sur une proclamation de Merlin de Thionville, qui promet amnistie à ceux qui feront leur soumission, arrivent à Nantes. Un jour, entre autres, le 28 frimaire, quatre-vingts cavaliers vendéens, jeunes et parfaitement équipés, viennent se ranger sur la place du département et proposent de se soumettre, en offrant de rester en ôtage pendant que trois des leurs se rendront dans leurs communes afin de ramener leurs parents et leurs amis au giron de la république. — Les plus

fermes patriotes de Nantes, l'administration départementale, le comité révolutionnaire lui-même prennent intérêt à ces malheureux et demandent qu'ils soient amnistiés. Mais les intentions de Carrier sont formelles : *Pas de grâce!* — On se concerte, et il est résolu qu'il lui sera adressé une députation pour lui remontrer l'utilité et le profit qui en résulterait pour la république. Naux, du comité révolutionnaire, porte la parole, et essaie de faire observer au représentant que c'est peut-être le seul moyen de mettre un terme aux désastres de la Vendée, surtout au moment où leur armée vient d'être dispersée. — F......*! s'écrie Carrier, vous ne voyez donc pas que c'est un piège? Vous ne savez pas votre métier. On vous trompe par une soumission apparente, on veut bouleverser la ville, vous êtes des lâches des Jean-f......, point de grâce; il faut fusiller tous ces scélérats.* — Et un officier-général, présent à cette scène, s'étant aventuré à lui dire : Qu'ils étaient des soldats et non des assassins; le représentant se contenta de lui répondre : — *La fusillade et la guillotine, voilà mes moyens......* — Conduits à l'entrepôt, ces malheureux furent en effet fusillés le lendemain dans les carrières de Gigant.

D'autres qui s'étaient aussi rendus sur la place du Département pour faire leur soumission, eurent un sort encore plus prompt, et furent taillés en pièces sur les lieux mêmes. C'est à cette même date qu'il envoyait une fois, le 27 frimaire, l'ordre au président Tronjolly de faire exécuter *sur le champ, et sans jugement, vingt-quatre brigands pris les armes à la main et détenus sur la place du Bouffay.* Et le lendemain, même ordre de faire exécuter, *sur le champ et sans jugement, vingt-sept brigands pris les armes à la main.* — Cependant, parmi les premiers il y avait deux enfants, l'un de quatorze ans, l'autre de 13; et parmi les seconds, sept femmes, desquelles quatre jeunes filles de la famille La Meteyrie, dont l'une n'avait que dix-sept ans, et l'aînée vingt-huit. — Mais Tronjolly, que de pareils ordres révoltent, refuse de les exécuter. Carrier, accompagné de Goullin, arrive avec sa voiture au pied de l'escalier du Bouffay pendant que les victimes attendent, et il intime de nouveau au président du tribunal révolutionnaire l'ordre qu'il lui avait transmis par écrit de passer outre à l'exécution. — Tronjolly transcrit alors sur les registres du tribunal les ordres précités, et laisse à l'accusa-

teur public le soin et la responsabilité de ces actes. Le geolier Laguèze est donc avisé de ce qui se passe, et, transmettant les ordres qu'il a reçus à la femme Laillet qui lui sert de garde, celle-ci se rend près des jeunes femmes La Meteyrie pour les inviter à se disposer à la mort, et leur dire qu'elles n'ont plus que quelques heures. Ces malheureuses femmes, qui étaient accompagnées de deux de leurs domestiques, tombent la face à terre, les bras passés dans leurs longs cheveux, sanglottant profondément; elles font leurs dernières prières à Dieu, en se serrant l'une contre l'autre pour retenir la vie qui leur échappe. Et la plus jeune d'entre elles se détachant de ses sœurs qui la couvrent de caresses, retire de son doigt un anneau qu'elle remet à la geolière... — A un an de là, la femme Laillet le faisait briller aux yeux de Carrier assis sur la sellette d'un tribunal que du moins on ne lui refusa pas. — Mais de toutes les scènes qui eurent lieu dans ces malheureux temps, aucune peut-être n'eut un résultat plus étrange..... Le bourreau, lui-même est ému, et, reculant devant les victimes qu'on lui amène, frappé de leur beauté et de leur jeunesse, il hésite..... Ce sera sa dernière exécution. — Deux jours d'un délire affreux l'ont frappé de mort.

Carrier en était là de sa mission, quand, assuré du résultat de ses mesures à Nantes, il voulut aussi porter au dehors, la sombre terreur dont il s'était environné. — Ses ordres à ce sujet sont précis, et appartiennent presque tous à la même date. S'adressant au général Avril, qui s'est avancé avec quelques bataillons maratistes jusqu'à Roche-Sauveur et Redon, voici ce qu'il lui écrivait le 10 frimaire :

« Continue de porter la terreur et la mort dans le Morbihan, incarcère les gens suspects et tous ceux qui figureront dans les rassemblements, incendie les propriétés des révoltés ; dénonce aux autorités constituées les individus absents, qui seront présumés porter les armes chez les rebelles, désigne leurs propriétés aux corps administratifs pour en faciliter la confiscation : voilà les ordres que je te donne et que tu exécuteras avec le plus de zèle et d'activité qu'il te sera possible. »

Et découvrant en même temps dans un aubergiste de Redon, nommé Le Batteux, un fanatique propre à seconder ses vues, il en faisait un directeur des postes, et lui confia une délégation de ses pouvoirs avec faculté de requérir la force armée et de sanculotiser le Morbihan. — A quelques jours de là, ce misérable faisait son entrée à Vannes, suivi de deux

pièces de canon, qu'il braquait devant les prisons (1); et, partout sur sa route, on ne parlait que de malheureux paysans arrachés de leur domicile et fusillés sans avoir été entendus. — Ecrivant le 23 du même mois au général Haxo, qui commandait dans la Basse-Vendée, il lui disait :

« Il est bien étonnant que la Vendée ose réclamer des subsistances. Il entre dans mes projets, et ce sont les ordres de la Convention, d'enlever toutes les subsistances., les denrées, les fourrages, tout en un mot de ce maudit pays, de livrer aux flammes tous les bâtiments, d'en exterminer tous les habitants; car je vais incessamment t'en faire passer l'ordre. »

— Parcourant le front d'une colonne républicaine qui se mettait en marche pour cette même Vendée, il lui disait :

« Braves défenseurs, vous qui avez porté le nom d'armée infernale, je vous conjure, au nom de la loi, de mettre le feu partout, de n'épargner personne, ni femmes, ni enfants, de tout fusiller, de tout incendier. »

Echauffé par le sang, et ne comptant plus ses victimes, il se rappelle Rennes, et il lance un

---

(1) Un pharmacien, nommé Mouquet, eut le courage de le dénoncer à la Société populaire de Vannes, et parvint ainsi à l'arrêter dans ses excès.

ordre de détenir trente à quarante citoyens des plus marquants de cette ville, parmi lesquels Richelot, Even, Lodin, Rouëssart, les deux frères Germé, Robinet, Tréhu-Montiery, Varin, Robiquet et sa femme, Blin, etc. Les autorités de la ville et du département, le commandant temporaire, la force armée, sont mis en réquisition pour l'exécution de cet ordre, *et tous les bons citoyens sont invités à courir sus aux traîtres et à les mettre à mort.* — Il apprend, d'un autre côté, que la terreur ne marche pas dans le Morbihan.

« Vous êtes des s... f.... contre-révolutionnaires, dit-il à un envoyé de Lorient, il faut que je purge cette ville comme celle de Nantes. Je m'y transporterai, et je ferai jeter préalablement la moitié de la ville à la mer, et j'aviserai au moyen de réduire le reste. »

Quant à Nantes, à cette triste et malheureuse ville, qui est depuis deux mois le théâtre de ses sanglantes exécutions, elle prend chaque jour un air plus sinistre, et la peste venant avec la famine se joindre aux massacres qui la désolent, elle n'a bientôt plus d'autre aspect qu'un vaste champ d'exécution ! Les habitants en ont disparu pour faire place à des bandes de chiens qui se désaltèrent dans les eaux rougies des cloaques et

se repaissent des cadavres que les bourreaux n'ont plus le temps d'enfouir. — Des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants sont, en effet, entassés dans toutes les prisons de la ville, et particulièrement à l'Entrepôt. Il y a ici une commission militaire, qui, du propre aveu de ses membres, fait fusiller chaque jour 100 à 150 prisonniers (1), et l'atroce activité du comité révolutionnaire ne s'est point un instant ralentie. Mais deux hommes, deux monstres, Lambertye l'un de ses infâmes collègues, les dépassent; et, ayant reçu de Carrier des pouvoirs illimités pour enlever, de jour et de nuit, tous les détenus qu'ils désigneront, on voit chaque jour la Loire charrier de nouvelles victimes qu'il n'est plus possible de compter. Mais, au lieu de nous emparer nous-mêmes du récit de ces faits, recueillons la déposition de quelques témoins. C'est le chirurgien Thomas qui vient d'entrer à l'Entrepôt et raconte ce qu'il a vu :

» Je trouvai en entrant dans cette affreuse bou-

---

(1) Une lettre du président de cette commission, en date du 25 ventôse an II, établit que, du 7 nivôse au 28, elle jugea 4000 prévenus, en siégeant de 8 heures du matin à 10 heures du soir.

cherie, une grande quantité de cadavres épars çà et là; je vis des enfants palpitants ou noyés dans des baquets pleins d'excréments humains ; mon âme était brisée. Je traverse des salles immenses, mon aspect fait frémir les femmes. Elles ne voyaient d'autres hommes que leurs bourreaux; je les rassure, je leur parle le langage de l'humanité, je constate la grossesse de trente d'entre elles; plusieurs étaient grosses de 7 à 8 mois....... Quelques jours après, je viens revoir ces femmes, que leur état rendait sacrées et chères à l'humanité....... Aurai-je la force d'achever...... Ces malheureuses avaient été précipitées dans les flots.

» Mais, plus j'avance sur ce théâtre de sang, continue le témoin, plus la scène devient affreuse. Huit cents femmes et autant d'enfants avaient été déposés dans les maisons de l'Eperonnière et de la Marillière; cependant il n'y avait dans ces prisons, ni paille, ni lits, ni vases d'aucune espèce; les détenus manquaient de tout, et le médecin Rollin et moi nous avons vu périr cinq enfants en moins de quatre minutes. Nous nous informons des femmes du voisinage, si elles ne pourraient pas secourir ces malheureuses créatures. Elles répondent : — Comment voulez-vous que nous fassions ? Grandmaison fait incarcérer tous ceux qui portent des aliments à ces femmes et à ces enfants. »

Et ne pensez pas qu'il y ait rien d'exagéré dans cette déposition : Une autre fois, le même citoyen, croyant obtenir la grâce de 37 jeunes hommes de la Vendée momentanément retenus

à l'hôpital, demande leur incorporation dans l'armée de la République. Goullin lui répond que cela ne se peut, et, prenant la liste qui lui était présentée, il y met un ordre de transfèrement à l'entrepôt (1).

Mais écoutons l'accusateur public dans ses conclusions contre Carrier et les membres du Comité révolutionnaire :

« Dans la même salle on compte cinq, six cadavres par jour, et l'amas de corruption est tel, qu'on est obligé de promettre la vie à 40 rebelles, à condition qu'ils nettoieront cette prison. Ils l'ont fait, et quelques-uns survivent à cet acte de courage..... Mais, ô comble d'horreur : on les massacre. — Dans un cachot infect était jetée une mère avec ses filles ; un jeune homme et le directeur des hôpitaux espèrent en sauver une qui n'a que treize ans. Ils descendent dans le cachot avec une lumière, ils n'aperçoivent rien, ils cherchent, ils découvrent dans la paille ces infortunées qui se pressent les unes contre les autres pour conserver un reste de chaleur; ils y trouvent des femmes mortes ; ils aperçoivent enfin la plus jeune cachée sous les habillements de sa mère et transie de froid. *Oh ne m'enlevez pas ma fille*, s'écrie cette mère, *nous voulons tous périr ensemble*. Il fallut la lui arracher pour la sauver. »

(1) Thomas eut le courage de retenir cet arrêt de mort.

Et c'est dans cet infâme charnier que l'on déporte chaque jour des autres prisons les malheureux sans nombre qui sont destinés à passer par les mains de la commission militaire, ou par les galiotes de Lambertye. Mais la contagion prend une telle activité, qu'un poste entier de vingt et quelques grenadiers de garde à l'Entrepôt, tombe mort dans l'espace de quelques heures. Dès lors aucun crime, aucune atrocité ne sont plus dissimulés : pendant que Pinard et Joly poussent à coups de baïonnette les victimes qu'ils dirigent le long des quais, Lambertye et son compagnon exhibent leurs pouvoirs aux membres de la commission militaire, qui veulent au moins arracher à ces cannibales des femmes enceintes et quatre à cinq cents enfants en bas âge. D'ailleurs, pour ne pas perdre de temps, Lambertye et Fouquet font travailler à leurs soupapes dès que le soleil se lève, et, dérivant en plein midi aux flots de la Loire avec leurs victimes, ils les précipitent au fond du fleuve par masses de 4 et 500. Renfermées dans des pontons mal joints, vainement les malheureux ainsi sacrifiés, élèvent leurs bras au-dessus des eaux, ils sont frappés par leurs bourreaux qui se tiennent armés de gaffes et de longs crocs dans des batelets, à l'aide desquels

ils se portent d'un point à l'autre, se disputent les vêtements qui viennent à la surface. Et cependant ces monstres avaient déjà dépouillé leurs victimes de tout ce qu'elles avaient de précieux; et les armoires de Joly et de Pinard, seront plus tard signalées comme étant encombrées de bijoux et d'objets rares.

Mais qu'on ne s'étonne pas de ces vols, Foucault, qui fut commandant de place à Paimbœuf, et dont les mains se teignaient chaque jour de sang, demandant à Carrier après une noyade, à qui reviendraient les dépouilles des suppliciés? — *Et parbleu, à qui donc, si ce n'est à ceux qui ont fait la besogne.*

Tant de crimes avaient plongé Nantes dans une stupeur impossible à décrire. Les navires et les marchandises ont cessé de remonter la Loire; il n'y a plus que des cendres dans la Vendée, et, vainement le commerce de Nantes est-il parvenu à faire une somme de 1,100,000 fr. que l'on destine à des approvisionnements d'urgence; la plus affreuse disette règne, les habitants n'ont qu'une demi-livre de mauvais pain par jour. L'épidémie continue d'ailleurs ses ravages; des prisons elle a passé dans la ville, les cadavres restent sans sépulture, et l'odeur infecte qu'ils jettent

menace la population entière et Carrier, son bourreau (1).

C'est alors qu'effrayé lui-même, le représentant donna, à ce qu'il paraît, cet ordre inconcevable, mais réel, mais exécuté, de noyer tout ce qu'il y avait à l'Entrepôt, hommes, femmes enceintes, enfants, tout indistinctement. Et ce furent encore Lambertye, Fouquet et Robin qui se chargèrent de cette œuvre.

« J'ai écrit dix à douze fois à l'administration du district, dit Vaujoix, accusateur public près la commission militaire de l'Entrepôt; je me suis rendu plus de vingt fois au comité pour demander la remise de ces malheureux enfants et leur envoi dans une maison propre à les élever, et je n'ai rien obtenu. Enfin, je me suis hasardé à en parler à Carrier: *Tu es un contre-révolutionnaire, m'a-t-il dit, point de pitié, ce sont des vipères qu'il faut étouffer.* »

Et comme on apportait quelque retard à leur exécution, le tigre appelant près de lui, Gronchon, président de cette même commission, lui disait:

---

(1) Voir aux pièces justificatives les arrêtés et les procès-verbaux de la commune relativement à la maladie des prisons et à l'inhumation des cadavres dévorés par les chiens, n.° 48.

— « *C'est donc toi vieux coquin qui es président de cette commission?* Et lui sautant au collet: *Ah! tu veux juger; si, dans deux heures, vieux b....., tu n'as pas fait fusiller tout ce qu'il y a de prisonniers à l'Entrepôt, tu seras fusillé toi-même.* » — Le vieux soldat, frappé comme de la foudre, peut à peine se soutenir....... Il rentre chez lui.... trois jours après il rendait le dernier soupir mêlé au nom de Carrier qu'il n'avait cessé de répéter.

Quand les habitants mouraient ainsi de la faim et de la peste, Carrier, renfermé dans un splendide hôtel dont il avait chassé les maîtres, s'entourait de courtisannes et de femmes sans mœurs, dont il avait les maris près de lui (1). Et se vautrant dans la plus sale débauche, il prenait jusque parmi ses victimes des femmes qu'il osa salir de ses impudicités avant de les précipiter au fond de la Loire. Vingt preuves sont fournies de ces faits; et nous apprenons de la bouche même d'un de ses complices, du jeune Robin, qu'il s'est fait

(1) Carrier nous apprend, par les débats de son procès, qu'il était marié, et que lui et sa vertueuse compagne avaient dépensé 10,000 liv. de leur patrimoine pour vivre dans les moments difficiles de la Révolution.

servir à bord de la galiote de Lambertye un repas splendide, au moment où ses sbires procédaient à une noyade. *On y boit à la santé des calotins qui ont passé à la baignoire nationale;* et, se jouant de ses victimes, qu'il dit avoir condamnées à la *déportation verticale*, il a près de lui des monstres qui, enivrés de vin et de sang, chantent des hymnes et des chansons légères. Mais terminons; car il nous faudrait des volumes pour tout dire, et après tant d'inconcevables horreurs, nous avons besoin, dans la sombre solitude qui s'est établie autour du tyran, de savoir si, du sein de cette grande ville, que depuis un certain nombre d'années nous voyons à la tête de la civilisation dans l'Ouest, il ne se trouva point quelques hommes qui, regardant le tribun, lui jetèrent à la face quelques-unes de ces paroles qui font explosion en sortant d'un cœur ulcéré.

Personne n'osait approcher Carrier, et cependant les administrateurs, comme le peuple, ne pouvaient supporter plus long-temps l'horrible tourment de la famine et de la peste réunis.

Le maire Renard doit, à raison de ses fonctions, faire les premières démarches que réclame l'affreuse position de ses concitoyens. Il

se rend donc chez le représentant et demande à lui parler. Le secrétaire de Carrier lui répond qu'il n'y est pas: mais Renard insiste, il attend à voir sortir ceux qu'il sait être en conférence avec lui, et, forçant la sentinelle, il arrive devant le représentant..... — *F.....! que veux-tu?* — *Du pain pour mes concitoyens.* — *J'aurais voulu que la sentinelle te passât la baïonnette au travers du ventre; que me parles-tu de subsistances, retire-toi: vous êtes des contre-révolutionnaires.* — Et le premier magistrat de Nantes se trouva ainsi éconduit, malgré sa fermeté et ses instances.

Mais les besoins devenant chaque jour plus pressants, la nécessité amena les administrations et la société populaire à se concerter, dans le but d'obtenir du représentant les ordres indispensables pour l'approvisionnement de la ville. — Une commission se transporte donc chez lui, et y étant arrivée à onze heures du matin, un secrétaire qui se présente, empêche les membres du département et des administrations réunis de passer outre, sous prétexte que Carrier ne s'est couché qu'à 3 heures du matin.

« Après une heure d'attente, portent les registres de l'administration départementale, nous avons été intro-

duits dans une chambre joignant celle où nous avons trouvé le citoyen Carrier qui était avec son domestique qui lui tenait un verre dans lequel il trempait un de ses doigts de la main droite. Et, sans nous regarder, il nous a dit par trois fois: *Parlez, parlez f.......* Aussitôt Brillaud, l'un de nous, lui a dit: — *Représentant, les autorités constituées nous députent vers toi pour te communiquer leurs justes sollicitudes sur l'embargo mis sur les bateaux qui ont été chargés de grains par les commissaires de la municipalité de Nantes. Cet empêchement vient d'un ordre du district de Saumur; nous venons solliciter ton autorité pour que ces bateaux nous parviennent. — Est-ce que cela me regarde f.....! C'est à vous d'écrire au département de Maine-et-Loire. Vous voulez me faire faire une c. ...... de, f.......!* — Le citoyen Froust, l'un des membres de la commission, voulut donner lecture de quelques pièces. — *Au fait, au fait b....!* et un autre ayant voulu prendre la parole. — *Allons donc, je montais l'année dernière une bourrique qui parlait mieux que toi: Vous êtes une bande de c.....ons.* »

Et, désespérant d'obtenir une réponse, la commission se retira *pour ne pas compromettre son caractère*, dit le procès-verbal, et *peut-être celui du représentant lui-même.*

Une autre fois, l'agent national Prosper Bonamy, pressé du cri de la conscience de l'honnête homme, se rend chez Carrier: il trouve le représentant au lit. Il lui expose l'urgence qu'il y a à s'occuper des

subsistances, et se dispose à lui soumettre ses moyens d'approvisionnements. — Carrier, rejetant ses couvertures, se lève brusquement et lui dit de le laisser tranquille; Bonamy insiste. — « F.....! s'écrie-t-il impatienté: le premier b..... qui me parle de subsistances, je lui f.... la tête à bas! J'ai bien besoin de toutes vos sottises. » — Prosper Bonamy retourne à la commune et rend compte de sa mission. On arrête de former une nouvelle députation qui se rendrait près de Carrier; mais, cette fois, dit Bonamy, personne ne voulut accepter les conséquences d'une pareille démarche! — Et qui donc osera enfin attaquer ce tigre furieux et pénétrer jusque dans son antre pour lui faire tête...... Ce sera le municipal Champenois, auquel, suivant nous, Nantes devrait un monument, si quelque jour cette ville accordait un souvenir aux hommes qui l'ont débarrassée du règne de Carrier. Champenois, simple artisan et potier d'étain, avait dû son titre de municipal aux représentants qui, au mois d'août 1793, régénérèrent la commune de Nantes, en destituant Baco et lui donnant Renard pour successeur. Il est à croire, d'ailleurs, que le seul titre de Champenois à cette faveur, avait été de se faire remarquer au club de Vin-

cent-la-Montagne: quoi qu'il en soit, il se trouvait membre de la municipalité, et l'un des plus zélés orateurs du club montagnard, quand les maux inouïs que supportaient ses concitoyens, lui firent prendre la résolution de démasquer le tyran. — On était au mois de pluviôse, à cette effroyable époque où les cadavres, entassés dans les carrières de Gigant et à peine recouverts de terre, étaient déchirés par des chiens réunis en bandes qui répandaient dans la ville l'effroi et les germes de la maladie. On n'avait plus de pain, et personne ne savait de quelle manière on s'en serait procuré le lendemain. — Déjà une fois, le 25 frimaire, Champenois, sur les plaintes d'un militaire, au sujet du pain que l'on donnait aux défenseurs de la patrie, avait fait la motion que Carrier fût appelé, comme membre de la Société populaire, à s'expliquer sur les circonstances qui empêchaient les grains achetés des deniers de la commune, d'arriver à Nantes. — La réponse de Carrier fut brève: il invectiva les membres de la société qui lui furent adressés, les frappa même de la main et du plat de son sabre, disent quelques-uns, et le lendemain, s'étant rendu au club, il demanda quels étaient ceux qui avaient cherché la veille à avilir la représentation nationale dans

sa personne..... Thomas seul, ce chirurgien que nous avons déjà cité, prit la parole et reproduisit les justes plaintes du militaire que Champenois soutenait de sa fermeté; quand Carrier, coupant court à ces explications, dit que le président et les secrétaires de la société lui répondraient de l'offense faite à la représentation nationale. Puis il prononça la dissolution du club et somma le président et les secrétaires de déposer le registre des séances à son hôtel. — Mais le cri des clubistes de Vincent-la-Montagne fut si vif, que le représentant fit rouvrir trois jours après le club où Champenois avait donné un si facheux exemple de résistance. Champenois, d'ailleurs, était comme je l'ai dit, des plus ardents, et son crédit à la commune et au club, furent sans doute assez grand pour que le représentant n'osât pas le sacrifier. Malheur en prit à Carrier, car à six semaines de là, le 12 pluviôse, Champenois saisit une nouvelle occasion d'attaquer le tyran. — Au moment où la société était réunie, arrivent la garnison et cinq cents patriotes de Mortagne, obligés de prendre la fuite devant les Vendéens. Champenois était par hasard chargé à la commune de la distribution des billets de logement qui se délivraient à ses malheureux. Frappé de leur mi-

sère, il court au club, et se laissant aller à toute son indignation, il s'étonne que les généraux et les représentants annoncent la fin des désastres de la Vendée, quand chaque jour, on a de pareils malheurs à déplorer. — Puis, profitant des renseignements particuliers qui viennent de lui être donnés sur le séjour de Charrette dans une famille vendéenne, où il se fait traiter de ses blessures, il demande que des commissaires soient adressés au représentant pour s'entendre avec lui sur le moyen de se saisir d'un chef de rebelles dont on vient de lui indiquer la retraite. Le geolier Forget, alors président du club, Champenois et quelques autres sont désignés pour se rendre chez Carrier. — Nous voulons absolument lui parler, disent-ils à son secrétaire. — Il est malade, répond celui-ci, et depuis trois semaines il ne correspond même plus avec les généraux. — Notre mission est cependant importante, on pourrait au moins lui écrire? — Lui écrire ou lui parler n'est pas plus praticable l'un que l'autre, et fussiez-vous des patriotes enragés, il ne vous écouterait pas davantage. — Les commissaires se retirent donc, mais Champénois a saisi le mouvement d'indignation qui se manifeste au sein du club, et s'étonnant qu'un mandataire du peuple

soit invisible, quand il s'agit du salut de la patrie, il opine pour qu'une nouvelle députation soit adressée à Carrier, afin qu'il ait à se rendre aux séances de la société, sous peine d'en être rayé comme membre. — On comprend assez ce qui dut se passer dans le cœur du tigre, et le trouble qu'y jeta la courageuse proposition de Champenois.

« Il s'arracha de son antre, nous dit l'un des témoins de cette scène, et vint le lendemain au club le sabre à la main, hurlant comme un taureau, que si la société ne rapportait pas son procès-verbal de la veille, il allait déclarer la ville de Nantes en rébellion et y faire fondre soixante mille hommes pour la détruire comme Lyon. »

Tous les bons citoyens en frémirent : mais Champenois se redressa plus résolu et plus ferme que jamais, ainsi que nous allons en juger en le suivant au Conseil Général de la commune, où, le 13 pluviôse, il rendait compte de sa conduite.

« Citoyens, frères, amis et collègues, voici l'ordre que j'ai reçu ce matin, environ les huit heures, de la part du représentant du peuple français Carrier, et je le dépose. »

L'agent national Coiquaud, ayant aussitôt pris cet ordre, lut ce qui suit :

« Le premier officier commandant la force publique amènera, devant le représentant du peuple, le nommé Champenois, potier d'étain et officier municipal à Nantes, y demeurant carrefour du Change.

» Nantes, le 12 pluviôse, l'an 2.e de l'ère républicaine.

Le représentant du peuple français,

» CARRIER. »

« Cet ordre, continue Champenois, me fut remis par plusieurs citoyens armés de fusils; j'étais incommodé, et ayant à me rendre vers les neuf heures près le représentant, en qualité de député de la Société Vincent-la-Montagne, je leur donnai ma parole de m'y rendre, et qu'ils pouvaient se retirer. Ils insistèrent à me conduire en vertu de leurs ordres. Magistrat du peuple, je connais le respect et la soumission dus aux pouvoirs qui ont été délégués par la Convention, et je donnai de suite l'exemple de l'obéissance que tout républicain leur doit. Le commandant de la garde me fit placer comme un criminel au milieu de ses fusiliers, et ce fut dans cet état que je traversai toute la ville, depuis le Change jusqu'au Bourg-Fumé, distant d'un grand quart de lieue.

» Arrivé à la maison qu'occupe le représentant, je dis au portier de le faire avertir de mon arrivée. Après avoir attendu un quart-d'heure, je fus conduit devant Carrier, qui me dit en m'apercevant : *Eh bien! Monsieur Champenois, Monsieur l'histrion municipal, c'est donc vous et votre municipalité qui vous permettez de décacheter les lettres qui me sont adressées.* — Carrier

ai-je répondu, je ne puis croire qu'aucun des membres de la municipalité se soit permis un acte semblable ; quant à moi, je n'en ai nulle connaissance.

« *Pourquoi*, reprit Carrier, *hier, dans la tribune de la Société, avez-vous jeté de la défaveur sur ma personne, et avili la représentation, et par là me faire perdre le respect qui m'est dû comme représentant* ? — J'ai parlé le langage d'un homme libre, celui de la vérité.... J'ai demandé à la Société si tu avais répondu à la lettre qu'elle t'avait écrite, et si enfin tu avais calmé nos justes inquiétudes sur la situation de nos armées dans la Vendée. J'appris que ton secrétaire avait répondu, mais que nous étions sans espérance de pouvoir te parler. Etonné de cela, je proposai de t'écrire de nouveau pour t'engager à nous répondre comme frère et en vrai jacobin. J'ajoutai, avec ma franchise ordinaire, que si tu ne répondais pas, nous ne pouvions plus te regarder comme un de nos membres......

» Carrier, en colère, me réplique en jurant : — *Mais, Monsieur, vous avez prétendu que je devais vous rendre compte de ma conduite en cette ville et de ma correspondance avec les généraux.* — Le fait est faux : j'ai dit que les brigands devaient être détruits d'après l'assurance que tu nous en avais donnée publiquement, que, dans cette confiance, on préparait une fête triomphale ; j'ai dit que la maladie t'empêchait d'avoir l'œil sur les généraux qui paraissaient vouloir prolonger cette guerre pour leurs propres intérêts ; que nous avions des dénonciations contre eux, qu'il fallait en instruire nos frères les Jacobins de Paris et la Convention ; et, en

vrais républicains, dire toute la vérité. — *Les renseignements que j'ai eus sont sûrs, et les personnes qui me les ont donnés sont dignes de foi.* — Ils sont les ennemis de la liberté, puisqu'ils en ont imposé sur tous leurs rapports. — *Vous êtes un tas de b..... de contre-révolutionnaires payés par Pitt, puisque vous cherchez à me dénoncer, et demandez un autre représentant à la Convention.* — Les patriotes que tu traites de contre-révolutionnaires, sont ceux qui ont forcé les fédéralistes à respecter la Montagne, dans un temps où les poignards étaient levés sur nos têtes; nous n'avons point demandé ton rappel; mais j'ai appuyé la motion faite de demander un autre représentant pour t'aider.....

» Carrier se calma, et nous entrâmes en conversation; elle dura environ un quart-d'heure. Je lui demandai alors ce qu'il voulait faire de moi. Il me répondit qu'il lui était douloureux de punir un homme qu'on lui annonçait comme patriote, mais qu'il fallait être plus prudent. — Carrier, répliquai-je, je te dirai toujours la vérité, et sois persuadé que jamais je ne démériterai de ma patrie, et qu'aucun être ne peut m'avoir à sa solde. — Carrier termina en me disant : au moins soyez plus prudent f..... et il me dit de me retirer; il était alors environ 10 heures et demie du matin, et je sortis de chez le représentant comme un homme libre, comme je serai toujours. »

Le conseil délibéra sur le tout, et il fut arrêté: 1.° Que le représentant serait appelé à s'expliquer sur le reproche fait à la municipalité d'a-

voir décacheté ses lettres ; 2.° qu'il aurait à faire connaître les individus qui, par des rapports contraires à la vérité, essaient de jeter de la division entre les républicains ; 3.° qu'il serait invité à déclarer que les membres du corps municipal n'ont point perdu la confiance qu'ils méritent, et enfin que le citoyen Champenois continuait à jouir de toute la confiance de la commune.

Malheureusement cette fermeté ne se soutint pas. Un ordre conçu comme suit, vint le 17 :

« Carrier, représentant du peuple français près l'armée de l'Ouest, destitue le nommé Champenois de ses fonctions d'officier municipal à Nantes, et lui défend d'en exercer de ce moment les fonctions. »

Et aussitôt l'enregistrement en ayant été requis, une expédition, signée de Renard et de Coiquaud, en fut immédiatement adressée au représentant.

Cet état de choses, cependant, ne devait plus se prolonger, Carrier allait être rappelé. — Et si nous venons de dire ce que fit le potier d'étain Champenois, dès la fin du mois de frimaire, ce qu'il osa en pluviôse, époque où sa conduite détermina la Société Populaire à envoyer à Paris des commissaires chargés de dénoncer la conduite de Carrier, nous devons rappeler aussi que

ce fut également à la fin de frimaire que Tronjolly refusa de mettre à exécution les ordres inouïs de Carrier pour l'exécution, *sans jugement*, de quarante et quelques rebelles. Mais nous devons ajouter que Tronjolly avoua lui-même qu'il eut la faiblesse de signer le jugement qui prononçait la confiscation des biens de ces victimes. D'une autre part, toutefois, ce fut encore lui qui, le 4 nivôse, c'est-à-dire à 10 jours de là environ, rendit une ordonnance portant défense au geôlier de laisser extraire aucun prisonnier, sous tel prétexte que ce fût, à moins d'un ordre écrit du représentant ou d'un décret de la Convention. Cependant Tronjolly avoue encore, à l'égard de ce dernier acte, qu'il n'osa, dans le moment, porter plus loin ses dénonciations.

Quant au jeune envoyé de Robespierre, Marc-Antoine Jullien, que nous avons déjà rencontré plusieurs fois, il paraît que, revenant du Morbihan, où les excès de Le Batteux et d'Avril lui avaient été dénoncés, au moment où Champenois se compromettait si hardiment avec Carrier, il se trouva présent à la séance de la Société Populaire, où cet officier municipal fut jusqu'à demander que le représentant fût rayé de la liste des membres de la Société, s'il continuait à ne plus fraterniser avec elle.

« Révolté des horreurs ordonnées par Carrier, j'eus le courage, dit-il, de manifester cette indignation dans la Société Populaire, et d'inviter tous les bons citoyens à se réunir pour s'opposer à la tyrannie du nouveau despote. Carrier avait des espions partout; il ne tarde pas à être instruit de mon audace, et il me fait arrêter de nuit par le général Vimeux. Je suis consigné dans une voiture; et, après une heure de marche, je suis déposé chez Carrier. — Connaissant toute la férocité du représentant, et bien persuadé que je touchais à ma dernière heure, je recueille toutes mes forces pour faire face au tyran. — *C'est donc toi, s.... gueux, qui te permets de me dénoncer au Comité de Salut public? Sais-tu qu'en un instant je puis trancher le fil de tes jours? Et comme il importe quelquefois au bien général de se défaire de certaines gens en secret, je ne me donnerai pas la peine de t'envoyer à la guillotine, je serai moi-même ton bourreau et celui de tous les scélérats qui peuvent te ressembler.* — Je fais tous mes efforts, continue Jullien, pour être entendu et lui donner des explications sur les reproches qu'il m'adresse. Mais convaincu du refus du représentant à admettre ma justification, j'eus assez d'énergie pour terminer mes observations en ces termes: — *Tu es le maître de mon sort, tu peux faire de moi ce que bon te semblera; mais souviens-toi que si tu me fais périr aujourd'hui, dans huit jours tu seras guillotiné. J'ai des patriotes qui vengeront ma mort, et qui sauront dévoiler les grands coupables.* — Carrier paraît redouter mes menaces; il se calme, prend un ton mielleux et entame une conversation

sur des choses indifférentes. Il s'aperçoit que je ne lui réponds qu'à demi-mots; il appelle le général Vimeux, lui parle bas, et lui dit de me reconduire où il m'avait pris..... Le lendemain, je me rends à la Société Populaire, je dénonce l'acte arbitraire que l'on a voulu exercer contre moi; je retrace toutes les cruautés, toutes les injustices de Carrier; je détermine l'assemblée à faire une adresse tendante à solliciter le rappel de Carrier; l'adresse est rédigée, présentée à la Convention; elle a tout le succès qu'on en pouvait désirer. »

Voilà ce que nous rapporte Jullien dans sa déposition lors du procès de Carrier. Mais nous croyons devoir faire observer qu'alors le jeune affidé de Robespierre était lui-même détenu comme l'un de ses agents et sous le coup des décrets de la Convention, qui prescrivaient la recherche de tous les alliés du parti qui avait succombé au 9 thermidor. Il ne serait donc pas étonnant que le confident de l'homme déchu eût peut-être quelque peu exagéré ses services dans cette circonstance. Quoi qu'il en soit, cependant, voici quelques-uns des passages de la lettre qu'il écrivit à son patron, et qui fut trouvée dans les papiers de celui-ci après le 9 thermidor.

« Nantes, 16 pluviôse an 2.e de la république.

» Jullien fils à Robespierre.

» Un peuple de généraux, fiers de leurs épaulettes

et bordures en or au collet, riches des appointements qu'ils volent, éclaboussent dans leurs voitures les sans-culottes à pied, sont toujours auprès des femmes, au spectacle ou dans des fêtes et repas somptueux qui insultent à la misère publique, et dédaignent ouvertement la Société Populaire, où ils ne vont que très-rarement avec Carrier. Celui-ci est invisible pour les corps constitués, les membres du club et tous les patriotes. Il se fait dire malade et à la campagne, afin de se soustraire aux occupations, que réclament les circonstances, et nul n'est dupe de ce mensonge. On le sait bien portant et en ville : on sait qu'il est dans un sérail, entouré d'insolentes sultanes et d'épauletiers qui lui servent d'eunuques. On sait qu'il est accessible aux seuls gens d'état-major qui le flagornent sans cesse, et calomnient à ses yeux les patriotes. On sait qu'il a de tous côtés des espions qui lui rapportent ce qu'on dit dans les comités particuliers et dans les assemblées publiques. Les discours sont écoutés, les correspondances interceptées; on n'ose ni parler, ni écrire, ni même penser; l'esprit public est mort; la liberté n'existe plus.

» J'ai vu dans Nantes l'ancien régime; l'énergie des sans-culottes est étouffée, et les vrais républicains pleurent de désespoir d'avoir vu le despotisme renaître; et la guerre civile semble couver au sein de tant d'horreurs; une guerre manifeste éclate déjà entre les états-majors et la Société Populaire.

» Une justice doit être rendue à Carrier, c'est qu'il a, dans un temps, écrasé le négociantisme, tonné avec force contre l'esprit mercantile, aristocratique et fédé-

raliste; mais depuis il a mis la terreur à l'ordre du jour contre les patriotes eux-mêmes dont il a paru prendre à tâche de se faire craindre. Il s'est très-mal entouré; il a payé par des places les bassesses de quelques courtisans; il a rebuté les républicains, rejeté leur avis, comprimé les élans du patriotisme. Il a, par un acte inoui, fermé pendant trois jours les séances d'une Société montagnarde. Il a chargé un secrétaire insolent de recevoir les députations de la Société Populaire; enfin, il a fait arrêter de nuit, comparaître devant lui, et il a maltraité de coups, en les menaçant de la mort, ceux qui se plaignaient qu'il y eut un intermédiaire entre le représentant du peuple et les magistrats organes du peuple, qui, dans l'énergique élan de la franchise républicaine, demandaient que Carrier fût rayé de la Société, s'il ne fraternisait plus avec elle. J'ai été moi-même le témoin de ces faits. On lui en reproche d'autres : on assure qu'il a fait prendre indistinctement, puis conduire dans des bateaux et submerger dans la Loire, tous ceux qui remplissaient les prisons de Nantes. Il m'a dit à moi-même qu'on ne révolutionnait que par de semblables mesures, et il a traité d'imbécille Prieur de la Marne, qui ne savait qu'enfermer les suspects, etc...... »

Tant est-il qu'à quelques jours de là, Carrier fut rappelé au sein de la Convention. Nous avons retrouvé, sur les registres de la ville de Nantes, ses derniers adieux à la municipalité de cette ville. Ils sont ainsi rapportés :

« Est entré à la séance du 25 pluviôse, an 2, le re-

présentant du peuple Carrier, lequel a annoncé qu'il était mandé par le Comité de Salut Public pour se rendre à la Convention, et qu'il partait dans la nuit même. Il a ajouté qu'il avait droit de compter sur l'estime et l'amitié de tous les vrais sans-culottes, parce que tout ce qu'il avait fait comme représentant du peuple français, avait eu pour but le triomphe de la république une et indivisible, sur ses ennemis, et d'exterminer les infâmes contre-révolutionnaires et brigands qui, depuis onze mois, désolent et dévastent la Vendée. Que c'est avec douleur qu'il ne peut plus taire que l'armée des rebelles, dont il ne devrait plus exister un seul satellite, paraît renaître de ses cendres depuis quelque temps; qu'il ne peut attribuer les derniers échecs que nos troupes ont essuyés qu'au défaut de correspondance des généraux de nos armées avec lui, qui, depuis un mois, n'a pas été suivie; mais que les républicains ne doivent prendre aucune alarme des mouvements convulsifs des rebelles, parce que, d'après son rapport, le Comité de Salut Public mettra en vigueur des mesures qui, sous peu, extermineront jusqu'au dernier des brigands.

» Il a assuré le corps municipal et le Conseil Général de la commune qu'ils possédaient son estime et sa confiance, ainsi que les deux autres administrations dans lesquelles il n'avait trouvé que de vrais sans-culottes; que la promptitude de son départ ne lui permettait pas de se rendre auprès de chacune pour le leur dire; mais qu'il priait la municipalité de nommer quelques-uns de ses membres pour leur porter ce témoignage de sa part. Il a terminé en demandant l'accolade

fraternelle au citoyen maire, dans son nom et celui du Conseil-Général.

» Le citoyen Maire a adressé la parole au représentant du peuple Carrier, et, au nom du Conseil, il lui a témoigné l'estime et l'amitié que son énergie républicaine et son ardeur à poursuivre les contre-révolutionnaires, et à les faire punir, lui avaient mérité de la part des sans-culottes, et il lui a donné l'accolade fraternelle. »

CHAPITRE VI.

SUITE DU CHAPITRE PRÉCÉDENT. — NANTES ET SON COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE.

Nous n'avons pas rapporté tous les crimes de Carrier, c'eût été impossible ; mais nous les avons indiqués ; et les arrêtés, les lettres, les actes et les dépositions que nous avons reproduits dans leur originalité primitive ont dû en donner l'idée. Mais, pour tout dire sur cette fatale époque, il ne suffit pas d'avoir pénétré dans l'antre de ce cervier, car tout s'est transformé autour de lui ; et chacun des corps organisés qu'il fait concourir au développement de son système de destruction, pourrait être l'objet d'études et d'observations non moins importantes. Les suivre tous et

passer du club aux commissions militaires, du tribunal au Comité révolutionnaire, serait fort long ; nous choisissons, et, assez heureux pour avoir en main le carnet graisseux et sali de Grandmaison, le plumitif du Comité révolutionnaire, et aussi les procès-verbaux des visites faites chez ces monstres à l'époque de leur arrestation, nous allons dire quel caractère de cynique férocité prit la pensée de ces misérables, quand chaque jour, les mains teintes de sang, ils aspirèrent à de nouvelles immolations.

« Le temps était venu, disent-ils, dans un mémoire récapitulatif de leurs actes, de tout régénérer, et c'est à la terrible action de notre Comité que la Vendée doit d'avoir été réduite par les armées républicaines ; car, ajoutent-ils, à ce maudit fédéralisme, nos Messieurs joignaient l'accaparement en tout genre de marchandises de première nécessité......

» .... Et il fallait porter le dernier coup de massue sur la tête des traîtres, non par une mesure partielle, mais par une mesure générale qui paralisât et mit sous les mains de la loi les gros coquins de la cité.

» Tous les yeux des patriotes étaient ouverts, et nous n'atteignions cependant aucun de ceux qu'il était essentiel d'atteindre..... Il fallut créer une compagnie d'un civisme pur et bien prononcé qui formât une surveillance première. Il n'y avait pas un moment à perdre.... Nous ne dûmes donc pas attendre, pour agir, des preuves maté-

rielles ou des dénonciations. Celui qui n'avait pas fait tout ce qu'il pouvait, tomba, par cela seul, dans la classe des gens suspects. Ainsi les égoïstes, les modérés et tous les gens à grands moyens.... Nous ne craignons pas de le dire, oui c'est à l'incarcération des ci-devant et de nos gens à grands moyens que l'on est redevable du succès des armées dans la Vendée.... Ces incarcérations ont paralysé tout-à-coup les conspirateurs, et chacun d'eux s'est dit : *Pour peu que je bouge, me voilà pris*.... Ces moyens ne pouvaient venir que de la ville, et les scellés furent mis sur les coffres-forts.

« . . . . Nous ne dûmes pas oublier les accapareurs, et, pour cet effet, nous dûmes saisir tous ceux qui avaient le plus contribué au mouvement des marchandises....... D'ailleurs, c'était le plus sûr moyen de faire ouvrir les magasins et d'amener l'exécution de la loi bienfaisante du *maximum*.

Et ce fut dans une séance formée des membres des corps administratifs et des commissaires de la Société populaire, réunis au Comité, qu'on arrêta trois listes; la première, formée des *meneurs et prôneurs de fédéralisme*; la deuxième, des *entêtés mutins*; la troisième, des *patriotes prononcés qui n'avaient été égarés qu'un instant;* et, afin que les choses marchassent plus vite, ils expédièrent à Paris, comme ils nous l'apprennent, les Dorvo, les Sottin, les Peccot, les Poton, les Pineau, les Martin, les Duradier, les

le Roux, les Villenave, et les Vallot, qu'ils réunirent ainsi à Baco, à le Tourneux (1), et Beaufranchet. Voilà leur charte! Quant à leur manière de procéder, il suffit d'ouvrir leur registre d'écrou.

« Envoyé N..... au Bouffay, comme suspect...... »

Ou bien :

« Interrogé N....., et mis en arrestation d'après ses réponses contradictoires. »

Ou bien encore :

« Envoyé au Bouffay le nommé N....., sur soupçon, quoique ses papiers soient en règle. »

Mais intervient-il quelque incident dans ces prisons qu'ils remplissent chaque jour, recueillez leurs propres rapports :

« Sur la dénonciation de Potet fils, est-il dit, à la date du 28 vendémiaire an 2, relativement aux prisonniers du Bouffay, qui se vantent d'être en liberté demain, et qui prétendent qu'il est inutile de leur tremper la soupe pour ce jour, arrête : que Perrochaud sera envoyé au Bouffay pour s'éclaircir de la vérité du fait. . . . . . »

Et plus bas :

« Sur le rapport de Perrochaud, conforme à la déclaration ci-dessus, arrête : qu'il sera de nouveau député

(1) Le Tourneux fut ministre de l'intérieur en l'an V.

près des administrations pour interroger les prisonniers du Bouffay, et leur annoncer qu'ils seront fusillés sur l'heure, s'ils n'avouent qui a pu leur donner des renseignements capables de nourrir l'espoir dont ils se flattent, et l'idée d'être libres dès demain. »

Mais pour mieux rendre compte des actes et de la conduite de ces gens, assistons à quelques-uns de leurs conciliabules : -- Une fois, le 15 brumaire, ils arrêtent qu'en raison du grand nombre de passe-ports demandés au comité pour passer aux Colonies et à la Nouvelle-Angleterre, les représentants seront invités à mettre l'embargo sur tous les navires prêts à partir. — Et cet arrêté est immédiatement rendu par Carrier. — Terminant cette séance par une autre affaire, nous trouvons les deux lignes qui suivent :

« Incarcération de tous les gens riches et de tous les gens d'esprit, que l'opinion désigne comme suspects.

» Séance levée à 10 heures du soir.

« Bachelier, président ; — Goullin, secrétaire. »

Puis revenant le 18, et jours suivants, sur cette détermination, nous trouvons les lignes ci-après :

« Arrête de faire désarmer les gens suspects, et de nommer deux membres de la compagnie Marat, avec un citoyen de chaque section pour y procéder. Les membres du Comité s'occuperont de former la liste des hommes qui doivent être désarmés.

» Il est aussi arrêté qu'il sera envoyé de la compagnie Marat six surveillants dans les tribunes de Vincent La Montagne pour en faire leur rapport chaque jour au Comité révolutionnaire.

» Envoyé sur la galliote hollandaise cinq prêtres nommés. . . . . »

Quant à cette noyade de 129 malheureux qui eut lieu à peu près à cette époque, voici la seule trace que nous en retrouvions sur leur registre :

« Séance du 25 frimaire an II. — Liste des prisonniers transférés du Bouffay à une embarcation pour être conduits à Belle-Ile. Voyez cette liste, séance du 24 frimaire, n.° 31. (Mais, de fait, on ne trouve rien à ce renvoi).

» 29 frimaire an II. — Envoyé à l'Entrepôt grande quantité de brigands qui se sont rendus volontairement à Nort.

» 8 nivôse an II. — Envoyé à l'Entrepôt 700 brigands venant de Saint-Florent.

» 8 nivôse an 2. — Envoyé au Tribunal révolutionnaire N.... et G.... »

Et chaque jour la Commission, l'Entrepôt, les Salorges, le Tribunal révolutionnaire, recevaient des masses de malheureux qui ne sont pas autrement désignés.

Mais l'entassement des prisonniers et la maladie forment bientôt obstacle, comme nous l'avons

dit, à ce que de nouveaux détenus soient dirigés sur les dépôts qui existent; et je trouve, sur les registres du Comité, à la date du 2 nivôse :

« Avis verbal du représentant Carrier pour délivrer des enfants de brigands à ceux qui en demanderont; c'est-à-dire les filles à 13 ans, et les garçons pas au-dessus de 15 ans. »

Mais cette mansuétude ne fut pas de longue durée, et dès que Carrier eut avisé au moyen de se débarrasser des enfants comme des personnes âgées, il fut donné un réquisitoire à Joly (le 15 nivôse).

« Pour aller à l'Entrepôt demander au concierge le nom de ceux qui avaient pris chez eux des enfants de brigands, conformément à la proclamation du Comité, et leur enjoindre de les reconduire à l'Entrepôt. »

Mais, à quelques jours de là, quand les enfants furent réintégrés à l'Entrepôt, et que Carrier eût fait savoir, dans sa correspondance avec le Comité, que *tous les courtiers et les individus qui*, *depuis la révolution*, *avaient exercé un commerce nuisible aux sans-culottes, devaient être incarcérés, ainsi que les marchands et marchandes de denrées de première nécessité,* on trouve les lignes suivantes :

— Réquisitoire à Joly, commissaire révolutionnaire,

de faire transférer les brigands de l'Entrepôt dans des galiotes, après avoir fait nettoyer par les prisonniers mêmes le susdit lieu ! »

Chacun des membres de ce comité a d'ailleurs son rôle, et Bachelier avoue au procès, que le rôle de débonnaire lui est échu, et que c'est à lui qu'il appartient de jeter quelques paroles d'humanité dans la discussion, quand les prévenus sont amenés à la barre du comité. Le carnet de Grandmaison nous l'apprend également ; et si Goullin traitait à ce qu'il semble plus particulièrement avec le représentant des mesures à prendre, Grandmaison paraît avoir eu surtout la charge des exécutions.

« — Penser à l'état de l'argenterie.
» — Penser à la femme M.....
» — Penser au procès-verbal, etc.
» — Penser à dénoncer Musset au représen-
» tant du peuple, etc., etc......... »

Telles sont les inscriptions que nous retrouvons sur ce carnet.

Mais des hommes dont le rigide patriotisme exigeait que *la population entière de Nantes fût incarcérée* pour parvenir à sa régénération, n'eurent garde, comme on le pense bien, de négliger leurs intérêts personnels. Et si, comme

nous l'avons vu, au chapitre précédent, la dépouille des victimes, leurs vêtements, leurs chaussures, furent abandonnés aux exécuteurs, ne croyez pas que les ordonnateurs de ces massacres aient négligé ou dédaigné des objets plus précieux. Les procès-verbaux, rédigés sur l'état des lieux occupés par le comité, au moment où les dénonciations de Phelippes vinrent dévoiler ses turpitudes, nous apprennent que plusieurs pièces étaient remplies des objets les plus rares et des marchandises les plus précieuses. Les devants d'autel, les chasubles et les ornements d'église en velours et en étoffes brochées d'or et d'argent, y étaient par centaines. On y remarquait aussi des vases précieux consacrés au service du culte, mais, comme nous l'apprennent ces mêmes procès-verbaux, toutes les richesses de l'autel étaient déshonorées et dépouillées de leurs crépines ou de leurs galons. — Faut-il s'étonner, d'après cela, que l'on ait trouvé plus tard chez Bachelier, des couverts d'argent armoriés, des jetons aux armes de la ville, des bagues en diamants, des tabatières d'or, un collier de perles, une timballe d'argent marquée *Gilles Cheuntie*, un bracelet à pierres, renfermé dans sa gaine en soie, etc.

Cependant, ce ne sont pas là les seules res-

sources de ces hommes habiles; Chaux et Goullin osent signer plusieurs lettres adressées à des gens riches, qu'ils tiennent sous le coup de la menace, et avec lesquels ils traitent de leur rançon. Un particulier nommé Job est cité pour avoir donné 50,000 liv. au comité et avoir été ensuite relâché; Geslin donna 30,000 liv.; Bretonville 50,000 liv., et Perrocheaux, voulant encore surenchérir, osa, ainsi que la chose fut prouvée aux débats, mettre pour condition à l'élargissement de ce malheureux, que sa fille s'abandonnerait à sa brutalité.

Mais ce qui dépasse peut-être tous ces faits, c'est ce qui eut lieu à l'occasion des frères Thoinet, alors les plus riches négociants de Nantes, et comptant entre eux douze enfants. Ces deux jeunes hommes, qui avaient versé dans la caisse municipale jusqu'à 300,000 liv. pour concourir à l'achat des grains destinés aux approvisionnements de Nantes, ne se contentant pas de ce sacrifice, étaient tous deux attachés à un bataillon républicain qui servait activement dans la Vendée, quand le comité, violant leur domicile et forçant leurs magasins, en enleva les marchandises qui s'y trouvaient, et poussa l'audace jusqu'à spolier les valeurs qu'ils avaient en portefeuille. Rappelés à Nantes par la maladie de leurs

enfants, ces courageux citoyens sont arrêtés et jetés dans un cloaque où ils périssent tous deux. — Vainement des amis, des patriotes, exposent-ils qu'on les a vus dans les rangs de l'armée faire des prodiges contre les Vendéens: *ils sont de la classe des riches et de ces gens d'esprit*, de laquelle il faut se défaire à tout prix.

D'ailleurs, comme la chose est formellement établie par Phelippes Tronjolly dans ses dépositions, si on traita au comité même des échéances et des époques de paiement pour des rançons convenues, n'oublions pas que, fatigué des réclamations que devaient susciter tant d'excès, le comité fut jusqu'à prendre et afficher un arrêté par lequel il déclara suspects les parents ou amis qui chercheraient à interrompre le cours de la justice révolutionnaire par des sollicitations importunes.—S'étonnera-t-on, après cela, que l'un d'eux, Bachelier, établit en principe qu'il n'y avait *en révolution que des lois de circonstances*. Qu'un autre, Goullin, répondit au président du tribunal révolutionnaire; *est-ce qu'il faut des preuves pour faire passer certaines personnes au rasoir national; on leur fait mettre la tête à la fenêtre sur l'étiquette du sac*; et que, pratiquant lui-même cette doctrine,

il ait fait périr en prison l'un de ses bienfaiteurs, auquel il devait des sommes considérables et détenir une femme, dont il avait eu, dit Tronjolly, le lit, le cœur et la bourse. Mais ses propres paroles nous le peindront encore mieux que nos récits. Cette fois, c'est à la famille Hervé de Labauche qu'il en veut :

« On recommande, écrit-il à ses collègues, les gredins ci-dessus (Labauche et sa fille) déguisés en paysans, qui, outre le crime de s'être cachés et d'avoir brigandé, sont en outre chargés d'avoir des parents émigrés. — Ces honnêtes gens sont fatigués, malades, ils ont besoin des soins les plus délicats, c'est justice de leur expédier un billet d'hôpital; en vérité, en vérité, le comité révolutionnaire ne peut se dispenser de les recommander chaudement à ses frères de la commission militaire. »

Qu'après cela, et au milieu de ces désordres, on lise sur le fronton de tous les édifices de Nantes : UNITÉ, INDIVISIBILITÉ DE LA RÉPUBLIQUE ; LIBERBÉ, FRATERNITÉ, ÉGALITÉ. Qu'on lise à tous les carrefours, une ordonnance de police municipale qui prescrit aux propriétaires de maisons de faire enlever de leurs façades, les figures propres à entretenir le fanatisme, et de leur substituer les bustes des Brutus, des Le Pelletier, des Marat, etc; qu'on n'entende plus de cloches, ni même le carillon du Bouf-

fay, jusqu'à ce qu'il ait été disposé pour jouer des airs patriotiques; que les convois funèbres se fassent sans prêtres et sans exposition aux portes; enfin qu'on lise sur un autre point à la bourse, un arrêté du comité de salut public qui prescrit au commerce de Nantes d'exporter dans le court espace de trois mois, pour dix millions de café, de sucre et de vin, afin de réaliser des fonds qui puissent être appliqués à l'agriculture; puis que sur d'autres réquisitions des clubistes de Vincent-la-Montagne, alarmés eux-mêmes du rapport qui leur a été fait, au sujet du sang que l'on a vu couler de l'échafaud jusque dans les boutiques qui sont placées sur le Bouffay, que l'on voie, dis-je, sur cette même place un immense bassin recouvert d'un prélat rouge, duquel le sang déborde encore, et l'on aura pris une juste idée de l'œuvre de Carrier et du comité révolutionnaire, quand, par une dernière annotation de ce même comité, on aura appris que *chaque jour les maisons de jeux sont pleines comme par le passé, et que les rues sont inondées de prostituées.* Voilà avec la famine, la peste et une nouvelle guerre vendéenne, les biens dont ces monstres dotèrent la ville de Nantes, en se disant les fondateurs de l'égalité et du bonheur du peuple.

CHAPITRE VII.

SUITE DE LA TERREUR. — COMMISSIONS MILITAIRES. — RENNES.

La terreur était donc à l'ordre du jour, elle était le point de doctrine fondamentale des représentants qui parcouraient nos départements. Aussi Nantes seul n'en fut-il pas doté, et si nous voyons Bréard à Brest, solliciter l'établissement d'un tribunal révolutionnaire, en citant l'exemple de son collègue Carrier, qui marche comme un brave b....., il faut nommer encore Jean-Bon-Saint-André et Prieur qui instituèrent à Saint-Malo et à Antrain deux commissions militaires révolutionnaires, quand déjà Pochole en avait établi une à Rennes, et que les représentants, attachés à

l'armée d'opération, en avaient aussi créé au Mans, à Laval, à Angers.

Eminemment révolutionnaire, plus peut-être que les comités et les tribunaux exceptionnels dont on a tant parlé, c'est surtout au sein de ces commissions et dans leurs registres qu'il faut chercher la pensée, toute d'action et de terreur, que professèrent les hommes qui, luttant contre la Vendée et l'étranger, se posèrent comme les apôtres du sans-culottisme, régime nouveau, pour lequel il fallait au préalable faire table rase. — Ecoutons-les, et nous en jugerons. C'est Pochole qui, arrivé à Rennes, quand Carrier en partait pour Nantes, a reçu sa pensée et ses confidences.

« Considérant que la sévérité de la discipline militaire et la punition des lâches et des traîtres qui compromettent le salut de la République, peuvent seules assurer le succès de nos armes;

» Que le sang versé par l'ineptie ou par la malveillance des chefs doit crier vengeance contre ceux qui l'ont fait répandre;

» Qu'il est utile à la patrie d'épouvanter par la rigueur de l'exemple ceux qui semblent se faire un jeu de la vie de leurs semblables et sacrifient à leur inexpérience les plus braves défenseurs de la liberté;

» Que tout délit, quel qu'il soit, dans une armée,

quand il tend à y introduire la désorganisation ou à y répandre des principes contraires au républicanisme, mérite la mort;

» Arrête: Qu'une commission militaire révolutionnaire, composée de cinq membres, jugera en dernier ressort, et sans autre forme que la décision de la majorité de ses membres, d'après un interrogatoire et une audition de témoins, tous les brigands pris les armes à la main; tous les coupables convaincus d'avoir crié *Vive le Roi!* etc., etc.

Et ajoutant de nouvelles instructions à cet arrêté, daté du 19 brumaire an 2, il disait aux membres de cette commission (le 24 brumaire):

« Aucune considération politique ne peut vous empêcher d'exécuter la loi du 19 mars 1793. Des républicains révolutionnaires ne doivent pas connaître le pardon. Les traîtres ont trop souvent abusé de votre indulgence. L'armée vous observe, et sans doute elle n'attend pas que le glaive de la loi épargne ceux qu'elle n'eut pas épargné sur le champ de bataille. Ces décisions, citoyens, qui coûtent à l'humanité, sont dictées par l'intérêt de la patrie, qui doit l'emporter sur tout autre sentiment. » (1)

---

(1) L'arrêté de création de l'une des commissions de la Loire-Inférieure portait: qu'en l'absence *de deux témoins, le procès-verbal d'un fonctionnaire en exercice, suffirait pour la démonstration du fait et la condam-*

Puis, il les autorisait à faire faire une nouvelle guillotine ; celle qui existait sur la place du Palais de la Loi ne suffisant plus.

Mais, soit que cette commission ne répondît point aux vues et aux projets des représentants, soit qu'elle ne suffît point réellement à expédier tous les jugements qui lui étaient remis, tant est-il que, le premier frimaire an II, un autre arrêté signé des représentants Bourbotte, Prieur et Turreau, ajoutait aux deux commissions déjà instituées à Rennes et à Saint-Malo, une troisième commission, chargée de punir *avec célérité les scélérats qui avaient pris les armes contre la liberté*, *et tous les contre-révolutionnaires qui cherchaient à fomenter dans l'armée l'indiscipline, pour parvenir à la désorganiser et à la dissoudre.* Et chacun des membres de cette commission, composée des citoyens Brutus Magnier, président ;—Defiennes, accusateur ; —Coulon ;—Bossenge ; — Remaëly, — et Scoevola, greffier, recevant une indemnité de 12 liv. par jour, se mirent à la besogne, après s'être pourvus de 7 bon-

---

nation de l'accusé. J'ai lieu de penser que cette jurisprudence devint plus tard commune à toutes les commissions militaires en exercice dans nos départements.

nets rouges du prix de 45 liv. et de 6 sautoirs et médailles du prix de 230 liv. — Ainsi nantis, ils s'adressèrent aux citoyens d'Antrain, et leurs dirent :

« La commission militaire révolutionnaire tiendra publiquement ses séances chez la veuve Bezot, rue de la Municipalité, près la grand'halle. Citoyens, si vous connaissez des scélérats qui cherchent à fomenter l'indiscipline dans les armées pour parvenir à les désorganiser, des lâches que ni l'honneur, ni les devoirs ne retiennent à leur poste dans les moments glorieux d'un combat; si vous connaissez des dilapidateurs, des conspirateurs, des ennemis de la liberté et de l'égalité, venez promptement nous les dénoncer, et sur le champ, vos vœux seront remplis, vos cœurs seront satisfaits. Une prompte justice vous consolera d'avoir été témoins de quelque forfait envers la république. »

Et, se mettant à l'œuvre, ils constatèrent chaque jour, par des interpellations de témoins ou par des procès-verbaux, l'absence de ceux qui leur furent désignés pour avoir suivi le parti des rebelles, s'être ralliés à eux, ou les avoir accueillis à leurs divers passages. D'ailleurs, se trouve-t-il d'une autre part dans l'armée républicaine quelque soldat accusé d'avoir pillé les malheureux habitants des campagnes, et il n'en manquait pas; ils le condamnent, pour l'exemple, à la prison et à rester

attaché à un poteau ayant au cou les poules qu'il a volées, ou bien les souliers que l'on a trouvés en double dans son sac, quand la plupart des défenseurs de la patrie marchaient nu-pieds.

Ainsi créée dans le double but de comprimer les lâches et de punir les rebelles, cette commission prit bientôt un caractère tout particulier, et qui tenait autant de l'administration, que de l'ordre judiciaire. La nouvelle lui ayant été transmise, que quelques troubles ont eu lieu à Saint-Aubin-du-Cormier, elle s'y rend le 20 frimaire, et, nantie de ses bonnets rouges et de ses médailles, elle va descendre à l'église, accompagnée de quelques hussards. Aussitôt, Brutus-Magnier fait sonner la cloche, et convoque une assemblée générale des habitants.

« Les citoyens s'étant rendus à cet appel, dit le procès-verbal, le président, dans un petit discours, leur recommande la paix, et propose de terminer à l'amiable une affaire qui pouvait avoir les plus fâcheux résultats (la commune était accusée de contre-révolution, et d'aristocratie). Aussitôt, les citoyens demandèrent à grands cris l'établissement d'une Société populaire pour prévenir, par l'instruction, de pareils malheurs. Un comité de surveillance est nommé sur le champ, la commune se donne le nom de *Montagne-la-Forêt*, et la Société a eu une séance bien intéressante qui voit triompher la philo-

sophie sur le fanatisme et l'ignorance. Une souscription s'est aussi ouverte en faveur des pauvres, et la commission, toujours philanthrope, n'a point refusé une offrande à l'indigence. La commission est partie à 4 heures, après avoir eu la douce satisfaction de se voir bénie et louée par toute la commune de Montagne-la-Forêt, qui a poussé la délicatesse au point de payer la dépense faite à l'auberge par lesdits commissaires.

« L.-P.-B. Brutus-Magnier, président; — Scœvola, secrétaire-greffier. »

Qui ne croirait, à voir les poules attachées au cou d'un soldat, et cette bonhomie avec laquelle lesdits commissaires portent sur leurs registres que les habitants de Montagne-la-Forêt les ont loués et bénis en payant leur écot à l'auberge; qui ne croirait, dis-je, que ces nouveaux Brutus sont les plus bénins républicains que nous ayons encore trouvés. Mais, suivons-les, ou mieux, ouvrons leur registre de délibérations et d'arrêts de mort.

Un deuxième arrêté de Prieur, Bourbotte, Pochole et Boursault vient de leur attribuer la faculté *de mettre en arrestation tous les particuliers qu'ils jugeront suspects et d'apposer les scellés sur leurs papiers*. Ils ont enregistré cet arrêté, et ils continuent:

« On s'est ensuite occupé des brigands, et ceux qu'on

a interrogés sont René Chevelot, René Albert, Jean Abeilard, François Brunet, tous quatre laboureurs à Chanteloup; Joseph Plessis, fileur de laine à Saint-Lezin; Joseph Bondu, domicilié à Saint-Lo-d'Angers; Pierre Seché, menuisier à Chemillé, âgé de 16 ans, lequel, avec Joseph Plessis, a été renvoyé en prison jusqu'à ce qu'on se soit informé de leur âge. Les autres ont été condamnés à mort.

» Séance levée à 10 heures du soir.

» Brutus MAGNIER, président;
» SCŒVOLA, secrétaire-greffier. »

— Autre séance :

« Une lettre reçue de Montagne-la-Forêt annonce que des intrigants y troublent de nouveau la paix; la commission autorise l'accusateur à faire arrêter le nommé Angers qu'on dénonce comme auteur des troubles. La liste des brigands amenés le 3 de ce mois est épuisée par la condamnation d'un enfant de onze ans et d'un fou à la réclusion, et par celle à mort de six autres scélérats.

» BRUTUS MAGNIER, *président.*
» SCŒVOLA, *secrétaire-greffier.* »

Et voilà deux jugements après lesquels se lisent les lignes suivantes :

« Séance du 9 nivôse an 2, au matin.

» Les trois tribunaux militaires en ce moment réunis à Rennes, devant terminer la fête qui aura lieu demain au sujet de la prise de Toulon, par un repas fraternel, où le représentant du peuple est invité de se trouver, et où

se trouvera aussi *le vengeur du peuple* (vive l'égalité !), a arrêté qu'il n'y aura pas de séance demain. — Deux sœurs de la charité, appelées devant la commission pour répondre sur une inculpation de prévarication qui leur était faite, ont eu l'effronterie de déclarer hautement, devant le peuple, qu'elles n'avaient point prêté et ne prêteraient jamais le serment sacré de la liberté et l'égalité. En conséquence, elles ont été déclarées suspectes et incarcérées. On ne manquera pas de prendre des mesures pour faire subir le même sort aux autres nonnettes qui seraient dans les mêmes intentions.

— Et au bas de la même page :

« Il n'y a point eu de séance le onze, parce qu'il n'est pas de bonne fête sans lendemain. D'ailleurs, les représentants du peuple Lavallée et Laplanche, qui avaient assisté au repas, ont voulu en rendre un ce jour-là. Ces deux jours ont été bien agréables, car c'était la fête du cœur. »

Et c'est sur un registre d'arrêts de mort, qui, à chaque page, en contient dix ou douze, que ces lignes se trouvent consignées. — Mais suivons :

« Séance du 12 nivôse au soir.

» Le prêtre Jean Mercier, déjà interrogé dans la séance du 5 de ce mois, est définitivement jugé et condamné à mort.

» Séance du 13 nivôse an 2 au soir.

» La commission militaire de Saint-Malo, n'ayant osé prendre sur elle de juger définitivement des brigands, les a renvoyés au tribunal criminel de Rennes. Mais

notre commission a résolu de les juger, afin de ne pas les laisser pourrir dans les prisons, et quatre ont été interrogés ce soir pendant qu'un membre était allé lever les scellés chez les sœurs grises, pour voir s'il n'y avait rien de suspect dans leurs papiers. Ce soir on vient annoncer la capture du ci-devant prince de Talmont (1), et la séance a été levée à 9 heures.

» Séance du 18 nivôse an 2 au matin.

» Trois petites filles, sœurs des jeunes garçons Aubin, sont interrogées, et tous ceux d'hier reparaissent à la commission. — Marie Charles, — Anne Denis, — François Chevrier sont condamnés à la peine de mort. Tous les enfants sont destinés à être soignés dans un hôpital.

» On s'est ensuite occupé d'interroger six brigands mais comme il vient un soupçon, qu'ils avaient été jugés par l'autre commission, on les renvoie en prison. »

Cependant, le lendemain, on apprend qu'ils n'avaient pas été jugés, et ils sont condamnés à porter leur tête sur l'échafaud. — Mais la mort vient frapper à son tour l'un des juges de la commission militaire d'Antrain, au moment où l'épidémie qui régnait dans les prisons et l'armée vendéenne, donnait les plus vives alarmes aux habitants de Rennes. Un arrêté fut pris à ce sujet:

---

(1) Voir sa condamnation et sa mort au dernier chapitre du livre précédent.

« Esnue-Lavallée, représentant du peuple dans les départements de l'ouest et du centre.

» Sur l'exposé fait par le président de la commission militaire séant ci-devant présidial de Rennes, que le citoyen Remaëly, membre de cette commission, décédé ce jour, a, en mourant, manifesté le désir d'être placé au pied de l'arbre de la liberté.

» Considérant que le citoyen Remaëly n'a payé le tribut de la nature, que par suite des travaux multipliés et des devoirs que son état lui imposait; que l'aspect et la crainte d'une maladie pestilentielle dont étaient attaqués les brigands, loin de ralentir son zèle et son énergie, l'ont au contraire porté à sacrifier sa propre existence, dans la vue d'arrêter les progrès du fléau pestilentiel qui menaçait la commune de Rennes et ses environs;

» Considérant enfin que cette abnégation de soi-même, mérite au citoyen Remaëly une sorte de respect pour ses derniers vœux; que d'ailleurs les cendres d'un vrai républicain sont propres à enraciner et faire croître l'arbre de la liberté;

» Arrête: qu'en vertu des désirs par lui manifestés, et pour rendre hommage à ses vertus républicaines, le corps du citoyen Remaëly sera inhumé républicainement, demain matin vers les 10 heures, sur la place de l'Egalité, et au pied de l'arbre de la liberté, où seront chantés, l'ode à la liberté et des hymnes analogues à la cérémonie. »

Ce qui, en effet, eut lieu en grand concours de

peuple, au bruit des musiques militaires de la garnison, et sous la direction de Brutus Magnier, qui jeta des fleurs sur la tombe de son collègue. Toutes les autorités étaient présentes et pourvues d'une branche de cyprès qu'elles portaient à la main.

Poursuivant ainsi ses actes de vengeance et ses parades, la même commission avait prononcé du 2 frimaire au 14 floréal, dans un mois, 294 jugements qui portèrent sur 1,000 à 1200 personnes, desquelles, quatre cents au moins avaient été exécutées, quand « *des jeunes gens de la ville de Rennes lui envoyèrent une députation pour demander à être eux-mêmes les exécuteurs des jugements criminels qu'on devait exécuter militairement, afin d'assouvir la rage que leur inspirait l'existence des vils chouans.* »

Et Brutus Magnier continuant sa rédaction, car presque tout le registre duquel nous faisons nos extraits est de sa main, ajoute : « le député reçoit *l'accolade fraternelle, et le tribunal prendra leur demande en considération.* »

Et c'est à l'aide des principes qui ont amené ces jeunes gens à offrir leurs bras aux bourreaux, que l'une de ces commissions condamne, comme

je viens de le dire, 1,000 à 1,200 personnes; qu'une autre, séant au palais de justice, en condamne à peu près 2,000 par 402 jugements, et que toutes rivalisent de zèle avec celles de Nantes et du Mans, qui avouent, l'une, 4,000 condamnations à mort; l'autre, 2,896 en deux mois.

Mais ici, nous devons le dire sans détour, nous concevons très-bien comment il se fit que, quand les partis en lutte s'égorgeaient sur le champ de bataille, dans les ambulances, et dans les hôpitaux, comment, dis-je, il se fit qu'il y eût des commissions militaires à la suite des armées, chargées de mettre à mort ceux qui avaient *échappé à l'épée des combattants*. Les partis politiques n'ont jamais autrement compris la destruction de leurs adversaires, et les formes adoptées pour consacrer cette sauvage doctrine en font la seule différence. — Mais que, dans ces horribles exigences de l'esprit de parti, il se fût trouvé au moins quelque chose de grave et de solennel, et nous aurions pu en ne considérant que le résultat définitif, la liberté que nous avons conquise, nous écrier, peut-être aussi avec d'autres, que la terreur sauva le pays. Mais, après ce que nous avons vu à Nantes, après ce que nous venons de voir à Rennes, quand nous devons, pour remplir notre devoir

d'historien, signaler la jeunesse d'une de nos villes se mettant aux ordres du *Vengeur*, nous ne saurions contenir l'indignation qui nous oppresse, et nous nous écrirons aussi avec les plus patriotes et les plus dévoués de ces temps malheureux, avec le président du Tribunal révolutionnaire de Nantes, que ce furent ces excès qui rallumèrent la guerre dans la Vendée, quand les brillants succès de Marceau et de Kléber, les victoires du Mans et de Savenay, semblaient l'avoir si heureusement éteinte.

Nous n'avons point encore tout dit cependant sur cette effroyable crise dont plusieurs mesures furent d'un résultat immense et incontestable. Et, après avoir parlé des excès commis dans la Loire-Inférieure et l'Ille-et-Vilaine, nous avons à nous occuper de la Ville de Brest, qui vit tomber les têtes des vingt-six administrateurs du Finistère, le jour où notre marine, détruite dans un des plus grands combats de mer qui aient été livrés, ne nous laissa, pour témoignage de la valeur française, que le souvenir du vaisseau le *Vengeur* s'abymant dans les flots.

CHAPITRE VIII.

MISSION DE JEAN-BON-SAINT-ANDRÉ ET DE PRIEUR (DE LA MARNE) A BREST. — INSUBORDINATION ET RENTRÉE DE LA FLOTTE AUX ORDRES DE MORARD DE GALLES.

Nous avons déjà dit, chapitre II de ce livre, comment et dans quelles circonstances avait eû lieu l'organisation du tribunal révolutionnaire de Brest; et nous avons dit aussi comment les basses fosses et les cachots du château de cette ville s'étaient remplis de suspects désignés à la vindicte des représentants par les dénonciateurs à gages, pris dans le bagne et les bataillons maratistes que Laignelot avait traînés à sa suite. Mais Bréard, retenu par la goutte, comme il l'écrivait à son collègue Jean-Bon, attendait le retour de celui-ci

pour donner au tribunal révolutionnaire toute l'impulsion qui devait répondre à leurs projets. Car, à Brest, la guillotine et le tribunal révolutionnaire ne devaient pas être, non plus qu'à Nantes et à Rennes, de simples instruments de vengeance, il y avait là aussi une armée à organiser, et si la première pensée de Bréard fut d'appeler près de lui Hugues et Ance, l'accusateur public et le bourreau de Rochefort, ceux-là mêmes qui avaient *vengé le peuple*, comme on le disait alors, des trahisons de Toulon, c'étaient aussi des officiers de marine, un lieutenant et deux bas officiers du vaisseau la *Ferme* que le tribunal de Brest atteignait d'abord. — Tout fut donc calculé à Brest pour la formation du tribunal révolutionnaire et des comités de surveillance, dans la double pensée de réorganiser la marine, qui était en dissolution, et de terrifier le fédéralisme dont l'administration du Finistère (décrétée d'arrestation le 19 juillet), était représentée comme la principale souche. Voilà du moins ce qui nous semble ressortir des faits mêmes, et il suffira, pour s'en convaincre, de les rapporter, non que nous recherchions, cette fois plus que les autres, une excuse aux atrocités qui en furent la conséquence, mais parce que, historien,

notre devoir, avant tout, est d'être vrai. — Et comment, en parlant de la marine, telle qu'elle était alors organisée, pourrions-nous taire l'abandon où se trouvaient nos ports en 1793, et les actes nombreux d'insubordination et d'incapacité, qui, au commencement des guerres de la Vendée et de la Bretagne, paralysèrent complétement les mouvements de nos vaisseaux, quand leur présence sur nos côtes était indispensable pour empêcher la communication des rebelles avec l'Angleterre. Vainement, en effet, dès les mois de février et mars, lors des premiers troubles de la Vendée, Monge, alors ministre de la marine, essaya-t-il d'établir une croisière de Brest au Pertuis : une fois, c'étaient les approvisionnements qui retenaient nos bâtiments dans le port ; une autrefois, comme à bord du *Trajan*, de l'*Achille* et du *Jean-Bart*, c'étaient les équipages mutinés qui refusaient de prendre la mer ou de la tenir, jusqu'à ce qu'on eût pourvu à leur solde ; une autrefois, c'étaient les marins mêmes qui manquaient, et il était impossible, ainsi que nous l'apprend la correspondance des employés des classes, d'obtenir dans les arrondissements maritimes, les contingents demandés. Ajoutez à cela des projets de destruction,

sourdement répandus; nos ports chaque jour au moment d'être incendiés, ou l'étant réellement comme le fut celui de Lorient par un sinistre attribué à la malveillance; et l'on comprendra quelle juste indignation le service de l'armée de mer excitait chez les patriotes, quand celui de l'armée de terre s'était si promptement improvisé.

« Frères et amis, le gouvernement de l'Angleterre fait armer, écrivait Monge, en s'adressant aux sociétés populaires. Le roi d'Angleterre et son Parlement veulent nous faire la guerre; les républicains anglais le souffriront-ils? Déjà ces hommes libres témoignent leur mécontentement. Eh! bien, frères et amis, nous volerons à leur secours, nous ferons une descente dans cette île, nous y lancerons cinquante mille bonnets de la liberté; nous y planterons l'arbre sacré, et nous y tendrons les bras à nos frères républicains; la tyrannie de leur gouvernement sera bientôt détruite!........ Que les marins français se rappellent nos succès dans la dernière guerre...... que rien n'arrête leur essor, que tout leur soit possible pour servir la république. Les rois sont égoïstes, mais les peuples libres sont reconnaissants, ils font toujours tout pour eux-mêmes, ils ne laissent point la vertu sans récompense. »

Et, appliquant ces principes aux circonstances où le ministre convoquait tous les gens de mer, pour lui désigner, par l'élection, les officiers dont nos vaisseaux manquaient complétement, ou,

s'adressant aux sociétés populaires, comme il le fit à celle de Saint-Malo, il leur demandait des commandants et des chefs de pavillon, afin de pouvoir mettre à la mer tel vaisseau qui n'attendait plus qu'un capitaine pour appareiller.

Qu'on eût formé de la sorte des régiments pleins d'énergie et de dévouement, auxquels le seul maniement de la baïonnette assura la victoire, cela se conçoit; mais que l'on confiât à des officiers et à des équipages ainsi improvisés, l'honneur du pavillon français, il est manifeste que, tel courage qu'on leur suppose, il ne suffira pas seul pour disputer la victoire à des flottes exercées de longue main, à une marine pareille à celle de l'Angleterre. — Mais alors toutes ces choses ne se raisonnaient point: on avait besoin de vaisseaux et de forces considérables à la mer, il fallait qu'ils sortissent.

« Employez tous vos moyens, disait le ministre Monge, au commandant d'armes de Lorient, à la date de février 1793, pour que les vaisseaux (commandés par Villaret et Morard de Galles) mettent à la voile dans un état qui leur permette de bien se battre. Vous pourrez avec succès employer la société des amis de la liberté et de l'égalité républicaine, dont les exhortations ne peuvent pas être vaines. »

Et, s'adressant aux marins, il ajoutait;

« Oui, vous êtes les vrais enfants de la patrie, et vous saurez dans l'occasion prouver qu'il vaut mieux sauter en l'air ou couler à fond, que d'abandonner le pavillon national à la merci des esclaves d'un gouvernement dont le peuple ne connaît pas encore toute la perfidie. Vous ne vous exposerez point, sans doute, à périr de honte et de misère dans les prisons odieuses du gouvernement anglais ou dans les marécages de la Hollande. »

Et oui, sans doute, ils se feront sauter plutôt que de se rendre, témoin le *Vengeur*, mais encore une fois ce courage même ne saurait faire que la victoire leur reste, que leur ligne de bataille soit convenablement suivie, qu'il y ait une discipline suffisante, et que le commandant ait l'autorité nécessaire. A peine, en effet, et après d'interminables préparatifs, la division de Villaret qui croisait sous Groix pour protéger l'arrivée des convois attendus de Saint-Domingue, a-t-elle été ralliée par les forces que commande Morard de Galles, que l'insubordination la plus complète se manifeste dans les équipages de la flotte. Partie vers la fin de juillet, cette armée avait la double mission de déjouer les projets de l'Angleterre à l'égard de la Vendée, et de protéger les convois attendus de Saint-Domingue. Mais la mauvaise position qui lui fut assignée par

l'ordre de croiser dans les eaux de Quiberon, quand déjà une fatale organisation avait rendu l'insubordination des équipages si active, y fit naître promptement des causes de trouble qu'il fut impossible de réprimer. Longtemps à l'ancre sur les côtes du Morbihan, des intelligences s'établirent entre les rebelles et les équipages de quelques vaisseaux; des officiers supérieurs appartenant à l'ancienne marine n'apportèrent point dans leur service toute la sévérité que pouvaient exiger les relations avec la terre, et il ne tarda point à se manifester dans plusieurs équipages un mécontentement que le défaut de solde porta au point que la manœuvre des bâtiments fut complétement compromise. L'autorité des officiers se trouva méconnue, les ordres d'appareillage restèrent sans exécution, et bientôt, vers le 15 août, quand la nouvelle du désastre de Toulon se fut repandue, des avis émis par des malveillants conduisirent les équipages à délibérer entre eux sur ce qu'il conviendrait de faire, ou de rentrer à Brest, ou de tenir la mer, quand, disait-on, les Anglais signalés dans la Manche allaient se présenter avec une flotte de quarante et quelques vaisseaux. Bréard et Tréhouart, dont la mission à Brest avait eu pour principal objet la réorga-

nisation de cette marine si peu disciplinée et si peu utile, ne manquèrent pas de se concerter sur ce qui se passait; et l'un d'eux, Tréhouart, s'étant embarqué sur un bâtiment léger, joignit la flotte au moment même où les équipages venaient de dépêcher deux des leurs à la Convention, afin de prendre ses ordres. Vainement Tréhouart essaya-t-il de conserver à l'amiral le pouvoir et la force, sans lesquels rien n'était possible : les capitaines de bâtiment lui déclarèrent qu'ils ne pouvaient plus se faire obéir, et qu'il fallait rentrer à Brest.

Ce fut dans ces circonstances, que le Comité de salut public, justement alarmé de la prise de Toulon et des inquiétudes que les désordres de Quiberon faisaient naître pour le reste de nos forces maritimes, dit à deux de ses membres, Jean-Bon-Saint-André et Prieur : Allez, *Sauvez Brest et la flotte!* — Partis de Paris, le 24 septembre, ils arrivèrent donc à Brest peu de jours après la rentrée de la flotte, qui y jeta l'ancre le 29 du même mois. — Des mesures les plus sévères avaient d'ailleurs été prises par Bréard, et, dès que Jean-Bon et Prieur furent arrivés, les représentants, se portant simultanément sur tous les bâtiments de la rade, y firent entendre

ces doctrines de sans-culottisme, qui ne tendirent à rien moins, comme nous l'apprend Jean-Bon lui-même, qu'à déterminer les vrais républicains à dénoncer les coupables; car une vérité a dû frapper tous les esprits, disait-il, c'est que l'amalgame des ci-devant nobles, des officiers de l'ancienne marine avec les citoyens qui, de la marine du commerce ont passé au service de la République, nuit essentiellement au bien de la chose...... L'inimitié qui existe entre ces deux classes d'hommes quoique extérieurement contenue par la loi, est arrivée au point que plusieurs capitaines et officiers préfèrent d'abandonner la mer et aller sur les frontières combattre à côté de leurs frères sans-culottes, plutôt que de voir les forces navales livrées à des hommes qu'ils regardent comme des traîtres.... La première mesure à prendre doit donc être l'épurement de la marine et la destitution pleine, complète, absolue de tous les ci-devant nobles qui servent sur l'escadre.

Et, appuyant ces pensées d'actes encore plus significatifs, ils traduisirent au tribunal révolutionnaire de Paris :

Duplessis-Grenedan, commandant de la *Côte-d'Or*; Coëtnempren, commandant du *Jean-*

Bart; Le Bourg, Enouf et Le Duc, lieutenants de vaisseau; Fichet et Delecluse, officiers du vaisseau le *Commerce de Marseille*, pour avoir déclamé contre la Convention, n'avoir pas maintenu la discipline militaire, ou négligé d'exécuter les signaux qui leur étaient faits, etc., etc.

Ils firent détenir au château Bonnefous, commandant du *Terrible* que montait l'amiral; Richery, commandant la *Bretagne*, et Daugier, major de l'armée. Ils destituèrent, pour cause de suspicion, en raison de leur naissance, pour défaut de patriotisme ou pour faiblesse, les officiers ci-après: Le Large, contre-amiral; Kerguelen, *idem*; Le Tendre, capitaine du *Nestor;* Bruix, capitaine de l'*Indomptable*; Boissauveur, capitaine du *Superbe;* Thomas, capitaine du *Northumberland;* Terrasson, capitaine du *Juste;* Labatut, capitaine de la *Convention;* Guignace, Clément La Roncière, Gérard de la Coudraye, Massard et Tuvache, lieutenants et enseigne sur la *Côte-d'Or*. — Quant à l'amiral Morard de Galles, ils le renvoyèrent devant le Comité de Salut public et lui intimèrent l'ordre de partir de Brest dans les vingt-quatre heures. Procédant simultanément à la réorganisation de l'armée, ils portèrent au grade de contre-amiral, Villaret,

Martin, Bouvet, Cornic et Vanstabel, et au grade de capitaine de vaisseau, les lieutenants Lucadou, Lefranc, Monnier, Larreguy cadet, Bazire, L'Hermitte, Morel, Le Ray, Bauvachère, Le Manque, Condé, L'Héritier, Vignot, Pilet et Huguet; ces deux derniers n'étaient qu'enseignes non entretenus.

« Notre arrêté relatif à l'épurement de la flotte, écrivaient-ils, le 4 brumaire, en s'adressant à leurs collègues du Comité de salut public, vous aura fait connaître les premières destitutions que nous avons jugées nécessaires. Ceux que vous recevrez aujourd'hui, vous feront connaître les remplacements. Vous remarquerez que, fidèles à nos principes, nous n'avons choisi que des sans-culottes, et toutes les précautions que nous avons prises, nous portent à croire qu'ils réunissent l'habileté et le courage à l'amour de la liberté. — L'administration de la marine va avoir son tour, ainsi que les autorités constituées; nous rassemblons pour cela tous nos moyens; en attendant, nous nous occupons de l'épurement de la Société populaire; car ici tout était gangrené, tout avait besoin du scalpel du patriotisme. »

Et, notifiant l'ordre à Villaret d'arborer son pavillon sur le vaisseau la *Côte-d'Or*, auquel ils donnèrent, à partir de ce jour, le nom de la *Montagne*, ils lui remirent le commandement de la flotte, en même temps qu'ils lui accordèrent une

confiance sans bornes. Deux officiers destitués, Gossin et Bompard, ayant en effet rédigé dans ce temps un mémoire contre Villaret, furent saisis et remis à la disposition du Comité de salut public, au moment où leur manuscrit allait être imprimé.

Mais ce n'était là, ainsi qu'on le pense bien, que l'un des objets de la mission des représentants Jean-Bon et Prieur. Un instant distraits par l'excursion de l'armée vendéenne vers Grandville, de la double mission de réorganiser l'armée navale et de terrifier le fédéralisme, ils se remirent à cette seconde œuvre aussitôt leur rentrée à Brest, après l'issue du siége de Grandville et les déroutes du Mans et de Savenay. On était au mois de nivôse, et Laignelot, accompagné des bataillons maratistes, que Jean-Bon avait détachés de la Normandie, était entré dans les murs de Brest.

D'ailleurs pour eux, et dans la préoccupation où les haines politiques jetteront toujours les hommes les plus forts, c'était la même œuvre, le même fait.

« Les principaux agents de ces trames perfides, ainsi que le dit Jean-Bon, dans son mémoire, devaient être ces mêmes députés qui, chassés trop tard du sein de la Convention, avaient porté dans les départements la rage dont ils étaient dévorés contre la république. »

Et sur quoi se fondaient ces dires? sur la dénonciation d'un malheureux, de Belval, qui avait pris part à tous les actes du département, et qui, assez faible et assez niais pour croire au pardon qu'on lui faisait entrevoir, eut la lâcheté de dénoncer ses amis aux représentants, qui ne lui en firent pas moins trancher la tête (1). La condamnation des administrateurs du Finistère fut, dès-lors, l'un des actes auxquels les représentants apportèrent le plus de sollicitude, et rien ne fut négligé pour que la Montagne obtînt cette éclatante vengeance sur les Fédéralistes, qu'on persistait à présenter comme ayant voulu la ruine du gouvernement républicain.

---

(1) Comme la lettre qu'il écrivit aux représentants, en date du 27 vendémiaire an II, est comprise au nombre des pièces justificatives du rapport de Jean-Bon, et qu'il serait pénible pour nous de la reproduire et d'en charger la mémoire d'un compatriote faible et malheureux, nous nous dispensons de la donner.

CHAPITRE IX.

SUITE DE LA MISSION DE JEAN-BON-SAINT-ANDRÉ ET DE PRIEUR (DE LA MARNE). — MISE EN JUGEMENT DES VINGT-SIX ADMINISTRATEURS DU FINISTÈRE. — LEUR EXÉCUTION.

La mise en jugement et la condamnation des membres de l'Administration départementale du Finistère forma donc, après la répression des désordres de l'armée navale, lors de la rentrée de Jean-Bon à Brest, la principale occupation des représentants.

Tous les préliminaires de la procédure qui devait servir à perdre ces généreux citoyens, avaient été dirigés avec la plus grande activité par la commission administrative de Landerneau, et l'un de ses membres s'était rendu successive-

ment seul, ou accompagné de l'accusateur Hugues, à Morlaix et à Quimper, afin de trouver, dans les papiers de l'ancienne administration, les pièces qui devaient conduire à sa condamnation. Mais, non content de ces démarches, courant d'un district à l'autre, visitant toutes les administrations et les clubs, P..... s'adressa au public par un mémoire intitulé *aux vieux bonnets rouges*, et livra dès-lors à la publicité un extrait des pièces qu'il avait trouvées à la charge des malheureux administrateurs. Dédiant son libelle aux Sociétés populaires, il leur disait :

— « Quelques Sociétés du Finistère, égarées par je ne sais quel esprit de modérantisme, ont pris un intérêt marqué au sort des administrateurs de ce département, arrêtés ou poursuivis pour cause de fédéralisme. *Ils ne sont pas coupables*, se sont-elles écriées; *ils n'ont été que trompés, ces vertueux magistrats, et certes l'éloignement où ils étaient du théâtre des principaux événements rend leur erreur bien excusable!.....*

» Si ce langage n'intéressait que des particuliers, si ce langage ne tenait pas de si près à la chose publique, s'il ne tendait à dérober aux coups des lois, peut-être les plus chauds, les plus ardents complices des Brissot, des Guadet, des Vergniaud, de tous ces vertueux enfin, qui, au nom de la vertu opprimée, succombant sous les poignards de l'anarchie, ont entraîné la France si près de sa ruine, la liberté si près de son tombeau, on pour-

rait l'entendre avec indifférence, on pourrait ne pas le relever ; mais quelle âme républicaine ne révolte pas le projet de sauver des conspirateurs ? Quel ami vrai de sa patrie ne voit pas avec indignation mettre en jeu le moyen d'arracher au fer de la justice celui qui a essayé de la perdre....

» Ce sont eux qui, les premiers, ont jeté le masque et levé l'étendard contre Paris et la Montagne ; ce sont eux qui, les premiers, ont demandé la réunion des suppléants à Bourges, et l'ont proposée aux 84 départements ; ce sont eux qui donnèrent l'idée de ce fameux comité central qui a eu lieu à Caen, sous la protection du scélérat Wimphen ; c'est dans le Finistère, c'est dans le tripot de l'administration de ce département que se combinaient tous les plans que devaient suivre et exécuter contre Paris la croisade départementale.... »

Et, poursuivant avec une infatigable persévérance tous ceux qu'il supposait attachés de près ou de loin à la cause des administrateurs décrétés le 19 juillet, il obtenait de ses collègues que les autres membres de l'administration départementale, non compris dans le décret de mise en accusation, fussent également saisis.

« Tout va bien, se faisait-il écrire par ses collègues de Landerneau, à la date du 11 octobre 1793 ; il faut agir. Le salut public exige des précautions. En les prenant, la cause de la liberté déjouera les trames malveillantes qui nous investissent de toutes parts. C'est ce qui

nous détermine à vous charger spécialement de faire arrêter le nommé Graner, marchand, chez lequel était précédemment logé le fameux Abgrall. Il est indispensable que Guillier et Morvan, administrateurs, soient capturés en même temps. A votre retour, chemin faisant, vous prendrez des mesures pour que Le Gac et Le Prédour soient cerclés dans leur retraite à Châteaulin. Les uns et les autres seront transférés le plus promptement possible, en la maison d'arrêt, auprès de notre administration. Recevez, brave sans-culotte, nos salutations fraternelles. — Vous veillerez à ce que les papiers suspects soient sequestrés chez les arrêtés.

» Les membres de la commission administrative du Finistère. »

Or, déjà des ordres semblables avaient été donnés à l'égard de Roujoux, ex-président du Comité de résistance à Caen, de Souché la Bremaudière, commandant de la force départementale; de la Hubaudière, officier municipal, qui avait si puissamment concouru à l'évasion des députés girondins, du nègre Léveillé, principal guide de ces mêmes députés, et domestique des MM. Le Déan, de la femme de Kervelgan, de Kerdizien, de Veller, d'Abgrall, etc.; et si P.... et son collègue D.... ne parvinrent pas à saisir toutes ces victimes, ils s'en vengèrent en courant de Quimper à Pont-Croix, chef-lieu de dis-

trict, où ils donnèrent l'ordre d'incarcérer, dans les 24 heures, tous les suspects du ressort. — Cependant, quelques-uns des anciens membres de l'administration départementale du Finistère n'étaient point encore arrêtés. Plusieurs, protégés par les votes de quelques Sociétés populaires régénérées, ainsi que Descourbes et Boisjaffray, semblaient même au moment d'échapper à la vindicte des Montagnards. La commission administrative, malgré ses rigueurs ordinaires, n'avait pas dédaigné de les recommander à la clémence des représentants, et Postic et Derrien, tous deux cultivateurs, étaient présentés comme de pauvres paysans que l'on avait surpris. Le patriotisme des anciens administrateurs, et leur zèle bien connu, encourageaient d'ailleurs les plus timides; et si quelques Sociétés avaient déjà parlé, comme s'en plaignait P...., d'innocenter les traîtres, il y eut bientôt à Brest, à la résidence des représentants, un projet formé pour sauver les administrateurs décrétés, en faisant demander leur élargissement par les Sections mêmes de la ville. Smith, président du tribunal du district; de Massac, commissaire de marine, et Le Hir, membre du district, parurent y mettre un empressement particulier. Ayant eux-mêmes rédigé une pétition re-

lative à cet objet, ils la colportaient d'une section à l'autre, quand, arrivés à celle du Quai qui siégeait à l'église des Sept-Saints, ils y trouvèrent une opposition si formelle, que, pour ne pas voir inscrire sur la pétition un vœu contraire à son but, ils furent obligés de se retirer précipitamment sous le feu des invectives les plus menaçantes.

Dès-lors, tout espoir de sauver ces malheureuses victimes dut s'évanouir, et si P.... s'était empressé de rendre publiques les pièces qu'on jugeait propres à les perdre, voici comment la commission administrative, dans une lettre confidentielle à Prieur, qui était absent, envisagea les choses :

« Représentant Montagnard, nous te prévenons que l'intrigue et le fédéralisme lèvent une tête audacieuse dans le Finistère ; que l'esprit de désorganisation se propage, qu'il existe un projet de terrasser les maratistes, de les culbuter des places où la confiance de la Montagne les a placés, et de les forcer, par toutes sortes de dégoûts, à abandonner de nouveau le champ de bataille aux fédéralistes, feuillants, tartufes et modérés de toutes les couleurs. »

Et, se plaignant de Bréard, le fondateur du tribunal révolutionnaire de Brest, ils ajoutaient :

« Ils ont réussi, à force d'impudence et de menées, à surprendre encore une fois la religion du représentant du peuple, non pas que nous ayons cru que celui-ci entre dans les vues liberticides des intrigants qui l'obsèdent; seul livré à la foule qui le presse, harcelé de toutes parts par le choc des passions qui s'agitent autour de lui, il n'est pas étonnant qu'il commette des erreurs! Mais, quoiqu'il ne soit que trompé, le mal n'est pas moins réel, et il est instant d'y porter remède : il faut que la vérité perce.

» ...... Viens donc, brave Montagnard, sonder les nouvelles plaies du Finistère; viens porter le flambeau scrutateur sur notre conduite, sur nos opérations politiques, sur ce que nous avons fait depuis cinq ans, pour ou contre la liberté. Viens, il est impossible que ta présence puisse être plus utile ailleurs qu'ici. Il faut les mains d'Hercule pour briser les filets qu'on jette encore sur le Finistère, dont la régénération tardive accuse, non les talents et les bonnes intentions de ton collègue; mais l'astuce et la rage de nos ennemis communs. »

Dans le moment, les opérations militaires des armées républicaines, sur la rive droite de la Loire, ne permirent pas à Prieur de répondre à cet appel, et ce ne fut qu'à quelque temps de là, vers le mois de nivôse an 2, que le procès des membres de l'ancienne administration put être repris. Le tribunal révolutionnaire, destiné à les

juger, parut donc revêtir un nouveau caractère de force et de célérité, aussitôt la rentrée à Brest des représentants Prieur et Jean-Bon-Saint-André. Ragmey, jeune fanatique, siégeant comme juge au tribunal révolutionnaire de Paris, fut en conséquence appelé à présider celui de Brest, et Hugues se trouva remplacé par Donzé-Verteuil, digne substitut de Fouquier-Thinville. A ce dernier on donna, pour adjoint, Bonnet, à l'œil de verre, que le même Fouquier avait longtemps employé comme secrétaire. Ainsi constitué après que les jurés eussent été pris dans les clubs et les rangs de l'armée, Jean-Bon et Prieur s'occupèrent de mener à fin cette éclatante affaire, qui, suivant eux, devait trancher le mal dans sa racine, régénérer l'armée navale et le département. Des ordres furent en conséquence transmis à Ragmey; et, dans les premiers jours de germinal, s'étant rendu à Quimper avec le citoyen P..., pour procéder au lief des scellés apposés sur les papiers de l'administration déchue, il fit en même temps rechercher à Landerneau, dans les papiers précédemment transférés de Quimper à cette résidence, toutes les pièces qui pouvaient servir à la mise en accusation des prévenus. Mais, soit négligence ou intention bienveillante, Du-

coëdic, procureur-général-syndic de la commission administrative, et chargé en cette qualité de la réunion de ces pièces, en produisit peu, et il est appris que, suspecté par les représentants, il fut incarcéré le 17 germinal, veille du jour où Ragmey lança son réquisitoire pour faire conduire à Brest les détenus de l'ancienne administration alors écroués dans les prisons de Landerneau et de Carhaix.

Cependant les administrateurs détenus dans la première de ces villes, informés de l'acharnement de leurs ennemis, et ayant eu connaissance des mémoires de P...., crurent devoir y répondre. Cette justification, qu'on peut regarder comme leur principal acte de défense, mérite d'être citée, et voici ce que nous y trouvons :

« Les administrateurs signataires ont été engagés à rédiger le présent mémoire en raison du vœu émis par plusieurs Sociétés en faveur de leur mise en liberté, et pour répondre aussi aux attaques d'un *commissaire administrateur* qui appelle la vengeance des lois sur eux. »

Puis, se défendant d'avoir eu des relations avec les députés girondins en fuite, ils rapportent comment et dans quelles circonstances ils se sont alarmés des troubles de Paris, comment, au 10 août 1792 et au mois de février 1793, les en-

fants du Finistère s'y sont trouvés une fois pour renverser le trône, une autre fois pour comprimer les anarchistes, lors du pillage et des massacres exercés sur les marchands d'épiceries.

« En vain l'adversaire du département veut-il interpréter nos intentions, les faits parlent plus haut que l'accusation. »

Et ils ajoutent :

« Dès que l'insurrection éclata dans le Morbihan, le département du Finistère s'empressa de précipiter ses combattants sur les hordes des rebelles.

» Des rassemblements considérables de révoltés se forment successivement à Fouesnant, à Saint-Pol, à Lesneven, à Lannilis. Nous sommes partout, disent-ils, exposés aux balles des révoltés, et partout nous avons comprimé la rébellion. » — « Pourquoi donc les administrateurs exposaient-ils ainsi leur vie ? Pourquoi travaillaient-ils avec tant de zèle à éteindre les soulèvements excités de toutes parts ? Pourquoi le département surveillait-il avec tant d'activité la poste, la messagerie et les gens suspects ? Pourquoi était-il nuit et jour en permanence, long-temps avant qu'elle fût ordonnée par un décret ? Pourquoi mettait-il en réquisition 1,000 hommes pour réparer les fortifications de Brest ? Pourquoi tant de mesures sages pour garantir le Finistère et les autres départements de l'invasion des brigands ? Pourquoi tant de corps-de-garde établis sur toutes les côtes dans une étendue de près de cent lieues ? Pourquoi

ces 3,000 hommes levés spontanément par l'administration et placés dans les forts et les lignes qui défendent la ville de Brest? Pourquoi ces innombrables batteries élevées sur les rochers de nos rivages, et présentant, pour ainsi dire, de toutes parts, l'aspect d'un camp retranché?

» Les représentants eux-mêmes, surpris de tant de zèle et de prévoyance, en témoignèrent leur satisfaction aux administrateurs. Ils voulurent leur faire rendre un plus éclatant témoignage, et deux fois dans un seul mois il fut décrété que l'administration du département du Finistère avait bien mérité de la patrie.

» Devant des preuves de civisme si éclatantes et si multipliées, que devient l'accusation de *trahison, de conspiration*? Oui, nous conspirons jour et nuit pour le bonheur de la patrie!....

» On a voulu frapper l'imagination des lecteurs en leur présentant l'image de l'exécrable Toulon se jetant dans les bras d'un nouveau despote. L'écrivain ne semblerait-il pas vouloir en induire......? Non, la plume se refuse à transcrire cet horrible soupçon. Etait-ce donc en multipliant la mort sous les pas de nos ennemis, en la leur présentant de toutes parts, sous mille formes différentes, que les administrateurs les invitaient à se jeter dans nos ports? Pourquoi ce perfide rapprochement *des trahisons du midi et des erreurs du Finistère*? — Les administrateurs ont, dit-on, trempé dans le fédéralisme. Mais le département du Finistère montra-t-il jamais la moindre intention criminelle? Toutes ces démarches ont constamment tendu *à la sûreté de la Con-*

vention, au maintien de l'unité et de l'indivisibilité de la république. La preuve évidente de la droiture de ses intentions se trouve dans les actes mêmes qu'on lui reproche. On y voit toujours à découvert les motifs qui la font agir. Il est démontré que si les administrateurs du Finistère ont été coupables de quelque genre de *fédéralisme*, il n'avait pour objet *ni de rétablir la tyrannie, ni d'attenter à l'unité et à l'indivisibilité de la république,* mais un but tout contraire. Si les correspondances, si leur zèle les ont égarés, l'erreur n'est pas un crime; et l'erreur promptement reconnue sollicite toujours l'indulgence.

. . . .

» Hommes de bonne foi qui lirez ce mémoire, interrogez votre conscience et prononcez. Dites si vos administrateurs furent coupables de conspiration; dites s'il dépendit d'eux de n'être pas victimes de l'erreur; dites si leurs intentions ne furent pas toujours droites et pures. Le ciel lit au fond de leurs cœurs; il connaît leur innocence, et ce motif de consolation soutient leur courage au milieu des adversités. Si les mesures générales ont exigé qu'ils perdissent leur liberté, ils trouveront un adoucissement à leurs maux en songeant qu'ils souffrent pour la patrie; ils suivent de leurs vœux la prospérité de la république, et chantent dans les les fers ses succès et sa gloire.

» Les anciens administrateurs du département du Finistère détenus à la maison d'arrêt à Landerneau.

» J.-R. Merienne; — L.-J.-M. Guillier; — O. Mor-
» van; — Yv.-Jh.-Ls. Le Denmat; — Berge-
» vin fils. »

Mais un deuxième mémoire, adressé aux Comités réunis de salut public, de sûreté générale, et de législation, parut sous la date du 28 ventôse an II. — Signé par Doucin, Y. Daniel, Le Gac, Le Prédour, M.-M.-M. Brichet, Daniel, Expilly, G.me Le Roux, Piclet, et Le Thoux, alors détenus à la maison d'arrêt de Brest (1), la rédaction en est évidemment moins ferme et plus contournée. Les malheureux administrateurs sentent qu'ils sont en présence d'un tribunal exceptionnel, et que le moment n'est pas éloigné où ils auront pour juges des ennemis politiques. Ils essaient de justifier leur conduite, et, préoccupés de leur propre dévouement à la patrie, ils n'admettent pas qu'ils l'aient jamais trahie, tout au plus qu'ils aient été trompés, qu'ils se soient trompés eux-mêmes.

« Ce qui a dissipé notre erreur, c'est le temps, la réflexion, le sentiment; c'est la comparaison que nous avons faite de la Convention avec elle-même; c'est le

---

(1) Ces autres administrateurs, saisis par les soins de la commission administrative, avaient été de bonne heure dirigés sur Paris; mais les troubles des départements, au-delà de l'Ille-et-Vilaine, ne permirent pas de leur faire suivre leur destination. Détenus quelque temps à Rennes, ils furent ramenés à Brest.

rapprochement de son état avant la révolution du 31 mai, et ce qu'elle est devenue depuis cette époque ; c'est le calme et la majesté soutenue de ses séances, depuis qu'elle a eu vomi de son sein les traîtres qui entravaient sa marche ; c'est l'étonnant prodige qu'elle a opéré, tôt après, en comblant les vœux du peuple par le don instantané d'une constitution populaire et républicaine...... Alors le bandeau est tombé ; des flots de lumière nous ont pressés ; nous avons contemplé avec effroi la profondeur de l'abyme dans lequel on nous plongeait ; et voyant le salut public dans l'immortelle et nécessaire révolution du 31 mai, nous nous y sommes ralliés irrévocablement avec le caractère de franchise, naturel aux anciens Bretons. »

Pauvres administrateurs ! Et la postérité, sévère, même pour les malheureux, aurait ces paroles à leur reprocher ! Est-ce donc qu'ils manquèrent de courage et qu'ils ne surent pas mourir ? Mais non, car la plupart d'entre eux se sont eux-mêmes constitués prisonniers, et, plusieurs, comme Doucin, ont refusé de s'évader, tant ils étaient sûrs de leur dévouement au pays. Mais ces malheureux ont leur famille, des enfants et leurs femmes, et celles-ci abymées de douleur rôdent chaque jour autour de leur prison.

« Et, en effet, qu'étions-nous avant la révolution, comme ils le disent en terminant leur mémoire ? — Tous des plébéiens, tous nés dans cette classe qui était tout

aux yeux de la nature et de la raison, et rien pour des castes usurpatrices habituées à l'avilir et à se jouer de ses droits; tous ne vivant que de notre travail ou de notre industrie.

» Que sommes-nous, depuis la révolution? Au premier son du tocsin de la liberté, tous, nous nous sommes levés avec le peuple, et chacun de nous, selon ses moyens, a respectivement contribué à toutes ses conquêtes sur le despotisme royal, théocratique et nobiliaire. Depuis, nous avons soutenu de tout l'élan du zèle, de toute l'énergie du civisme, le berceau de la république; et si le triomphe de l'aristocratie n'était pas absolument désespéré, ne serions-nous pas les premières victimes, que, dans le Finistère, elle sacrifierait à sa vengeance?.....

» Depuis que nous sommes dans les fers, quelle a encore été notre conduite?..... Nous avons adhéré, applaudi à tous les décrets, célébré avec enthousiasme les succès de la République. Pendant notre séjour à Rennes, cette commune est mise en état de siége; ses murs sont menacés par les rebelles. Accoutumés à tous les sacrifices, non contents de nous être dépouillés de nos manteaux, de nos chaussures, pour les défenseurs de la patrie, nous brûlons de partager leurs dangers; nous demandons des armes, avec les instances les plus pressantes, et nous réitérons aux représentants du peuple, au comité de surveillance, au conseil-général de la commune, notre offre d'arroser de notre sang les drapeaux de la liberté. Heureux d'expier, à ce prix, une erreur étrangère à nos cœurs!.

» Quels sont ceux qui, depuis nos malheurs mêmes, n'ont pas balancé à se prononcer hautement pour nous ?... Le peuple du Finistère, le peuple presque entier, réuni en assemblées primaires ou communales, et la majorité des sociétés populaires, dont l'œil pénétrant et observateur a suivi, jour par jour, chacun de nous dans le cours de sa vie politique et de sa conduite, tant révolutionnaire qu'administrative.

» Ces témoignages attestent que les anciens administrateurs furent trompés, et qu'ils ne sont pas coupables. Ah! sans doute, ils ne peuvent être que malheureux, puisque, dans la captivité, et au fort même de l'infortune, ils reçoivent encore des marques si touchantes de l'estime de leurs administrés; et il faut que ce sentiment soit bien profond dans l'âme des uns, et bien mérité de la part des autres, puisque les vils artifices, les manœuvres les plus basses et les plus déliées de l'intrigue et de l'aristocratie, n'ont pu réussir à en comprimer l'expression.

» Quels sont, au contraire, ceux qui s'élèvent contre des témoignages aussi respectables ? Il ne nous appartient pas de les signaler: notre pinceau pourrait paraître suspect. Ils sont en très-petit nombre dans le département. La voix publique, ce juge infaillible, cet appréciateur sévère de la probité et du civisme, s'est décidé entre eux et nous, et quand Sparte a prononcé sur ce qui est ou n'est pas honnête, la Grèce n'appelle pas de ses jugements.

» Prononcez à votre tour, citoyens représentants, et confirmez le jugement de nos concitoyens. »

Cette tardive et vaine justification ne fit qu'accélérer la marche de l'instruction. Le 24 floréal, Bonnet fulminait l'acte d'accusation qui motiva de la part du tribunal révolutionnaire une ordonnance de prise de corps contre trente-trois membres et le secrétaire-général de l'ancienne administration départementale du Finistère. Et cet acte d'accusation, œuvre infernale ourdie dans le secret, et comprenant 17 pages in-folio, ne fut communiqué aux accusés et à leurs défenseurs que le 30 floréal au soir, à 7 heures, par trois copies. — Le lendemain, 1.er prairial, les malheureux comparaissaient à la pointe du jour devant leurs juges. (1).

Le Hir et Riou-Kersalaun, principaux défenseurs des prévenus, se rendirent immédiatement au château où étaient détenus ces infortunés. Mais comment recueillir leurs moyens de défense dans une si courte entrevue. Onze d'entre eux entouraient à la fois Le Hir, et lui présentaient leurs notes; et son collègue Riou recevait avec les mêmes prières de semblables instances et des larmes pareilles, données par ces malheureux au

(Voir, sous le n.° 49 des pièces justificatives, l'acte d'accusation mentionné.)

pays et à leur famille. Parmi eux cependant, étaient ces deux cultivateurs, Postic et Derrien, que la commission administrative elle-même avait cru devoir recommander à la clémence des représentants, mais que ceux-ci n'avaient point écartés. Ils étaient seuls incapables de rédiger leurs moyens de défense, et Morvan, leur co-accusé, ce jeune et brillant administrateur qui avait une fois disputé à La Harpe le prix de poésie, par une ode sur la mort du prince de Brunswick, s'oubliant lui-même, recueillait avec bonté l'expression de leur simplicité, quand Kergariou et Moulin, qui étaient venus depuis peu de jours partager le sort de leurs amis et se remettre à leurs bourreaux, silencieux et résignés se confiaient encore à leur innocence et comptaient sur leur patriotisme pour croire qu'il leur serait rendu justice. — *A demain matin sept heures!* se dirent bientôt les accusés et leurs défenseurs. Et les lourds verroux des portes surbaissées de l'ancien château ayant péniblement roulé sur eux-mêmes, quelques pâles lumières qui dissipaient à peine l'humide obscurité des voûtes noircies de la prison, s'éteignirent.........

Le lendemain, 1.er prairial an 2, dès 6 heures du matin, des piquets de l'armée révolutionnaire

gardaient tous les carrefours; une force considérable s'était portée vers le château. Ses ouvrages avancés ayant bientôt été franchis, on vit arriver à l'ancienne chapelle de la Marine, entre une haie d'hommes armés, les trente-quatre administrateurs du Finistère. Les mots JUSTICE DU PEUPLE, gravés sur une plaque en cuivre, se lisaient au front de l'édifice. C'est là que siégeaient Ragmey, Verteuil, Bonnet, des juges et des jurés, commis à l'œuvre régénératrice qui se poursuivait alors sur tous les points de la France. Elevés sur une estrade ombragée des trois couleurs, les vengeurs du peuple avaient le bonnet phrygien en tête et siégeaient où avait reposé autrefois l'autel du sacrifice. Ayant fait placer des gradins à leur droite, ils y firent asseoir les accusés, chacun ayant deux gendarmes à ses côtés, le sabre nu, et soutenus par de nombreux piquets de l'armée révolutionnaire qui gardaient les issues de l'auditoire. Quant aux défenseurs, placés loin de leurs clients, toute communication leur était interdite avec eux.

Les deux premiers jours furent employés à la lecture d'une foule immense de pièces, d'arrêtés, d'adresses, d'extraits de registres, dont les défenseurs n'avaient eu aucune communication. Rag-

mey pendant ce temps promenait ses yeux étincelants sur l'assemblée saisie d'un sombre effroi, et si quelques-uns des accusés ou leurs défenseurs tentaient de faire une observation sur les arrêtés et les actes qui leur étaient imputés à crime, il leur permettait à peine de s'expliquer et faisait passer outre à l'audition des témoins. Cependant le tour des défenseurs arrivait, et, après les sinistres réticences de Verteuil, qui s'autorisa de la lecture de quarante et quelques lettres des représentants du Finistère, adressées à l'administration de ce département, et que Brichet avait eu l'imprudence de citer comme moyen de justification, la parole leur fut accordée. Riou et Le Hir s'étaient concertés sur la défense de leurs clients : le premier devait exposer les moyens généraux de la cause pour arriver ensuite aux faits relatifs à chacun des accusés. Mais à peine a-t-il essayé de parler du patriotisme des prévenus, à peine s'avance-t-il à dire hypothétiquement « que » si les accusés n'ont eu d'autre but que le sa- » lut public, s'ils n'ont été animés que par le » salut de la patrie, etc., etc. » que Ragmey l'interrompant brusquement: s'écrie: « Avant que » tu ailles plus loin, citoyen défenseur, le tri- » bunal a besoin de connaître tes opinions per-

» sonnelles sur les arrêtés de cette administra-
» tion. » — Riou resta interdit et ne put répondre.........

— « Le tribunal, reprit Ragmey, t'interpelle et te demande, si tu ne regardes pas ces arrêtés comme liberticides, parce que, d'après ta réponse, il a peut-être des mesures à prendre contre toi..... »

— Et Riou continua à garder le silence... Il ne put désormais présenter d'autres considérations que celles qui parlaient en faveur de la moralité personnelle de ses clients. Le Hir ne put et n'entreprit rien autre chose. Morvan, ce jeune patriote si plein d'énergie et de dévouement, voulut cependant ajouter quelques mots à la défense que Le Hir avait prononcée en sa faveur ; mais Ragmey lui coupa précipitamment la parole, et lui dit à lui et à son défenseur: « qu'ils eussent à se renfermer dans la cause, et que le tribunal ne les écoutait plus. »

Vainement, dans un autre moment, Le Hir parlant de Cuny, l'un de ses clients, cite-t-il les onze enfants de cet administrateur, et les services et les blessures auxquels il doit de s'être élevé du rang de simple soldat au grade de capitaine d'artillerie ; c'est à peine s'il peut continuer au milieu

des murmures qui étouffent sa voix. Enfin, arrivant à la défense des deux cultivateurs Postic et Derrien, que leur éducation et toute leur vie rendaient étrangers aux affaires publiques, leur défenseur put faire valoir avec un peu plus de latitude les faits qui militaient en leur faveur; mais à quoi servit, à quoi servirent aussi les considérations particulières que Le Hir présenta en faveur de l'un des membres du département qui s'était trouvé absent lors des mesures qui firent incriminer ses collègues. Vainement objecta-t-il que la signature de cet administrateur ne se trouvait apposée à aucun des arrêtés servant de base à l'accusation, Ragmey n'en procéda pas moins à son résumé, et, comprenant tous les prévenus dans la même accusation, il s'obstina, malgré l'objection qu'on lui faisait d'un alibi, à ne poser que les deux questions suivantes:

« 1.° Est-il constant qu'il a existé une conjuration contre la liberté du peuple français, tendant à rompre l'unité et l'indivisibilité de la république, à allumer le feu de la guerre civile, en armant les citoyens les uns contre les autres; en les provoquant à la désobéissance à la loi, et à la révolte contre l'autorité légitime de la représentation nationale?

» 2.° Kergariou, Brichet, Aimez, Morvan, Guillier, Bergevin, Dubois, Doucin, Derrien, Postic, Cuny, Le

Prédour, Daniel-Kersaux, Expilly, Le Roux, Herpeu, Merienne, Malmanche, Banéat, Le Pennec, Le Thoux, Déniel, Moulin, Le Gac, Piclet, Le Denmat, Bienvenu, Descourbes, Julien Pruné et François Le Cornec sont-ils convaincus d'être auteurs ou complices de ladite conspiration ?

C'est en vain, que Brichet, Bergevin, Morvan, Merienne et leurs défenseurs s'élèvent contre cette monstrueuse et atroce confusion; c'est en vain qu'ils invoquent la loi en forme d'instruction du 21 octobre 1791, qui veut que: « *Les jurés examinent la moralité du fait, c'est-à-dire les circonstances de volonté, de provocation d'intention, de préméditation qu'il est nécessaire de connaître pour savoir à quel point le fait est coupable et pour le définir par le vrai caractère qui lui appartient.* — Il y a une autre loi révolutionnaire, du 26 frimaire an II, art. 24, qui porte, en principe, qu'il *ne sera point posé de question intentionnelle sur les faits qui auront été articulés dans les débats*, et avant que le jury fût rentré dans l'audience, on avait entendu des chevaux et des charrettes de réquisition, demandées par Ance, le bourreau, à un administrateur du district, entrer dans les cours qui avoisinaient le tribunal.. Enfin, les sicaires sortent de leur antre;

leurs regards soucieux n'annoncent que des malheurs.

La première question, celle de la *conjuration*, est résolue à l'unanimité.

La deuxième question l'est aussi en masse et sans distinction en faveur de tel ou tel accusé, quels qu'aient été sa position et ses précédents. — Quelques avis, secrétement répandus, disent bien que Malmanche, Cuny, Postic et Derrien ont été un instant au moment d'être sauvés, mais d'autres les ont réclamés (1): Bienvenu, Descourbes, Julien Pruné et François Le Cornec sont seuls acquittés sur la déclaration du jury portant: *qu'ils ne sont point convaincus d'être auteurs ou complices de ladite conjuration.* Quant à Poullain, Baron-Boisjaffray et le Goazre, qui étaient absents et retenus sur parole à Paris, ils ne furent même pas compris dans l'acte d'accusation de Donzé Verteuil, et ils durent leur salut à cette circonstance. Le prononcé du jury étant

---

(1) Nous avons en main une lettre de l'un des hommes qui siégea comme juré dans cette affreuse affaire, et il dit que *ses raisons et son opinion sur la nécessité d'acquitter les deux cultivateurs Postic et Derrien furent inutiles; que leur arrêt était prononcé, qu'ils devaient périr,*

ainsi proclamé, Ragmey, se redressant avec solennité, reprit la parole, après que l'accusateur eût fait ses réquisitions, et prononça la mort des condamnés par application des lois du 16 décembre 1792 et 26 juin 1793, et la confiscation de leurs biens en vertu de la loi du 10 mars même année; puis il ordonna:

« Qu'à la diligence de l'accusateur public, le présent jugement, quant à la peine de mort, serait exécuté dans les 24 heures sur la place du *Triomphe du Peuple*, imprimé, publié et affiché en français dans toute l'étendue de la république, et en breton dans le département du Finistère (1). Et un crêpe funèbre, dit l'honorable défenseur, à la bienveillance duquel nous devons presque tous ces détails, sembla voiler le sinistre tribunal. L'heure des ombres s'approchait avec l'heure dernière des martyrs; toutes les poitrines étaient haletantes, et quand on entendit préparer sur l'honneur et la conscience l'égorgement des 26 administrateurs, l'effroi fut à son comble........ Courageux Bergevin, intrépide Merienne, énergique Guillier, brave Moulin! je n'oublierai jamais vos dernières paroles:—*Scélérats, notre sang retombera sur vos têtes!*..... Mon sang était figé, continue l'honorable défenseur, à la place duquel nous ne saurions

---

(1) Ce jugement est signé: Pierre-Louis Ragmey, président; Jean-Corneille Pasquier; Maurice Le Bras et Joseph Palis, juges; Cabon, greffier.

plus nous mettre, et je ne sais comment je retrouvai ma demeure. Je m'enfermai pour rendre compte de ce terrible événement à une femme de grand cœur qui s'intéressait au sort de l'innocence, je ne pouvais m'exprimer qu'en mots entrecoupés, et ses larmes me laissaient sans force, quand un bruit sourd nous fit accourir à la fenêtre... Ciel! c'étaient les vingt-six administrateurs pressés dans deux charrettes, en corps de chemise, la tête nue, les cheveux coupés et les mains derrière le dos....... Je ne pus croire à tant de rage et à tant de célérité: l'impression de la douleur me laissa sans force. »

Malheureux! plusieurs d'entre eux chantaient la Marseillaise et criaient *Vive la République!* Et quand presque tous songeaient sans doute à leurs familles, à leurs nombreux enfants, comme Cuny et Piclet, au milieu d'eux était Expilly, long-temps décoré du sacerdoce, et que les bourreaux avaient été prendre sur son siége épiscopal. Une autre fois encore il avait vu Brest (c'était au commencement de 1791), et, faisant alors sa première entrée dans son diocèse, il avait été reçu dans ces mêmes rues et sur ces mêmes places avec des fleurs et des arcs de triomphe; comme à l'aurore d'une paix annoncée au nom du ciel, il avait entendu des hymnes d'allégresses; hélas! aujourd'hui, c'est sur un tombereau qu'il est garotté, et à sa suite il y a un bourreau, du peuple

en haillons, des femmes et des enfants qui exhalent de longs cris de vengeance. Mais les victimes sont promenées par les carrefours de la ville, et au lieu d'arriver à la place du *Triomphe du Peuple*, comme l'appelle Ragmey, par la rue Saint-Yves qui y conduit directement, on les dirige par la rue du Château, le long de laquelle s'alignent les troupes révolutionnaires qui se sont emparées de Brest.—Et, insultant à leur misère, les égorgeurs leur ont offert un repas splendide avant de les faire monter à l'échafaud qui a été dressé ce jour avec un soin tout particulier. Sur son pourtour, on a, en effet, établi une ceinture de planches que le public ne passera pas; un vaste entonnoir peint en rouge est disposé près de la fatale bascule pour recevoir le sang des suppliciés, et une trappe a été ménagée sur l'échafaud même pour faire tomber dans des charrettes, la dépouille des administrateurs.

Toutes ces mesures étaient-elles une sûreté prise par les égorgeurs, ou Ance, le bourreau, qui dès leur entrée au tribunal avait dit: *que les administrateurs étaient à lui*, se serait-il ainsi étudié à disposer avec art le crime qui souriait à sa fanatique férocité...... Je ne sais, mais il fut dit aussi que Ance rangea avec raffi-

nement la tête ensanglantée de chaque supplicié, devant les yeux de ceux qui attendaient leur tour; et toutes ces choses sont croyables, toutes ressortent des faits mêmes, et appartiennent à cet ordre d'idées qui conduisait Carrier et ses acolytes à s'enivrer des chants de l'orgie sur les galiotes de Lambertye, à ce même ordre d'idées qui conduisait les jeunes gens de Rennes à demander l'honneur d'exécuter les jugements à mort d'une troupe de bourreaux, à cet ordre d'idées enfin qui conduisit d'autres jeunes hommes, alors enfants, à courir chaque jour du tribunal au champ d'exécution, où, avides de tout voir, ils ont tout remarqué sans rien laisser échapper que nous ne puissions redire sur leur témoignage, encore vivant et palpitant de cette impression ineffaçable de l'époque.

Ainsi périrent, le 3 prairial an 2 (22 mai 1794), les 26 administrateurs du Finistère que nous avons suivis dans leurs actes de dévouement et de patriotisme. A leur tête et comme président était Kergariou, homme de mœurs douces et élégantes qui, long-temps caché dans notre famille, courut lui-même se remettre aux mains de ses bourreaux. Tourmenté du même besoin de sa conscience, Moulin n'avait rejoint ses amis que depuis

deux à trois jours ; et ce fut sans pitié, sans aucun retour vers le passé, sans aucune considération pour le service signalé que ces mêmes hommes avaient rendu à la République en conservant Brest et le Finistère purs de chouannage et de rébellion, que Jean-Bon et Prieur les immolèrent comme des ennemis de leur pays. Eh! que ne regardèrent-ils donc alors, et la rade et le port de Brest qui s'animaient du mouvement de trente et quelques vaisseaux de ligne armés en quelques mois. Qui avait, en effet, donné cet élan et qui avait préparé ces merveilles en même temps que les enfants du Finistère volaient à la frontière du Nord, à Saint-Domingue, dans la Vendée, et partout où on eut besoin de leurs bras...... Mais avec l'honneur du pays et un vif sentiment de sa nationalité, ces hommes eurent au cœur quelque chose de grand et de sublime: *Ou nous sauverons la République, ou nous périrons avec elle*, s'étaient-ils dit en apprenant le résultat des journées du 31 mai...... — Et ils s'étaient armés contre la Montagne. Mais une dernière injure devait être faite à leur mémoire, et ce fut l'accusateur public Donzé-Verteuil qui s'en chargea: il écrivit le 6 prairial an 2, au Journal de Paris, n.° 520, une lettre

où on lit le passage suivant : — « Avant-hier,
» vingt-six administrateurs du Finistère ont porté
» leurs têtes sur l'échafaud. Ces Messieurs vou-
» laient donner la ci-devant Bretagne aux An-
» glais...... »

CHAPITRE X.

OPÉRATIONS MARITIMES DU PORT DE BREST. — COMBAT DU 13 PRAIRIAL AN 2.

L'immolation des vingt-six administrateurs du Finistère ne fut pas le seul acte de terrorisme que les représentants en mission à Brest exercèrent. Particulièrement préoccupés de la réorganisation de l'armée navale, ils sévirent d'abord sur les officiers venus de Toulon et sur les fédéralistes. Mais, pour imprimer un élan convenable aux sans-culottes et aux divers services de la marine, il fallait que la guillotine et le tribunal révolutionnaire répondissent des mesures prescrites et particulièrement des réquisitions prononcées. — La guillotine devint dès lors entre leurs

mains un argument sans réplique : on s'en servit pour avoir un boisseau de blé ou une paire de souliers, comme on s'en était servi pour détruire l'ancienne administration. Et l'on vit au tribunal et sur l'échafaud, de jeunes femmes, des prêtres octogénaires, des juges, des administrateurs, et le père d'un héros alors sans tache, de Moreau, qui n'avait que des victoires et son dévouement (1). Grand et sublime, cependant, était le peuple au milieu de ces sanglants sacrifices. Il s'inspirait de son seul amour de la patrie, et allait réaliser des prodiges, que des misérables ne sauront employer qu'à l'accomplissement d'un désastre irréparable.

Les premiers mois de l'année 1794, venaient en effet de s'écouler, et l'hivernage de la flotte de Morard de Galles avait servi à reconstituer une armée plus forte qu'aucune de celles qu'avait

(1) D'après le registre des arrêts de ce tribunal, que nous avons consulté, il ressort que du 21 pluviôse an II au 24 thermidor de la même année, c'est-à-dire dans l'espace de six mois, il fut prononcé sur le sort de 182 prévenus, desquels 68 furent condamnés à mort, 11 à la déportation, et plusieurs autres aux fers ou à la détention.

encore vues le port de Brest depuis le commencement de la Révolution. Bréard, Laignelot, Tréhouart et Jean-Bon-Saint-André s'occupèrent successivement de cette grande opération, et si Jean-Bon s'y adonna particulièrement, chacun de ses collègues y concourut plus ou moins.

Nous avons déjà dit quels changements Jean-Bon apporta dans le personnel de la flotte, lorsqu'elle rentra sous les ordres de Morard de Galles, et dans quel esprit fut fait le choix des officiers auxquels il confia le sort de la marine française. Cette partie du service étant assurée, et l'accusateur du tribunal révolutionnaire ayant en cela puissamment secondé le représentant, celui-ci s'adressa à la flotte et aux officiers du port par plusieurs actes publics qui durent servir de base aux opérations ultérieures de l'armement.

Sollicitant d'abord un arrêté du Comité de Salut public, en date du 15 pluviôse an II, il décida que les garnisons des vaisseaux et des fregates seraient doublées, que les soldats qui formeraient cette augmentation de garnison, seraient exercés au canonnage et feraient ainsi le service des batteries, ce qui permettrait de diviser les équipages et d'armer un plus grand nombre de bâtiments. Ne s'arrêtant point à cette mesure, il

prescrivit aussi la levée en masse de tous les marins disponibles depuis Dunkerque jusqu'à la Rochelle, en même temps que toutes les municipalités furent invitées à recevoir, pour la flotte, les engagements que les jeunes gens de la réquisition seraient disposés à faire. Puis, faisant encore intervenir le Comité de Salut public, il fit un appel à toutes les communes de France et aux sociétés populaires afin qu'elles ouvrissent des souscriptions pour des vaisseaux armés à offrir en don à la République (1). Une série de réglements et de dispositions organiques sur la condition du matelot, son instruction, ses devoirs et ses titres à la reconnaissance publique, furent le point sur lequel il s'appuya particulièrement pour donner à l'armée l'impulsion et la force dont elle avait un si pressant besoin.

« Citoyens, disait-il vers la fin de brumaire aux officiers de la marine, depuis que nous sommes arrivés auprès de vous, nous vous avons donné des preuves multipliées de notre sollicitude pour la gloire de la marine

(1) Les Sociétés populaires de Montpellier et de Melun furent les premières à concevoir cette idée, Brest y répondant, ouvrit des souscriptions qui donnèrent 107,530 livres.

française...... Mais nous nous aveuglerions étrangement, nous tromperions la nation, nous vous tromperions vous-mêmes, si nous avions la faiblesse de dire que tous les abus sont détruits......

» Il ne suffit pas à l'honneur de notre marine d'avoir des vaisseaux imposants par leur masse et leur force, des équipages courageux et disciplinés; il ne suffit pas d'avoir repoussé hors de votre sein des hommes suspects à la patrie, il faut encore extirper de tous les cœurs le germe des passions qui nuisent au bien public.

» Ici, Citoyens, nous vous devons la vérité, avec cette franchise austère qui appartient au caractère républicain. Ceux de vous qui sont dignes de l'entendre, nous sauront gré de l'avoir dite, les autres pourront du moins en profiter, et mériter par là l'estime et la confiance du gouvernement. L'esprit de l'ancienne marine tend avec force à se reproduire dans la marine républicaine. Nous avons remarqué, avec douleur, que des officiers parvenus, par la révolution, à l'honneur de commander, conservent, affichent, et veulent perpétuer des prétentions que nous avons eu tant de peine à détruire. De nombreuses pétitions nous ont été présentées pour demander de l'avancement, on nous parle de *passe-droit*, *d'ancienneté*: chacun vante ses talents et son expérience; chacun veut commander; nous nous demandons où sont ceux qui ont le courage d'obéir.

» Ce courage, Citoyens, en vaut bien un autre: c'est celui de tous les vrais amis de la patrie. Heureusement, nous avons trouvé de ces vrais amis de la patrie, qui, sentant tout le poids de leurs devoirs, et jaloux de les

bien remplir, ont frémi de la tâche que nous leur imposions.

» Ces hommes, nous ne les avons pas vus venir faire leur cour aux représentants du peuple, mêler la prière à l'orgueil, et nous menacer de quitter le service, si nous ne cédions pas à leurs prétentions.

» Citoyens, des marins, des guerriors, savent combattre et vaincre; ils ne savent pas, ils ne veulent pas savoir autre chose: la place qui leur convient le mieux est celle qui leur est assignée, et nul de nous n'est juge de son propre mérite.

» Et que résulte-t-il de cette basse jalousie qui fait regarder comme un affront, l'élévation d'un de nos camarades? L'oubli de tous les devoirs, la négligence dans le service, le relâchement de la discipline, des défaites malheureuses, la honte et l'opprobre. . . . .

» Nous vous déclarons donc, au nom de la nation dont nous sommes en ce moment les organes, qu'elle ne veut reconnaître pour ses serviteurs que ceux qui savent attendre que la patrie les appelle, et qui ne connaissent d'autres pétitions que celle de la valeur et du devoir. Si, par inadvertance, ou par erreur, nous ne rendions pas à chacun ce qui lui appartient, nous serons toujours disposés à reparer des torts involontaires. Mais que les sujets oubliés aillent à la mer nous accuser de cet oubli par des actions éclatantes, et nous forcer ainsi, s'il en était besoin, à les mettre à leur véritable place.

» Sous l'ancien régime, Beausset naviguant sous les ordres de la Touche, se fit un jeu de lui désobéir pendant toute la croisière; au retour, il obtint de Sartine, pour

prix de son insubordination, le brevet de chef d'escadre. Les Beausset du nouveau régime, s'il pouvait s'en trouver, iraient aussi à Paris, mais ce serait pour y trouver un tribunal redoutable aux méchants.

» Citoyens, nous attendons de vous des sentiments plus magnanimes et plus généreux. Vous répondrez à l'espérance de la nation. Une moisson intarissable de gloire vous est réservée : allez la cueillir ; les fruits sont pour vous. La nation n'en veut d'autres pour elle-même que de pouvoir honorer votre courage et vous faire jouir de cette précieuse liberté que vos victoires auront consolidée. »

Et ils prirent, en effet, d'autres arrêtés, pour que le profit des prises faites fût promptement et sans difficulté remis aux équipages ; pour que l'instruction théorique et républicaine fût donnée aux mousses et aux novices que les gabiers et les matelots durent prendre sous leur patronage, avec promesse d'une haute-paie. Quant à la discipline : les peines les plus sévères pour toute désobéissance ; le tribunal révolutionnaire pour les officiers qui compromettront la sûreté de leur navire, la peine de mort pour tout contre-révolutionnaire qui répandra sur la flotte ou dans les équipages une nouvelle propre à compromettre l'honneur de la république ; les fers pour celui qui demandera la grace d'un coupable, etc., etc.

Mais toutes ces mesures pouvaient-elles improviser une marine, quand les capitaines, improvisés eux-mêmes et pris dans les bas officiers de l'armée et dans le commerce, ne connurent peut-être pour la première fois les obligations de leurs nouveaux grades que par des exemplaires de la *tactique navale*, imprimés à bord du vaisseau la *Montagne*, à la fin de germinal, c'est-à-dire au moment même où la flotte allait faire ses vivres et appareiller : il est évident que non. Mais, sous l'inspiration brûlante de Jean-Bon et de Laignelot, tout s'anime à Brest d'un mouvement extraordinaire, et à la vue des merveilles sans nombre qui se réalisent dans le port sous la direction de l'ingénieur Sané (1), les représentants se persuadent qu'ils vont bientôt anéantir l'Angleterre et ses flottes.

« Le port de Brest, écrit Laignelot, le 15 pluviôse an 2, contient le volcan qui doit vomir sur les ennemis de la liberté les foudres destructeurs de la tyrannie. Il

(1) Cet ingénieur, au rapport de Jean-Bon, avait construit à cette époque 54 vaisseaux de ligne, parmi lesquels le vaisseau la *Montagne*, qui passait pour l'un des plus beaux du monde; aujourd'hui l'*Océan*, qui vient d'être refondu.

faut que chaque partie de la République fournisse tout ce qui peut servir à en grossir le foyer et faire jaillir au loin les laves brûlantes qui iront dessécher les marais et préparer le nouveau sol de la liberté. Déjà notre escadre présente une force imposante, ses équipages, brûlant du désir de combattre, n'attendent que le signal pour aller se ruer contre les despotes. Mais ce n'est point assez d'avoir du fer et du courage, il faut des subsistances, etc., etc. »

Et ils requirent successivement les grains, les farines, les pois secs, le chanvre, les toiles, les souliers, les draps, les habits, les marmites, les bois de corde, les fers et les vieux cuivres qui pouvaient servir aux armements qui se poursuivaient. — Manquent-ils de charpentiers, de calfats, de tonneliers, de voiliers, etc., il en est de ces hommes comme des matériaux qu'ils requièrent. Deux jours après la publication de leur arrêté du 7 ventôse, il sera fait dans chacun des districts de quinze départements désignés, une levée extraordinaire de charpentiers, tonneliers, etc, etc., choisis de préférence parmi ceux reconnus pour les plus habiles. Dirigés sans retard sur Brest, ils y reçoivent la solde fixée par le *maximum*, et c'est ainsi que tout s'anime sous l'inspiration des représentants.

« Tous les citoyens propres à la fabrication du sal-

pêtre, sont appelés, écrivent les administrateurs qu'ils dirigent. Les fourniers et les fabricants de chaux et de tuiles déposeront tous les quintidis, les cendres de leur four; les municipalités constateront le nombre de barriques vides qui existent chez les débitants et les marchands de vin, les bassins, bassines, chaudières et chaudrons qui se trouveront chez ces mêmes marchands et les mettront en réquisition.

Et il fut en même temps décidé que, dans un délai donné, le sol salpêtré de tous les souterrains du département serait fouillé et lessivé :

— « Que toutes les cendres qui ne sont pas nécessaires aux usages domestiques seraient précieusement recueillies; que des citoyens actifs courraient les campagnes pour recueillir les herbes et les bois morts qu'ils pourront trouver afin d'en faire de la cendre; que l'on brûlerait les feuilles de haricots, les tiges de tournesols, les tartres, les lies de vin et autres matières riches en salin. »

Quant au mouvement du port, c'est encore quelque chose de plus extraordinaire, s'il est possible. Tout y a pris, sous la direction de l'ingénieur Sané, un mouvement qui tient réellement du prodige; on y travaille de jour et de nuit, et les ordres des représentants sont tels, que, sous la responsabilité des chefs militaires et civils du port, on voit deux frégates portant du 18, mises en

chantier le 27 ventôse, mises à l'eau trois mois après, et quatre jours ensuite, en rade, pourvues de leurs équipages et de leurs vivres, en mesure d'appareiller.

C'est au milieu de ces créations miraculeuses, lorsque tout manquait à Brest, et qu'une armée y était rentrée dans un état complet d'insubordination quatre ou cinq mois auparavant, que s'organisa une flotte qui fut portée jusqu'à près de quarante vaisseaux de ligne. Et cependant les représentants, ne se bornant pas aux seules opérations du port, avaient successivement envoyé une division vers Granville, des croisières dans la Manche, d'autres dans les eaux de l'Iroise. Et chaque jour quelque bâtiment de ces divisions, poussant devant lui des prises faites sur l'ennemi, pourvoyait ainsi à tous les besoins du port. Une fois, c'était le contre-amiral Vanstabel, qui, après avoir échappé miraculeusement à une flotte anglaise de 35 voiles, rentrait accompagné de 16 prises plus riches les unes que les autres; à un mois de là, en pluviôse, c'était le capitaine Keranguen et trois vaisseaux qui mouillaient en rade suivis de quinze autres prises. Quelques jours auparavant, la *Carmagnole*, la *Galathée* et la *Sémillante* étaient rentrées avec douze prises

chargées de denrées coloniales, de draps, de grains; et chacun des ports de Lorient et de Rochefort, semblant rivaliser avec Brest, présentait des états de prises où nous trouvons, pour Rochefort jusqu'à 52 bâtiments de toutes nations amarinés dans moins d'une année.

Deux grandes pensées cependant préoccupaient le Comité de salut public et Jean-Bon, son délégué à Brest: le désastre de Toulon à réparer, et des grains à se procurer de l'Amérique pour subvenir aux besoins des départements et de Paris, chaque jour plus alarmants. Or, dix barils contenant chacun 500,000 livres en or venaient d'être expédiés par la monnaie de Paris au payeur général à Brest, et le citoyen Fauchet, chargé des ordres du Comité de salut public, avait suivi cet envoi de près. Ses instructions portaient, qu'il se rendrait immédiatement aux Etats-Unis; et le 25 frimaire, s'étant embarqué avec ses cinq millions sur le vaisseau le *Tigre*, le plus fin voilier de l'escadre de Vanstabel, il fit voile pour Boston avec cet amiral.

Dès-lors, tout se disposa dans le port de Brest, pour que l'armée en masse prît prochainement la mer, afin de protéger l'arrivage du convoi de Fauchet, que Vanstabel appuyait de son escadre.

L'activité qui avait existé jusques-là fut donc de nouveau surexcitée, et les représentants en mission à Brest, s'adressant à leurs collègues et aux autorités des ports de la Manche, de Lorient et de Rochefort, pressèrent le prompt départ de tous les navires disponibles dans ces ports, afin qu'ils ralliassent la flotte de Brest, qui avait été confiée à Villaret, et qui comptait déjà 25 vaisseaux de ligne. — « Hâtez-vous, disaient les représen» tants de Brest, et nous devrons avoir incessam» ment quarante vaisseaux. » — D'ailleurs, convenablement échauffés par l'action de la Société populaire, où les représentants professent journellement leurs doctrines en présence des officiers et des recrues qui arrivent, les équipages brûlent du plus saint enthousiasme et se persuadent, comme les représentants, qu'il suffira de rencontrer l'ennemi pour le détruire. Le 11 floréal, quand le temps fut venu de songer à éclairer la rentrée de Vanstabel, le vaisseau le *Brutus* et les frégates la *Précieuse* et la *Thémise* sortirent afin de croiser par le travers d'Ouessant. Des ordres furent donnés en même temps à tous les navires de faire trois mois de vivres, et, le 27 floréal an 2, par la plus belle soirée du monde, Prieur de la Marne étant rentré à Brest, pour

y remplacer Jean-Bon, qui s'était embarqué sur la flotte à bord de la *Montagne*, l'ordre de départ fut donné, et l'armée se mit en mouvement aux cris mille fois répétés de *Vive la République!*

« Vous auriez été enchantés du spectacle imposant et touchant que présentait le départ de notre escadre, dit Prieur de la Marne à ses collègues Guezno et Topsent, à Rochefort, deux jours après le départ de la flotte. La joie et l'impatience de se mesurer avec les infâmes anglais, étaient peintes sur tous les visages; le plus bel ordre régnait dans la marche, et les vœux d'un peuple immense qui bordait la mer, étaient le présage de nos succès. Notre escadre est composée de 26 vaisseaux, 7 frégates et 8 cotres, et sera sous peu augmentée de 17 vaisseaux et quelques frégates. »

D'ailleurs, pour exciter et animer les équipages, la Convention décréta, dans ces entrefaites, qu'il ne serait pas fait de prisonniers. Et, Barrère, résumant dans un rapport spécial, les forfaits de l'Angleterre, lança une espèce de manifeste que Prieur s'empressa de paraphraser au club et d'expédier par un aviso à son collègue Jean-Bon, qui ne connut toutefois ces décrets qu'après le combat du 13. Mais si, dans ce même moment, les têtes de nos vingt-six administrateurs tombaient sur la place du *Triomphe du Peuple*,

c'est à la mer qu'était tout l'intérêt qui se rattachait au sort de la République.

Un convoi considérable était parti de la Chesapeack sous la protection de Vanstabel, et le contre-amiral Nielly, avec cinq ou six vaisseaux, avait appareillé de Brest pour éclairer la marche de Vanstabel et se joindre à lui, s'il y avait lieu. Nielly, d'ailleurs, devait se rallier à l'armée de Villaret à une hauteur donnée, et faire ainsi partie de la flotte d'opération. Les ordres particuliers de Jean-Bon étaient d'assurer l'arrivée, sur nos côtes, du convoi, et de le diriger vers Belle-Ile ou l'Ile-Dieu. Il était informé qu'une flotte anglaise de quarante et quelques voiles était sortie des ports de l'Angleterre, et il supposait qu'une partie avait dû faire sa jonction avec une flotte espagnole de douze vaisseaux, tandis que l'autre, formant la plus grande masse, se porterait sur la route du convoi.

Dès le 29 floréal, une prise anglaise, faite par l'aviso le *Pavillon*, détaché de l'escadre de Vanstabel, en tombant dans les eaux de la flotte, apprit à Jean-Bon que le convoi était parti d'Amérique le 17 germinal, et qu'il devait se trouver peu éloigné des côtes de France. — L'armée étendit en conséquence sa ligne d'évolution, et ses bâtiments légers eurent ordre de se porter le plus

en avant qu'ils pourraient. Quant au contre-amiral Nielly, on n'eut connaissance de son escadre que le 5 prairial, par une frégate qui s'en était détachée la veille, et quoique la flotte se tint à la hauteur qui lui avait été assignée, ce ne fut que le 11, deux jours après la rencontre de l'ennemi, qui eut lieu le 9, que Nielly avec trois vaisseaux et deux frégates, fit sa jonction.

Cependant, quelques jours de mer, et quelques évolutions commandées par les circonstances, avaient de bonne heure fait reconnaître à Jean-Bon lui-même, que les commandants qu'il avait improvisés entendaient peu la tactique des armées navales. Une fois, c'étaient plusieurs vaisseaux du centre qui avaient totalement disparu; une autre fois, c'étaient deux ou trois vaisseaux, comme le *Jacobin* et le *Mucius* qui manquaient à virer; dans une autre circonstance, c'étaient des abordages; la *Montagne* dont le beau-pré était enlevé ou le *Scipion* et le *Terrible* dont les mâts se brisaient; de sorte qu'avant d'avoir rencontré l'ennemi, l'amiral comptait déjà quatre à cinq bâtiments de moins. D'un autre côté, si l'on s'arrête au rapport même de Jean-Bon sur le combat de prairial, on voit combien était grande l'impéritie des capitaines, dont plusieurs ne comprenaient pas les

ordres qui leur étaient transmis, et dont d'autres, comme ceux des bâtiments légers, n'approchaient pas pour prendre les instructions de l'amiral.

Mais, il ne nous paraît pas, malgré le soin que prend Jean-Bon pour intervertir l'ordre naturel des faits, que toutes les ressources disponibles de notre marine aient été utilisées dans cette circonstance. Je trouve, en effet, dans la correspondance de Prieur avec le Comité de salut public, que les vaisseaux le *Caton* et le *Majestueux*, étaient en rade et en mesure de partir le 30 floréal; que le 15 prairial ils furent rejoints à Berthôme par Doré, qui avait sous ses ordres cinq vaisseaux et plusieurs frégates; que le *Nestor*, l'*Indomptable*, le *Brutus*, la *Dryade*, la *Surveillante*, la *Fidèle*, étaient réparés à la même date, et qu'il ne leur fallait, suivant Prieur, que peu de jours pour se trouver en mesure d'appareiller. Nous nous demandons encore une fois, pourquoi au moins la masse de ces forces que Jean-Bon fit rester sous Berthôme, ne rallia point la flotte de Villaret, ou plutôt pourquoi, d'une part, l'on n'avait pas hâté de quelques jours la rentrée de Doré, qui revenait de Cancalle, pourquoi l'on n'avait pas assigné un rendez-vous au contre-amiral Cornic, qui commandait le *Caton*, le *Majes-*

tueux et plusieurs autres bâtiments. Une lettre de Prieur au Comité de salut public, datée du 26 prairial, donne d'autant plus de valeur à mon observation, que cette lettre, dont j'ai eu communication dans les archives de Brest, porte textuellement, que les ordres de Jean-Bon empêchèrent Cornic de rejoindre le gros de l'armée.

C'est donc dans ces circonstances, avec des capitaines inexpérimentés, sans la réunion de toutes les forces disponibles, nous paraît-il, mais aussi avec des équipages enflammés du plus brûlant enthousiasme, que les combats du 9, du 10 et du 13 prairial eurent lieu. Tous les hommes qui se sont occupés de la marine, connaissent ce fait d'armes, que le sublime dévouement de l'équipage du *Vengeur* suffirait à immortaliser, si le rapport de tous les hommes de mer qui ont pu juger de cette bataille, ne s'accordait à dire, que jamais nos marins ne montrèrent plus de résolution. Mais quoique l'ennemi comptât 28 vaisseaux et parmi eux sept vaisseaux à trois ponts, quand nous n'en avions plus que deux par l'absence du *Révolutionnaire*, qui, dès le 9, avait été écrasé à l'arrière-garde, il faut reconnaître que nous ne fûmes vaincus qu'en raison des fautes commises, et surtout de l'inhabileté de quelques capitaines, qui

forcèrent l'amiral à renoncer à plusieurs manœuvres jugées indispensables. Tant est-il, qu'à la fin de la journée, après six à huit heures de combat, nous eûmes sept vaisseaux de désemparés ou coulés à fond, comme le *Vengeur* dont l'équipage en s'abymant dans les flots criait encore *vive la république!* — Quant à l'armée elle-même, séparée de près d'une lieue de sept vaisseaux entièrement rasés, elle dut les abandonner, ou du moins, elle les abandonna de fait, quand, au dire de quelques officiers, il eût été possible de leur porter secours, si Jean-Bon, suivant ces mêmes personnes, n'eut intimé l'ordre à Villaret de donner le signal de la retraite. — On conçoit, au reste, combien il est aujourd'hui difficile de se prononcer sur ces faits. Toutefois, nous croyons devoir rapporter ici ce qui nous a été dit d'après le témoignage du commandant de pavillon du vaisseau la *Montagne:* c'est que Jean-Bon et Villaret se trouvant sur le pont à la fin de l'affaire, le représentant, au lieu de commander impérieusement la retraite, aurait dit à Villaret: « Amiral, c'est à vous de prononcer, et, quoi qu'il en soit, l'honneur de la république doit être intact; elle ne doit rien perdre! » — Mais encore une fois, nous ne nous portons pas juge dans le débat, et si

un autre officier, alors novice sur le même vaisseau la *Montagne*, nous a rapporté, que, la connaissance de l'ordre de la retraite poussa l'indignation si loin, qu'un matelot dirigea son arme vers Jean-Bon au moment où il passait près de lui, nous ne pouvons voir non plus dans cet acte d'exaspération, qu'un effet naturel de l'enthousiasme des équipages, et de la colère qui dut se tourner après la journée du 13, plutôt sur le représentant que sur l'amiral.

Mais enfin la retraite s'exécuta, et 19 vaisseaux rentrèrent à Brest le 23 prairial, après avoir été signalés le 21 à Prieur, qui transmit cette nouvelle au Comité de salut public dans les termes suivants :

« La fortune et les vents ont trahi le courage des républicains, mais leur courage leur reste. Il saura tout réparer, et Carthage sera détruite. Nos braves marins se sont battus avec une valeur au-dessus de tout éloge ; et la postérité n'apprendra pas sans une admiration mêlée de respect, que plus de deux heures après la fin du combat nos vaisseaux démâtés conservaient tous leurs pavillons et qu'aucun ne s'était rendu. Puissent-ils avoir trouvé le moyen de rétablir leurs voiles et de revenir sous quelques jours recevoir les marques de reconnaissance que la patrie doit à leur intrépidité. Aussitôt la réception de ces dépêches, il a fallu nous occuper des moyens de tirer le parti le plus avantageux des forces

qui nous restent, et trouver surtout ceux de remplir à la fois deux grands objets. Le premier, protéger la rentrée de notre flotte ; le second, celle du convoi que nous attendons. L'état dans lequel se trouve l'armée anglaise, nous fait penser qu'elle sera obligée elle-même de retourner dans ses ports, si les vents qui règnent ne la forcent d'attérer en Espagne. Mais la division qui est aux environs de Brest, et dont je vous ai parlé dans ma dernière lettre, nous donne de grandes inquiétudes ; elle est de 10 à 12 vaisseaux, 5 frégates et deux cutters ou corvettes. Il n'y a pas à douter que cette division cherchera à inquiéter la rentrée de notre flotte et surtout celle du convoi; notre flotte ne nous inquiète pas, elle est en état de battre cette division; mais le convoi, il ne faut pas le perdre un instant de vue. Le parti le plus sage à prendre nous a paru être celui qui remplit ce double objet, aussi les ordres sont donnés pour que Doré, avec 7 vaisseaux et 3 frégates, parte le plus tôt possible, en se dérobant à la vue de la division anglaise pour se porter à l'ouest de l'Iroise, en évitant tout engagement avec la division anglaise qui croise sur Ouessant ; les instructions remises au commandant de la division, portent qu'il prendra toutes les mesures pour protéger la rentrée de la flotte et celle du convoi. »

. . . .

« Vues ultérieures.

» La flotte doit être en rade de Brest sous trois jours, 12 vaisseaux paraissent encore en état de tenir la mer, au moins les y mettrons-nous sous très-peu de jours,

joints à la division de Doré qui en a 7, et au *Nestor*, à l'*Indomptable* et au *Brutus*, ils formeront une escadre de 20 vaisseaux en état de faire face aux Anglais. Si le *Marat* de Rochefort, les *Droits de l'Homme* de Lorient et les deux vaisseaux de Vanstabel pouvaient se réunir, nos forces seraient imposantes. Je ne compte ni les frégates qui peuvent tenir la mer, ni les vaisseaux démâtés qu'il sera possible de remettre en état dans peu de temps. Je ne compte pas non plus la petite division de Thevenard qui devra se rapprocher de Brest pour remplacer les frégates qui protégeaient le passage de l'Iroise. J'expédie demain à Vanstabel une corvette pour l'instruire des événements, de la position des ennemis, et le mettre à même de prendre une direction qui ne compromette pas le convoi dont il est chargé. . . . .

» Une lettre de Villaret à sa femme, annonce que dix vaisseaux anglais ont été démâtés, et que deux ont coulé bas en sa présence....... »

Et répondant, le lendemain, 22 prairial, à Jean-Bon, qui lui annonçait son arrivée, il ajoutait :

« Doré et ses vaisseaux sont encore sous Berthôme ; si les vents changent, nous irons à votre rencontre pour réunir les vaisseaux de la flotte dans le cas de marcher. Doré tombera sur la division anglaise, qui est dans ces parages, les pulvérisera, retournera au-devant du convoi, battra l'armée anglaise, si elle a pu tenir la mer ; et *Vive la République !* »

Tant il est vrai que la défaite même du 13,

n'avait point encore démontré à ces hommes que la valeur seule ne suffisait point pour vaincre une flotte aguerrie..... Mais, le 23, les premiers vaisseaux de la flotte de Villaret parurent sous Berthôme, et, au milieu des nombreuses embarcations sorties de la rade, on put voir un léger canot de la marine ayant à son bord un juge et le greffier du Tribunal révolutionnaire, qui se transportèrent sur plusieurs navires pour apposer les scellés sur les papiers des officiers déjà destitués ou livrés au fatal tribunal.

La rentrée de Jean-Bon à Brest, et son trajet du port à l'hôtel de l'Intendance où les représentants logeaient, furent préparés par Prieur et la police, de manière à faire croire à une victoire. La Grande-Rue était pavoisée, les fenêtres garnies de citoyennes, qui tenaient dans leurs mains des corbeilles aux rubans tricolores remplies de fleurs qu'elles jettaient sur le représentant victorieux. Les cris de *Vive la République! Mort aux Anglais!* se faisaient entendre par de bruyantes acclamations. Jean-Bon-Saint-André, avait à sa droite Dubois-Crancé, en mission instantanée pour l'embrigadement des troupes; à sa gauche Prieur, de la Marne; et, derrière lui, les autorités constituées de la ville et du port, au

milieu desquelles étaient placés des blessés portés sur des brancards couverts de palmes et de lauriers. La population, se laissant aller à cet enthousiasme, n'était point encore revenue de son illusion, et il fallut plusieurs jours, le débarquement de plus de douze cents blessés, la mise en réquisition de tous les chirurgiens et de plusieurs maisons servant d'annexe aux hôpitaux, pour apprendre au peuple que le combat du 13 n'avait point été une victoire.

« Mais ce que j'ai vu là, dit un témoin oculaire, en parlant des salles de malades où il se trouvait lui-même, ne saurait se décrire. C'était aux cris de l'enthousiasme le plus exalté que se faisaient les pansements et les amputations. Chaque lit offrait une scène à recueillir. — Un contre-maître produisit un effet électrique, dans une salle entière, en racontant aux sœurs et aux infirmiers le combat du *Vengeur*. Il avait la tête empaquetée de bandes, dont la blancheur contrastait avec sa figure noire et sa longue barbe. Arrivé à la catastrophe, il lève de dessous son drap un bras robuste et velu, et dit avec son accent provençal : — *Ce pavillon du Vengeur, voyez-vous, il flottait à la barbe des Anglais, pendant que le vaisseau coulait avec son brave capitaine, qui le leur présentait encore au moment où tout avait disparu* (1).

(1) Le capitaine du *Vengeur*, Renaudin, ne fut pas tué, et je retrouve dans une lettre de l'administration municipale de Roscoff

.... VIVE A JAMAIS LE VENGEUR! VIVE LA RÉPUBLIQUE! Et toute la salle retentit de ces acclamations. »

Mais écoutons Prieur s'adressant à la Convention sur ces mêmes faits.

« Le combat du 10 au 13 prairial vous fournit une nouvelle occasion d'acquitter une dette nationale et sacrée. Deux braves marins du vaisseau le *Jemmapes*, Jean *Favre* et Pierre *Jurquet* y ont perdu, le premier, les deux bras; et, le second, le bras gauche et trois doigts de la main droite.

» Vous n'apprendrez pas sans intérêt les circonstances qui ont accompagné l'événement du premier : quartier-maître sur le gaillard d'avant, n'étant plus nécessaire à son poste, parce que le vaisseau était totalement démâté, Jean Favre marchait vers l'écoutille pour aller servir la batterie, un boulet lui casse le bras gauche; il plie dans son mouchoir la main qui pendait encore et la met dans sa poche; *il n'y a que demi-mal*, *dit-il à ses camarades, il me reste encore un bras pour le service de la patrie;* au même instant il descend dans l'autre batterie, prend l'anspec et fait le service du canon pendant trois quarts-d'heure, jusqu'au moment où un second boulet lui emporte le bras droit.

» Il se rend seul au poste, le chirurgien se présente.

---

qu'il fut débarqué dans ce port peu de mois après le glorieux combat, qui l'a honoré, revenant des prisons d'Angleterre avec son second, qui avait été échangé ainsi que lui. — Renaudin fut fait contre-amiral.

— A l'amputation de chaque bras, crie avec moi *vive la République!* lui dit Favre, et il supporte cette double opération sans sourciller.

» En sortant de l'hôpital, ces deux braves marins sont venus me trouver, j'ai eu le plaisir de les garder deux jours. Il me serait impossible de vous exprimer les sentiments héroïques dont ils sont animés. Ils répètent sans cesse qu'ils sont satisfaits d'avoir versé leur sang pour la patrie, qu'ils sont encore prêts à la servir; que, dans l'ancien régime il y a long-temps qu'ils seraient morts de chagrin; mais que la satisfaction qu'éprouve leur cœur a opéré leur prompte guérison.

» J'ai été auprès d'eux l'interprète des sentiments de la Convention Nationale à l'égard des braves défenseurs de la patrie: leur désir se bornait à retourner à Villeneuve d'Agen, leur pays, et à pouvoir fournir à leur subsistance. Je les ai fait embarquer pour Bordeaux sur un navire qu'ils ont choisi; j'ai pourvu à tout pour leur route, et j'ai pris un arrêté pour qu'il leur soit payé à chacun 100 livres par mois, en attendant que la Convention ait statué sur leur sort.

» Comme ils ne pouvaient s'habiller ni manger eux-mêmes, je leur ai donné un marin de leur commune pour les accompagner jusqu'à leur destination. »

— Le sort et l'entrée du convoi tenaient cependant encore les esprits en suspens, et si le désastre du 13 avait navré le cœur des patriotes, on se flattait que le combat ne serait pas sans fruit. On pensait que les nouvelles dispositions

prises pour remettre nos vaisseaux à la mer assureraient l'entrée des richesses attendues de l'Amérique et regardées comme pouvant seules faire cesser l'affreuse disette dont la République était menacée sur presque tous les points. — Cette espérance ne fut pas déçue, et le 24 prairial les signaux de Penmarch annoncèrent, vers 6 heures du matin, la vue du convoi, composé de 100 à 150 navires à trois mâts, portant pavillons national et américain. Le 25, il avait doublé le Raz et se trouva sous Berthôme. Le contre-amiral Vanstabel ayant ajouté aux navires qu'il convoyait un nombre considérable de prises. — La rade de Brest fut bientôt couverte de bâtiments, et les vaisseaux du 13 prairial cachèrent leurs mutilations à l'ombre des deux pavillons unis de la France et de l'Amérique. Jean-Bon et ses collègues crurent encore alors à un triomphe; et, en voyant les magasins et les quais chargés de marchandises, ils reçurent gravement des adresses, où des flatteurs leur disaient : *Qu'ils avaient arraché aux féroces satellites de Pitt, le trident avec lequel ils avaient long-temps maîtrisé les mers.*

CHAPITRE XI.

DERNIERS ACTES DE LA TERREUR DANS LES DÉPARTEMENTS DE L'ANCIENNE BRETAGNE. — FÊTES PUBLIQUES, ET MORALISATION DU PEUPLE.

Qu'ai-je besoin désormais de m'étendre pour reproduire la situation de Brest sous la domination de Prieur et de Jean-Bon-Saint-André. Accablés, comme ils le disent effrontément, sous les lauriers qu'ils viennent de cueillir, il n'est personne qui ne conçoive ce que le désastre du 13 prairial ajouta à leur rage et à cet esprit de régénération qui fut moins, désormais, un système qu'une occasion de vengeance. D'ailleurs, Brest et le Finistère sont dans le plus grand abattement. Chaque famille y pleure un ami ou un parent

mort dans le combat de prairial; d'autres y pleurent leurs pères morts sur l'échafaud, et toute cette vieille population armoricaine a si profondément ressenti le contre-coup des désastres essuyés, qu'il se passera un demi-siècle, sans que, dans les récits qui seront faits de ce combat, personne veuille se rappeler le convoi de Vanstabel et les instructions données à Jean-Bon qui devait assurer sa rentrée. On ne verra, dans l'affaire du 13 prairial, qu'un lâche représentant qui a tout perdu pour s'être retiré du feu, quand il était encore possible de rengager le combat, et d'en changer la fortune. Et c'est sous cette triple préoccupation des crimes du Tribunal révolutionnaire, de la disette, et de la lâcheté de Jean-Bon, que nos populations maculées attendront le 9 thermidor.

Mais suivons l'œuvre de ces hommes : à peine ont-ils sacrifié les vingt-six administrateurs, qu'ils s'attachent à poursuivre les citoyens les plus considérés de Brest et du département : Le Brousort, Toullec, Raby, Daniel-du-Coloë, Sivinïant, tous connus pour avoir secondé le mouvement de 89, et avoir plusieurs fois compromis leur existence et leur famille pour le triomphe de la liberté. — Et quel est le crime qu'on leur reproche? —

D'être fédéralistes, d'avoir conspiré contre la liberté et la sûreté du peuple français : et nul moyen d'en douter ; l'un, comme Raby, a été saisi à Paris ayant sur lui un avis ainsi conçu : « Je crois qu'il serait prudent de rentrer à la maison ; on craint une insurrection cette nuit (21 mai 1793) ; au reste, il est à espérer que, puisque la mèche est éventée, le danger sera moins grand. » — Ce qui veut dire, suivant l'accusateur Donzé-Verteuil, ancien moine, que Raby était, à Paris, l'émissaire des Kervelegan et des Buzot..... — Donc, la mort ! — Quant à Siviniant, on le dit auteur des vers suivants :

« La liberté, c'est notre essence ;
» Nous lui porterons ce toast :
» *Distinguons-la de la licence,*
» *Qui nous distingue de Marat.* »

C'en est plus qu'il ne faut, sans doute ; mais cette fois la victime leur échappe, et les témoins à gages pris dans les bataillons maratistes, et les comites du bagne, n'ont pu prouver que Siviniant était l'auteur réel du couplet incriminé (1). —

(1) Acquitté par les jurés, il fut cependant détenu sur les réquisitions de Verteuil. Bauvacher, Daniel Ducoloë, Mauviel, Thépault Dubreignon, Binard jeune, Magnan

Mais Toullec, ancien membre du district, mais le Bronsort, ancien membre de la commune, succomberont, et, l'anniversaire du 14 juillet étant venu, on dirigea vers la place du *Triomphe-du-Peuple*, et à la lueur des flambeaux, sur les onze heures du soir, trois victimes, Rideau, Toullec et Le Bronsort qui furent immolés le 25 messidor, veille du 14 juillet. Et, comme Toullec a pris des mains du bourreau le flambeau à la lueur duquel on massacre ses deux amis, Ance, en lui faisant attendre son tour, Ance le bourreau, muscadin et raffiné, laissera tomber le couteau sur sa tête, jusqu'à trois fois, pour le punir de son courage. Ainsi, il avait fait à l'égard de Merienne, membre du département, qui avait accompagné les fédérés à Paris. Mais de même périrent pour une autre cause, et accablés des mêmes humiliations, la femme Kerdizien, dont le mari, administrateur du district de Quimper, s'est un instant soustrait à la recherche de ses bourreaux. Vainement, il a écrit, encore caché : « Que pour la pre-

---

et autres furent, de la même sorte, détenus par ordre du Tribunal et sur les réquisitions de l'accusateur public, quoiqu'ayant été acquittés par le jury.

» mière fois de sa vie, il n'a pas déféré à la loi, » et qu'il n'attend qu'un sauf-conduit pour se pré- » senter devant tel tribunal qu'il plaira de lui in- » diquer. » On n'a aucun égard à sa supplique, et le, 11 germinal, Ance se repaît du sang d'une femme. Ainsi périssent la marquise et la comtesse de Coatanscour, dont le crime est, dit-on, d'avoir recelé des armes. Mais plus malheureuse encore périt la jeune Modeste-Émilie de Forsan, remarquée de ses bourreaux, qui la destinent aux plus atroces humiliations. — Traînée sur le banc du Tribunal révolutionnaire avec sa sœur aînée et un vieux prêtre qu'elles sont accusées d'avoir recelé, celui-ci soutient à peine ses soixante et quelques années dans le fauteuil rouge placé entre deux bancs également rouges où siègent la jeune vierge et sa sœur. Une sombre rumeur annonce que les victimes sont dévouées, car Palis, le chirurgien Palis, aujourd'hui membre du fatal Tribunal, a mis un prix à l'acquittement de la jeune fille, et son âge, comme sa beauté, font rugir le tigre, dont les féroces embrassements ont été repoussés.

« J'étais là, jeune enfant et sans souci des malheurs de la patrie que je ne pouvais encore comprendre ; j'assistais à cette scène, m'a dit un homme, qui tient aujourd'hui à l'une de nos administrations départementales ; les dé-

bats furent courts, et deux malheureux vieillards compromis dans la même affaire, assis sur le marche-pied du banc où comparaissaient Emilie de Forsan, sa sœur et le prêtre Mevel, tremblaient de ce mouvement continu qui faisait craquer leurs dents et leurs membres, quand, mis hors de cause, ils se jettèrent dans les bras l'un de l'autre. Mais, en ce moment, les deux sœurs de Forsan, dont l'une, la plus jeune, venait d'être condamnée à mort, et l'autre à la détention, jetèrent l'assemblée dans un trouble inusité, qui fut un moment partagé par le Tribunal. L'aînée de ces femmes, abymée dans sa douleur, était tombée inanimée dans les bras de sa jeune sœur, qui, bravant la mort, la fortifiait en s'aidant de la parole du prêtre, pour adoucir la séparation dont elles allaient être frappées..... Mais les gardes s'avancent, le prêtre, les deux dames de Forsan, et deux autres dames, Julie et Émilie Demaret, sont entraînées dans la cour vers la cabane du portier, lieu ordinaire où se prépare la toilette des condamnés. Leurs pleurs redoublent, et on brise avec force leurs dernières étreintes pour leur lier les mains et couper leurs chevelures....... Émilie de Forsan, les deux dames Demaret, et le capucin Mével, sont sur le tombereau et marchent au supplice, où je les ai suivis, nous affirme le même homme, duquel nous tenons ces faits. — Mais de quatre cadavres, il n'en a été porté que trois au lieu de la sépulture.... Le quatrième a été conduit à l'amphithéâtre. — Et, le lendemain, réuni aux enfants de mon âge, comme nous devisions sur les scènes de la veille, un jeune élève en chirurgie me dit, et répéta devant un conciliabule formé des mousses et des novices de

la flotte, que Palis, le juge Palis, était entré peu après dans la salle où avaient été portés les restes de la malheureuse vierge, et que la porte s'étant refermée sur lui on l'avait vu profaner de ses impuretés la dépouille ensanglantée de sa victime! »

Et ces hommes ne parlaient que de vertu et des douces affections des âges primitifs qui devaient renaître sous leurs inspirations! — D'ailleurs n'en doutez pas, car ils ont pour eux les Ragmey, les Verteuil et les Palis; et si l'argumentation de ces réformateurs ne vous suffit, ils ont formulé en programmes officiels l'énonciation de tous les sentiments qui doivent honorer la nature et se reproduire dans les fêtes publiques à l'aide desquelles ils moralisent le peuple; c'est là que nous trouverons leur dernière pensée.

« La montagne sera rafraîchie et réparée, disait Prieur, dans une pancarte affichée sur les murs de Brest quelques jours avant le 20 prairial, jour fixé pour la fête à *l'Être-Suprême*. Les quatre faisceaux d'armes seront remplacés par quatre obélisques. Sur des piédestaux seront des inscriptions analogues à la fête. Du sommet de la montagne s'élèvera un étendard sur lequel sera inscrit le distique suivant :

Celui qui met un frein à la fureur des flots,
Sait aussi des tyrans arrêter les complots.

« Les vieillards chargés de cassolettes, les déposeront sur des piédestaux, à deux coins de la montagne.

» Le représentant du peuple, ayant à ses côtés, la Liberté et l'Égalité, se placera au sommet de la montagne. Il prononcera un discours analogue à la circonstance. Ensuite les deux vieillards chargés des cassolettes poseront chacun une main sur l'épaule d'un des enfants porteurs de l'encens. Ils fixeront leurs yeux vers le ciel, et les enfants allumeront l'encens, dont la fumée s'élèvera dans les nues.

» Aussitôt les accords d'une musique harmonieuse se feront entendre.

» Un chœur de pères avec leurs fils se groupera sur la partie de la montagne qui lui sera désignée; un chœur de mères avec leurs filles se rangera de l'autre côté.

» Les hommes chanteront une première strophe; ils jureront ensemble de ne poser les armes qu'après avoir anéanti les ennemis de la république.

» Les filles avec leurs mères chanteront une seconde strophe; elles promettront de n'épouser jamais que des hommes qui auront servi la patrie.

» Une troisième strophe sera chantée par les deux chœurs réunis, qui, les yeux fixés vers la voûte céleste, adresseront à l'Eternel les hommages d'un peuple libre, et le remercieront de ses bienfaits.

» Enfin, la foule entière des citoyens, hommes, femmes, vieillards, enfants, chanteront ensemble le couplet de l'Hymne à la Liberté, commençant par ces mots: *Amour sacré de la patrie, etc.* A peine a-t-on fini, au même instant tout se meut, tout s'agite sur la montagne; les mères soulèvent dans leurs bras les plus jeunes de leurs

enfants, et les présentent en hommage à l'auteur de la nature ; les jeunes filles jettent vers le ciel les fleurs qu'elles ont apportées; les épées s'agitent dans les airs. Aussitôt une décharge d'artillerie, interprète de la vengeance nationale se fait entendre; un cri général de *vive la république* s'adresse à la Divinité et termine la fête. »

Tel fut l'ordre: — *Les filles et les mères chanteront*, *les vieillards levront leurs yeux au ciel*, *un cri général de vive la république s'adressera à la Divinité*, etc., etc. Tout est commandé d'avance, *l'amour sacré* dont chacun doit brûler, les gestes qu'il doit faire, les paroles qu'il prononcera. Mais recueillons le récit même de cette fête, tel qu'il fut publié dans le temps par les ordres de la Société populaire et sur son rapport.

« Quelques rayons de lumière perçaient à peine l'horizon et commençaient à dissiper les ténèbres de la nuit. Aussitôt une salve d'artillerie fait retentir les airs et annonce au peuple le beau jour de la fête dédiée à l'Eternel. Déjà la nombreuse population de Brest et une grande partie de celle des campagnes se répandent de toutes parts. Des groupes variés de tous les âges et de tous les sexes paraissent dans les divers points de cette cité, et dirigent leur marche vers le rendez-vous, au cours d'Ajot. Cette promenade, située dans cette partie des remparts qui se prolonge le long de la rade et laisse apercevoir l'entrée du goulet, est composée d'une grande

et deux petites allées; elle prend sa naissance dans un point un peu élevé, et descend par une pente fort douce vers la place du Triomphe du Peuple, située au pied de la citadelle. C'est dans la partie formant une éminence qu'était construit, sur un amphithéâtre, un piédestal orné de devises, et surmonté par une grande statue debout, représentant la France qui foule à ses pieds tous les hochets de la tyrannie. Son port majestueux et ferme annonce la puissante république dont elle doit retracer l'image; de la main droite elle soutient la table des lois; de la main gauche elle y indique ces mots consolateurs de l'infortune : *L'Être-Suprême et l'immortalité de l'âme*. La grande allée est décorée de draperies tricolores bordées de lierre, élégamment relevées en festons; et la verdure qui couvre les arbres se confond, par le plus heureux mélange, avec les couleurs favorites des Français. Si la vue se tourne vers la rade, elle se repose agréablement sur des vaisseaux pavoisés, qui font flotter dans les airs, et le pavillon national et une innombrable quantité de flammes tricolores. A 9 heures le peuple est réuni dans les deux petites allées. Toutes les autorités constituées et le représentant du peuple, Prieur de la Marne, ayant à ses côtés l'agent national du district et celui de la commune, arrivent au son des tambours et d'une musique guerrière. L'agent de la commune prend la parole : il annonce au peuple, en peu de mots, l'objet de la fête qui le rassemble, et l'invite à rendre au Père de la Nature les hommages qui lui sont dûs. Au discours succèdent des chants simples et joyeux. Bientôt on se prépare pour la marche : le peuple est sur deux colonnes. En tête un

détachement de jeunes enfants, armés seulement de sabres, forme la garde des drapeaux qui sont précédés des tambours et de la petite musique. Ces précieux rejetons, espoir de la patrie, fiers du dépôt qui leur est confié, font éclater déjà sur leurs fronts jeunes encore, les premières étincelles de cette ardeur martiale qui conduisit Barra et Agricole-Viala à l'immortalité. Ils sont suivis d'une charrue traînée par deux taureaux, du milieu de laquelle s'élève un jeune arbre de la liberté, entouré de tous les outils et instruments aratoires. Un citoyen d'une campagne voisine tient le soc de la charrue: magistrat du peuple dans sa commune, il porte en même temps l'écharpe municipale et l'honorable costume des nourriciers de l'homme. Jadis cette classe utile et respectable vécut dans la misère et dans le mépris ; aujourd'hui elle forme les tableaux les plus touchants dans nos fêtes nationales ; et le génie des pères de la patrie cherche sans cesse à répandre l'aisance sous l'humble toit des laboureurs.

» La charrue est entourée des quatre saisons, représentées par de jeunes et modestes beautés ; chacune d'elles tient d'une main un ruban attaché à un angle de la charrue, et de l'autre un panier contenant les attributs caractéristiques qui lui conviennent. Ensuite un couple vertueux destiné à s'unir par un mariage civique ; une mère féconde, entourée de ses nombreux enfants et tenant à son sein le dernier qu'elle nourrit ; puis un vieillard de 96 ans, courbé sous le poids de l'âge. Ce vieillard retrouve une nouvelle chaleur et de nouvelles forces dans les émotions variées et délicieuses

qu'un spectacle aussi moral et aussi nouveau lui fait tour à tour éprouver. Les orphelins de la patrie, ces intéressantes victimes de l'infortune ou d'une criminelle honte, y sont aussi avec des enfants de quelques familles pauvres, vêtus par la bienfaisance nationale.......

» Un char, de forme antique, traîné par deux taureaux ornés de guirlandes, de feuilles et de fleurs, portait la Liberté et l'Égalité, représentées par deux grandes et belles femmes avec leurs attributs (1). Derrière elles, sur des gradins établis dans le même char, étaient assises deux jeunes filles de dix ans, vêtues en blanc, ceintes d'un ruban aux trois couleurs, et portant chacune dans leurs mains un panier de fleurs nouvelles, symbole naïf et vrai de l'innocence de leur âge. Enfin arrive un groupe de musiciens, de chanteurs de l'un et de l'autre sexe, puis le représentant du peuple, l'agent national du district et de la commune. Aux deux côtés sont portés les bustes de Marat, Chaslier, Brutus et Lepelletier, ces illustres martyrs de la liberté universelle. Plus de 130 jeunes filles de 10 à 14 ans, vêtues comme celles placées dans le char, et portant aussi des paniers de fleurs, forment une colonne double qui environne le représentant et une partie des sujets allégoriques qui viennent d'être décrits. De jeunes garçons portant des guirlandes de feuilles et de fleurs, forment également une chaîne autour du cortége, les autorités constituées,

(1) Elles étaient vêtues de soie couleur de chair et légèrement couvertes d'une tunique de gaze. Jean-Bon passait pour les avoir désignées lui-même.

placées sur deux lignes, s'étendent de la tête de la marche jusqu'au représentant; elles sont elles-mêmes enveloppées par la masse du peuple, et composées, savoir :

» Du comité de surveillance révolutionnaire ;

» Des commissaires des sections par députations ;

» Des tribunaux de commerce et de conciliation ;

» Des juges de paix et assesseurs ;

» Du tribunal du district ;

» Du conseil général de la commune ;

» De l'administration du district ;

» Et du tribunal révolutionnaire (avec son vengeur).

» Dans le cours de cette marche, qui, par sa durée, a prolongé les jouissances de l'homme sensible, des chants patriotiques, des hymnes à l'Eternel, accompagnés d'une musique mélodieuse, ont porté dans les airs les généreux élans des âmes républicaines. Mille fois les cris répétés de *vive la Montagne, la Liberté, l'Égalité, périssent les tyrans* se sont fait entendre par des acclamations unanimes; et, mille fois aussi on a vu s'y mêler le cri terrible de *mort aux Anglais !*

» Enfin, on arrive sur la place spacieuse de la Liberté, au milieu de laquelle est figurée une montagne. Dans les quatre coins sont des obélisques de granit, placés sur des piédestaux portant diverses inscriptions. Du sein même de la montagne s'élève un arbre de la liberté, dont les rameaux verdoyants ombragent ce qui l'entoure. C'est au sommet de cette montagne que viennent se placer la Liberté, l'Égalité, le représentant du peuple et un officier de la commune. Un chœur de

pères avec leurs fils, un chœur de mères avec leurs filles, se groupent sur le penchant de cette montagne. Le peuple, les autorités constituées se fondent en masse; ils environnent la montagne et remplissent toute l'étendue de la place. C'est alors que le représentant du peuple, élevant la voix, adresse à ses concitoyens un discours où brillent tour-à-tour l'énergie de l'homme libre, la sagesse de l'homme public, et la moralité de l'homme juste. Tous ceux qui l'entendent partagent ses sentiments, ses espérances et ses vœux. La vivacité de sa diction égale la rapidité de ses pensées; et s'il est souvent interrompu, c'est pour entendre les cris réitérés de *vive la République, mort aux tyrans, honneur et gloire à l'Éternel!* A la suite de ce discours on voit Prieur de la Marne élever dans ses bras le vénérable vieillard dont nous avons déjà parlé, et le couvrir de ses baisers. Un bon citoyen s'avance et déclare adopter ce vieillard pour son père. Les applaudissements universels et les acclamations publiques attestent, qu'en effet, le peuple a mis au nombre de ses devoirs, celui de secourir et d'honorer la vieillesse.

» Déjà un spectacle nouveau vient frapper tous les yeux. Un de ces hommes que la barbare politique de l'Europe réduisit à l'état de bête de somme, un de ces hommes qui naquirent libres, et qui cependant furent vendus comme de vils troupeaux; un noir enfin, aujourd'hui citoyen, est à côté du représentant. Prieur le désigne au peuple, demande, après quelques réflexions remplies de sentiment, si on le reconnaît pour frère. Ce mot est à peine achevé, que des acclamations affirma-

tives retentissent de toutes parts, et le représentant donne à ce digne Africain l'accolade fraternelle.

» A ces tableaux touchants en succédèrent d'autres d'une nature différente, mais aussi dignes d'être décrits. Les actes de naissance de deux nouveaux nés sont inscrits par l'officier civil, sur le registre de la commune. L'un de ces enfants est un garçon qui portera les prénoms de *Théophile Marat*; l'autre est une fille, dont les prénoms seront *Unité-Cornélie*. Enfin, au nom de la Société populaire, son président adopte une jeune orpheline, et un autre citoyen adopte en son nom un autre enfant. Le spectacle d'un mariage civique devait former le dernier tableau d'une fête aussi touchante. Ce lien si respectable et si sacré parmi les hommes a été formé sur la montagne, en présence d'un peuple immense. La Société populaire avait fraternellement doté la jeune mariée. Les présents de la fortune sont tout à fait étrangers à ce couple estimable, l'or corrupteur ne l'a point perverti; car l'amour de la vertu est son plus cher et son unique héritage. Heureux époux, n'oubliez jamais l'époque mémorable qui consacra vos nœuds. C'est dans le temple le plus digne de l'Eternel, c'est sous la voûte des cieux que vous vous êtes imposé les saintes obligations du mariage, puissiez-vous en goûter également tous les charmes et donner à la patrie des enfants dignes d'elle !

» Pendant que ces faits se passaient sur la montagne, deux cassolettes, placées à chaque côté, recevaient l'encens qui s'élevait dans les nues. Bientôt se fait entendre le chœur des pères et des fils. Ils jurent

de ne poser les armes qu'après avoir détruit les phalanges de la tyrannie. Le chœur des mères et de leurs jeunes filles leur succède. Celles-ci promettent de n'épouser que des citoyens qui auront servi leur patrie; et toutes ensemble d'élever leurs enfants dans l'amour de la liberté et de l'égalité. Ces serments sont simultanément et tour à tour répétés par la masse entière de l'un et l'autre sexe. Enfin, les chœurs réunis chantent un hymne à l'Eternel; ensuite on entend de toutes parts ce couplet expressif: *Amour sacré de la patrie, etc.* A l'instant une décharge d'artillerie ébranle les airs; des embrassements fraternels annoncent l'union, l'allégresse d'un peuple immense; les mères soulèvent les plus jeunes de leurs enfants et les présentent en hommage à l'Eternel; les jeunes filles jettent vers le ciel les fleurs qu'elles ont apportées; les épées s'agitent de toutes parts; de nouveaux cris de *Vive la République* se mêlent au bruit tonnant de l'airain, et sont le dernier vœu qu'un peuple libre adresse à la divinité.

» Cette fête ne pouvait pas être ainsi terminée. Le soleil s'avançant majestueusement au milieu de sa carrière, promettait que le reste du jour serait également pur et serein. Des frères réunis dès le matin ne veulent point se séparer.

» Des groupes nombreux ont déjà porté leur dîner au cours d'Ajot; le représentant du peuple, les membres des autorités constituées, les citoyens de la commune, ceux composant les armées de terre et de mer, se distribuent fraternellement leurs mets et prennent sur le gazon un repas civique et frugal. Bientôt les sons

cadencés de la musique invitent les jeunes gens à former des danses. Ces plaisirs innocents, inspirés par la nature, furent toujours goûtés, surtout chez les peuples libres. Souvent c'est au milieu de pareils jeux, avoués par la modestie et conduits par la décence, que se formèrent des unions fortunées.

» Le soir, toutes les danses se réunissent sur la place de la Liberté; elle est éclairée par des triangles de feu élevés autour de la montagne, et par d'autres feux qui, établis aux extrémités de la place, figurent des inscriptions analogues à la fête. Après minuit, des groupes nombreux célébraient encore, par leur gaîté folâtre, les plaisirs d'une si brillante journée. A l'instant, le représentant du peuple paraît encore une fois sur la montagne. Il vient pour annoncer les triomphes nouveaux de l'armée des Pyrénées-Orientales, les prises de Saint-Elme, Port-Vendre et Collioure, et le désarmement de 7,000 automates espagnols. Des cris de *Vive la Montagne* accueillent ces glorieuses nouvelles, et chaque citoyen rentre paisiblement dans ses foyers.

» Oppresseurs du genre humain, despotes subalternes, et vous âmes froides et avilies, qu'une affreuse insensibilité rend étrangères aux émotions de la nature, le tableau que nous avons esquissé ne peut avoir de prix qu'aux yeux de l'homme juste. Gardez-vous d'y jeter des regards curieux; vous n'éprouveriez que les ennuis du vice ou le tourment des remords. C'est à la vertu simple et modeste, c'est à des cœurs ardents et généreux; c'est, en un mot, seulement à nos frères que nous transmettons ce récit.

» Par ordre de la Société, les membres du comité des rapports et d'instruction publique :

JULIEN JULIEN, président; — LOUISENDAL; — FOUGERET; —FREMONT;—EDOUARD PONCET; JAMES; — LE SUEUR. »

Ainsi se créait la morale républicaine que des *âmes avilies frappées d'une affreuse insensibilité* pouvaient seules ne pas comprendre, *en restant étrangères aux émotions de la nature.* Et cependant quelles émotions et quelle morale! Les deux femmes qui posent sur un char au nom de la Liberté et de l'Egalité, ont été arrachées de leur foyer par les représentants qui les ont désignées en raison de leur beauté. Toutes les deux appartiennent aux premières familles du pays, et elles ont été forcées de se montrer au sommet de la sainte montagne, à peine vêtues d'un tricot couleur de chair, par dessus lequel flotte une légère tunique en gaze. Quant aux jeunes filles, également vêtues d'une simple gaze, qui forment une chaîne prolongée par des guirlandes de fleurs autour de Prieur et du tribunal révolutionnaire, accompagné de son *vengeur*, elles ont aussi été officiellement désignées; et, parmi elles, se trouvent les deux filles de Malmanche, dont le sang avait teint les mains de Ance et fu-

mait encore sur la place du *Triomphe du Peuple*, où le cortége s'est arrêté. — D'ailleurs, voulez-vous avoir la dernière expression de ce système de régénération, recourez à la lettre des représentants en mission à Brest, lorsque la nouvelle de la mort de la Reine y arrive.

« Après les cris mille fois répétés de vive la Montagne! que la foule profère, en sortant du club, la joie dont tous les cœurs sont pénétrés, disent les représentants, devient si vive, que nous sommes forcés de céder aux instances qui nous sont faites pour qu'il *soit donné un bal* qui s'improvise à la sortie du club au moment où la ville s'illumine de toutes parts. »

Il faut d'ailleurs le reconnaître, Prieur, de la Marne, était un habile homme pour ces chaudes manifestations du républicanisme montagnard, dont il s'était fait le prêtre ou *le romancier*, comme il le disait; et si on le vit à Brest, entouré de vierges, élever au sommet de la montagne le vieillard qu'il a pris dans ses bras, et donner l'accolade à l'Africain qui se tient à ses côtés, on l'avait vu, peu de jours auparavant, à Lorient, ouvrir le Temple de la Raison en faisant figurer au fond d'un magasin de la marine (la salle des Ventes), un autel sur lequel se remarquait une déesse de la Liberté terrassant le fédéralisme; et,

dans le lointain, *un marais couvert de roseaux où s'embourbaient les suppôts de la royauté.* Entouré de quelques-uns des vainqueurs de Savenay, qui étaient, ainsi que lui, couronnés de laurier, on le vit verser des larmes, dit le procès-verbal, en adoptant le fils d'un gendarme récemment tué par les chouans dans une rencontre à Pluméliau ; et tout s'inspirait ainsi de ses brusques élans vers la raison et la liberté. — Ici, c'est un administrateur qui s'écrie :

« Que tout cède, que tous les obstacles soient rompus ; que l'égoïsme est anéanti, que l'avide commerçant, l'insatiable financier, cessent leurs calculs et leur intolérable usure ; que d'honorables lambeaux couvrent l'homme qui, jadis, vivait couvert d'habits de soie ; que le pain de l'égalité honore la table du riche, et que celui qui craignait la rudesse du maroquin le plus souple, marche aujourd'hui gaiement avec des sabots mal façonnés. »

Là, ce sont des poëtes, dont les presses de Lorient nous ont conservé les inspirations :

« O toi, l'œuvre le plus beau
» De son pouvoir suprême,
» Soleil qui, toujours le même,
» Renais toujours nouveau :
» Puissent les traits de ta lumière,
» Répandant partout ses bienfaits,
» Ne rencontrer dans ta carrière
» Rien de plus grand que des Français. »

. . . .

Et il se mêlait ainsi de grandes pensées à la boursoufflure grotesque et empruntée des terroristes qui, s'étant levés au milieu des ruines, avaient saisi, avec violence, un sceptre que la nation ne pouvait leur laisser.

Que nous prenions, en effet, entre plusieurs, une fête consacrée à la commémoration d'un fait propre à émotionner les masses, qui veulent la liberté à tel prix que ce soit, et nous comprendrons comment ce développement théâtral des manifestations républicaines de l'époque, correspondait parfaitement aux besoins sentis des patriotes, luttant contre l'Europe et l'aristocratie conjurées.

Un an s'était écoulé depuis la glorieuse résistance des Nantais contre les soixante-quinze mille Vendéens, qui étaient venus tout à coup fondre sur leur cité. On était au 10 messidor de l'an II, correspondant au 29 juin 1794. Toute la cité s'émeut et va célébrer le souvenir de sa grande journée. A deux heures du matin le canon a rappelé le moment de l'attaque; et, dès six heures, tous les tambours réunis sur la place de l'Égalité, battent l'assemblée en se dirigeant vers les divers quartiers de la ville. La garde nationale et les trou-

pes de ligne sont sous les armes; rangées en ligne sur les deux Cours, on voit au milieu d'elles les veuves et les enfants des citoyens morts dans la journée du 29 juin 1793. Vêtues de blanc et décorées d'une écharpe noire, les veuves sont formées par sections ayant chacune leur guidon. Ce sont elles qui dirigent aujourd'hui la marche des troupes, et celles-ci, se partageant en quatre divisions, les suivent pour se rendre simultanément sur les ponts, sur la route de Paris, sur celle de Rennes et sur celle de Vannes. Les généraux Boucret, Dufrêne, Blamont, et le commandant de la place, sont à la tête de ces colonnes et les déploient sur les divers champs de bataille où l'on avait rencontré l'ennemi. — De là, ces troupes reviennent à la Mairie prendre les représentants et les autorités qui se rendent en cortége sur la place des Agriculteurs où un obélisque a été élevé en l'honneur du peuple. Les Autorités et les citoyens pourvus de lauriers et de rameaux de chêne, après avoir ainsi parcouru les quartiers les plus populeux de la ville au son des chœurs et des musiques militaires, se rendent au temple de l'Être Suprême, *afin de le remercier des victoires remportées par les armées de la République.* L'orgue annonce l'entrée du cortége dans le tem-

ple (1); et, après un silence marqué, un chœur à grand orchestre précède les discours qui sont prononcés en commémoration du 29 juin 1793. Mais les veuves et leurs enfants s'avancent au pied de l'autel sur lequel s'élève l'image de la Liberté, et elles lui font hommage des couronnes que leur a décernées la cité pour être appendues dans le temple, et y rester comme un témoignage de la valeur des Nantais.

Ainsi se terminait, dans nos départements, la fatale époque de 1793, au milieu des larmes et des sublimes efforts des masses, qui, voulant la liberté, l'achetaient au prix du sang.

Nationales et dévouées, les populations bretonnes se sont d'abord émues à l'idée de l'anarchie et elles auraient probablement renversé la Convention, si, aidées des phalanges du Midi, celles-ci et les colonnes qu'elles formèrent avaient été mieux dirigées. Déçues sur ce point, elles

(1) Lors de la transformation de l'Église S.t-Pierre en temple de la Raison, un arrêté de la commune, soumis à l'approbation du Comité de Salut public, avait statué sur la conservation du jeu d'orgues, présenté comme pouvant servir à l'embellissement des fêtes populaires.

revinrent d'elles-mêmes à ce vif instinct de nationalité qui les poussa vers la Vendée et vers l'Angleterre. On leur demande leurs hommes et leurs richesses pour combattre les vendéens: et elles accordent tout, oubliant les sacrifices qu'elles ont faits et gémissant en silence des horreurs qui se commettent au nom de la loi pour ne voir que le salut de la patrie!

Cependant, si les colonnes vendéennes se sont momentanément échappées du Poitou pour répandre leurs débris dans lesdépartements qui avoisinent ou forment l'ancienne circonscription de la Bretagne, on n'avait vu, dans ce pays, que des symptômes épars de guerre civile.

LIVRE HUITIÈME.



CHAPITRE PREMIER.

9 THERMIDOR. — FIN DE LA TERREUR DANS LES DÉPARTEMENTS DE L'OUEST. — POURSUITES ET DÉNONCIATIONS CONTRE LES TERRORISTES. — PROCÈS DE CARRIER ET DU COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE DE NANTES.

Les derniers mois de 1793 et les premiers de 1794, s'étaient donc écoulés au milieu des terribles sévices du parti montagnard. La Vendée avait été vaincue au Mans et à Savenay; mais le pays, troublé par la guerre civile, épuisé par des violences et des réquisitions sans nombre, était tombé sous la main de ses bourreaux comme une victime qui tend la gorge. Et Carrier put faire périr dix mille citoyens autour de lui, sans que personne, autre que deux hommes, Tronjolly et

Champenois, le potier d'étain, osassent élever la voix pour dénoncer le tyran. Partout ailleurs le sang ruisselait à flots sur les places publiques, et il n'y avait pas de ville un peu importante dans notre Bretagne, ordinairement si calme, qui ne vît les deux bras de la fatale guillotine en permanence, sur une ou plusieurs de ses places. Quant aux prisons, elles sont gorgées de malheureux de tout âge et de toutes classes, qui, compris sous la dénomination commune de *suspects* ou de *contre-révolutionnaires*, n'attendent point leur jugement, mais leur exécution, si leur sacrifice est supposé utile. Cependant, quelques hommes auxquels leurs ressources ont été enlevées, dont on n'a ménagé ni les propriétés ni la famille, se sont sentis transportés d'une sainte indignation, et n'élevant point leurs regards assez haut pour comprendre que la patrie et la liberté peuvent avoir exigé d'aussi rudes sacrifices, ils se sont jetés dans les bois, n'attendant leur salut que de leurs armes. Aux réquisitions, qu'ils se sont lassés de fournir ou auxquelles ils ne peuvent plus satisfaire, ils répondent par des coups de fusil; à l'arrestation de leurs parents, par des pillages et l'incendie; à l'immolation des suspects, par d'autres immolations; aux exécutions juridiques des

tribunaux et des commissions révolutionnaires, par des meurtres et des assassinats. Et c'est ainsi qu'ils le disputent à leurs adversaires en énergie et en cruauté....... Malheureux temps, où chaque citoyen, en barricadant sa porte à la chute du jour, ignorait s'il s'éveillerait le lendemain sain et sauf ou entouré de cadavres. — Telle était cependant la situation de notre pays, et, alors que les colonnes infernales de Turreau et de Cordelier transformaient le sol de la Vendée en un cimetière recouvert de cendres, nos bruyères et nos landes, incessamment troublées par le rappel des hommes de guerre qui s'étaient donné le cri plaintif de la chouette pour signal, devinrent témoins de crimes exercés chaque jour contre des frères et des compatriotes.

— Ce fut, toutefois alors, qu'éclata la révolution inattendue du 9 thermidor. Mais ce rayon d'espérance, qui jaillit du sein de l'Assemblée Nationale sur la France en deuil, n'arriva point jusqu'à nos chaumières. Au milieu des cruels déchirements qu'avait fait naître la crise de 93 appliquée à nos départements comme un fer rouge, à l'aide duquel on essaya d'extirper la rébellion vendéenne et le fédéralisme, on vit à peine refléter sur nos champs désolés cette douce lueur de clémence et

de pardon qui promit une régénération aux autres contrées de la France. L'appareil mis sur nos plaies encore saignantes ne put même être toléré, et notre vieille race bretonne qui avait vu, pendant quelque temps, avec une sorte d'impassibilité inhérente à son caractère, sacrifier sans discernement, ses croyances, ses droits et son repos, se levant brusquement, comme ces malades que la cuisante douleur du mal pousse au délire, prit de ses mains les bandelettes dont on avait couvert ses plaies, et les arborant en signe de rébellion, elle se mit à rugir à la vue de son propre sang; elle cria vengeance, quand on lui parlait de pardon.

Mais, avant de suivre les détails du nouveau drame que les pièces innombrables et inédites qui nous ont été remises sur la chouannerie par un des représentants chargés de la pacification, vont dérouler sous nos yeux, arrêtons-nous un instant à considérer le caractère tout particulier de la révolution du 9 thermidor dans les départements de l'Ouest.

Une lettre du Comité de Salut public, ou plutôt de ceux de ses membres qui s'étaient débarrassés de Robespierre, de Couthon et de Saint-Just, en porta la nouvelle dans nos cités. Cette lettre, signée

de Collot-d'Herbois, de Carnot, de Barrère, de Prieur, de la Côte-d'Or, et de Billaud-Varennes, tous membres plus ou moins ardents de la Montagne, disait : *Que la crise avait été tout entière au profit de la liberté et de la prospérité nationale*. Ce n'était pas, comme on le voit, s'expliquer catégoriquement ; et, bien qu'ils ajoutassent qu'*avec Robespierre et ses complices l'oppression avait disparu*, il dut facilement se faire qu'on ne fût pas entièrement rassuré, là surtout où les montagnards avaient fortement appesanti leur puissance. Mais ce qui rendit encore les populations de nos contrées plus indécises, c'est ce qui se passa à l'arrivée de cette nouvelle.

« J'ai reçu, ce matin, 15 thermidor, par courrier extraordinaire, écrivait Prieur, de la Marne, à ses collègues, votre lettre du 10; et, sur le champ, j'ai réuni les autorités constituées, de terre et de mer du port de Brest, pour leur faire part du triomphe de la Convention Nationale sur ces modernes Catilina. La garnison, les ouvriers du port, les marins, les citoyens de la commune, ont été appelés autour de la Montagne ; votre lettre a été lue, accueillie par des cris mille fois répétés de *Vivent la République, la Liberté, la Convention Nationale, la Montagne !*....... La commune, le port, la flotte, tout est calme et tranquille, chacun est à son poste. Le peuple, encore réuni ce soir à la Société populaire, y a été éclairé, et l'aris-

tocratie sera trop prudente pour oser montrer sa tête impie... Robespierre, Couthon et leurs complices étaient des traîtres, la Montagne s'est changée pour eux en Roche-Tarpéïenne ; le peuple, qui ne veut que la liberté, a applaudi à leur chute..... »

Et chacun, en effet, envisageant l'événement à-peu-près à ce point de vue, on put voir le président du tribunal révolutionnaire de Brest, Ragmey, au pied de la *Sainte* montagne, du haut de laquelle furent lues les nouvelles du jour, demander qu'on votât une adresse de félicitation à la Convention, et, de-là, retourner à son siége pour condamner à mort le malheureux Belval, qui termina sa carrière le 19 thermidor, par les mains de l'infatigable Ance (1).

D'ailleurs les agents secondaires de la terrible crise de 93 suivent partout les mêmes errements, et j'ai sous les yeux des lettres du 30 thermidor et du 1.er fructidor an II datées de Carhaix, où il est dit que tous *les intrigants, les cagots et les petits Robespierre* ont été chassés de la Société Populaire de cette ville qui vient de se régénérer par les soins des Roxlo, des Philippe

(1) Le 26 thermidor ce tribunal siégeait encore et prononçait une condamnation à la déportation.

et des Crampon, c'est-à-dire de ceux-là mêmes que nous avons vus parcourir le pays en apôtres de terrorisme. — Presque toutes nos communes d'ailleurs s'autorisent de leur attachement à la *Montagne* pour féliciter la Convention de son triomphe, et je vois que l'arrivée de Lecarpentier à Vannes, dans ces entrefaites, est présentée dans l'adresse *montagnarde* de la commission administrative du Morbihan, comme un moyen de plus d'assurer l'application des véritables principes du sans-culottisme.

Mais cette funeste illusion que les méchants cherchaient à perpétuer, devait se dissiper. Un décret du 30 thermidor, qui rappelait au sein de la Convention les représentants en mission depuis plus de trois mois, y contribua surtout. Ce fut alors que de nouvelles adresses, remarquables par les souvenirs pleins de douleur qu'elles rappelaient et les espérances qu'elles dénotaient, flétrirent le système d'intimidation qui avait régné depuis le commencement de l'an 2; mais il n'était plus temps de reporter vers des idées de calme et de paix nos populations si long-temps froissées; et, ces hommages tardifs rendus à la vertu, purent tout au plus donner quelques nouvelles forces aux patriotes des villes jusques-là

désunis pour repousser les attaques furibondes des hommes de la campagne, que la noblesse et le clergé avaient trouvés trop disposés à seconder leur inimitié contre la patrie.

Le régime doit cependant changer, et Boursault et Bollet, qui partent de Paris avec la mission d'ouvrir les prisons et de rendre justice aux détenus, arrivent, dès la fin de fructidor, dans les villes de Nantes et de Rennes. Faure et Tréhouart, envoyés en mission à Brest, ont également ordre d'y fermer quelques-unes des plaies qu'y avaient faites Prieur, Laignelot, Bréard et Jean-Bon-Saint-André (1). Quant à Nantes, que les crimes de Carrier avaient placé dans une position particulière, Bo et Bourbotte s'y étaient rendus dès le mois de prairial an 2; et, si leur mission paraît avoir eu le double caractère de comprimer l'élan maratiste et de réduire en même temps les aristocrates fauteurs des troubles de la

(1) Chose assez étrange toutefois, c'est que Tréhouart qui avait signé avec Laignelot l'arrêté de création du tribunal révolutionnaire de Brest, signa avec Faure de la Creuse le rapport qui détermina le Comité de Salut Public à le supprimer par arrêté du 19 vendémiaire an 3.

Vendée, on ne peut nier que leur intervention, dans les affaires de cette malheureuse contrée, n'ait été d'une réelle utilité. Ce sont eux, en effet, et Bo particulièrement, qui décidèrent l'arrestation des membres de l'ancien Comité révolutionnaire et des plus fougueux terroristes de la malheureuse cité. Je trouve cependant des actes d'incontestable rigueur à leur charge, et notamment les exécutions en masse de Noirmoutier, ou *Ile de la Montagne*, après la prise de ce poste. Mais, si on leur doit la réorganisation de la Commission militaire à laquelle ils confièrent cette œuvre de guerre civile, avec la faculté de *regarder comme certain tout fait constaté par le procès-verbal d'un fonctionnaire public* (art. 9 de leur arrêté), il ne faut pas oublier que c'est sur leurs ordres que, dès les premiers jours de prairial, les prisons de Nantes furent assainies et débarrassées d'une partie des malheureux qui les encombraient; que c'est aussi sur les ordres de Bo que les malheureux enfants de la Vendée détenus dans les cachots de la République purent en sortir pour être confiés aux familles patriotes qui voulurent bien s'en charger; enfin, que c'est encore sous l'administration de ces représentants que la malheureuse ville de Nantes

fut soustraite à l'affreuse disette qui dévorait ses habitants.

Mais, pour que le régime changeât complétement, il fallait qu'après le 9 thermidor, les délégués de la représentation nationale dans notre pays fussent changés, et, qu'à la place des hommes de la Montagne, on vît paraître les hommes plus calmes et plus modérés de la nuance de Tallien et du parti de la Plaine.

Boursault et Bollet d'une part, Faure et Tréhouart de l'autre, comme nous venons de le dire, arrivèrent donc dans nos départements avec ordre de calmer toutes les douleurs du pays. Mais, encore une fois, que pouvaient-ils? — Je vois bien une lettre de Boursault, datée du 6 vendémiaire an 3, par laquelle il annonce que *sa mission est essentiellement de s'occuper du sort des détenus*, et je vois aussi un arrêté de lui par lequel il établit à Rennes une *Commission Philanthropique*, formée des citoyens Lucas, Baymé, Fournel, Le Grand, Morel, Martigné, de Saxe et autres, qui devra rechercher les malheureux susceptibles d'être élargis; je vois même, par d'autres instructions, qu'il a chargé les districts de former la liste des détenus à grâcier. C'est là un acte de haute humanité sans doute; mais il est rendu trop

tard, et les hommes en fuite, qui se sont réfugiés dans les bois et dans les landes désertes, ne veulent plus rien entendre; ils n'ont désormais que des excès et des crimes pour réponse aux maux qu'ils ont endurés.

C'est ainsi que le mouvement de thermidor, presque nul pour la pacification du pays et la soumission des rebelles, n'eût parmi nous d'autre résultat, du moins instantané, que d'arrêter les excès de la Montagne, en rendant aux patriotes sincères le droit et l'autorité que la justice a sur le crime. La mise en surveillance des terroristes fut, parmi nous et dans tous les départements de l'Ouest, le fait capital du changement de gouvernement au 9 thermidor. Les nombreuses pièces que nous avons retrouvées dans les archives de nos départements en font foi, et si la commune et le district de Nantes déployèrent un zèle particulier pour réunir les éléments de l'accusation qui fut alors dirigée contre les membres de l'ancien comité révolutionnaire de cette ville, je trouve aussi que les citoyens de Rennes, de Lorient, de Port-Brieuc et de Brest, en particulier, mirent une grande activité à démasquer les anciens Montagnards et à les expulser de tous les postes qu'ils occupaient. La plupart des mémoires

et des plaintes concernant les individus dénoncés, sont au reste des plus curieux : l'un d'eux y est représenté comme ayant inspiré une terreur telle que les fers envoyés pour les besoins des cultivateurs, dans le district de Pontrieux, ont été vendus à son profit, sans que personne ait osé se plaindre. Ailleurs, à Brest, je trouve des officiers de l'armée révolutionnaire, cités comme témoins à gage du tribunal révolutionnaire dans presque toutes les affaires qui emportèrent des condamnations à mort; une plainte de cette même commune nous apprend que deux capitaines de vaisseau qui concoururent avec Jean-Bon-Saint-André à la désorganisation des cadres de l'armée, faisaient leur société intime de Ance, le bourreau. Un autre officier de marine est cité comme ayant été long-temps détenu au fort la Loi avec les malheureux qui périrent sur l'échafaud, et n'avoir dû sa sortie qu'à l'infâme rôle d'espion près le tribunal révolutionnaire. — Aussi, de plusieurs points, comme de Nantes, de Lorient et de Brest, des citoyens furent-ils chargés de la mission spéciale de se rendre à la barre de la Convention pour y défendre les intérêts de leur commune, et obtenir, des législateurs, la satisfaction que des citoyens long-temps opprimés attendaient d'un re-

tour inespéré à la justice. Les citoyens Castelnau, Trouille, Bergevin et Babin d'une part, Malassis et Pouliquen de l'autre, furent, dans cette circonstance, les représentants particuliers de la ville de Brest, et c'est à leurs mémoires, à leurs dénonciations au sein de la Convention que nous devons d'avoir retrouvé la trace des malheureux souvenirs que laissèrent, dans l'un de nos départements, les membres de l'infâme tribunal dont ils poursuivirent l'arrestation.

Mais un acte grave et prépondérant allait s'accomplir comme une satisfaction donnée à l'opinion patriote et modérée qui devait reprendre bientôt toute son action dans la nouvelle lutte suscitée par les chouans et la Vendée.

Nantes avait été cruellement ravagé par Carrier et ses agents : la Convention sentit enfin qu'il fallait à cette ville courageuse et à la contrée qu'elle avait si dignement représentée dans la journée du 29 juin 1793, une éclatante vengeance. Bo et Bourbotte, cédant au cri de l'opinion publique, avaient déféré les membres de l'ancien Comité Révolutionnaire au tribunal de Paris ; mais le chef de ces monstres, Carrier siégeait encore au sein de la Convention ; et, protégé de son caractère de représentant, il se

jouait à-la-fois de ses victimes et des agents qu'il avait employés. — En vain Phelippes Tronjolly, que les représentants Bo et Bourbotte eurent la faiblesse de faire saisir sur la dénonciation du Comité de Nantes; en vain, dis-je, Phelippes avait-il écrit, de sa prison même, aux représentants, et avant la chute de Robespierre : « que, s'ils persistaient à ne le faire ni partir pour Paris, ni interroger sur les faits des accusations portées contre lui, il les dénoncerait au peuple français (2 messidor an 2). » En vain avait-il successivement importuné, par des lettres que nous avons sous les yeux, Prieur et Garnier de Saintes, pour que l'on fît droit à ses dénonciations : il nous est appris, par la correspondance de ces représentants, qu'ils s'opposèrent constamment à transmettre ses révélations, et que l'un d'eux, Prieur, fut jusqu'à contrarier le départ des commissaires que la Société de Vincent-la-Montagne avait projeté d'envoyer à Paris pour dénoncer le tyran. Mais ni ces fins de non-recevoir, ni son incarcération, ni sa mise en jugement ne purent ralentir Phelippes dans ses attaques ; et le grand jour étant venu de déposer dans les débats ouverts devant le tribunal révolutionnaire de Paris, au sujet des membres du Comité de Nantes,

Phelippes, se levant soudainement en face des anciens bourreaux de ses concitoyens, demanda que Carrier fût mis en accusation.

« J'ai dénoncé et poursuivi le Comité de Nantes ; j'ai dénoncé Carrier représentant du peuple comme leur complice ; je déclare me constituer aujourd'hui prisonnier en ma demeure jusqu'à ce que la justice nationale ait prononcé sur le sort de ces scélérats ; ma tête répond de ma dénonciation.

» Paris, ce 29 vendémiaire an 3. »

Et, s'avançant vers l'accusateur public, il lui remit cette déclaration en demandant acte de ses instances.....

A quelques jours de là (le 4 frimaire an 3), la Convention votait à l'unanimité la mise en cause du représentant Carrier ; et sa tête et celles de deux de ses complices, Grand-Maison et Pinard, tombèrent sous le glaive de la loi.

Mais, nous diront nos lecteurs, que devinrent donc Chaux, Goullin, Bâchelier, Perrochaux, Mainguet, Levêque, Naud, Bollogniel, Durassier, Joly et autres que vous nous avez montrés comme les dignes agents de Carrier? — Ils furent acquittés.... — Mais Nantes sans doute en appela, et Nantes dut demander une seconde fois leurs têtes. — Oui, et j'en ai pour preuve la pétition des ci-

toyens de cette ville lue à la barre de la Convention le 3 nivôse an 3. Je vois aussi, par un autre écrit sans nom d'auteur, daté de la fin de pluviôse, qu'un décret du 21 de ce mois, rendu sur le rapport de Bernier, fixa au 24 la discussion qui s'ouvrit pour savoir si les membres du Comité révolutionnaire de Nantes, acquittés par le tribunal de Paris, seraient renvoyés devant le tribunal criminel de Maine-et-Loire.... Mais je n'ai pu trouver le résultat de cette proposition.

CHAPITRE II.

SITUATION DES DÉPARTEMENTS DE L'OUEST A LA FIN DE L'AN II. — CHOUANNERIE.

Le passage des Vendéens, sur la rive droite de la Loire, la violence des terroristes qui opprimèrent nos départements, les efforts inouis qu'exigea une crise dont l'issue amena les défaites du Mans et de Savenay, sont autant de faits explicatifs de la nouvelle guerre qui commença sous le titre de chouannerie au moment où on aurait pu croire que la Vendée n'existait plus. Mais, comme si ces malheureuses circonstances n'eussent pas suffi, il y eut des hommes qui, continuant à se dire seuls patriotes, ajoutèrent à ces

malheurs d'autres exterminations, et qui, croyant encore trouver dans la Vendée des vieillards, des femmes et des enfants, parce qu'ils apercevaient quelques toits restés debout au milieu des ruines, se mirent à parcourir le pays détruisant tout par le fer et le feu. Ainsi Turreau, qui, traversant la Vendée, avec douze colonnes, donna l'ordre aux soldats *de tout passer au fil de la baïonnette, de livrer aux flammes les villes, les villages, les métairies, les bois, les landes, les genêts et généralement tout ce qui pouvait être brûlé.* D'ailleurs ces dévastations emportent, dans leur nécessité, d'autres malheurs, et la famine, joignant ses ravages à ceux de ces tigres, le Comité de Salut public et les représentants en mission sont obligés de prendre des arrêtés pour organiser des compagnies de faucheurs qui s'avancent à l'abri du canon pour arracher au sol les récoltes que les Vendéens ont engraissées de leur sang. Mais ces efforts étranges et inouis jusque-là demeurent sans résultat, et les soldats eux-mêmes, ne suffisant point à réaliser ces actes de spoliation, Bo met en réquisition toutes les malheureuses filles qui sont retenues dans les hôpitaux pour maladie vénérienne, afin qu'elles aillent glaner quelques épis dans les

champs déjà ravagés. Et la Convention donnant force de loi à ces mesures, décrète, le 8 messidor an 2, que les fourrages et les grains de toute nature sont en réquisition permanente pour les besoins du gouvernement; qu'il sera fait, par l'entremise des municipalités, un recensement de tous les produits de la récolte; que les citoyens seront eux-mêmes tenus de déclarer leur avoir en produits de ce genre; que leurs noms et l'état de leurs richesses agricoles seront affichés et soumis au contrôle du peuple; enfin, que la confiscation et l'incarcération feront justice de toute fausse déclaration.

Faut-il s'étonner qu'après de telles mesures, après tant de vexations, il y ait eu, comme nous l'avons dit, des hommes qui, au lieu de se laisser traîner au pied de la guillotine ou sur le seuil de leur porte pour y être égorgés, se soient rués avec colère contre tous ceux qu'ils supposèrent rangés par devoir ou par inclination sous la bannière républicaine? — Non, car un instant ce fut leur vie et celle de leurs familles qu'ils défendirent, et je comprends très-bien les amères paroles de l'un d'eux, quand, s'adressant au président du district de Ségré, il lui dit :

« Il est donc décidé, Monsieur Bancelin, que nos

parents doivent périr en prison. Eh bien! comme c'est vous, Messieurs du district et des municipalités, qui les avez injustement mis en arrestation; c'est à vous aussi que nous nous en prendrons. Nous ne couperons pas la gorge à vos parents, comme nous le pourrions par le droit de représailles; des monstres tels que les républicains français n'ont aucune tendresse pour leurs familles; au contraire, ils ne seraient même pas fâchés de voir morts tous leurs proches, afin d'engloutir leurs héritages. Mais comme l'insatiable avidité est l'idole à laquelle vous sacrifiez tous les jours, c'est justement par cet endroit sensible que nous comptons vous prendre. Nous saurons incendier vos maisons de campagne, vos métairies et piller vos propriétés. Nos parents ne sont point cause que nous sommes armés pour défendre notre honneur et notre liberté contre la tyrannie de vos affreuses persécutions; ce n'est point eux qui nous nourrissent. Vous devez le savoir aujourd'hui par expérience, notre vie est au bout de notre fusil; et je vous assure que les patriotes, vos disciples d'erreur et de mensonge, y contribuent plus que personne, encore n'osent-ils s'en plaindre à vous ni à vos pareils; car nous leur casserions la tête s'ils avaient seulement le malheur de dire qu'ils nous ont vus. Déjà vous ne devez pas ignorer ce qu'il en est; nous connaissons tout aussi bien que vous, et mieux que vous, le droit des gens et les lois de la guerre. Vous aurez beau nous traiter de *brigands* et *d'assassins*, aucun homme équitable et instruit n'y sera trompé. En fait de guerre, tout ce qui est nécessaire est permis; d'ailleurs, nous ne faisons

que vous rendre une partie des vexations et du mal que vous nous faites souffrir depuis long-temps.... Si, dans quinze jours, nous n'avons satisfaction à l'égard de nos parents, loin de retenir notre monde, nous serons les premiers à leur donner l'exemple.....

» Adieu, profitez de l'avis, vous Messieurs Bessin, Maisonneuve et autres, tous administrateurs de Ségré. Quant au sieur Cholet, on m'a dit qu'il avait je ne sais quel petit bien dans le district de Château-Neuf, j'aurai soin de le recommander à l'ami Coquerau, si vous n'avez soin vous-mêmes de le dénoncer comme fomentateur de troubles publics.

» Votre serviteur,

» Loup-Garoux, chef des tintamares et des fourés.

» Fait en rassemblement partiel, le 20 octobre 1794, l'an 5 de la tyrannie française. »

Et, en effet, combien de faits entièrement inconnus et cependant comparables à tout ce qui a été articulé de plus fort par les ennemis mêmes de la révolution, ne pourrions-nous pas citer à l'appui de ces dires. Le seul mémoire fourni par les habitants de Bouguenais sur les atrocités commises dans leurs foyers par les soldats de l'une des colonnes infernales, nous dispenserait de toute autre citation : ce sont des femmes que les soldats entraînent sur le seuil de leur porte, violent et massacrent au milieu des

lamentations de leurs enfants; ce sont deux jeunes hommes, Pierre et Jacques Lemerle, habitants des Couëts, près le Château-d'Eau, qui, trouvés dans leur lit atteints de la fièvre, sont hachés à coups de sabre par le commandant B......... et deux de ses volontaires; en un seul jour (le 1.er germinal an 2) soixante et quelques personnes périssent ainsi dans la commune de Bouguenais, et parmi elles se trouve le nommé Bertheau, que son titre de commissaire chargé de participer aux travaux de la réquisition n'a pu sauver du massacre... Le dévouement à la patrie, le titre de républicain, ne sont plus en effet des moyens de salut pour ceux-mêmes qui ont toujours secondé la révolution de leurs efforts. Collier père, de la commune de Melrand, dans le Morbihan, a-t-il été forcé d'abandonner sa maison (ancien presbytère du bourg) à l'arrivée des chouans, ce ne sont pas ceux-ci qui le pillent, mais un détachement du 2.e bataillon du Jura qui a expulsé les rebelles. Des officiers sont à la tête de ces misérables, et c'est sous leurs yeux que trois vieillards de plus de 70 ans sont égorgés. Quant à la maison de Collier, les armoires sont enfoncées par les officiers mêmes qui lui prennent ses bijoux; on vide sa cave, et des

draps s'étant trouvés dans un petit magasin qu'il tenait, les soldats sortent de chez lui enveloppés de pièces d'étoffes, et laissant pendre de leurs sacs le linge qu'ils lui ont enlevé. D'ailleurs, le procès-verbal en fait foi ; il n'y a pas à Melrand une seule maison qui ait conservé ses portes. Des paneaux de meubles et des vêtements souillés d'ordures ou de sang gissent sur la voie publique et accusent les patriotes.

Quand le crime et le forfait devinrent ainsi l'un des moyens de la force armée et des gouvernants, il n'est pas difficile de comprendre jusqu'où ces excès et les soupçons qui leur servirent de prétexte purent être portés. Nous avons déjà dit comment et avec quelle latitude la dénomination de suspect fut entendue et appliquée ; mais, puisque l'occasion s'en offre, citons un dernier exemple : c'est ce même bataillon du Jura qui nous le fournit. L'un de ses détachements court en patrouille la commune de Pleugriffet, district de Josselin ; il arrive à la Ville-Tual, ancienne maison bourgeoise du pays, et y trouve le citoyen Ollivo, sortant de table, et ayant sur celle-ci cinq assiettes avec des pelures de châtaignes qui avaient été grillées.... Qu'est-ce à dire ?.... — Vainement Ollivo fait comparaître

sa femme et trois enfants, qui, à la première vue des bleus se sont effrayés, on lui répond qu'il a dû réceler des émigrés ou des rebelles; et, sans autre forme, il est poussé à coups de crosses et conduit dans les prisons de Pontivy. — J'ai sous les yeux la réclamation que firent en sa faveur les officiers municipaux et les patriotes de sa commune; il est réellement curieux de voir comment ces braves gens, après avoir classé l'ancien bourgeois comme un *laboureur*, font valoir ses actes de dévouement *incontestable et connu*, et comment ils terminent ensuite en parlant de sa petite fortune de quinze cents livres de rente, et de *l'habitude où il a toujours été de manger du dessert et même de mettre quelquefois la broche au feu....*

Voilà cependant ce qui se passait alors, et comment, pour sauver leur tête, les plus dévoués eux-mêmes furent souvent obligés de descendre aux plus humiliantes justifications. Qu'on juge ce qu'il en dut être pour ceux qui, par position, par intérêt peut-être, par ignorance souvent, se trouvèrent en résistance avec le pouvoir, en défiance contre les innovations si brusques et si étranges des républicains de la trempe des Carrier, des Turreau, des Le Batteux, des Lecar-

pentier, et de tous ceux qui, confondant dans une même proscription le présent et le passé, allaient abattant des têtes et des temples, comme si, pour nous régénérer, il eût fallu détruire et la race qui couvrait le sol et les souvenirs de sa pensée (1).

Il y eut donc guerre, guerre atroce et sanglante ; et aujourd'hui que tout désintéressement à la querelle nous laisse libres, nous pouvons bien nous écrier avec les représentants Faure et Tréhouart, comme ils le firent dans un rapport secret au Comité de Salut Public, que la guerre de la chouannerie fut due au pillage, aux assassinats, à la profanation des temples, aux impositions arbitraires et à tous les excès que commirent, dans nos départements, les hommes de la terreur. — « Il restait encore une ressource, ajoutent ces représentants, pour balancer dans l'esprit des paysans les suggestions perfides de la noblesse et du clergé réfractaire ; Lcarpentier se chargea de la détruire en faisant incar-

(1) Voir aux pièces justificatives deux lettres des représentants montagnards, Bo et Laignelot, dont l'indignation n'a pu être contenue à l'aspect de tant d'excès, n.° 50.

cérer les prêtres constitutionnels, qui, pour la plupart, commençaient à obtenir la confiance, et qui avaient un grand intérêt à soutenir la cause de la liberté. »

Mais, avant de passer outre, nous devons dire que nous refaisons à *priori* l'histoire de ces malheureux temps. Nous connaissons, pour les avoir lus, les mémoires, les écrits, les pièces qui ont déjà été publiés sur la chouannerie. Mais une source n'avait point encore été consultée, les archives de nos départements et le dépôt plus précieux des documents provenant des deux bureaux de police formés à la fin de l'an 2, à Rennes et à Vannes, dans le but de recueillir tous les renseignements qui devaient éclairer Hoche et les représentants sur les mouvements de l'ennemi. Ces deux dépôts, je les ai eus intacts et complets des mains mêmes de l'un des représentants qui concourut à la pacification, et qui se trouva chargé par ses collègues et par Hoche, de réunir toutes les pièces concernant ce grand drame. C'est là que nous puiserons nos enseignements, et si parfois il survient, dans nos révélations, quelques-uns de ces faits inattendus et caractéristiques, qui jettent le trouble dans tout un parti et mettent à néant des vertus ou

des dévouements d'emprunt, qu'on ne nous en veuille pas ; car, sans doute, nul aujourd'hui ne voudrait nous contester le droit que nous avons de connaître la dernière pensée d'une guerre civile qui sera long-temps une leçon pour tous.

Dès le commencement de l'an 2, après la déroute des Vendéens au Mans et à Savenay, quelques bandes éparses avaient commencé à se montrer dans les environs de Laval, dans les districts de Segré et de Châteaugentier, et même dans les environs de la Guerche et de Vitré. Mais ces premiers mouvements dus à l'éparpillement des bandes vendéennes, ne parurent prendre une extension formidable qu'au printemps de 1794.

De Puisaye, qui tendait à devenir l'âme et le chef de cette nouvelle guerre, s'était déjà montré dans les campagnes de la Bretagne ; et, à force de démarches, d'habileté et de souplesse, il était parvenu à rallier au plan qu'il méditait quelques hommes jouissant de plus ou moins d'influence dans le pays (1). Mais son œuvre n'avançait point

(1) Issu d'une famille du Perche, le comte Joseph de Puisaye, qui avait joué un rôle dans l'insurrection fédéraliste du Calvados, avait cherché un asile dans la Bretagne, après la défaite des Girondins. Il s'y était tenu

rapidement, et l'on voit, par le rapport du chef de légion de la Guerche, qu'il était réduit, lui cinquième, à se cacher dans la forêt du Pertre, quand, en novembre 1793, la garde nationale de la Guerche, conduite par un nommé Guais, du parti des rebelles, le surprit dans cette cabane où deux de ses compagnons, de La Massue et de La Héchois, périrent criblés de balles. — Ses papiers et sa correspondance tombèrent au pouvoir des républicains, et fournirent ainsi les moyens de suivre avec quelque succès une partie des mouvements qui tendaient déjà à se manifester. On trouva aussi dans ces mêmes papiers, l'indication des moyens que l'Angleterre se proposait de fournir à l'insurrection, et le projet fut un instant formé par Rossignol, encore chef de l'armée des côtes de Brest, de se rendre dans les environs de Cancale, pour y répéter aux Anglais et aux émigrés de Jersey les signaux convenus entre eux et Puisaye, pour

---

caché pendant plusieurs mois, et c'est en se réfugiant d'une ferme à l'autre, qu'aidé de ses amis, il était parvenu à mettre sur pied quelques bandes d'abord commandées par des réfugiés de l'armée vendéenne qui avait été sous les murs de Grandville.

un débarquement en faveur des rebelles. Mais l'évasion des prisons de la république d'un nommé Grandnos-Meslé qui passa aux îles, rendit nulles les mesures concertées à cet égard. — On put voir bientôt toutefois que cette nouvelle insurrection, dont on avait les premiers fils, tendait à prendre un grand développement et à devenir, par des moyens différents, mais non moins sûrs, aussi redoutable que la Vendée avec laquelle elle devait avoir des rapports intimes et concertés. Les environs de Laval, les districts de Châteaugontier et de Segré, c'est-à-dire toute la ligne qu'avait parcourue à plusieurs reprises l'armée vendéenne, devint le théâtre particulier de ces mouvements insurrectionnels. Tous les points du territoire sont à-la-fois occupés par ces nouveaux rebelles; ce ne sont plus des colonnes épaisses auxquelles il faut opposer des masses, mais des hommes éparpillés, de petits détachements qui se montrent partout où les soldats et les gardes nationaux ont passé. Leur système de guerre a pris un caractère inoui d'atrocité; et, pour ne parler d'abord que des anciennes marches bretonnes, point sur lequel ce genre d'insurrection commença à se manifester, on voit, par la correspondance des districts de

cette région, que chaque jour y fut bientôt signalés par des vols et des assassinats qui n'avaient jusques-là appartenu qu'aux brigands de profession. A Noellet, dans le district de Segré, c'est le curé, le maire et le commandant de la garde nationale qui sont surpris et égorgés le même jour. Conrairie, commandant la garde nationale du bourg d'Iré, et deux autres citoyens subissent le même sort. Tous les villages où ces misérables se présentent sont dévastés par eux, et dès qu'un homme leur est signalé pour ne pas favoriser leurs brigandages, ils le pillent ou l'égorgent. Mais écoutons, sur ces crimes, deux femmes qui viennent de se rendre pour affaires au village de la Pellouere, commune de Javené, près de Fougères. Michel Toihan leur a fait beaucoup d'amitiés et les a invitées à dîner. A peine sont-elles entrées que cinq chouans de la bande de Boisguy pénètrent dans la ferme. — Qu'as-tu à nous donner, disent ces hommes? — J'ai du cidre, du pain et de la viande, répond Michel.... — Mais c'est bon cela, et nous boirons volontiers un coup; car nous avons grand soif. Quant à ton pain et à ta viande, nous verrons. — Et ils s'assirent sur les bancs de la ferme, buvant plus qu'ils ne mangèrent... — Mais, dis-donc,

Toihan, reprit *La Rose*, l'un de ces brigands, en s'approchant du fermier qu'il ne perdait point de vue, c'est à toi que nous en voulons.... — Mais, Messieurs, *je ne vous ai ni fait, ni dit*, répartit le pauvre fermier, tremblant de tous ses membres. — C'est bon, c'est bon, dit *La Rose* étincelant de colère, *reste-là.... tu vas finir tes jours dans la minute.* — Vainement la femme Toihan se jette-t-elle au-devant de ces forcénés, leur offrant tout ce qu'elle possède, et assurant que son mari ne leur a fait aucun mal... Tais-toi, s.... patriote, reprend *La Rose*, ton compte est bon et tu vas périr ainsi que ton mari. — Et ces misérables entraînant Michel Toihan hors de sa maison, le tuèrent à coups de couteaux; puis, rentrant, *La Rose* s'avance vers les deux femmes qui nous font ce récit, leur présente la lame encore fumante qu'il vient de retirer de la gorge de Toihan. — *Baisez-donc le sang de votre f.... patriote*, leur dit-il, et il barbouilla ces femmes et l'épouse de Toihan du sang de ce malheureux.... Cependant *La Rose* et son compagnon n'ont point terminé; ils demandent à la veuve, si elle n'a rien autre chose à leur donner, si elle n'a point d'argent...... La pauvre femme atteint sur une planche quelques

assignats qu'elle y avait cachés et les leur offre.... Ce n'est que cela, dit *La Rose*, en les poussant de la main.... et il assomme la veuve à coups de crosse de fusil; elle est morte... — Ils sont sortis.... Mais presqu'aussitôt ils reviennent, prennent par la main les deux femmes qui nous révèlent ces atrocités et leur disent : « Vous êtes bien heureuses que nous ne vous connaissions pas ; vous ne venez à la campagne que pour épier nos démarches ; mais gare à vous, si nous vous retrouvons. »

Sur un autre point du même district, les bandes d'Aimé Boisguy, après avoir assassiné et *saigné à la jugulaire*, le père et la mère d'Anne Mauduit, s'amusent à présenter sur des charbons ardents, une jeune fille et des serviteurs auxquels ils ont enlevé les cartes civiques dont ils étaient porteurs.....

» Traînée par les cheveux sur les corps de mon père et de ma mère encore palpitants, j'aurais infailliblement tombée sous leurs coups, nous dit la jeune Mauduit, à peine âgée de vingt ans, si je n'étais parvenue à me réfugier dans un caveau pendant qu'ils brisaient tout dans la maison de mon père. »

Et gardez-vous de croire que ces crimes soient le fait isolé de quelques misérables. Voici l'une

des instructions écrites, données à ces monstres par l'un des chefs qui commandent dans les environs de Gourin (Morbihan) :

« D'après les renseignements que je vous ai fournis, vous n'ignorez pas que le bourg de Moëlan, à deux lieues de Quimperlé, sur la côte, est habité par deux intrus, et qu'en punissant ces hommes de mort vous délivrerez le pays de deux scélérats qui pourraient nuire si vous les laissiez exister. Vous trouverez au même bourg un officier municipal et deux autres personnes qui se sont mal montrées ; je vous ordonne de vous y transporter vendredi au soir, *d'expédier* et rançonner ces trois personnes. Avant d'aller au bourg, vous irez prendre le fils de M. Du Guilly, chez son père. Le jeune homme est officier sur les vaisseaux de la République ; vous l'enchaînerez, vous me l'amènerez, et il sera puni de mort, s'il le mérite. Vous vous informerez également de la conduite de M. Du Guilly père, de M. Mauduit, qui demeure sur la côte, et de la conduite de plusieurs autres personnes des environs du bourg que vous mettrez à mort ou traiterez de la manière que vous jugerez convenable pour le bien de la cause. »

Et ne doutez pas que ces instructions ne s'exécutent à la lettre : quelques jours auparavant, un curé constitutionnel du même district a été tué dans son lit de sept coups de fusils, et 700 liv. qui se trouvèrent déposés chez lui par le percepteur des contributions, ont été enlevées. Trois

autres prêtres constitutionnels et un instituteur du Finistère furent égorgés dans cette même expédition. D'ailleurs, aucune sûreté ne saurait être prise contre ces atrocités, et les liens de la nature et de la famille semblent s'être brisés tout à coup dans cette effroyable crise. Un patriote estimable, le citoyen D............ père, que nous avons eu déjà l'occasion de citer pour les soins de tous genres qu'il prodigua aux Girondins en fuite, nous en offre une preuve bien frappante. Obligé de s'éloigner du Finistère pour se soustraire à la fureur des terroristes, il s'était rendu à Fougères, son pays natal, dans l'espoir d'y trouver un asile. Y ayant été employé pendant quelque temps comme ingénieur militaire, il revenait d'Enée à Fougères avec l'un de ses frères, curé constitutionnel, quand, se rappelant d'une parente qu'il avait au bourg de Fleurigné, il fut s'asseoir à son foyer et lui demander quelques heures de repos...... La malheureuse femme s'empressa de leur servir une collation, et, leur faisant accueil, elle les retint plus qu'ils ne l'auraient voulu...... Ils partirent cependant; mais rendu auprès de Beaucé, ils sont assaillis par une bande de chouans qui les attendait, et tombent morts...... Plus tard, cette même femme donnait sa fille unique aux assassins de son parent.

La plus grande partie de l'an II, comprenant les derniers mois de 1793 et les premiers de 1794, se passa ainsi pour nos départements dans les cruelles anxiétés qu'une nouvelle insurrection fit naître chez tous les citoyens. L'attaque et la rébellion se montrent partout et ne peuvent cependant être réprimées. Vainement des patrouilles et des corps armés sillonnent-ils le pays en tout sens; si l'on parvient à se saisir de quelques malheureux paysans et qu'on les fusille, on voit par la correspondance de l'administration centrale et des districts qu'à cette même époque, en frimaire de l'an II, Josselin et Roche-Sauveur sont vivement menacés, que le cantonnement d'Ambon a été surpris et désarmé, que des rassemblements se forment sur le Gouvello, que la garnison de Vannes parvient à peine à en imposer aux rebelles, et qu'à trois quarts de lieue de cette ville, dans la rivière du Morbihan, un stationnaire républicain est tout à coup assailli par des insurgés qui surprennent l'équipage, le renferment sous les écoutilles et lui enlèvent ses armes et ses munitions. Sur d'autres points, à Baud, à Grand-Champ, dans les communes de Bignan et de Loominé, le tocsin sonne; et, bien que toutes les forces de Lorient se mettent en

marche, il y a un convoi de poudre enlevé sur la route même que parcourent les troupes. La force armée et le commissaire des classes, instruits que des marins se cachent dans la commune de Baden, s'y rendent-ils de Vannes avec les meilleurs renseignements, c'est en vain qu'on leur a désigné les lieux où se réunissent ces réfractaires; c'est en vain qu'ils s'enveloppent des plus sages précautions pour les surprendre, en visitant de nuit toutes les maisons de la commune: ils n'ont pu saisir un seul homme.

Dans les Côtes-du-Nord, des faits pareils se répètent, et toutes les communes des environs de Lamballe et de Loudéac sont plus ou moins troublées. Des débarquements d'armes et d'émigrés se font sur plusieurs points, et le château de la Ville-Mario, non loin de Plouha, a été témoin d'une rencontre meurtrière. Une autre fois, des effets militaires sont-ils dirigés de Lamballe sur Pontrieux, un gentilhomme du pays, Boishardy, se porte avec deux cents hommes sur Jugon et s'empare sans coup férir de la ville et du convoi qu'escortait un détachement de républicains. Quatre cent mille francs qui avaient été chargés la veille à Lamballe pour le port de Brest, devaient, suivant toutes les prévisions, devenir la

proie de ces rebelles; mais la prise de Jugon s'étant opérée précipitamment, les quatre cent mille francs attendus étaient encore à deux lieues de cette ville, quand la nouvelle de ce qui s'y passait détermina les fourgons de la République à rebrousser vers Lamballe. Un troupeau de bœufs, également destiné pour Brest, vint cependant tomber au milieu des bandes de Boishardy. — *Passez, passez, dit ce chef au conducteur, la République est pauvre et a plus besoin de ces bœufs que nous; continuez votre route:* et le chef de chouan remit au conducteur un laissé-passer de sa main.

CHAPITRE III.

ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA CHOUANNERIE. — SON CARACTÈRE, SES HOMMES, DE PUISAYE, L'ÉMIGRATION ET LE COMTE D'ARTOIS.

Mais, ainsi que nous venons de le dire, ces faits tenaient moins à un système nouveau et organisé de contre-révolution qu'à la position particulière des populations qui avaient été si cruellement froissées par les terroristes. Jusques-là le plus grand nombre n'avait pris conseil que de sa résolution et de ses malheurs; et, si quelques bandes de rebelles s'étaient organisées, c'était sans lien entre elles, sans rapports entre les chefs qu'elles s'étaient donnés et qui ne se connaissaient même pas.... Mais bientôt, comme dans tous les mouvements subversifs de l'ordre et

du gouvernement préétabli, il se trouva des hommes habiles, qui, maniant la plume et l'intrigue mieux que l'épée, s'offrirent comme des chefs dévoués, ayant avec l'oreille des princes et de l'étranger des plans tout préparés pour une insurrection en masse qui devait sauver le pays, réparer les désastres essuyés et rendre à une jeune victime la couronne de ses pères. Le comte Joseph de Puisaye, que nous avons déjà rencontré sous les ordres de Wimphen au service momentané des Girondins du Calvados, fut des plus habiles et des plus remuants parmi cette classe d'hommes toujours empressés à profiter des sacrifices que les masses savent faire par instinct et sur la seule incitation d'une noble pensée qui part du cœur.

De bonne heure, et après s'être pendant quelque temps abouché avec les hommes attachés au parti royaliste qui étaient restés dans le pays, il se porta vers l'Angleterre et les îles, où séjournait une masse considérable d'émigrés. Se faisant bien venir de ceux-ci et des princes, il parvint à se ménager jusques dans le cabinet anglais, des liaisons dont il tira plus tard un grand parti pour le rôle qu'il allait jouer.

Doué d'une rare facilité de conception et d'un

talent non moins incontestable pour rendre sa pensée sous des dehors brillants et spécieux, il allait de l'un à l'autre, assurant qu'il réparerait les désastres du Mans et de Savenay, et ferait oublier la perte des Bonchamp, des Lescure, des La Rochejaquelin, des d'Elbée et de tous ceux qui avaient courageusement défendu la cause *du trône et de la religion.* Et réunissant, dans ses projets, la Normandie, la Bretagne et le Maine sous une même autorité, il projeta une organisation commune, au sommet de laquelle il plaçait fictivement Monsieur, le comte d'Artois, le prince de Bouillon et M. de Hercé, évêque de Dol, dont une bulle du pape, datée de la fin de 1793, avait fait un vicaire apostolique chargé de représenter le saint-siége près des insurgés et de la famille des Bourbons. Quant à lui, général en chef de l'armée qu'il organisait ainsi sur le papier, il se donna pour le continuateur de la Rouërie; et, reprenant l'oeuvre de celui-ci, il resta à l'étranger pour formuler des brevets, faire fabriquer du ruban de Saint-Louis, de faux assignats, et distribuer, à pleines mains, les honneurs, les grades, les titres, à l'aide desquels il se flattait de reprendre et d'accomplir cette forte organisation des paroisses et des cantons, dont le mouvement devait

se régulariser par la volonté d'un Comité central.

Cette conception, on ne saurait le nier, dut se présenter sous les dehors les plus séduisants aux hommes crédules de l'émigration, et aux malheureux princes qui avaient vu la hache décimer leur famille. On savait à Jersey et à Londres que la Vendée luttait encore au milieu de ses champs ravagés, et que l'ombre des La Rochejaquelein et des Lescure, comme un signal élevé au milieu des ruines, ralliait tous les hommes dont le cœur était tourmenté de l'amour du pays. Les yeux fixés sur la Bretagne, qui, jusque-là, ne s'était point ouvertement prononcée, on croyait voir, de Jersey, tous les cantons en armes. On avait de chacun d'eux en particulier des nouvelles presque journalières, et il n'y avait pas un homme des bandes de Du Dresnay, qui s'organisaient sous les baraques en bois des *îles des Amis*, comme les appelait le duc de Bouillon, qui n'eût quelque parent ou quelque connaissance à citer dans les insurgés qui sillonnaient déjà l'Ille-et-Vilaine, le Morbihan, les Côtes-du-Nord, une partie du Maine et de la Normandie. On crut donc aux prévisions de Puisaye, à ses espérances et à ses promesses, et avec d'autant plus de facilité que si la Bretagne n'avait pas bougé jusque-là, et

si elle était même restée inactive, lors du passage des Vendéens sur la rive droite de la Loire, c'est que, dans la pensée des hommes qui n'avaient cessé de faire des voeux pour une contre-révolution, nul encore n'avait remplacé la Rouërie et essayé de mettre à profit le courage et l'élan des fidèles. Cette idée, qui était une réelle préoccupation du parti, rendit la tâche de Puisaye facile. Assez bien placé dans l'esprit des princes pour se montrer à eux comme l'âme d'un parti dont il avait plusieurs fois exprimé les besoins, il ne tarda pas, par ses qualités personnelles, à capter leur bienveillance. C'était d'ailleurs leur cause qu'il servait encore plus que la sienne, et il ne lui fut pas difficile de leur persuader qu'ils devaient user de leur influence et de leurs moyens pour tenter en Bretagne et dans l'Ouest un coup décisif qui pût les reporter sur le trône (1). Aidé de ce pré-

(1) Plusieurs avancé ont écrivains que *Monsieur*, loin d'encourager les démarches de Puisaye, ne cessa de les contrarier, et que ce fut, à bien dire, à son insçu que l'expédition de Quiberon se prépara. Cette assertion me semble démentie par quelques lettres de Puisaye, où les faits démontrent qu'il fut plusieurs fois l'intermédiaire des ordres de *Monsieur*. La présence du comte

mier appui, sa tâche, près du gouvernement anglais, ne fut pas beaucoup plus difficile. Et si déjà le cabinet de Pitt avait trouvé un intérêt national à préparer dans l'arsenal de Plymouth un armement considérable, que lord Moyra reçut ordre de diriger pour seconder les Vendéens dans le cas où ils se seraient rendus maîtres de Grandville, il faut bien reconnaître que toute occasion offerte à ce cabinet de susciter de nouveaux embarras à la république, de se débarrasser des masses d'émigrés qui obéraient son trésor, et de ralentir nos conquêtes dans la Hollande, et au-delà du Rhin, devait être accueillie avec empressement. Et ceci est d'autant plus facile à comprendre, que les frais de l'expédition de lord Moyra étaient faits, que les émigrés s'étaient réunis et organisés à Jersey, qu'ils y vivaient au compte de l'Angleterre. Puisaye devint donc, dans ces circonstances, et sans trop de peine, un

d'Artois sur la flotte anglaise et sa descente à l'île Dieu, sont aussi des faits consommés et qui démontrent hautement que si les princes se trouvèrent partagés d'avis sur les secours à réclamer de l'Angleterre, ils n'en refusèrent cependant aucun.

homme indispensable, auquel les princes s'en remirent pour leur couronne ; Pitt, pour un mouvement qui compromît la république ; les émigrés, pour une contre-révolution qui leur ouvrît la France ; et, les insurgés, qui tenaient le pays et faisaient tête aux républicains, pour toutes les ressources en armes et en argent qui leur étaient indispensables.

Comment s'en tira le comte de Puisaye, c'est ce que nous allons essayer de dire, moins pour peindre l'homme que son parti, et plutôt d'après des pièces saisies et inédites que d'après ses mémoires, qui ne sont qu'un long plaidoyer en 6 volumes.

D'abord, occupé, comme nous l'avons dit, à organiser les bandes qui parcouraient le pays, et se rendant lui-même près des chefs et des mécontents qui ont pris les armes, il déploie une activité sans égale pour ramener aux mêmes vues, à des efforts communs, les royalistes qui commencèrent à se montrer dans nos campagnes à la fin de l'an II. Dès le mois de thermidor de cette année, alors que toute la France se laissait aller aux espérances que donnait la chute de Robespierre, quelques hommes, Leissègues fils, Guillemot, Guignard, de Lantivy et Berthelot appar-

tenant à la Bretagne ou ayant servi dans les armées de la Vendée, s'étaient en effet constitués *en conseil royal du Morbihan*, et réglaient à ce titre, l'organisation des premiers bataillons de l'armée royale catholique. Mais ce n'étaient là que des essais incomplets ou isolés, et ce ne fut que plusieurs mois après que Puisaye, s'autorisant de ses services et de la faveur des princes, fit acte de puissance par une proclamation en forme au nom *des généraux et chefs de l'armée catholique et royale de Bretagne*, dont il s'intitula général en chef. Cette pièce, dont nous avons une copie, qui fut affichée à la porte de l'église de Sérent par les rebelles, ne manque pas au reste d'un certain caractère d'habileté mûrement calculé sur la situation des esprits dans les départements de l'Ouest. Sortie des presses anglaises et ornée d'une vignette figurant un écusson fleurdélysé soutenu par deux chouettes avec la devise suivante : *in sapientia robur ; — sic reflorescent*. Elle était conçue ainsi qu'il suit :

« Les circonstances terribles qui agitent depuis trop long-temps notre malheureuse patrie, ne permettent plus à personne de demeurer incertain et flottant entre deux partis, d'hésiter entre la scélératesse et la vertu.

» Les prestiges qui pouvaient faire croire à quelques

hommes trompés, qu'il était possible d'arriver au bonheur par le crime, et à la prospérité publique à travers les débris fumants du sang de leurs frères sont dissipés...

» Le meilleur des rois lâchement assassiné; son auguste compagne et sa sœur à qui ils n'avaient à reprocher que des vertus, traînées à l'échafaud; ses frères exilés et proscrits; sa famille entière abreuvée de douleur et d'humiliation; son fils, l'héritier du sceptre des Français, livré entre les mains d'un artisan grossier, plus méprisable par ses mœurs qu'il n'est inepte par sa profession! Des millions de Français égorgés, toutes les villes du royaume transformées en autant de vastes prisons qui engloutissent chaque jour des vieillards, des femmes et des enfants, qu'un air mal-sain et une nourriture empoisonnée disputent au fer des bourreaux; les maris enlevés à leurs femmes; les enfants arrachés des bras de leurs parents, les propriétés envahies; toutes les lois protectrices déchirées et foulées aux pieds, les autels détruits, les églises dépouillées et profanées, les ministres de la religion massacrés; une *Saint-Barthélemi* perpétuelle, qui s'exécute froidement et sans opposition; la France devenue un immense cimetière, où chacun contemple avec effroi la place qui l'attend; une morne stupeur resserrant tous les esprits, et comprimant tous les cœurs; voilà le faible aperçu de l'horrible situation d'un royaume qui était encore, il y a cinq ans, le plus puissant et le plus florissant de l'Europe.....

» Français, osez vouloir être libres, et vous le serez. N'est-ce pas avec votre propre puissance qu'ils vous ont opprimés? Ressaisissez vos droits qu'ils ont méconnus,

vos pouvoirs, dont ils ont si indignement abusé, relevez vos autels, rappelez vos pasteurs, serrez-vous autour du trône, sur lequel vous aurez replacé le jeune prince que la providence éternelle a destiné à régner sur vous; que vos églises, trop long-temps désertes, se remplissent; que les vœux des fidèles réunis invoquent la protection du ciel sur une si sainte entreprise; alors la vengeance divine, qui a dû punir l'insouciance avec laquelle vous avez été spectateurs tranquilles des forfaits inouis dont une plus longue indifférence vous rendrait les complices, s'étendra sur vos lâches ennemis; alors le Dieu qui veille sur cet empire secondera vos desseins, et vous verrez reluire encore sur vos familles désolées, les jours de votre antique gloire et de votre première prospérité . . . . »

Cette pièce, qui est datée du 26 juillet 1794, l'an II.e du règne de Louis XVII, fut appuyée de nombreuses mesures propres à déterminer l'insurrection; et nous remarquons parmi ceux qui la signèrent, le comte Joseph de Puisaye, le marquis de la Bourdonnaye, le chevalier de Chantereau, de Boulainvilliers, le chevalier de Silz, de Caquerai, page du roi; Guillemot, Lemercier, du Boisguy, de Boishardy, et une foule d'autres, comme Bellevue, Jarry, Berthelot, de Busnel, de Bedée, Guignard et Perschais, qui s'intitulaient officiers de la Vendée. Ils ajoutèrent que des emprunts seraient faits au compte de l'insurrec-

tion, et que des *bons* remboursables seraient fournis par les chefs compétents pour les dépenses jugées nécessaires.

Les événements du 9 thermidor prirent cependant une importance incontestable, même dans nos départements. Et si les maux encore récents qu'avaient eu à supporter nos populations, n'étaient que trop présents à l'esprit des malheureux que les terroristes avaient froissés de tant de manières, les chefs du parti royaliste purent craindre que les paroles de paix et d'amnistie qui commençaient à se répandre, n'arrêtassent l'élan des masses et ne fissent rentrer chez eux des paysans que la colère et le mécontentement, plutôt que la politique, avaient poussés à s'insurger. C'est évidemment, pour parer à ces circonstances et en vue de la Restauration, qu'on avait hautement promise, que les mêmes chefs s'adressèrent, le 20 août 1794 (3 fructidor an II), aux populations des pays insurgés par une deuxième proclamation, où nous remarquons les passages suivants :

» Soldats français,

» .... Qui l'a provoquée cette guerre atroce et barbare que nous nous faisons journellement? Qui sommes-nous et pourquoi nous battons-nous?

» D'un côté, une république vicieuse, dont le nom

vide de sens ne sert qu'à couvrir aux yeux des hommes grossiers la plus effrayante des anarchies, la destruction des principes sacrés de religion, d'ordre, de police, de respect pour les individus et les propriétés, voilée effrontément sous les noms de liberté et d'égalité dont personne ne jouit.

» Une assemblée imbécille qui, naguères, votait des crimes avec acclamation, et qui hurlait de joie dans l'émission des décrets cannibales qui lui étaient dictés par un scélérat devant lequel elle fléchissait le genou, et qu'un scélérat plus adroit vient de conduire à l'échafaud pour faire lui-même bientôt place à un autre, rejetant aujourd'hui la faute de tous ses forfaits sur ce prétendu tyran dont il y a un mois nul de ses membres n'eût osé dévoiler les crimes. Ainsi, pour éviter le reproche de scélératesse, elle se prête à celui d'ineptie, de lâcheté, et ce sont les hommes qui vous gouvernent!

» Des soi-disant représentants, aussi ridicules qu'ils sont féroces, viennent s'emparer de la conduite de vos armées. Leur impéritie, leurs bévues font couler chaque jour des flots de votre sang ; que leur importe? N'ont-ils pas sous leurs ordres des généraux qui leur servent d'excuse, et la tête de ces malheureux n'est-elle pas responsable de leurs sottises?

» Tantôt ils vous annoncent des victoires des armées éloignées. Mais vous savez ce que sont ces victoires : un poste emporté, une pièce de canon emmenée coûtent des milliers de Français; votre vie est pour eux l'objet d'un calcul arithmétique, et ces vils tyrans chantent des

hymnes de triomphe, lorsque vos familles sont dans les larmes, lorsque la France est couverte d'un deuil universel.

» .... De notre côté, la religion, l'honneur, le respect des propriétés et de la liberté des individus, la paix, la tranquillité publique, le retour de ces jours heureux où le soldat français était l'admiration des autres peuples, la sauve-garde des citoyens et le défenseur des lois. Voilà l'objet de nos vœux, de nos efforts et de nos combats...... Soldats français, qui sont-ils ceux qui veulent faire de vous des brigands, des geoliers et des bourreaux? Que veulent-ils ceux qui méprisent votre vie, qui égorgent inhumainement les prisonniers qu'ils font sur nous, pour nous provoquer à exercer à votre égard la même barbarie? De qui tiennent-ils ce pouvoir au nom duquel ils vous commandent; cette force par laquelle ils vous contraignent et prétendent même vous punir des sentiments d'honneur qui provoquent encore quelquefois vos murmures? De vous, et de vous seuls.

» Ah! cessez, cessez donc de prêter votre ministère à l'exécution de leurs ordres sanguinaires. Punissez-les vous-mêmes de tant de forfaits qui retombent sur vous. Réunissez-vous à nous pour replacer sur le trône notre auguste et légitime souverain: couvrez-vous de toute la gloire qui éclata sur les armées de Henry IV, lorsqu'une faction criminelle voulut renverser le trône de ses pères. Qu'il est intéressant le spectacle d'un jeune prince entouré de braves guerriers qui ont replacé sur son front le bandeau royal que des mains impies avaient déchiré! Séparez votre cause de celle des monstres qui vous

égarent. Offrez ce spectacle à l'univers, et que la France, après cinq années de convulsions et de crimes, contemple en vous ses libérateurs. »

Et, ils déclarèrent : que *les assassinats exercés sur les fidèles sujets du roi nécessitaient de justes représailles*; *qu'il ne serait plus fait de prisonniers ; que tous officiers civils ou militaires qui abandonneraient le parti de la république pour servir la cause du roi*, *conserveraient leur solde et leurs honneurs en même temps qu'ils recevraient*, *à titre de gratification*, *une année ou un semestre de leur solde*. Les mêmes offres étaient faites aux simples soldats, aux garnisons qui se rendraient; et la première campagne de l'armée royale devant compter pour six années de service, ils en appelèrent ainsi à tous les intérêts sordides qu'ils espéraient trouver chez des transfuges.

Signée des hommes qui avaient souscrit le manifeste du 26 juillet, la présente pièce offre cependant ceci de particulier, que Puisaye, qui n'est désigné dans la première que comme *maréchal-de-camp*, s'intitule *général en chef*, avec un major-général, baron de Cormatin. Les autres officiers mentionnés se sont aussi donné

des titres plus ou moins élevés. Boulainvilliers et de la Bourdonnaye s'intitulent maréchaux-de-camp; de Silz, Jarry, Caquerai, Berthelot, les frères Boisguy, de Busnel, prennent les titres de colonel et de lieutenant-colonel; de Chantereau signe aide-major-général, etc., etc. Un hymne guerrier termine ce manifeste, et nous y remarquons parmi plusieurs strophes, celle qui ouvre le chant :

« Quel deuil a couvert la patrie!
Quel tigre a déchiré son sein!
Sur nous quelle aveugle furie
Dirige le fer assassin!
Quoi, des monstres couverts de crimes
S'abreuveraient de notre sang,
On les verrait impunément
Choisir parmi nous leurs victimes!
Aux armes compagnons, le ciel combat pour nous!
Frappez, un Dieu vengeur, un Dieu conduit vos coups,
Frappons, etc... »

Telle était l'organisation qui venait d'être arrêtée; et l'insurrection fut, dès ce moment, jugée assez avancée et assez forte pour que Puisaye prît des mesures pour passer en Angleterre, d'où il promit de revenir sous très-peu de temps, dans moins d'un mois. Mais le hasard voulut que son projet et tous les détails de l'organisation du

conseil royal de l'armée catholique et de ses cantonnements fussent bientôt connus des républicains. Le 11 fructidor, un individu, porteur de la correspondance des chouans, fut en effet arrêté à Dinan, ayant sur lui des pièces et des lettres de la plus haute importance qu'il avait cousues dans la doublure de ses habits. L'une de ces lettres était du ministre anglais Dundas, que nous avons déjà vu en correspondance avec les chefs vendéens, lorsqu'ils étaient sous les murs de Grandville; elle exprimait le regret que la retraite des Vendéens des bords de la Manche eût rendu inutile la campagne de lord Moyra, qui attendait à Guernesey l'occasion de jeter sur les côtes de France les secours qu'il avait réunis. Une autre, du marquis Dudresnay, écrite de Jersey en date du 20 mai, confirmait les mêmes faits et les bonnes dispositions de lord Moyra, en invitant ses amis de la Bretagne à établir des relations suivies avec les îles anglaises. D'autres renseignements apprenaient que le conseil royal avait fixé son quartier-général dans les environs de Bécherel, qu'il espérait de ce point correspondre facilement avec l'Angleterre et agir au besoin sur un dépôt considérable de prisonniers anglais qui se trouvait instantanément fixé à Dinan. De Puisaye annon-

çait particulièrement dans ses lettres qu'il ne tarderait pas à envoyer des poudres et de l'argent pour le Morbihan; mais il recommandait en même temps que l'on s'efforçât d'établir des relations avec Charrette et la Vendée, avec la Normandie et le Maine, et particulièrement avec les insurgés des environs de Châteaubriant, qu'il paraissait ne pas connaître, non plus que ceux de la Normandie qu'il représentait sans chefs et sans direction.

On conçoit que la surprise d'une pareille correspondance dut jeter bien du trouble dans les projets arrêtés, et contrarier fortement ou déconcerter des hommes qui, obligés de s'entendre à la fois avec l'émigration, la Vendée et les cantons insurgés de la Bretagne, perdirent ainsi les nombreux fils de l'intrigue que Puisaye venait de nouer. — D'autres surprises, d'autres indiscrétions et des lâchetés eurent bientôt rompu le lien qui unissait les confédérés, et jeté sur tout le parti une hésitation et des embarras qui ne lui permirent jamais de combiner toutes ses forces et de rallier des intérêts et des volontés si disparates, si opposés, souvent si hostiles.

Une fois, c'est un nommé C. Bréchard qu'une injustice faite à l'un de ses amis porte à dénoncer

au Comité révolutionnaire de Ploërmel toutes les menées du parti auquel il a appartenu.

« Déserter un parti et devenir le propre dénonciateur de ses compagnons d'infortune répugnerait à ma délicatesse, dit Bréchard, dans la déclaration écrite que nous avons sous les yeux ; mais la perfidie de Léopold Caquerai et de ses complices, à l'égard de Jacques Lequier, ne me permet plus de taire à ma patrie les faits que je vais révéler.

» ..... Puisaye, qui a passé, il y a peu de temps, en Angleterre, où il est encore, a plusieurs fois donné de ses nouvelles. Il annonce que tout est remis au printemps, qu'à cette époque *vingt mille Anglais* seconderont ses projets, que le ci-devant comte d'Artois est nommé lieutenant-général des armées de Georges, que des lettres de noblesse, la croix de Saint-Louis et le brevet de lieutenant-colonel seront la première récompense de ses principaux collaborateurs.... »

Et, continuant ses révélations, il apprend aux républicains que : Puisaye a déjà fait passer à ses complices pour dix millions de faux assignats, des armes, de la poudre fine, des brevets et des croix de Saint-Louis ; que le conseil supérieur se compose du baron de Cormatin, du chevalier de Chantereau portant le nom de *Serviteur* et de Tinteniac ; que ces chefs sont chargés de l'insurrection des cantons de Saint-Malo, Dol et

Dinan; que Bellevue et autres sont chargés des environs de Rennes; que Jarry, ancien cavalier de la Vendée, est chargé du canton de Redon, conjointement avec Guignard, connu sous le nom d'*Adrien;* que Léopold de Caquerai, ancien page du roi et cavalier de la division de Bonchamp, est chargé des environs de Rochefort; que les divers agents de ces chefs sont pour Bellevue, André, fils d'un meûnier de Mordel; pour Jarry, un ancien procureur de la commune de Mauve, nommé *Gros-Homme*; et, pour Caquerai, le nommé Cadio, ancien maître d'école à Ruffiac; enfin, que la correspondance établie entre ces chefs s'est long-temps faite à l'aide de passeports frauduleusement obtenus, et au moyen d'un bâton creusé dans lequel les dépêches se renfermaient; mais que cette correspondance est interrompue. — Suivant les mêmes déclarations, Boulainvilliers, qui avait pris le titre de généralissime dans le Morbihan, avait sous ses ordres Berthelot, ancien cavalier du prince de Talmont; Du Resto, émigré rentré; et si de la Bourdonnaye, surnommé *Coco*, avait été un instant pourvu d'un commandement supérieur dans le même département, son fanatisme, suivant Bréchard, l'avait réduit à l'inaction et devait le reléguer au conseil

supérieur. — Ce même transfuge terminait ses révélations par les lignes suivantes :

« Quelque temps avant son départ, Puisaye donna des ordres pour que toutes ces divisions, grossies des chouans de Fougères et de Vitré, qui devaient sortir, se levassent à-la-fois pour se porter dans le Morbihan qui devait s'insurger à leur approche.

» La partie de Dinan, Dol et Saint-Malo, devait fournir *douze mille hommes*. Il ne s'en leva que *deux cents* qui furent dispersés dans la forêt de Liffré. Une partie des chouans qui se rendaient, croyant trouver un grand renfort, retourna sur ses pas. Les divisions de Bellevue, Guignard, Jarry et Caqueray, qui, toutes ensemble, ne formaient pas 300 hommes, se levèrent secrètement et se dispersèrent de même, ne voyant point l'armée qu'on leur avait promise.

» Le Morbihan, qui s'attendait aussi à cette armée imaginaire dont impolitiquement on lui avait grossi les forces et les ressources, resta tranquille, si on en excepte les paroisses de Plumelec, Saint-Jean et autres voisines dont quelques habitants se réunirent sous les ordres d'un nommé Guillemot et qui ne se sont pas encore dispersés (1).

---

(1) De Puisaye, dans ses mémoires, en avouant la défaite de Liffré, que nous signale Bréchard, n'en présente pas moins cette opération comme une campagne ou grand mouvement stratégique qui avait laissé un instant la place de Rennes à sa disposition. — Trop d'ardeur et l'indiscrétion de quelques soldats lui firent seuls manquer cette partie de son expédition, à ce qu'il dit. — Quant à

» On m'a parlé d'un plan antérieur d'après lequel on devait se porter sur Dinan dans un moment où l'Anglais aurait fait une fausse attaque sur Saint-Malo et effectué une descente à *Saint-Cast*. Cet objet ne présente pas d'intérêt.

» Tel était l'état des choses au mois d'août dernier, époque à laquelle tous les chefs se réunirent auprès de Puisaye, et le députèrent en Angleterre. Avant ou depuis cette époque, partie de la basse Normandie a offert d'entrer dans la coalition. On a voulu y envoyer un chef, je ne crois pas qu'on ait effectué ce dessein. On a cherché à avoir des relations avec Scépeaux, beau-frère de M. de Bonchamp, qui s'est mis à la tête de quelques insurgés du côté de Derval, dans le district de Bain. J'ignore si on y a réussi. Cependant les chefs poursuivis ont quitté leurs retraites ordinaires et n'agissent plus que par des émissaires. Ils répandent les assignats avec profusion. Non-seulement ils soldent les enrôlés, mais même leurs parents, s'ils sont dans le besoin. Ils convertissent leurs assignats en numéraire, en bijoux, et n'ont plus d'autre dessein que de passer à Jersey *jusqu'au printemps prochain*. Au dernier quartier de la lune ils tenteront ce voyage. (Je n'ai, de ce dernier fait, qu'une conviction et non une certitude.)

---

l'insurrection en masse du Morbihan, dont il se regardait assuré, Bréchard, mieux qu'aucun autre, nous apprend à quelle cause son mécompte sur ce point dut être attribué. Il perdit au reste, à Liffré, la plupart de ses officiers, et ce ne fut qu'en abandonnant son cheval et en se glissant le long des haies qu'il parvint à se sauver lui-même.

Et, traçant le portrait du chef de la conspiration, il ajoutait :

« Puisaye est un ambitieux réunissant quelques moyens politiques à beaucoup de moyens littéraires. C'est le chef et l'âme du parti. Venant à manquer, aucun autre n'est dans le cas de le remplacer. Subtil en détours, il peut tout contrefaire, ordres, signatures et cachets. Au moment où il est parti, il était couvert de gale. On peut trouver au bord de la mer les voies de la communication avec l'Angleterre, en découvrant ceux qui récèlent le cheval qui l'a porté jusque-là. Ce cheval, qui appartenait autrefois à un adjudant-général, a été acheté à Rennes et a coûté 3,000 liv. Les habitants du canton n'en ont point ordinairement de ce genre. Le bateau de passage n'aborde que la nuit, quand il n'y a point de lune et qu'il découvre un petit fanal dans le creux d'un rocher désigné pour cela. Ce signal assure que les troupes républicaines sont éloignées ou gagnées....... »

Voilà ce que dit Bréchard. Et qui était-il ce Bréchard ? — Le commissaire général de Puisaye, l'ayant suivi pendant huit mois sans le quitter, et signalé dans les mémoires de ce chef des rebelles, comme un homme de la plus haute capacité, dont il disait encore du bien en 1803, parce qu'il n'avait jamais connu ou soupçonné le mémoire et les révélations que nous publions. — Mais écoutons l'un de ceux que Bréchard vient de signaler

lui-même comme étant au nombre des chefs de l'insurrection. Des avis secrets, transmis aux représentants Boursault et Bollet par le président du tribunal de Vannes, ont décidé une expédition dans les environs de Josselin, que le général Canuel a dirigée avec la plus grande sagacité. Du Resto, trois prêtres réfractaires et une vingtaine de rebelles ont été le résultat de cette fouille. Amenés devant le représentant Brue, qui se trouve attaché aux mouvements de l'armée, on parle à Du Resto d'amnistie et de grace, s'il veut faire des révélations, et Du Resto, ainsi que nous le relevons sur son propre interrogatoire, apprend que Duffay, Bejarry et Guillemot se sont entendus pour soulever les campagnes des environs de Bignan et de Saint-Jean-Brevelay; qu'il a été lui-même employé comme intermédiaire entre Boulainvilliers et Puisaye, qui s'étaient donné rendez-vous au bois d'Allerac, près Redon, pour s'entendre sur l'insurrection du Morbihan et un versement d'armes qui devait se faire sur ses côtes, ou sur celles de Saint-Brieuc; que Boulainvilliers, assisté de Botidoux et de Guillemot, a distribué aux hommes réunis à Saint-Jean-Brevelay une somme de 50,000 livres, répartie entre les chefs de cantonnement, parmi lesquels étaient Bellevue et Ber-

thelot, caissier du Morbihan ; que le cantonnement de Bignan se divise en plusieurs compagnies, dont l'une sous les ordres de Lambily se tient sur la route de Baud à Pontivy, la seconde sous les ordres de Jean-Jean sur la route de Loc-Miné à Pontivy, la troisième sous les ordres de Jean Mons, sur la route de Loc-Miné à Josselin ; qu'il a d'ailleurs été arrêté que les insurgés de ces cantons, au nombre de 800 environ, se tiendraient éparpillés, et par petites troupes, jusqu'au printemps, époque où devait *s'effectuer le grand coup ;* enfin, que la correspondance avec Charrette et l'Angleterre se porte à Pipériac, au Fonteau de Moulaine, et à un cabaret qui est sur le bord du chemin ; que le nommé Petit-Jacques vient la prendre pour la porter dans la forêt du Pertre, en passant tantôt au-dessus de Beslé, tantôt à Massérac et près le Pont-Réan.

Sur d'autres points, dans les Côtes-du-Nord, on recevait également de nouvelles révélations. Un nommé Gilles Grandel, de Plédiac, tombe-t-il aux mains des Républicains, il apprend au Comité révolutionnaire de Lamballe, que Boishardy et six autres chefs de l'armée catholique sont rentrés de la Vendée dans les premiers jours d'octobre ; qu'un Anglais, nommé *Pipi*, les ac-

compagnie; que ces chefs fréquentent particulièrement les communes de Meslin, Bréhan, Hennon, Andel, Quessoy, Plédran, etc., qu'ils recrutent avec une grande activité; qu'un nommé Noël, ex-noble, de la commune de Meslin, est capitaine de deux compagnies qu'il organise; que les intentions de Bois-Hardy, avec lequel il a eu plusieurs conférences, sont de tomber en masse sur les villes, et que le paysan est décidé à prendre part à l'action; que les patriotes et les corps constitués doivent être impitoyablement sacrifiés, et que les chefs qu'il désigne ont dressé une liste des républicains voués à la mort; enfin que des corps de cavalerie se forment dans les forêts de Baignon, de la Hunaudaye, et de Saint-Méen; que le plan arrêté avec Charrette est que les Vendéens intercepteront les routes de Paris à Rennes, vers Laval, et de Nantes à Rennes, tandis que les Côtes-du-Nord, le Finistère et le Morbihan s'insurgeront; qu'il a aussi ouï-dire aux chefs des rebelles que le citoyen Barbedienne, agent-national de Port-Brieuc, prévient les rebelles des mouvements secrets qui sont dirigés contre eux.

Puisaye, comme nous l'apprennent ces révélations, avait donc gagné l'Angleterre, et l'un de ses premiers soins fut d'y organiser une fabrication en

grand de faux assignats, devant former un papier-monnaie. Suivant les prévisions du parti, la rebellion devait en retirer les plus grandes ressources. L'autorisation de *Monsieur*, comme régent, et du comte d'Artois, comme lieutenant-général du royaume, fut prise à cet effet, et c'est en leur nom que le Conseil royaliste de l'insurrection arrêta : que les assignats émis par la manufacture à la tête de laquelle furent placés MM. de Saint-Morys, et l'abbé de Calonne, seraient en tout semblables à ceux émis par la Convention, sauf un caractère secret de reconnaissance, qui permettrait aux fidèles sujets du Roi d'en provoquer le *remboursement à bureau ouvert*, aussitôt que les circonstances le permettraient. — Et, mettant à l'œuvre une foule de prêtres réfugiés, Puisaye et le Comité insurrecteur en versèrent bientôt des quantités immenses sur le territoire de la Bretagne, et réduisirent ainsi à néant le taux des assignats émis par la République (1).

---

(1) Outre l'autorisation des princes, Puisaye s'était assuré, pour cette fabrication, de l'assentiment de l'évêque de Dol, nouvellement proclamé vicaire apostolique du Saint-Siége; mais ici, comme dans la plupart des entreprises du parti, il y eut dissidence. L'évêque de Dol,

Retenu pendant quelque temps à Londres, il ne cessa de correspondre avec ses amis, et tous les hommes auxquels il communiquait son infatigable activité et son aveugle confiance. Une fois, s'adressant au chevalier de la Vieuville, il lui disait :

« Occupez-vous sans relâche de la nouvelle organisation dont vous allez recevoir les réglements et qui est déjà exécutée ici. Nous allons nommer pour cela deux commissaires du conseil-général, du nombre desquels vous serez. Formez votre conseil d'arrondissement d'abord, c'est la cheville ouvrière.......... Le moment d'agir approche, préparez donc tout pour cette organisation. Que les réglements soient publics et ponctuellement exécutés, *Monsieur* le désire et sait que c'est vous qui en êtes chargé; adieu, je vous embrasse. »

— Une autre fois, en novembre (frimaire an

---

entraîné par les subtilités de Puisaye, avait reconnu pour légale une fabrication de faux assignats, devant monter à *trois milliards*. — L'évêque de Saint-Pol, M. de la Marche, qui avait eu, dès le principe, la distribution des secours accordés aux ecclésiastiques émigrés, s'en alarma au contraire, et, regardant la fabrication et l'entreprise dans laquelle on avait engagé les prêtres, ses coopérateurs, comme immorale et subversive de toutes les lois sociales, il leur prescrivit positivement de s'en abstenir.

III), s'adressant au Comité central, il lui disait :

« Je voudrais vous écrire un volume, mais le soin de nos affaires absorbe tous mes moments ; vous aurez donc bien peu de chose de moi aujourd'hui. En récompense, les envois qui vont se succéder rapidement vous dédommageront amplement.....

» Je vous envoie des prêtres, des jeunes gens, des hommes de compagnie franche, placez-les dans les cantons où ils seront le plus utiles ; formez de nouveaux comités. Vous recevrez des Normands ; étendez-vous de ce côté. Je vous en enverrai un qui vous sera très-utile au-delà de Fougères. Donnez ordre à tout, et surtout faites-vous obéir. C'est au nom du Roi, par l'autorisation de vos Princes et sous l'égide d'un gouvernement protecteur que vous ordonnez. Que l'amitié qui nous a unis dans le malheur, n'éprouve jamais la moindre altération. Soyons unis à la vie et à la mort ; mais pour le bien de la cause, il faut que la même subordination, cette subordination de confiance et de sentiment, ait lieu de grade en grade entre vous. Celui qui obéit est tranquille, celui qui commande est responsable.

» Tout se dispose de mieux en mieux, vous me verrez bientôt ; mais que la longueur de mon séjour ici ne vous cause aucune peine. Vous ne concevez pas tout le travail que j'ai eu a faire. Dieu m'a béni encore une fois, et sa providence, qui a toujours veillé sur moi, semble m'avoir conduit pas à pas à travers les difficultés, les intrigues, etc., etc. Je ne vois, ni n'ai vu aucune des personnes dont *Obéissant* (Cormatin) me parle, et j'ai bien fait : il changera de façon de penser sur le compte de

bien des gens. J'ai eu à combattre les menées et la jalousie sourde de tous ceux qu'il croyait pouvoir nous être utiles. Cela le surprendra, cela est vrai.

» Songez que ce n'est que de l'ensemble qu'on peut espérer le succès, et ne souffrez pas qu'il se fasse aucune tentative isolée. Répandez les imprimés (les proclamations sus-mentionnées), afin que vos pouvoirs soient connus ainsi que la révocation de M. Du Dresnay, homme intrigant et vil, qui nous ferait bien du mal, s'il le pouvait; mais qui, heureusement, n'en a fait qu'à lui-même, et s'est perdu bien gratuitement sans ressource (1). Vous apprendrez, quand vous me verrez, que j'ai réussi à faire de grandes choses qu'on avait jusqu'ici tentées vainement. Enfin, soyez contents, très-contents; je serai à vous dans quinze jours sans faute; contenez l'impatience. Portez la solde à quarante sous; avant peu, vous aurez un million par jour, et deux quelque temps après.

» J'envoie une traite à M. de Bouillon pour vous faire acheter cinq mille louis d'or à Jersey et Guernesey. Ils sont très-rares ici, on m'en a promis cependant deux mille. A tout hasard, je porterai avec moi des guinées, mais il y aura beaucoup à perdre..... *De minimis non cu-*

---

(1) De Puisaye, en présentant dans ses Mémoires, du Dresnay comme ayant *plus de bonne volonté que de moyens*, *plus d'ambition que de talents*, nous dit cependant qu'il l'avait un instant reconnu et fait reconnaître par les insurgés comme commandant en chef de la Bretagne, et successeur de la Rouërie. Mais son constant éloignement d'une armée *tous les jours exposée aux coups de fusils paraissait ridicule*, ajoute Puisaye.....

rat prætor. Il vous faut de l'or, et vous en aurez n'importe comment.

» J'ai pensé que la croix de Saint-Louis était due à tous ceux qui ont combattu avec l'armée de la Vendée. Si M. de la Bourdonnaye l'a déjà, vous supprimerez son brevet; et, s'il ne l'a pas, il faut qu'un maréchal de camp l'ait. Je l'ai donnée à Tinteniac qui brûle de vous rejoindre, et qui est bien utile à Jersey. Pensez qu'il n'y a plus un instant à perdre pour tout disposer. J'ai agi sur les données que vous m'avez envoyées, tenez-nous parole.—Boishardy est colonel et chevalier de Saint-Louis; il ne tiendra qu'à lui de faire un chemin rapide.

» Ravivez votre correspondance dans l'intérieur; faites la toile d'araignée, afin de mouvoir tous les fils au même instant. Que le Morbihan et les parties les plus éloignées aient constamment, dès à présent, des officiers auprès de vous, et d'autres qui ne fassent qu'aller et venir. Envoyez beaucoup d'argent, et gardez-en peu pour vous, qui allez en recevoir journellement.

» . . . . . Les prêtres qui partent, ont chacun 10,000 livres dans leur poche. Vous aurez bientôt des habits en quantité, trente mille paires de souliers, etc., etc. On a fait un marché pour cinquante mille fusils. M. de Bouillon en recevra par cet envoi trois mille avec deux cents espingoles, sabres, pistolets, enfin tout, et de la poudre, et des cartouches en abondance..... C'est à vous d'assurer l'introduction et la prompte distribution de cet envoi.

» Envoyez vers Charrette, mille fois s'il le faut. »

Voilà ce que le parti espérait, ce qu'il allait

tenter : et, pour assurer le succès, aucune ressource n'avait été négligée. Le prince de Bouillon était lui-même à Jersey à la tête des émigrés, et le comte d'Artois, lieutenant-général du royaume, parlait du désir qu'il avait d'aller prendre le commandement des insurgés.

« Mon cœur sait apprécier les sentiments qui vous animent, écrivait-il d'Arnheim au comte de Puisaye, le 6 novembre (brumaire, an III), et je me réserve de vous bien prouver tout ce que vous m'inspirez, le jour heureux où je combattrai avec vous et vos intrépides compagnons.....

» Ma lettre du 15 octobre, vous autorise suffisamment ainsi que le conseil militaire de l'armée royale de Bretagne, à bréveter provisoirement les officiers, suivant que leur conduite ou le bien du service du Roi l'exige.....

» Au surplus, Monsieur, en vous renouvelant ici toutes les marques de ma confiance, j'y ajoute la ferme assurance que tous les pouvoirs qui ont été donnés au feu marquis de la Rouërie ou à d'autres personnes, sont et demeurent sans effet. »

Il lui disait, dans une autre lettre datée du même mois :

« Comme dans la noble carrière que vous allez parcourir, Monsieur, il pourra vous être important, avant que je vous aie rejoint, de traiter de plusieurs objets relatifs à la reddition de plusieurs places importantes, ou à la transmigration de différents corps de troupes sous les

drapeaux du roi, je dois vous confier que l'intention du régent (Monsieur), qui m'a donné à cet égard les pouvoirs les plus étendus, est de traiter très-favorablement tous ceux qui, par des services importants, répareront leurs erreurs, et qui, ramenant au roi le plus de sujets égarés, abrégeront par là le terme des maux dont la France est accablée.

» Je vous déclare donc que je ratifierai avec plaisir les engagements particuliers et personnels que vous croirez devoir prendre..... »

Dans une autre lettre, datée du mois de décembre, le comte d'Artois, renouvelant les mêmes protestations, ajoutait: *Le seul ordre que je donne à M. de Puisaye est de tout faire, de tout entreprendre pour hâter le moment glorieux qui assurera nos succès.*

Tels étaient les projets formés, et il ne restait plus que leur exécution à consommer. — Des princes de la famille royale promettaient de se mettre à la tête du mouvement; la correspondance entre les insurgés et l'Angleterre était convenablement établie; une fabrique de faux assignats et de l'or en assez grande quantité assuraient les approvisionnements en armes et en munitions; un comité central avait été formé, les prêtres surtout secondaient puissamment la levée des habitants. On avait à Jersey un corps consi-

dérable d'émigrés, et l'expédition de lord Moyra se tenait toujours en mesure d'inquiéter la République par un débarquement qui secondât la contre-révolution. Sans doute ces faits étaient prépondérants, et leur accomplissement devait peser fortement sur l'avenir; mais ne savons-nous pas déjà, par la correspondance des insurgés et les révélations de leurs partisans, que l'accord convenable pour une pareille entreprise est loin de régner entre les chefs qui la dirigent. Que Du Dresnay qui avait organisé le corps des émigrés, s'est vu arracher brutalement le commandement qui lui était acquis; ne savons-nous pas que les rapports si péniblement établis d'un canton à l'autre sont incessamment rompus ou divulgués; ne savons-nous pas enfin qu'il y a des traîtres qui vendent le secret de leurs frères. Et cependant ce n'était pas là le plus grand obstacle aux efforts qui allaient s'accomplir. — Que de l'autre côté de la Manche, sous l'influence des idées de l'émigration, dans la retraite d'Arnheim et dans le cabinet de Pitt, il y eut confiance et subordination, je comprends très-bien comment il se fit que, sur le papier et dans la pensée de Puisaye, tout se hiérarchisa pour prendre la forme d'une organisation constatant l'existence

d'une armée, ayant son conseil, ses approvisionnements, son général en chef, son major, ses commandants de divisions et de cantons, ses combattants et sa réserve; je comprends tout cela. Mais ce qui s'était ainsi effectué sur le papier et dans la pensée des princes et de l'émigration, non sans de grandes difficultés, était-il bien la réalité? Pour acquérir la preuve du contraire, il suffit de jeter un coup d'œil sur les cantons insurgés. De toutes parts il y a des bandes et des rebelles qui font tête aux colonnes républicaines; mais leurs chefs comme les hommes qui les composent, n'ont pris conseil que de leurs souffrances et de leur mécontentement: ce sont des hommes obscurs qui tiennent la campagne, parce qu'ils n'ont pu rester dans leurs maisons; qui pillent, tuent et volent, parce qu'on les a pillés et opprimés, quand les réquisitions et la terreur frappèrent le sol pour en faire sortir les légions qui devaient se porter sur Grandville. Nul moyen d'en douter, car après avoir lancé des proclamations, constitué un comité de direction, inondé le pays de brevets et de croix de Saint-Louis, le comité royal qui siège près de Rennes, ne sait pas ce qui se passe à Châteaubriant, ce qui se fait dans le district de Segré où commande Turpin,

ignore également ce qui peut avoir lieu dans la Basse-Normandie dont il ne connaît même pas les chefs ; dans le Maine, où M. de Frotté agit séparément ; dans le Morbihan, où les chefs qu'il a désignés sont méconnus, insultés, fusillés même, comme nous le verrons plus tard.

J'en demande pardon aux hommes du parti que j'essaie de peindre, mais force m'est, pour l'intelligence des faits, de dire que s'il y eut des rôles de pris et de donnés, ces rôles ne constituent qu'une faible partie de l'histoire. Après avoir reproduit les plans de Puisaye et de l'émigration, il faut bientôt reconnaître que ces pouvoirs et ces ordres ne furent pas les seuls éléments de l'insurrection, et que, dans beaucoup de circonstances, au lieu d'accepter des nominations émanées des princes et du régent, les insurgés, ne prenant conseil que d'eux-mêmes, se réunirent spontanément pour se donner des chefs et régler les conditions de leur présence sous les armes.

Ce sont d'ailleurs, encore des pièces saisies sur les rebelles qui nous l'apprennent, et voici ce que nous trouvons dans les papiers, abandonnés sur une table de la ferme du Champ-Mahé, en Saint-Gorgon, par une bande de chouans surprise par les républicains, alors que les plans de Puisaye et de l'émigration se colportaient.

« Les royalistes formant la force actuelle du canton de Rochefort, assemblés spontanément au lieu et bourg de Saint-Jacut, canton de Rochefort, après avoir mûrement délibéré sur l'état actuel et douloureux de leur existence, ont résolu unanimement de se former en compagnie pour se procurer des chefs indispensablement nécessaires dans la situation critique du canton, et ont unanimement élu, et par acclamation, vu son mérite distingué, Messire Louis de Sol de Grisolle pour chef du canton, lequel, après son acceptation, ayant représenté aux royalistes que l'étendue du canton ne permettait pas à un seul individu de le diriger dans ses détails, ont unanimement proposé la formation d'un conseil composé de six membres (non compris le chef du canton), et ont procédé de suite à l'élection des membres dudit conseil.

» Ont été élus :

» MM. Panheleux, prêtre, président; Perio; Guiho; Jean; P. Car; et le Nué.

» Ensuite ont été proposés et acceptés les articles ci-après, qui fixent leurs opérations.

» Les fonctions du président du conseil seront de recevoir particulièrement les paquets qui seraient adressés au conseil, d'en faire part au conseil assemblé qui en délibérera, d'opiner le premier, de recueillir les voix et de départir à chacun des membres les fonctions particulières dont il sera chargé. Le conseil sera seul chargé de tout ce qui regarde les finances et l'administration des vivres.

» Il sera également chargé de ce qui concerne les

vêtements des troupes. Les membres ne pourront rien délivrer que sur une demande du capitaine de chaque compagnie, visée par le chef du canton, ou, en son absence, par celui qu'il aurait nommé pour le suppléer.

» Il demeurera également chargé de l'approvisionnement militaire du canton, et ne pourra, sous aucun prétexte, en délivrer que sur le visa du chef du canton.

» Sa demeure sera toujours le quartier-général. Lorsque le chef du canton en sera absent, il y laissera toujours le nom du lieu où l'on pourra le trouver, et ledit conseil lui fera tenir de suite et très-scrupuleusement les paquets et avis qui lui seraient adressés.

» Il sera également chargé de faire parvenir, dans toutes les parties du canton, les ordres que le chef aurait à y donner.

» Comme la partie de la finance, le soin de se procurer des fonds et de les conserver scrupuleusement est sa principale charge, il pourra faire vendre et se défaire, au profit de la caisse, de tous les grains et effets confisqués à la république qui ne seraient pas jugés nécessaires à l'approvisionnement du canton. Il pourra également faire au nom du roi des emprunts volontaires au profit de la caisse, et même employer la force, si le cas le requérait, pour obliger les patriotes riches qui n'auraient pas souffert de la révolution, ou même qui y ont gagné, à y souscrire.

» Les fonds de ladite caisse seront connus de tout le Comité et du chef de canton; et, sous aucun prétexte, aucun membre de ce conseil n'y pourra porter la main.

» Aucuns fonds ne pourront être tirés de la caisse

que sur arrêté du conseil, ou sur la demande du chef de canton, lequel sera conservé et inscrit au registre comme décharge.

» Le conseil sera encore chargé de prendre des informations sur les délits commis dans le canton, et d'y appliquer la décision sur la peine, lesquels jugements et informations seront soumis à la décision du capitaine et officiers de l'armée, si c'est une peine capitale.

» Les délits purement militaires, ne seront nullement de sa compétence.

» Fait et arrêté en l'assemblée générale du canton, le 19 avril 1795, l'an III du règne de Louis XVII.

» Et ont signé, au nombre de 50 à 60, le chef du canton, les membres élus du conseil et tous les chefs et bas officiers formant la force du canton. »

Tout est dit dans cette pièce : l'élection a donné les chefs et réglé leurs pouvoirs; il est dit aussi quand et comment il sera pourvu aux besoins des combattants, dans quelles limites s'exerceront les pouvoirs conférés; et, quant à la discipline, il est spécifié comment et jusqu'où s'engagent les combattants les uns à l'égard des autres.—Comme pensée première d'organisation, ce sont *les besoins du pays et la spontanéité* des hommes qui ont pris les armes, après avoir délibéré sur *l'état douloureux de leur existence*, qui ont tout déterminé....

Mais ce qui avait ainsi lieu dans une partie du

Morbihan s'effectuait sur beaucoup d'autres points; et, bien que Puisaye eût envoyé, au nom du comte d'Artois des brevets de maréchaux-de-camp à la Bourdonnaye et à Boulainvilliers, et que ce dernier se fût un instant intitulé *généralissime* du Morbihan, on vit presque aussitôt les bandes formées dans la région de Bignan, de Grand-Champ et du Guémené relever de Georges, de Le Mercier et de Guillemot, qui, sans égard pour les savantes combinaisons de Puisaye et l'autorité du conseil royal, s'instituèrent en *conseil supérieur du Morbihan*. Un de leurs premiers actes, en date du mois de janvier 1795 (nivose an III) fut de sommer Boulainvilliers de se rallier à eux, sous peine de se voir déchu de son commandement et de tomber plus tard leur victime, s'il persistait à relever du conseil royal supérieur dont Cormatin, major-général de l'armée catholique passait pour s'être laissé gagner par les républicains.

On ne peut douter, en effet, que le plus grand obstacle au succès des armes royalistes dans ces circonstances, n'ait été la jalousie et les basses passions qui jetèrent le trouble dans toutes les mesures qui furent tentées. A Londres, Puisaye est obligé de fermer sa porte aux envoyés mêmes

des princes; sa correspondance avec ceux-ci est interceptée et divulguée par les gens de leur service; à Jersey, le comité désigné pour recevoir les enrôlements des émigrés, déclare que *la clique* des intrigants compromet tout jusqu'au nom des princes. Si l'on descend au détail de ce qui se passe au sein de l'insurrection, dans le rang des insurgés, on voit par les plaintes amères de Puisaye, que les plus folles prétentions, les plus vives discordes, s'élèvent entre ceux qui ont les armes à la main et ceux qui se présentent appuyés de leurs armoiries et de leurs titres pour réclamer tous les grades disponibles, *comme s'il se fût agi*, dit Puisaye, *de faire garder par leurs valets des places à la comédie.* Au plus fort de la lutte et jusque dans les rudes journées de Quibéron, nous trouverons les mêmes dissidences et les mêmes fautes.

CHAPITRE IV.

MESURES DE PACIFICATION. — NOUVELLE POLITIQUE DE LA CONVENTION : ACTE D'AMNISTIE DU 12 FRIMAIRE AN 3. — MISSION DES REPRÉSENTANTS GUEZNO ET GUERMEUR.

Singulière et nouvelle position des représentants envoyés dans les départements de l'ouest après le 9 thermidor. Portés par inclination et par devoir à faire de la clémence, ils doivent, en créant des commissions philanthropiques, recourir encore à toutes les rigueurs du gouvernement révolutionnaire ; car la contre-révolution en armes est plus active que jamais, et, pendant qu'ils ouvrent la porte des prisons aux patriotes compromis dans le mouvement girondin, ils doivent la refermer sur les rebelles qui conspirent

contre la République et l'entraînent vers une nouvelle guerre de haîne et d'extermination.

Nous avons déjà dit comment, dans la Loire-Inférieure, Bo et Bourbotte, en faisant évacuer les prisons de Nantes, avaient cependant prescrit les exécutions militaires de l'île la Montagne (Noirmoutier) après la prise de ce poste. A Rennes, Boursault, imprimant une direction nouvelle à la commission que nous avons vue y fonctionner sous la présidence de Brutus Magnier, l'amena, chose importante à dire, à ne plus être qu'une annexe de la commission philanthropique dont nous avons parlé; et ceux-là que nous avons vus animés d'une si terrible rage de terrorisme, se faisant doux et humains comme s'ils avaient été les auteurs du 9 thermidor, ne prononcèrent plus que des acquittements, et poussèrent la pitié du juge au point de faire des aumônes à ceux qu'ils relevaient de dessus la sellette. Tel fut le côté saillant de la mission de Boursault, que, n'ayant point trouvé, au premier moment de son séjour dans l'Ouest, d'autres ennemis que les bandes encore peu nombreuses des environs de La Guerche et de Vitré, il se laissa facilement aller à toutes les mesures de douceur que ses instructions lui recommandaient. Cependant des avis

secrets le déterminèrent, ainsi que Bollet, à se rapprocher des côtes de la Manche pour surveiller les districts de Dol et de Port-Malo nouvellement inquiétés par la présence d'une flotte anglaise alors mouillée dans les eaux de Guernesey. Des saisies de papiers et des révélations non moins précieuses le fixèrent lui et son collègue sur les projets déjà formés d'une insurrection en masse pour le printemps de l'année 1795 (1). Il fallut donc y aviser, et il leur restait pour cela deux partis à prendre, ou de recourir aux

(1) Une première ouverture du gouvernement anglais aux chefs insurgés de la Bretagne venait en effet d'avoir lieu. Un nommé *Prigent*, de Saint-Malo, arrivant d'Angleterre, avait remis à Puisaye, peu de jours après la surprise dont il faillit être la victime dans la forêt du Pertre, des lettres des princes français, et une déclaration du roi d'Angleterre annonçant que le cabinet anglais persistait dans ses résolutions de guerre contre la République française. Des lettres du ministre Dundas et du gouverneur des îles de Jersey et Guernesey ajoutaient que le cabinet anglais était disposé à tenter un débarquement ou à verser les approvisionnements qui pourraient être utiles aux défenseurs de la monarchie. — Puisaye, pour le moment, refusa la descente et accepta les approvisionnements. — Voici ce que Boursault et Bollet écrivaient sur ce même sujet à leurs

mesures d'intimidation et de violence précédemment pratiquées, ou d'adopter une politique plus conciliante et qui permît un retour vers la paix. Placés sous l'influence des idées de thermidor, les deux représentants continuèrent à combattre les rebelles, mais en reconnaissant que les mesures dirigées contre les réfractaires et leurs familles devaient être modifiées; et, prenant un arrêté en date du 3 vendemiaire an 3, ils offrirent d'amnistier ceux qui, faisant partie des rassemblements de chouans, viendraient déposer les armes dans la quinzaine; ils offrirent en même temps des récompenses à ceux des rebelles qui livreraient ou donneraient le moyen de saisir les chefs de l'insurrection. Mais ces mesures n'eurent, pour le moment, qu'un médiocre résultat. D'autres arrêtés, d'une date récente, avaient en effet prescrit les plus sévères dispositions, comme le dé-

---

collègues à Nantes. — « Nous avons reçu, depuis notre arrivée, les plus grands renseignements de la part des chouans arrêtés, et surtout des chefs Le Roy et Vannier. Ces arrestations, la mort du chef Thomolin, les instructions que nous avons, et les nouvelles mesures que nous avons prises, nous assurent déjà que tous les projets ont échoué, etc., etc. »

sarmement des citoyens, l'éloignement des naturels de leur propre pays, la responsabilité des communes, l'inscription sur la porte des maisons rurales du nom de leurs propriétaires, et l'abattis des haies et bois-taillis placés à 50 toises des routes qui conduisaient d'un village à l'autre. Boursault et Bollet acceptèrent ces mesures; et, se préoccupant encore plus de la répression des rebelles que de la paix dont ils n'entrevoyaient la possibilité que pour un temps éloigné, ils prirent de nouveaux arrêtés pour que les habitants des campagnes, ainsi que ceux des villes, fussent désormais porteurs de cartes civiques; et astreints à ne point s'absenter sans un passe-port de plus d'une lieue de leur domicile. Étendant ces mêmes prévisions à la police des côtes, ils dirent que les bateaux employés au pilotage ou à la pêche, ne pourraient plus naviguer sans avoir à leur bord un ou deux volontaires, et sans que le patron s'engageât à déposer tous les soirs les rames, les voiles et le gouvernail de son embarcation dans des lieux suffisamment surveillés. (1) On conçoit

(1) Cette mesure avait été prescrite par un arrêté du Comité de Salut public lors de la première insurrection de 1793; mais, jugée inexécutable, elle était restée sans application.

que ce système changea peu la face des choses, et ne produisit qu'un médiocre résultat dans le sens d'une pacification et des idées thermidoriennes. Mais la Convention s'élevait à de nouvelles vues, et, déjà entrée en pourparlers avec la Hollande et la Prusse, pour une paix glorieuse fondée sur le succès des armes de la République, elle pensa que le moment était venu de se montrer grande et généreuse envers des enfants rebelles qui faisaient aussi partie de la grande nation. Elle rendit donc, le 12 frimaire, un décret complet d'amnistie; et, appuyant cette mesure de haute sagesse d'une proclamation aux Français, elle chargea plusieurs de ses membres de se rendre à Rennes et à Nantes avec des pouvoirs illimités pour traiter de la paix et de la réconciliation des habitants de nos malheureuses provinces. Guezno et Guermeur, tous deux enfants de la Bretagne, partirent aussitôt pour Rennes, et Ruelle, Chaillon, Delaunay, Dornier, Morisson, Lofficial, Pomme, Jary, Menuau, dont plusieurs étaient déjà connus, pour leur esprit de modération, des habitants de Nantes et de la Vendée, se rendirent à l'armée de l'Ouest avec les instructions résultant du décret et de la proclamation du 12 frimaire.

L'arrivée de Hoche dans nos départements, avec le titre de général en chef des deux armées des côtes de Brest et de Cherbourg, qui lui avaient été successivement confiées, fut du plus heureux augure pour ce système. Le caractère connu du général ainsi que l'emprisonnement et les vexations qu'il avait éprouvés de la part des terroristes avant le 9 thermidor, achevèrent de donner aux actes nouveaux de l'amnistie, un caractère de force et d'ensemble que les arrêtés isolés ou contradictoires de Boursault et des autres représentants n'avaient pu obtenir. Chacun prit confiance dans les espérances que faisait naître le décret du 12 frimaire, et de toutes les administrations ainsi que de toutes les prisons de nos districts, on vit partir des demandes pour que quelque douceur fût enfin apportée au régime qu'avait fait naître la terreur.

Un des premiers soins de Guezno et de Guermeur, dont la mission embrassait, d'après le décret du 12 frimaire, la Normandie, le pays de Laval et la Bretagne entière, fut partout sur leur route de recommander aux administrateurs en exercice la formation de listes et de notes qui leur permissent d'ouvrir les prisons, d'abord aux détenus pour cause de fédéralisme, puis à tous

ceux qui, consentant à se rallier à la République, promettraient de renoncer aux principes subversifs de l'ordre établi. Arrivés à Rennes, vers le milieu du mois de frimaire an 3, leur sollicitude se tourna d'abord vers ceux de leurs collègues que les journées du 31 mai et du 2 juin avaient éloignés de la Convention. Defermon et Lanjuinais étaient de ce nombre. Cachés chez des amis, ils étaient parvenus à grand'peine à se soustraire à la vengeance des maratistes, et, dès que l'arrivée de Guezno leur fut connue, l'un d'eux, Lanjuinais, déguisé en paysan, s'empressa de se rendre chez lui. Le représentant en mission, comprenant très-bien et en homme supérieur la position où cette démarche le plaçait quoi qu'il n'y eût encore aucun décret qui levât le ban des proscrits, tendit la main à son collègue, et, le prenant par le bras, il descendit avec lui dans la rue pour aller faire une visite à Bollet. La foule s'attacha aux pas de son courageux représentant, et les noms de Lanjuinais, et de Defermon qui était également proscrit, volèrent de bouche en bouche.

Un arrêté daté du 27 frimaire, ayant aussitôt régularisé à l'égard des deux proscrits, cette réhabilitation de la pensée moyenne et mesurée

de la révolution, une autre décision prise en faveur de l'évêque le Coz, encore détenu au Mont Saint-Michel, acheva de concilier aux nouveaux représentants l'esprit et le dévouement de la population entière.

Les pouvoirs qui leur avaient été remis étaient d'ailleurs précis : Ils avaient surtout pour objet l'application efficace du décret du 12 frimaire, qui offrait une amnistie pleine et entière, *aux chouans et aux rebelles de la Vendée*, qui déposeraient leurs armes dans le délai d'un mois. Ces pouvoirs ne prescrivaient qu'une chose aux deux représentants porteurs de l'acte d'amnistie; c'est qu'ils tendissent à modérer l'action des clubs ou à la comprimer en vue de rétablir l'ordre que cette action avait trop souvent troublé; et qu'ils combatissent, dans le même but, par la création d'un nouveau journal, l'esprit ultra-révolutionnaire de la feuille de Vatar, qui en passant sous la domination du club de Rennes et du représentant Charles Duval, plusieurs fois président des Jacobins de Paris, avait ainsi porté une partie des citoyens vers les exagérations de la Montagne.

Le caractère et les principes des deux représentants leur rendirent cette partie de leur mis-

sion très-facile. Naturellement enclins à la paix, et comprenant parfaitement ce que la modération et l'esprit de rapprochement pouvaient faire dans un pays où la guerre civile n'avait jamais eu d'autre caractère que la résistance à des mesures oppressives, ou l'amour des impérissables traditions de la foi chrétienne, ils s'adressèrent simultanément à ce double sentiment du repos et de la liberté des consciences, par une proclamation qu'ils firent répandre dans toutes les communes et jusque dans les plus obscurs hameaux.

« Oui, nous en avons le favorable augure, vous allez vous empresser d'abjurer cette vie errante, malheureuse, pleine d'inquiétude et d'angoisses, pour rentrer dans le sein de vos familles et pour restituer à l'agriculture, aux arts, aux métiers et à la chose publique des bras et des hommes qui peuvent leur être utile..........

.... Saisissez le pardon qui vous est offert d'une manière si généreuse et si loyale. Venez avec sécurité vous convaincre, dans nos étreintes fraternelles que l'oubli des fautes passées sera irrévocablement le prix et la garantie d'une résipiscence sincère; et si vous pouviez hésiter encore, ne suffirait-il pas, pour vous déterminer, de comparer votre situation présente avec le sort qui vous attend au milieu de vos concitoyens, parmi lesquels vous recommencerez, en quelque sorte, une nouvelle existence, sans vous apercevoir qu'ils se souviennent des jours que vous avez dérobés à leur société.

» Ces exhortations sont sans doute moins énergiques, moins touchantes que celles contenues dans la proclamation de la Convention nationale, mais envoyés spécialement pour les faire fructifier, nous avons pensé que vous ne liriez pas non plus sans quelque intérêt, ni sans confiance, les observations franches et ingénues de deux républicains que plusieurs d'entre vous connaissent, qui ont leurs propriétés, leurs femmes et leurs enfants mêlés avec les vôtres, et qui, en vous ralliant au parti de la soumission aux lois, ne vous proposent rien, ne peuvent vous rien proposer qui ne leur soit commun avec vous................ »

Et formulant leur pensée d'une manière plus précise par un arrêté complémentaire de l'acte d'amnistie ils dirent :

« Que tous les citoyens égarés qui déposeraient leurs armes, seraient autorisés à résider dans les lieux qu'ils désigneraient pour fixer leur domicile ; — que ceux qui profiteraient de l'amnistie et se trouveraient sans moyen de pourvoir aux frais de leur route, recevraient une indemnité de six sous par lieue ; — que ceux qui se trouveraient sans moyens d'existence seraient employés aux travaux publics par les administrations locales ; — enfin que tout citoyen devrait accueillir avec fraternité les personnes qui se présenteraient pour faire leur soumission quels qu'aient été leurs opinions et leurs précédents, sans pouvoir jamais les leur reprocher. »

Et tous les citoyens étant appelés à concourir

à la promulgation du présent acte d'amnistie, les deux représentants délivrèrent des pouvoirs spéciaux à plusieurs administrateurs pour qu'ils essayassent de se mettre en rapport avec les chouans et leur chefs.

Mais, ainsi que nous l'apprend la correspondance de la plupart des districts, et notamment celle des administrations du Morbihan, des environs de Laval et de la Guerche, cette proclamation et l'acte d'amnistie lui-même ne produisirent que peu d'effet dans le premier moment, et c'est à peine si quelques pauvres femmes et des enfants qui s'étaient tenus cachés à la suite des désastres de l'armée vendéenne, se présentèrent pour profiter du bénéfice de la loi. Les représentants chargés des suites de l'amnistie et leurs collègues prorogèrent en conséquence le premier délai d'un mois, fixé par la loi; et, comprenant qu'il fallait dépasser la loi elle-même pour obtenir le résultat qu'elle s'était proposé, ils décidèrent que les agents nationaux des districts seraient autorisés à délivrer aux jeunes gens des réquisitions précédentes qui n'avaient pas rejoints, des congés de deux, trois et quatre mois, afin qu'ils pussent se livrer dans leurs communes aux travaux habituels des champs. Et

Boursault et Bollet, qui signèrent cet acte avec Guezno, Brue et Guermeur, allant encore plus loin, arrêtèrent, à peu de jours de là, le 6 nivose, que : *les citoyens qui avaient fait partie des armées des brigands et qui avaient porté les armes contre la république, seraient employés sur les vaisseaux de la république.*

Les conditions de l'amnistie s'élargissaient donc, et si quelques administrations, ainsi que celle de Vitré, avaient été jusqu'à offrir aux représentants comme seul moyen de faire cesser le brigandage des chouans, d'accorder aux réfractaires des congés illimités, avec faculté de rentrer dans leurs foyers, on ne peut contester que le moyen terme adopté par les cinq représentants extraordinairement réunis à Vannes, n'apportât un heureux changement dans les dispositions hostiles des rebelles. — Un arrêté pris dans le même but, par les représentants assemblés à Nantes, le 13 nivose, ne produisit pas un moindre effet dans les pays insurgés d'outre Loire. Il restait cependant encore beaucoup à faire, et si un arrêté de Boursault avait autorisé la sortie de Lecoz du Mont-Saint-Michel, le libre exercice du culte catholique, si ardemment désiré par les populations de l'Ouest,

était loin d'avoir été l'objet d'aucune mesure protectrice qui lui permît de se manifester. En rentrant de sa prison, l'évêque Lecoz continuant à se dévouer à la noble mission qu'il avait déjà si bien remplie, avait offert à Boursault et à Bollet de parcourir les communes d'Ille-et-Vilaine, pour évangéliser ses concitoyens privés depuis long-temps de la parole sainte; mais, si le prêtre en faisant cette offre, se risquait à braver toutes les préventions hostiles des insurgés envers les constitutionnels, Boursault qui s'était montré récemment dans les temples de la Raison, n'eût garde d'accepter ces offres..... Guezno et Guermeur, qui se sont avancés dans le Morbihan et qui appartiennent tous les deux à la Bretagne, ayant cependant une connaissance plus intime des besoins du pays, ne tardèrent pas à se prononcer sur cette délicate question. Arrivés à Lorient le 20 nivôse, et s'étant entourés des membres de la commune et des citoyens les mieux famés qu'ils réunirent, pour discuter avec eux les besoins du pays, il est réellement curieux de voir comment ces deux patriotes, abordant franchement les difficultés du moment, reçurent tous les avis qui leur furent donnés. Enhardis par cette loyale fraternité des deux représentants

bretons qui avaient si bien compris leurs besoins, les habitants de Lorient se mettent aussitôt à l'œuvre, et rédigent un mémoire où ils n'hésitent point à attribuer à l'arrêté de Lecarpentier et aux excès commis par ses agents, la plus grande partie des désastres qui désolent le Morbihan. Ils demandent, en conséquence, que la liberté des consciences et des cultes soit publiquement reconnue.

Si l'on veut bien se rappeler qu'alors encore la Convention ne s'était point soustraite au culte de la Raison, et que les Administrations de district rendaient un compte périodique des fêtes décadaires qui se célébraient dans toutes les communes de la république, on comprendra ce que cette demande avait de hardi et ce qu'eut encore de plus hardi l'arrêté de Guezno, qui, cédant à son cœur et à la simplicité de sa vie primitive, décida, dès le lendemain, 24 nivôse, que : *tous les actes et arrêtés qui avaient précédemment ordonné l'arrestation, comme suspects, des ecclésiastiques qui n'avaient point abdiqué leurs fonctions, se trouvaient rapportés*, en même temps qu'il était *recommandé aux autorités civiles et militaires, que nul ne fût plus long-temps troublé dans le libre et paisible exercice de son culte*.

Cet acte eut le plus grand retentissement dans les départements insurgés, et à peine fut-il parvenu dans nos campagnes, que les remerciements et les félicitations les plus sincères, avec des adresses couvertes de signatures, arrivèrent de toutes parts, aux deux représentants Guezno et Guermeur, ainsi qu'à la Convention qui les avait députés vers la Bretagne. Ce fut, d'ailleurs, cet arrêté qui donna lieu, plus tard, au rapport de Boissy-d'Anglas, sur le rétablissement des cultes (3 ventôse an 3); et si l'on pouvait douter de l'efficace résultat de sa pensée, il suffirait sans doute de dire que Lanjuinais, Defermon, Lecoz et Audrein, s'empressèrent d'en féliciter leurs collègues, de la manière la plus précise, et que Hoche, en remerciant les deux représentants de leur fermeté dans cette circonstance, ajoutait: *C'est ainsi que la représentation nationale se fait bénir. C'est en professant les principes de la plus saine philosophie et de la sagesse, que vous faites plus de partisans à la république, que le système des égorgeurs lui a fait d'ennemis. Vous jouirez de vos travaux avant la fin de votre mission, les âmes sensibles s'épancheront dans votre sein, et vous pourrez dire, en retournant à la Conven-*

tion : Nous sommes heureux, parce que nous avons fait le bien.

Nos deux concitoyens ne croyaient pas cependant avoir encore assez fait pour le repos de leur cher pays de Bretagne, et, apprenant, par les rapports des agents nationaux, que leurs proclamations ne parvenaient pas toujours dans les communes auxquelles ils avaient souvent le plus d'intérêt à les faire connaître, ils s'efforcèrent de combattre ces difficultés par des actes répétés de clémence: une fois, par la mise en liberté des cultivateurs, ouvriers et manoeuvres dont la présence et le travail importaient directement à leurs familles, une autre fois par la relaxation de cette classe nombreuse de suspects de l'un et de l'autre sexe, qui, n'ayant point été condamnés, croupissaient cependant dans les prisons; une autre fois, en appelant à eux les prêtres insermentés que la loi ne comprenait pas dans l'amnistie. — Et on les vit, profitant du premier prétexte qui leur était offert, relâcher, ici comme à Brest, cinq membres de la famille des Cadoudal, dont Georges le fils aîné avait été le premier à se rallier aux bandes vendéennes; là, comme à Vannes, relâcher M.me et M.lle Desilz, dont les parents commandaient les bandes du Morbihan; là, comme

à Rennes, relâcher les Saint-Hilaire, les Durocher, les Kersauson, les Labedoyère, les Labourdonnaye, c'est-à-dire, les membres mêmes des familles les plus prononcées contre la révolution. Enfin, trouvant à Lorient jusqu'à trois cents malheureux destinés à la déportation, ils font reviser leurs jugements, tous prononcés par des commissions ou des tribunaux révolutionnaires, et constituent une section du tribunal du district pour prononcer leur élargissement. A Vannes, cent onze religieuses, détenues par Lecarpentier, sortent en un seul jour des prisons qui sont ouvertes par leurs ordres. Et, préoccupés de la nécessité de préparer le rapprochement qu'ils se flattent d'amener, ils s'occupent de reconstituer les administrations d'une manière plus forte et plus en rapport avec les besoins du moment. Ils pressent à cet effet les honnêtes citoyens qu'ils espèrent rallier à des idées de modération, et, leur laissant l'initiative du bien qu'ils sollicitent, ils profitent habilement des épurations qui s'opèrent dans les sociétés populaires pour leur demander des listes de présentation ou des notes sur les meilleurs choix à faire. Ainsi, et toujours dans le même but, ils se font demander par les autorités et les sociétés populaires de Lannion, de Roche-Sau-

veur et de plusieurs autres villes, que l'amnistie offerte et accordée aux rebelles, qui se soumettront, le soit, à plus forte raison aux malheureux qui ont expié, par une longue détention, l'erreur d'un moment ou des fautes légères ; et, cédant à cette noble demande des patriotes qui ont encore les armes à la main pour combattre les rebelles, ils donnent à ceux-ci l'exemple d'une modération qu'ils espèrent ainsi leur commander. Sur quelques autres points des Côtes-du-Nord, des maladies contagieuses menaçant de se manifester dans les maisons de détention, ils régularisent purement et simplement la sortie provisoire que le même esprit de conciliation et d'humanité avait engagé les administrations de Guingamp et de Pontrieux à prononcer.

Mais l'organisation des corps constitués devait surtout fixer leur attention ; les prisons qui avaient tenu renfermés les plus zélés patriotes sous le spécieux prétexte de fédéralisme, leur offrent partout des coopérateurs habiles et dévoués. A Rennes, ce sont les Le Graverend, les Baymé, les Toullier, les Malherbe et les Lemerer, qui leur sont désignés par le maire Le Perdit, ce vertueux et modeste citoyen auquel les représentants sont obligés d'accorder une indemnité de deux

cents livres par mois, afin qu'il n'abandonne pas son poste, faute de pouvoir vivre. Dans les Côtes-du-Nord, ce sont les Ruperou, les Poulain, les Corbiou, les Saulnier, les Ozou, les Perio, etc. Dans le Morbihan, les Gaillard, les Robert, les Pelluan, les Violard, les Labarre, les Guépin, les Boullé, les Faverot, les Danet, que nous avons tous vus faire tête aux insurgés de 1793. S'adressant à Le Bécheu, à cet homme dont nous avons déjà signalé le dévouement, les représentants combattent son hésitation, en lui disant: *Que la confiance dont il jouit lui fait une obligation d'entrer immédiatement en fonctions*, et ce vertueux citoyen cesse de les refuser. Quant à Gaillard, qu'une longue réclusion et sa santé délabrée tiennent éloignée du pouvoir, il suffit que les représentants lui rappellent que le pays a encore besoin de ses services: il se rend au poste qui lui est assigné en reconnaissant *que le sang de ses frères qu'on égorge ne lui permet plus de délibérer.* A Rennes, Fresnais qui a, pendant plusieurs mois, dirigé, lui quatrième, l'administration du district, quand les déroutes d'Antrain et de Laval avaient tout bouleversé dans la ville et le département, ne consultant que son zèle, dit qu'il restera, lui et ses collègues, à son

poste, dussent-ils y périr jusqu'au dernier....... — C'est ainsi que, recherchant ceux qui depuis long-temps dévoués au pays, ont acquitté leur dette par des sacrifices, ils reconstituent les administrations et les autorités que des désordres de tous genres avaient désorganisées. Mais cela ne leur suffit point; et, pour donner à ces élus la sanction populaire des masses, je les vois entrer à Vannes dans le temple au jour de la fête décadaire; et, entourés des autorités et du peuple, dire à tous quels sont ceux qu'ils ont choisis, quels sont ceux qui leur ont été désignés par la clameur publique. D'une autre part, si quelque terroriste ou quelque homme perdu de mœurs reste encore en fonctions, et occupe un poste important, ils sauront l'atteindre et le frapper, comme C...., officier de police militaire, à Belle-Ile, qu'ils destituent pour incapacité, ou D...., capitaine de la 141.e demi-brigade, que ses mœurs et une vie déréglée rendent indigne de commander à des républicains. Quant aux administrations, qui sont accusées de faiblesse ou d'incurie, ils les remplacent purement et simplement, comme celle d'Hennebon, *pour n'être pas à la hauteur des événements qu'ils devraient commander, au lieu de se laisser commander par eux.*

CHAPITRE V.

HOCHE, SON CARACTÈRE, SA POSITION ET SES VUES. — HUMBERT ET BOISHARDY; LE COMITÉ ROYALISTE ET LES REPRÉSENTANTS. — ENTREVUES ET POURPARLERS RELATIFS A LA PACIFICATION.

La paix et l'amnistie qui n'étaient encore qu'une espérance, ne devaient point, on le conçoit, ralentir les dispositions militaires que réclamaient les circonstances. Il y avait, d'ailleurs, parmi les représentants et les chefs de cantonnements des hommes qui, suivant leur position, opinaient pour la paix ou la résistance, pour les mesures de mansuétude ou de sévérité, suivant que la conduite des rebelles se montrait à eux sous un jour favorable ou comme une continuation des hostilités précédentes. Mais, parmi ces

hommes, Hoche, Guezno, Brue et Boursault, en se rendant un compte fidèle de la situation du pays et des partis, avaient compris de bonne heure qu'en offrant l'amnistie et le pardon aux enfants égarés de la patrie, il fallait montrer celle-ci fière, forte et même redoutable.

Si, conséquemment au décret du 12 frimaire, aux actes séparés des représentants chargés de son application, et en vertu de leurs ordres spéciaux, Hoche s'est donc empressé de mettre la paix à l'ordre du jour, il s'est mis aussi en mesure de comprimer partout les désordres qui troublent le pays.

« A la voix de la patrie, l'homme libre s'arme et court défendre ses foyers, a-t-il dit à ses frères d'armes en venant se mettre à leur tête..... Mais une armée indisciplinée est le plus grand fléau du pays qu'elle occupe et doit défendre. En conséquence, je rends les chefs responsables des fautes de leurs subordonnés. C'est à eux à les prévenir par une bonne police. — Je leur recommande de poursuivre sans relâche le brigand dévastateur, de le faire conduire dans les maisons destinées au crime, après l'avoir fait désarmer. Mais en même temps de voir un Français, un frère dans l'homme égaré, séduit ou entraîné par l'erreur ou la crainte des châtiments, s'il est repentant, si ses intentions sont de vivre en bon et paisible citoyen. La justice le prescrit et la Convention nationale l'ordonne. La discipline la

plus austère sera établie et maintenue dans les troupes que vous commandez ; que jamais elles ne se déshonorent par des cruautés ou le pillage. »

S'adressant aux représentants, il leur disait d'une autre part :

« Victime moi-même du système de la terreur, je ne provoquerai pas son retour. Je crois devoir vous déclarer, cependant, qu'une indulgence déplacée pourrait opérer la contre-révolution dans les départements où tous les cœurs sont endurcis; j'en suis tous les jours le témoin. Les brigands se jouent de notre crédulité, et il semblerait que la lecture des proclamations qu'on leur prodigue, les enhardit au crime. Oui, pardonnons à l'erreur et à la faiblesse; mais que le brigand qui se baigne chaque jour dans le sang humain, soit frappé du glaive de la justice, lorsqu'il est arrêté; que la patrie soit vengée, et que le crime ne soit plus assuré de l'impunité, sous prétexte d'un repentir dont il se dégagerait, s'il était libre d'exercer ses ravages. »

Et, se confiant dans son génie et ses propres forces, il traçait, ainsi qu'il suit, la situation du pays, dans un rapport qu'il adressait au comité de salut public dans les premiers jours de nivôse, an III. (Novembre 1794.)

« Je ne doute pas que beaucoup de personnes ne vous aient écrit que tout était en feu dans les départements ; que l'étendard de la révolte était arboré, et que les Anglais allaient venir s'emparer de tous nos postes. Sévère

ami de la vérité, je vais vous la dire: Oui, ces maux sont grands, mais nos moyens sont puissants. Les rebelles sont égarés, et nous défendons une cause sacrée : celle de la patrie. Nous n'avons pas besoin de grandes forces, si nos soldats sont disciplinés, si vos ordres sont exécutés, si vos principes d'humanité sont adoptés. Je pars avec la ferme résolution de faire le bien. Je crois le faire en accueillant les malheureux que la superstition ou la crainte des châtiments ont armés contre la République...... Mais il est une sorte d'hommes qu'il sera plus difficile de ramener que les habitants des campagnes. Celle-ci, composée de prêtres, de nobles, de fuyards, ne croit pouvoir espérer aucun pardon; beaucoup n'étant pas habitués à la vie pénible qu'ils mènent, nécessairement le désirent. »

Mais quelles étaient ses ressources et ses moyens? — Il nous est appris par la correspondance des représentants en mission dans l'Ouest, qu'à la fin de l'an II, 20,000 hommes avaient été retirés pour la Vendée, des départements formant la circonscription des Côtes de Brest et de Cherbourg. Et cependant, suivant ce que Hoche nous apprend lui-même par l'une de ses lettres, il avait 3,800 à 4,000 postes à garder, 480 lieues de côtes à surveiller, treize départements à contenir; et, pour se rendre maître du pays et des événements, il avait à lutter contre une désorganisation flagrante, fruit de l'insouciance de

Rossignol, contre l'intimidation des autorités locales qui fuyaient de toute parts, et aussi quelquefois contre les ordres mêmes des représentants qui ne s'entendaient pas sur les mesures à prendre (1). Ici, pour rassurer ou forcer au devoir des administrateurs épouvantés, il est obligé de leur demander si ce sont bien des administrateurs qui lui annoncent que le meurtre d'un seul homme a fait déserter les patriotes les plus prononcés des environs d'Avranches..... *Je vais dénoncer à la France entière votre frayeur et celle des habitants de votre district qui vous imitent. Vous êtes consternés par la mort d'un de vos concitoyens! Sans doute c'est un malheur, un très-grand malheur; mais au lieu de pleurer comme des femmes, vengez-le comme des républicains.* Là, rencontrant un chef militaire qui se permet de cri-

(1) Ces circonstances, en le jetant un instant dans le découragement, le portèrent à demander un congé, prétexté sur l'état de sa santé. Il écrivait en même temps à quelques-uns des représentants près desquels il se retrouvait, *qu'il était prêt à rentrer dans les rangs dont il était sorti sans plaisir ni regret.* — Mais l'importance des événements l'eut bientôt rendu à toute son énergie.

tiquer ses actes et de les tourner en ridicule, il écrit à Avril, ancien agent de Carrier:

— « On m'a assuré que vous avez dit, après avoir lu ma circulaire aux habitants des campagnes, qu'elle n'était pas de moi, que je ne savais ni lire ni écrire. Je le sais, citoyen, et de plus, je sais couper les oreilles aux imposteurs et aux dénonciateurs. »

Ainsi se révélait Hoche à tous ceux qui l'entouraient.

Le soldat lui-même s'oublie-t-il, et les chefs qui doivent le contenir ont-ils laissé échapper l'autorité qui leur a été remise.

— « Mon cher général, dit-il à Kreig, si les soldats étaient philosophes, ils ne se battraient pas. Tu ne veux pas qu'ils soient ivrognes, ni moi non plus: mais examine quelles peuvent être les jouissances d'un homme campé et ce qui peut le dédommager des nuits blanches qu'il passe.

— « L'esprit du soldat est généralement bon, disait-il, dans une autre circonstance; il aime à bien servir, mais il veut être commandé et encouragé. Loin de nous ces hommes qui le regardent ou le traitent comme un mercenaire. La classe des simples fusiliers est la plus pure, est la plus estimable de l'armée, ne devons-nous pas l'aimer, la considérer et proportionner nos attentions à ses besoins. Qui ne sait qu'il est tel grenadier doué d'un plus grand sens que son général. »

Et, plaçant ainsi le soldat, ses chefs, les administrateurs et les représentants eux-mêmes dans

leur position respective, il prend sur tous cet ascendant du génie qui le rend bientôt l'arbitre des destinées de l'Ouest.

12,000 hommes lui sont cependant annoncés (1), et se faisant rendre compte par ses chefs de division de la position où il se trouve, il résulte des documents qui lui sont transmis et que nous possédons, que, chargé de la défense des départements de la Seine-Inférieure, de l'Eure, du Calvados, de l'Orne, de la Sarthe et de la Manche d'une part; et de l'autre, du Finistère, des Côtes-du-Nord, du Morbihan, de l'Ille-et-Vilaine, de la Mayenne, d'une partie de Maine-et-Loire et de la Loire-Inférieure, il n'a pour couvrir tout ce pays, le fouiller en tous sens, et se montrer en force dans huit cent quarante-trois cantons, plus ou moins hostiles, que 47,000 hommes, la plupart jeunes et inhabiles au maniement des armes. D'ailleurs, sur ces mêmes forces, il a fallu prélever les garnisons des nombreuses places fortes

(1) Cette force, long-temps sollicitée par les députations réunies des départements de l'ancienne Bretagne, fut enfin obtenue de Carnot, qui décida qu'elle serait tirée de l'armée de Sambre-et-Meuse; mais ce ne fut que fort tard et après l'affaire de Quiberon qu'elle rejoignit.

de la frontière maritime; il a fallu pourvoir à la garnison des vaisseaux en rade de Brest. Le dénuement, d'une autre part, est si alarmant, que la place de Lorient, seul appui un peu sûr contre l'insurrection de cette partie du pays, ne compte pas au-delà de 400 hommes, dans un moment où le Morbihan entier, au rapport de Champeaux, n'en avait que 5,000. D'ailleurs, Lorient lui-même est menacé d'une insurrection de la part des ouvriers qui, lassés des privations de la famine, parlent d'attaquer la garnison et de s'emparer de la poudrière. Les généraux Rey, Chabot, Krieg, Valletaux, Canuel, Humbert, Decaen, Le Bley, Danican, secondent les efforts du général en chef et dirigent les mouvements militaires de Saint-Malo, Brest, Redon, Vannes, Meslin (1), Laval, Ségré, Châteaugontier, etc., etc.

Mais, à peine si les faibles cantonnements qui existent peuvent se maintenir sur la défensive; et toute l'active intelligence du général en chef, son courageux exemple en se mettant à la tête des patrouilles pour faire, de jour et de nuit, des fouilles qu'il dirige à pied, ne suffisent point

---

(1) Cette commune, voisine de Lamballe, était occupée par un camp de grenadiers.

à contenir les rebelles, à rassurer les administrations désorganisées et sans force. Deux fois il s'est ainsi porté à la tête de ses colonnes, d'abord dans les districts de Châteaugontier et de Segré, puis dans les environs de Vannes. Infatigable, il parcourt pendant cinq jours et cinq nuits les campagnes de Ségré, allant d'une ferme à l'autre, perçant les fourrés et s'avançant jusque dans les gorges et les tannières qu'on lui désigne. Et, de tout cela, il résulte la saisie de quelques fusils abandonnés et l'arrestation de deux chouans.

— « J'ai parcouru tous les lieux indiqués, écrivait-il, nous avons trouvé les huttes et les cachettes, mais personne dedans. Nous voyons, dans chaque sortie que nous faisons, leurs sentinelles. Marchons-nous dessus? Tout disparaît et rentre en terre, et il ne reste aucuns vestiges. Tout les sert, les femmes, les enfants; on jurerait qu'ils ont des télégraphes. »

Tant de fatigues et un si noble exemple ne sont pas cependant perdus. Hoche comprend désormais la guerre de la chouannerie et connaît ses adversaires. Son exemple anime et reveille partout le zèle des administrateurs et le courage des chefs militaires. Sa parole brève et profonde, sa candeur, sa loyale bravoure, les laissent partagés entre la confiance et l'admiration que le jeune

vainqueur des lignes de Wissembourg leur inspire.

Puis, s'adressant aux représentants, il leur dit :

« L'on se plaint que les chouans ne se soumettent pas ; mais quelle confiance peuvent-ils avoir en nous, lorsqu'ils se voient prêts à rentrer sous la domination d'hommes de terreur, de sang et de pillage. Forcez les hommes, les propriétaires instruits à entrer dans les administrations, et vous verrez la guerre finir.— Je vous le répète, citoyens, épurez les administrations, n'employez que des hommes dont la probité soit reconnue, et la patrie sera sauvée. Le respectable Krieg me dénonce vingt de ces hommes de sang qui sont encore en place et qui disent hautement qu'il faut noyer et brûler pour terminer la guerre. L'agent national et un des administrateurs de Rochefort ont ridiculisé Krieg, parce qu'il a parlé humanité. Eh! citoyens, quel bien peuvent faire les troupes, lorsque les magistrats du peuple veulent faire le mal. »

Ainsi se formait pour Hoche et ses frères d'armes une politique nouvelle, dont l'esprit tendait au repos du pays. Deux hommes, parmi les représentants qui jouissaient d'une influence marquée dans les affaires de la Bretagne, Guezno et Bollet, avaient surtout les mêmes vues et le même désir du bien. Empressés à préparer la soumission des insurgés, ils n'avaient négligé aucune occasion de leur en offrir la facilité; et Guezno

particulièrement dont l'esprit était grave, facile et cultivé, en devenant l'âme et le rédacteur de toutes les décisions qui émanaient des délégués de la Convention, s'efforçait sans cesse de presser le moment où un rapprochement pourrait avoir lieu. Il avait déjà, comme nous l'avons dit, réorganisé la plupart des administrations du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine; le 24 nivose, il avait proclamé la liberté des cultes, et, ne pouvant se rendre dans les Côtes-du-Nord où les terroristes comprimaient encore les populations modérées de la ville et de la campagne, il y avait envoyé Corbel, qu'il avait trouvé caché dans le Morbihan et qu'il avait ainsi relevé de son ban en vertu des pouvoirs illimités qui lui avaient été remis. Cédant, sur un autre point aux mêmes vues, et devançant les intentions de Hoche, il avait dit aux républicains armés qui poursuivaient les brigands :

« De quelles bouches partent donc ces demandes de *gratifications pécuniaires* qui doivent dit-on payer quelques services rendus à la république.... Jamais nos collègues ne vous ont fait l'injure de penser qu'une prime en argent fût nécessaire à votre zèle, à votre courage. Ils ne l'ont présentée qu'à ces êtres tièdes et égoïstes que la cupidité seule dirige, et qui, par état, n'ont pas consacré tous leurs moments à la patrie. »

Mais de grandes et d'inextricables difficultés naissaient chaque jour de la position des républicains; la disette, le dénuement des magasins publics formés dans chaque district, rendaient cette position presque désespérée. Il n'y avait point, en effet, de ville ou de cantonnement qui n'eût ses magasins remplis d'ornements d'église, de meubles, d'objets de toilette, de cloches et de débris; mais il y avait long-temps que les grains des émigrés ne rentraient plus, il y avait long-temps que leurs dedans de lit et leurs couvertures, leur linge et leur argenterie avaient été dispersés dans les hôpitaux et les camps. Les représentants, les chefs militaires, les administrations, n'ont pas cessé de requérir ce qui était nécessaire, ils l'ont fait avec énergie et par des ordres réitérés; mais le sol ne produit plus, et les populations en armes refusent toute réquisition et attaquent les colonnes qui essaient de leur enlever les faibles ressources qui leur restent. D'ailleurs tout manque pour l'exécution même de ces ordres : les fermiers sont en fuite, leurs chevaux sont cachés ou dispersés, leurs charrettes sont démontées et n'ont plus d'essieux; un seul boisseau de blé signalé par un municipal, exige la présence d'une compagnie, souvent d'une demi-brigade.

Appréciez donc le mal, tout le mal qui peut prochainement se réaliser, en apprenant que les troupes, vêtues des toiles et des étoffes de tous genres que nos frégates et nos croiseurs ont prises sur l'ennemi, courent les campagnes affublées de travestissements bizarres qui ne leur permettent même pas de se reconnaître. Sans souliers et sans pain, nos soldats doivent cependant, de jour et de nuit, s'enfoncer dans les bas chemins, y courir nu-pieds et s'exposer aux balles des rebelles embusqués derrière les haies. — Mais les villes et les places fortes offrent-elles au moins quelque chose de plus rassurant ? — Lorient n'a pas une seule livre de froment ou de seigle, et ses habitants demandent aux représentants qu'on leur permette de retirer des magasins de la marine, du fer, de la résine et du savon, afin qu'à l'aide de ces produits ils tentent quelques échanges avec les gens de la campagne. Le citoyen La Potaire, (1) agent na-

(1) Ce digne et loyal citoyen montra, dans ces circonstances, l'énergie la plus louable, et nous tenons de la bouche de Guezno, qu'il fut, lors du débarquement des émigrés à Quiberon, l'un de ceux qui contribuèrent le plus à assurer le mouvement des troupes républicaines.

tional du district d'Hennebont, annonçait, dès les premiers jours de nivose que trois communes sur trente et quelques sont seules restées fidèles à la république, et qu'Hennebont n'a que pour trois jours de vivres. A Vannes, on manque de grains et de troupes pour faire des réquisitions; il y a huit jours que les hospices de cette ville et ceux d'Auray n'ont eu de distributions; à Morlaix, les habitants ne reçoivent qu'une demi-livre de pain par jour; à Rennes, les citoyens ont attendu quarante-huit heures à la porte des magasins de la république, sous le givre et la pluie pour obtenir quelques onces de riz; enfin, dans d'autres communes, la crise est encore plus effroyable : les habitants, au moment de mourir de faim, ne se soutiennent, comme à Baud, à Locminé, à Concarneau, qu'à l'aide des distributions qu'on leur fait sur la ration du soldat, qui a été réduite elle-même de quatre onces. Et il y a ainsi des postes nombreux, où les défenseurs de la patrie, comme à Groix et à Belle-Ile, sont sans pain, sans bois, sans paille pour se coucher, sans vêtements pour se couvrir. Sur d'autres points, les patriotes eux-mêmes se font la guerre, s'arrachant les uns aux autres quelques subsistances qu'ils vont chercher jusque dans

la demeure des particuliers. Ainsi sont Loudeac et les communes de Boton et du Haut-Corlay dont les officiers municipaux annonçaient, sous la date du 15 nivôse, qu'ils repousseraient désormais la force par la force, et que des gardes nationaux de Quintin étaient venus fondre sur eux pour leur enlever les galettes, le lard et les graisses qui leur restaient.... Il y a partout désordre et perturbation ; on se cache pour manger son pain ; et la sédition se manifeste avec des symptômes d'autant plus alarmants que les femmes et les méchants opposent, à ce qui se passe, la situation prospère et l'abondance où se trouvent les rebelles. Plusieurs villes se soulèvent, et, pendant quelques jours, Hoche et les troupes de son quartier général peuvent à peine contenir la populace de la ville de Rennes qui l'insulte et le poursuit à coups de pierres.

Et c'est au milieu de ces difficultés qu'il faut parler d'*amnistie* et de *pardon*, c'est-à-dire paraître fort sans blesser les hommes qu'on cherche à ramener, et leur en imposer, quand ils se jouent cruellement des embarras de leurs adversaires. La situation était difficile, critique, pour ainsi dire, sans issue...... Aussi ne doit-on pas s'étonner que plusieurs fois, Brue, Boursault, Hoche

lui-même, aient désespéré de tout arrangement avec les rebelles, et qu'impatients de se soustraire aux difficultés qui les pressaient, ils aient été dans plus d'une circonstance au moment de recourir à la force et aux armes. Mais le décret du 12 frimaire était devenu un acte solennel de politique gouvernementale envers des Français égarés, comme de l'Europe dont la coalition allait se rompre, et les deux représentants Guezno et Guermeur, ainsi que leurs collègues en mission à Nantes, ne cessèrent un instant de travailler à l'accomplissement, au moins instantané, de cette grande mesure, qui devait consolider la République ou témoigner de sa modération.

Leurs efforts, cependant, n'eurent pas immédiatement les résultats qu'on avait pu s'en promettre, et s'il se trouva, comme nous l'avons dit, quelques femmes et des hommes timides qui s'empressèrent de profiter de l'amnistie, les rebelles en masse n'en conçurent que plus d'ardeur, en raison des craintes et de la détresse où ils se plurent à croire la République. L'émigration et le parti de la contre-révolution déployaient au reste en ce moment une activité inaccoutumée, et si Puisaye, dans ses dépêches, disait que « les moyens de douceur employés par les républi-

cains ne servaient qu'à dévoiler leur frayeur et leur faiblesse actuelle....... » Les simples chefs de bandes ajoutaient : « Qu'ils n'avaient point perdu la tête, et qu'ils voyaient bien que c'était pour les surprendre qu'on leur demandait leurs armes. » (1)

Un rapprochement sincère et de quelque valeur était donc fort difficile. D'ailleurs, comment se mettre en rapport direct avec les rebelles?— Les représentants s'adressaient à eux par des actes publics et des proclamations ; mais cela ne suffisait point, et les chefs de chouans, persuadés qu'on les recherchait, se tenaient sur une réserve d'autant plus grande. Quelques administrateurs, amis de leur pays, et aussi quelques-uns de ces hommes qui courent d'un camp à l'autre dès qu'ils espèrent faire valoir leurs services, se hasardèrent cependant à des démarches fondées sur les actes d'amnistie. Ici c'est le Deist-de-Botidoux, transfuge, qui siégea à la Constituante, qui dénonça les girondins en fuite dans nos départements, qu'on vit depuis au comité central de l'armée catholique, et qui se glissa un instant

(1) Voir aux pièces justificatives une lettre du chef de bande Le Lyon, n.° 51.

près de Hoche et de Boursault. Autorisé par le général, il court assurer Boishardy, Labourdonnaye et Lantivy, chefs des Côtes-du-Nord et du Morbihan, que leur tête sera sauve s'ils se rendent. Là, ce sont, comme Viaud et Bancelin, des hommes purs et dévoués, l'un procureur-syndic du district de Château-Neuf, l'autre président du district de Ségré, qui se mettent à courir les campagnes pour s'aboucher avec les rebelles. Ou bien, comme dans les Côtes-du-Nord, ce sera un jeune militaire, Humbert, que la fortune et sa bouillante bravoure ont rapidement porté des plus basses classes de la société au commandement : franc et délibéré, il jette là son sabre pour tendre la main à ceux qu'il combat, et sans crainte, il va seul à Boishardy qui lui faisait tête avec ses colonnes. Mais on conçoit très-bien qu'une poignée de main ou une accolade ne pouvaient ainsi résoudre en un seul moment les profondes inimitiés que la guerre avait long-temps nourries de larmes et de sang : il fallut donc négocier et parlementer. Les démarches de Humbert et de Botidoux, dans le Morbihan et les Côtes-du-Nord, sont les premières qui nous occuperont.

Dès la fin de frimaire, c'est-à-dire, presque aussitôt la proclamation de l'acte d'amnistie, l'un

des représentants en mission dans l'Ouest, Boursault, s'était mis en route pour les Côtes-du-Nord, à l'effet d'y moraliser les populations égarées de ces contrées. Ayant réuni le peuple, il s'était montré à lui dans la chaire de Montcontour, et il lui parlait de paix et de pardon, quand une lettre à son adresse, de la part des chefs de chouans, Boishardy, de Jouette et Solihac lui fut remise.

« Nous avons reçu la lettre de Botidoux, disaient-ils à Boursault; la menace qu'elle contient, les dangers qu'elle nous fait envisager, ne nous ont point effrayés. Ce n'est point lorsqu'on a fait la guerre de la Vendée, lorsque depuis deux ans on travaille avec constance à rassembler les sujets de Louis XVII au milieu de vos soldats, que la mort peut effrayer. Faites-nous envisager un gouvernement solide et fondé sur la justice, alors vous verrez ces prétendus brigands se déclarer en votre faveur, et vous faire un rempart impénétrable aux vrais factieux. — Mais quelle foi voulez-vous qu'on fasse sur vos promesses, lorsque, malgré votre amnistie, vous retenez dans vos prisons des nobles à qui l'on ne peut reprocher que leur poltronnerie qui les empêcha d'être d'aucun parti? de malheureuses femmes qui, depuis quatre ans, vivent dans les transes et les alarmes? des domestiques que vous rendez responsables de la conduite de leurs maîtres? — Vous nous reprochez des meurtres et des assassinats.... Mais lavez-vous auparavant

de toutes les atrocités qui ont continuellement souillé vos armes dans la Vendée..... On vous faisait des prisonniers ; vous brûliez indistinctement les chaumières du paysan, et assassiniez les femmes et les enfants. Vous souvient-il de l'amnistie qui fut publiée devant Ancenis (par Prieur, de la Marne), après l'affaire du Mans ? — Quel fut le sort de ceux qui voulurent en profiter.....? Vous nous avez accusés d'être des assassins et des dévastateurs ; vous ignorez sans doute que vous nous devez la vie. Nous savions l'heure à laquelle vous deviez passer sur le grand chemin, nous connaissions la force de votre escorte et nous avons retenu, nos gens. »

Boursault répondit : —

« Vous m'avez, dites-vous, sauvé la vie ; je la compterais pour peu, si je devais être plus long-temps témoin des crimes qui se commettent en votre nom, et que vous ordonnez. — Il est des maux inséparables d'une grande révolution ; mais, quand la victoire et la justice ont sanctionné les droits du peuple, lorsque ce peuple peut exercer librement sa générosité, lorsqu'il accorde une amnistie, méritez d'en jouir et n'en doutez plus. Le crime d'un ou de plusieurs est-il celui d'une nation entière ? Le votre est-il celui de toute la ci-devant Bretagne ? Cessez donc, par votre conduite, d'attirer le fer et la flamme dans ces contrées. Ma parole est sacrée comme mon caractère, et je ne crains pas de lui porter atteinte, quand j'agis au nom de l'humanité. Ainsi, comme je passerai à Montcontour, *demain, avec la même escorte*, vous pourrez, en sûreté m'y venir trouver. — (Port-Brieuc, 28 frimaire an III.) »

Mais ces paroles étaient loin de toucher les révoltés, et c'est à ce moment même que Boishardy, à la tête des siens, dévastait Jugon et Plédéliac, où les chouans brûlèrent les papiers et les actes publics des mairies, en même temps qu'ils pillaient les effets de la république et renversaient les arbres de la liberté. — Le général Humbert, qui avait vu Boursault à son passage, et qui connaissait sa réponse à Boishardy, ne tint cependant aucun compte du mauvais vouloir des rebelles, et, s'adressant de nouveau à Boishardy, lui-même, il lui écrivit, le 4 nivôse, pour lui parler de rechef du pardon de la Convention, en lui demandant une entrevue, où il se rendrait seul ou avec un second. — Boishardy accorda l'entrevue, mais ne consentit à rien, et voulant, sans doute, constater son refus, il écrivit presque aussitôt à Humbert : —

« Que sa cause et celle des siens était celle de la France entière, qu'ils ne pouvaient accéder à aucune des propositions que Humbert leur avait faites, et qu'ils attendraient, pour se décider, à avoir le gouvernement que de vrais Français avaient droit d'attendre. » (1)

---

(1) De Puisaye, en parlant de ces pourparlers et du mouvement insurrectionnel qui venait de se manifester dans les Côtes-du-Nord,

Cette réponse, qui dut être communiquée à Boursault, et d'abord à Bollet, qui était resté à Lamballe, blessa très-vivement les représentants, et fit dire à Boursault que le jeune général était tout au plus bon pour commander une compagnie de grenadiers, mais qu'il eût dû, avant de prendre la plume, ne pas oublier que le métier de marchand de pelleteries qu'il avait exercé, ne lui avait pas enseigné l'art de rédiger des notes diplomatiques. — La démarche de Humbert fut donc taxée d'inconsidération, et, pendant un moment, les représentants et ses chefs tombèrent d'accord pour le blâmer de la légèreté avec laquelle il avait compromis la dignité républicaine. — Soit amour sincère de la paix ou envie de se justifier, ou peut-être aussi le désir de mettre les représentants dans leur tort, Hum-

---

dit dans ses mémoires, que Boishardy pouvait alors réunir 15,000 hommes, et qu'impatient de voir arriver les secours promis par l'Angleterre, il se décida à agir en vue de profiter des embarras de la république; mais que le comité général de l'insurrection ne crut pas devoir seconder ce plan. — Il ajoute, dans un autre passage, que Chantreau et Solihac, qui furent porteurs de la lettre de Boishardy, *ne virent dans les avances qui leur étaient faites, qu'un moyen de gagner du temps et d'accroître les forces des royalistes en rendant plus faciles leurs communications entre eux.*

bert n'en poursuivit pas moins ses démarches près de Boishardy; et ses manières accortes et franches lui ayant conquis l'amitié de ce chef, il l'amena à des pourparlers, auxquels Cormatin, major-général de l'armée catholique, prit bientôt une part active en son nom et en celui de Puisaye, dont il connaissait tous les projets. Ces entrevues, qui s'étaient plusieurs fois répétées sans le su, ou du moins sans l'autorisation légale des représentants, amena cependant quelques conclusions. Cormatin se présenta avec des pouvoirs ratifiés par le Comité royaliste; et, s'étant rendu, ainsi que Boishardy, près de Humbert, il fut convenu entre Humbert et Boishardy, avec l'autorisation du Comité royaliste, qu'il y aurait, à dater du 3 janvier 1795 (14 nivôse an III), une suspension d'armes qui durerait jusqu'à ce que des ordres particuliers et dénoncés huit jours d'avance en proclamassent la suspension. L'acte qui ratifiait les pouvoirs de Cormatin et la suspension d'armes au nom du Comité royaliste, portait: *Que des ordres seraient donnés immédiatement à tous les chefs de division et de canton pour que les hostilités cessassent à l'instant; que les armes ne pourraient être reprises qu'après une dénonciation récipro-*

que de la cessation de l'armistice, faite huit jours à l'avance, que les républicains devraient prévenir les chefs des cantonnements royalistes de toutes les réquisitions de grains qu'ils pourraient faire dans les campagnes, et qu'ils devaient éviter d'y jeter le trouble. — Cette convention était signée du baron de Cormatin, major-général de l'armée catholique et royale, des chevaliers de Chantreau et de Boishardy, chefs de division de la même armée, de Solihac, aide-major, et de Duval, secrétaire du Comité.

Mais ce n'était là qu'un acte isolé et sans valeur, tant que son application ne serait pas étendue à l'ensemble des pays insurgés; Cormatin, d'ailleurs, avait des vues qu'il devait remplir, et le 8 ou le 9 janvier il se rendit, accompagné de Humbert, près du représentant Bollet, qui se trouvait en ce moment à Lamballe. Le major-général de l'armée catholique lui remit, en outre de la convention dont nous venons de parler, un nouvel arrêté du comité royaliste, qui étendait à tous les pays insurgés la suspension d'armes précitée et un pouvoir spécial du comte de Puisaye qui lui enjoignait, *dans le but de ramener le pays à une paix long-temps désirée*, *de se rendre au-*

près des généraux Canclaux, Danican et Hoche, en se conformant aux dispositions dans lesquelles se trouveraient la Vendée et les autres divisions de la Bretagne. Et cette dernière pièce relatant la signature de Puisaye, d'après la lettre même de Bollet, dont nous possédons une copie certifiée par ses collègues Brue et Guezno, portait la date du 6 janvier 1795..... Mais alors Puisaye était à Londres, ainsi que nous en aurons bientôt la preuve; comment donc cette signature se trouvait-elle au bas d'un acte du 6 janvier : les faits nous l'apprendront plus tard.

Quoi qu'il en soit, Bollet, ayant accepté la parole de Cormatin et ses témoignages de paix, un ordre de passe lui fut donné, ainsi qu'à Humbert, pour qu'ils parcourussent de concert les districts insurgés dans le but de ramener au sein de la république les Français qui s'en étaient séparés. Une instruction particulière fut remise à Humbert par le représentant, et il lui fut surtout recommandé *de ne concourir à aucun acte qui n'eût pour résultat le maintien du gouvernement républicain, son unité et son indivisibilité; de ne jamais quitter Cormatin; de tenir note de toutes les conférences qu'il au-*

rait avec ses partisans, ou les généraux républicains, et d'en rendre compte tous les cinq jours aux représentants réunis à Rennes.

A peine cependant ces dispositions peu concluantes, tant qu'elles n'étaient point solennellement ratifiées par les représentants réunis, eussent-elles été prises, que Botidoux, qui parcourait le Morbihan avec des pouvoirs émanés du général en chef, écrivait de Loudéac à Brue, en mission à Vannes, que la suspension d'armes convenue entre Humbert et Boishardy avait renversé toutes les espérancee de pacification qu'il avait formées.

« En vain ai-je parcouru les campagnes où j'avais le plus de connaissances; en vain ai-je invité à des conférences les prêtres qui me les avaient fait demander; en vain ai-je parlé à des parents de déserteurs: je n'ai trouvé partout qu'une méfiance calculée ou plutôt une espèce d'arrogance. On leur a fait conclure, de cette espèce de suspension, que nos succès sur la frontière étaient imaginaires; que les forces de la République disponibles contre eux étaient nulles; que si leurs premières propositions étaient accueillies avec tant d'empressement, ce devait être pour eux un motif à de plus fortes demandes, et qu'enfin la condescendance que l'on témoignait à Boishardy et compagnie était une preuve matérielle de leurs forces, qui, d'ailleurs, seraient incessamment jointes par celles qu'allait fournir

l'Angleterre..... Si j'en juge d'après les événements, voici quel a été le calcul de Boishardy, en déférant aux propositions de Humbert. — *D'abord, s'est-il dit, le fait seul de traiter avec un général d'égal à égal me donnera une consistance dont il me sera facile de tirer partie. Je répandrai que c'est la connaissance qu'il avait de mes forces qui l'a forcé de me rechercher. Cependant, le temps donné pour profiter de l'amnistie s'écoulera* (ce délai expirait au 1.er pluviôse); *plus de grâce pour vous, dirai-je à ma bande que j'aurai eu soin d'entretenir et de faire entretenir de mes efforts pour leur obtenir des conditions favorables; plus de grâce, dirai-je aux réfractaires; et durant les délais convenus, je n'en ferai pas moins désarmer les Paroisses, j'en intimiderai les municipalités; et mettant de plus en plus la bonhomie d'Humbert à profit, j'enverrai avec lui, vers Nantes, un soi-disant plénipotentiaire, sous le prétexte d'assister aux conférences avec Charette, et je trouverai dans cette démarche, d'apparente bonne volonté, le moyen de lier avec la Vendée une correspondance que je n'y ai jamais eue, quoique j'aie toujours prétendu l'avoir.* »

Botidoux, comme nous l'avons dit, avait été un instant le secrétaire intime du Comité royaliste.

Cormatin et Humbert sont cependant saisis de leur ordre de passe, et après être restés quelque temps sur les limites des Côtes-du-Nord et du Morbihan, ils se sont rendus à Rennes, où

le major-général de l'armée catholique s'est successivement présenté au général en chef et aux représentants. Doué d'une rare habileté pour l'intrigue et les négociations, le baron de Cormatin ne laissa point, dans une longue entrevue qu'il eut avec Hoche, de se faire bien venir de ce général.

« Voici, en substance, notre conversation, dit le général au comité de salut public; elle a duré cinq heures. — Lorsque les compliments que Cormatin crut devoir me faire, furent débités, cet homme m'exhiba ses pouvoirs, signés de tous les chefs de la prétendue armée.... Après avoir fait le tableau le plus étendu des ressources qu'offraient le pays, ses habitants et le fanatisme, cet envoyé m'assura, *les larmes aux yeux*, que les propositions de ses chefs et les siennes étaient sincères, et qu'il ne tiendrait qu'au gouvernement de rendre à la patrie des hommes que les préjugés avaient égarés. Depuis dix jours, m'a-t-il dit, les ordres de faire cesser les assassinats sont donnés, et afin qu'il n'arrive aucun malheur, je vais les renouveler en passant dans les différents départements que je vais parcourir avec l'officier qui m'a été accordé. Il assistera à toutes nos conférences et vous rendra compte de la manière loyale dont nous agissons. Nous voulons la paix à tout prix.......—Mais, lui dis-je, dans le cas où Charette ne se rendrait pas, les scènes d'horreur dont je suis témoin depuis quatre mois, recommenceraient donc, et nous verrions encore des Français s'entre-déchirer? — Non, dit Cormatin vivement affecté,

mais Charette nous a servis, nous devons naturellement lui faire part de nos démarches ; nous le devons pour lui, pour nous et pour la France. S'il ne se rend pas, nous renonçons à toute espèce de correspondance et de liaison avec lui.....

» De cet article nous passâmes à celui du gouvernement ; d'abord, Cormatin me manisfesta quelques craintes sur son instabilité, sur le retour de la terreur, etc, etc. — Ma réponse fut à peu près le récit de mes aventures, ajoutant que si je n'eusse connu la probité des auteurs du 9 thermidor, je me serais tenu à l'écart, et qu'au surplus le moyen de rendre au gouvernement sa dignité n'était pas de lui faire la guerre. — Vint le tour des puissances étrangères et des émigrés. Je n'eus pas de peine à convaincre le major-général que les Vendéens, les chouans et les émigrés avaient été joués par la coalition et particulièrement par l'Angleterre. Il m'avoua qu'étant Français, il se réjouissait de nos victoires au Nord, aux Pyrénées et sur le Rhin ; qu'il savait que son parti n'avait aucun secours à attendre ; que ce parti s'était formé par l'opinion et le désespoir.

» La cause des émigrés a été plaidée avec chaleur par Cormatin ; il semblait désirer que l'amnistie s'étendît jusqu'à eux. Il les peignit comme des êtres malheureux et faibles, comme des Français à charge à l'Europe et en butte à toutes les vexations et humiliations possibles. Cependant, lorsque je lui rappelai la lâcheté de ceux qu'il appelait *les princes ;* la conduite tout à la fois orgueilleuse et basse des autres émigrés ; que d'ailleurs le peuple qui pardonnait, n'entendait pas transiger, il m'a

donné sa parole d'honneur qu'il n'en parlerait pas à Charette.

» .... Hier soir nous allâmes ensemble chez les représentants. Sans doute ils connaîtront au retour de Cormatin les intentions du gouvernement et la marche à suivre. J'attendrai ses ordres particuliers, s'il en a à me donner........ — Rennes, ce 23 nivôse an III. »

La cession réelle et non fictive des hostilités était donc dans la pensée de Hoche et des représentants, la première condition à un rapprochement sincère; et l'engagement pris par Cormatin de mettre fin aux innombrables assassinats qui se commettaient dans la Mayenne et les districts de Château-Neuf et de Ségré, devenait dès lors la première base d'un arrangement ultérieur; aussi les ordres de Hoche sont-ils précis.

« Je n'ai point conclu de trêve avec les brigands, écrit-il à Brue, sous la date du 25 nivôse, c'est-à-dire deux jours après l'entrevue avec Cormatin; mais, sur l'assurance que m'a donnée un de leurs chefs que les assassinats allaient cesser, j'ai mis à l'ordre qu'en attendant *l'expiration de l'amnistie*, il ne serait fait aucune fouille extraordinaire. Le tout consiste dans la valeur des mots : de très-bons militaires ont pris *amnistie* pour *armistice*; l'un est un pardon, l'autre une suspension d'armes, et il n'en est pas question. J'ai ordonné qu'on ne fasse aucun service extraordinaire, mais que le service habituel, les gardes de cantonnement et les pa-

trouilles, soient continués, ce qui n'empêche pas d'arrêter les chouans armés. »

Ce ne sont donc encore que des espérances, et il est pénible d'ajouter que les tentatives de pacification faites sur plusieurs autres points par des citoyens dévoués, n'aboutissaient à rien. Ici, comme à Ségré, c'est en vain que Bancelin, président du district, s'est mis en rapport avec les chevaliers de Turpin et de Dieusie, chefs des cantonnements royalistes de cette région, vainement cet administrateur, en recevant une première lettre de Turpin, s'est-il empressé de lui répondre; que le peuple et la Convention désirent sincèrement la paix; qu'on traite chaque jour avec les plus grands égards les rebelles qui se sont soumis en vertu des actes de l'amnistie; en vain ce même administrateur lui cite-t-il des prêtres et des insurgés pris les armes à la main, et auxquels on a rendu la liberté pour toute punition. Le chevalier de Turpin, en protestant dans plusieurs lettres fort longues de son amour pour la paix, ne cesse, après en être venu à une suspension d'armes, d'ajourner incessamment et sous les plus futiles prétextes, les entrevues que ne cessaient de lui demander Bancelin et l'administration du district..... Enfin, le terme de la trève allait

expirer, quand d'horribles assassinats, des mutilations barbares exercées sur les patriotes, sur les domestiques et les fermiers des administrateurs, provoquèrent de la part de ceux-ci une juste indignation qui fut transmise à Turpin, dans des termes sévères, mais mesurés..... Dans le premier moment, Turpin ne parle que de ses armes, des forces de son parti, de la résolution où il est, lui et ses compagnons, de résister aux républicains, qui, suivant lui, affament les campagnes et veulent ruiner le pays par la continuation de leurs réquisitions; et, dénonçant la fin de l'armistice, il joint à l'amertume et aux menaces le sauf-conduit qui lui avait été accordé dans l'intérêt de la pacification; mais, après quelques nouvelles récriminations de part et d'autre, le chef de chouans demande une nouvelle prolongation de trêve, et, répondant le 24 pluviôse aux justes plaintes de Bancelin et de ses collègues, il dit : « *Qu'il est désolé des reproches fondés, que les administrateurs ont à faire à son parti; mais que, sur l'honneur, il n'y est pour rien, et qu'il envoie des émissaires sur tous les points pour faire respecter convenablement la trêve.....* Bancelin, que ces longueurs irritent et que son cœur pousse irrésistiblement vers la paix, ne prenant dès lors

conseil que de sa générosité, retient près de lui le messager que Turpin lui a adressé, il s'en fait accompagner, et part à huit heures du soir, par une nuit profonde, pour aller trouver, sans armes, le chef avec lequel il n'a pu s'entendre jusqu'à ce moment. Il le rejoint à onze heures du soir, et se présente inopinément à lui. Turpin était au lit, il reste étonné de voir à cette heure le président du district. Mais les membres de Bancelin étaient roidis par le froid et la pluie, le chef de chouans saute de son lit, l'offre au républicain et le force à s'y réchauffer pendant qu'il allume du feu avec quelques-uns des siens, pour sécher les vêtements de l'administrateur. Douce et touchante rencontre de deux hommes appartenant à des partis, qui depuis deux ans ne s'étaient aperçus que les armes à la main. *L'entretien est doux et familier*, nous apprend Bancelin ; et, après avoir passé le reste de la nuit à conférer sur les moyens d'un rapprochement possible, des ordres sont donnés à tous les chefs de rebelles de respecter la trêve. Deux brigands nommés *Jallot*, ayant été convaincus, sur les entrefaites, de pillage récent, sont immédiatement fusillés par l'ordre de Turpin..... — Il est en même temps arrêté, ajoute Bancelin, à qui nous empruntons ces détails, que

les chefs Turpin, Dieusie et quelques autres se rendront dans les districts d'Angers et d'Ancenis, pour recueillir l'assentiment de leurs camarades aux conditions qui seraient souscrites à Nantes par Charette et les chefs de la Vendée ; que ce voeu serait porté à Charette, le 27 pluviôse, et que le 28, Turpin et Dieusie se rendraient à Angers auprès des Représentants ; enfin, qu'à leur retour, Turpin et Bancelin parcourraient ensemble les districts environnants, dans l'intérêt de la pacification..... Mais, nouveau désappointement : le 28, Turpin signifie au président de Ségré, que lui et ses camarades ne pouvaient se rendre à Angers, sous prétexte que les pouvoirs de Bancelin n'exprimaient pas qu'il fût autorisé des Représentants.

« Monsieur, lui répondit Bancelin, depuis notre entrevue vos gens ont égorgé deux vieillards à Louvaines, brûlé le bourg de Brain, insulté, et outragé des femmes de l'hôtellerie, pillé le bourg d'Avrillé et attaqué le poste des Anges. Vous livrerez les scélérats qui ont commis ces horreurs, sinon je vous déclare que la trêve convenue, observée religieusement par nos troupes et indignement violée par les vôtres, expirera le 30 pluviôse. »

« — Je reçois, Monsieur, reprit le chevalier de Turpin, la lettre que vous voulez bien m'écrire. Vous m'annoncez une rupture de trêve pour demain, 30 pluviôse. Vous en êtes absolument les maîtres : nos armes sont chargées. . . . .

Et c'est là qu'aboutissaient presque sur tous les points les ouvertures faites aux rebelles. Quant aux démarches de Cormatin, qui avait traversé la Mayenne et les départements voisins pour se rendre aux conférences de Nantes, elles obtenaient si peu de résultats, que sur l'un des points qu'il a parcourus, à Châteauneuf, un rebelle, un prêtre, saisi les armes à la main, ose dire dans le cabinet du Procureur-Syndic, et en présence des Administrateurs et des Chefs militaires qui lui parlent d'amnistie, que *les chouans ne se rendront pas, qu'ils savent bien qu'ils sont les plus faibles, mais qu'ils préfèrent la mort à la république, qu'ils ne peuvent reconnaître sans péché mortel.* — Vainement les Administrateurs de Châteauneuf lui parlent-ils d'humanité et de piété chrétienne..... — *Nous ne nous entendrons jamais*, répond le prêtre Beaudouin ; *ce que vous regardez comme crime, nous le regardons comme vertu ; ce que vous appelez vertu est crime pour nous.* Et une sorte d'allocution trouvée sur lui à l'adresse de l'armée catholique et royale, lui ayant été représentée, il répond qu'il l'a rédigée pour l'une des fêtes de l'église.

« Vous devez faire la guerre, dit-il aux siens, c'est une obligation pour vous. La religion de vos pères qu'on

a abolie, demande que vous la vengiez. Votre qualité de sujet des rois de France, exige que vous releviez le trône abattu; vos pères, vos mères, vos frères et vos sœurs détenus dans les prisons demandent, par leurs larmes et leurs cris, que vous les délivriez..... La guerre est donc de toute nécessité.........

Et ajoutant que chaque corps de rebelles devait avoir son aumônier, il disait :

«........ Vous avez ôté la vie à ces citoyens, sans leur procurer un confesseur; vous l'avez fait m'ayant avec vous et sans m'en prévenir; c'est un crime énorme, et Dieu jugera ceux qui en sont les auteurs. — Me direz-vous que c'est parce que je demande grâce. Non; car cela ne doit pas vous empêcher de faire mourir ceux que le roi aurait fait mourir; vous êtes même obligés d'OTER LA VIE A CEUX QUI MÉRITENT LA MORT : c'est à vous à ne pas confondre l'innocent avec le coupable. »

Et c'étaient là les doctrines qui se prêchaient dans l'un des camps et par un prêtre, quand dans l'autre on ne parlait que de paix et de réconciliation!.... Mais laissons les événements se classer et se produire eux-mêmes; car on pourrait croire que nous voulons défendre une cause plutôt que l'autre, et nous n'avons cependant cessé d'être narrateur, tout en nous servant des pièces nombreuses où le secret des partis était resté enfoui jusqu'à ce moment.

CHAPITRE VI.

POSITION RESPECTIVE DES PARTIS. — MANŒUVRES ET EXCÈS DE LA CHOUANNERIE. — ARRESTATION DE L'ÉMIGRÉ PRIGENT, SES RÉVÉLATIONS ; LETTRES SECRÈTES DE PUISAYE ET DU CABINET ANGLAIS AUX INSURGÉS. — PROJETS DE SUBORNATION A L'ÉGARD DE CANCLAUX, GÉNÉRAL EN CHEF DE L'ARMÉE DE L'OUEST.

Qu'en sera-t-il donc de cette paix tant désirée; qu'en sera-t-il des préliminaires entamés et dont le cours ne paraît arrêter aucun excès? — Les rapports journaliers et répétés que se faisaient fournir les représentants sur la situation du pays; les pièces saisies et les révélations faites par des rebelles eux-mêmes vont nous le dire; car, ainsi que nous l'avons laissé pressentir, il y a des rôles pris à l'avance dans cette sanglante jonglerie, et

le baiser de paix ne sera qu'un mensonge. Pardon une fois de plus au parti et à ceux que nos paroles pourront blesser ; mais la vérité aujourd'hui importe à tous, aux vaincus comme aux vainqueurs, et j'ai pris, j'ai accepté la mission de ne pas la déguiser.

Soit donc et d'abord le pays même où la suspension d'armes s'est réalisée, Saint-Brieuc et ses environs. Voici ce que les administrateurs de ce département attestent dans un rapport commun sous la date du 23 nivôse, c'est-à-dire du jour même où Cormatin, rendu à Rennes, demandait une entrevue à Hoche, après avoir visité les cantonnements insurgés des Côtes-du-Nord.

« Dans la nuit du 16 au 17 (la trève avait été convenue le 14) les brigands se sont portés en grand nombre dans la commune de Cohiniac. Ils y ont abattu l'arbre de la liberté, enlevé les armes de plusieurs citoyens et volé 7 à 8,000 livres, tant en numéraire qu'en assignats. — Dans la nuit du 18 au 19, ils se sont portés dans la commune de Lanfains, ont enlevé des armes et brûlé les registres et les papiers de la municipalité. — Dans la nuit du 19 au 20, une troupe de ces mêmes hommes dont on ignore le nombre, a fait des désarmements et des vols dans la commune de Trégueux ; et, dans la même nuit, une autre de 150 hommes s'est dirigée sur la commune de Bocoho, où elle a abattu l'arbre de la liberté, brûlé les

papiers de la municipalité et enlevé trente et quelques fusils. »

Voilà le détail de ce qui se passait journellement ; mais écoutons les officiers municipaux de la commune de Lantic raconter les excès d'une bande de treize chouans qui se présentèrent dans leur commune le 22 nivôse, se disant *républicains* et chargés d'inspecter la commune. Commençant leur opération par enlever à l'un des officiers municipaux le fusil dont il est armé, ils visent ensuite les registres ; et, désignant nominativement le juge-de-paix et trois officiers municipaux pour les accompagner, ils les somment de sortir avec eux et de leur montrer la route pour se rendre à Plourhan...... Mais, à peine ces brigands se sont-ils assurés de leur route en atteignant le pont Sillard, qu'ils massacrent leurs guides et les tuent à coups de crosses de fusil. (1)

— « Partout où ils passent, depuis la cession d'armes

(1) Une compagnie de ces chouans, s'intitulant *royal carnage*, commandée par un nommé La Roche, ancien douanier, exerça dans ces parages les crimes les plus atroces. L'adjudant général Ménage, dont le nom se rattache de la manière la plus brillante à la journée de Quiberon, contribua à disperser ces misérables.

convenue, ajoute Barbedienne, agent national du district de Port-Brieuc, ils n'ont cessé de commettre des vols, des pillages, des assassinats; ils sont venus à bout de désorganiser les justices-de-paix et les municipalités; ils ont interrompu la circulation des subsistances et fait des enrôlements très-nombreux (jusqu'aux vieillards de 60 ans); ils parcourent les communes en plein jour par détachements de 12 à 20 hommes, oppriment les patriotes, qui sont obligés de se cacher ou de se réfugier dans les villes. Personne n'ose déployer la moindre énergie....... Un découragement universel se manifeste, et, depuis un mois, l'esprit public a perdu de la manière la plus alarmante, parce que les chouans ont gagné de la manière la plus inconcevable. »

Il n'est pas un des districts, une des communes de ce même département, qui n'aient de pareilles plaintes à porter, de pareilles alarmes à manifester. L'un dit: *que les cultivateurs effrayés s'enrôlent de toute part;* l'autre: *que l'anarchie la plus complète a tout désorganisé, que l'esprit public se perd sans retour, et que, si l'on tarde à agir, le pays est entièrement perdu pour la République.*

« Déjà quatre districts sont au pouvoir des chouans, dit l'agent national de Guingamp; et, sous le prétexte de l'amnistie et d'une prétendue suspension d'armes, Boishardy, se disant chef de division, semble y dicter des lois.... Déjà, et au mépris des traités, ils assassinent les

juges-de-paix et les officiers municipaux; ils menacent hautement les acquéreurs de domaines nationaux; ils répandent la terreur et désignent les victimes qu'ils se proposent d'immoler. Le fanatisme et l'argent sont les armes dont ils se servent pour soulever les campagnes; et, dans ce moment où les denrées sont portées à un prix excessif par le discrédit des assignats, il est à craindre qu'ils ne fassent des prosélytes; ils offrent 300 livres en numéraire pour chaque enrôlement..... »

Poussant l'impudence au-delà de toute mesure, ils vont jusqu'à jeter dans la cour de ces mêmes administrateurs une lettre dont l'objet est d'annoncer que quelques-uns des leurs passent à Jersey pour s'y concerter avec les chefs de l'émigration; qu'ils seront de retour dans quatre à cinq jours, et qu'ils prennent, afin d'exécuter leur dessein, la patache des douanes qui est mouillée sous la tour de Cesson; et, osant rappeler l'atroce assassinat des trois administrateurs de la commune de Lantic, ils menacent les membres du département d'un pareil traitement, si, pour leur retour, ces administrateurs n'ont relâché les prisonniers qu'ils disent détenus en contravention de la trêve.

Mais recueillons les renseignements qui nous sont fournis sur un autre point du théâtre de la guerre par le rapport décadaire d'un district

où le chevalier Turpin de Crissé et le citoyen Bancelin sont également convenus d'une suspension d'armes.

« Pendant cette décade (2.e de pluviôse) il n'a pas été répandu une goutte de sang dans le district de Ségré; mais tout nous annonce, tout nous donne à présumer que le feu couve sous la cendre.... Une partie des chefs de rebelles préférerait la paix à la guerre; mais elle est dominée par l'autre qui veut la continuation des troubles..... Ils ont mis tout en usage pour soumettre par la terreur les habitants des campagnes qui jusqu'ici les ont soufferts sans les aimer. Ceux des brigands de la Vendée qui ne veulent pas de l'amnistie, et pour qui leur horrible métier est un besoin, ont traversé la Loire en grand nombre et se sont répandus dans notre district et dans celui d'Ancenis. Ils ont brûlé l'église de Loiré, insulté les chasseurs qui se rendaient de Candé à Ségré, démonté ou fait démonter les charrettes qui restaient dans les campagnes, de sorte que les approvisionnements pour les habitants et pour la troupe sont impossibles. — Les rebelles parcourent toutes les communes, et ont fait payer entre leurs mains les fermiers d'émigrés et d'acquéreurs de domaines nationaux..... Les paysans sont comprimés par la terreur, et refusent d'obéir à toutes les réquisitions.... La force armée elle-même n'a pu faire marcher les métayers, qui disent formellement qu'il vaut mieux les tuer sur place, parce qu'à leur retour ils n'échapperaient pas à la vindicte des brigands...; Ceux-ci ont

écrit à plusieurs réfugiés patriotes, qu'ils pouvaient rentrer dans leurs foyers, à condition qu'il remettraient leurs armes et leurs munitions. Nous avons ces écrits en main, et des brigands qui ont fait leur soumission depuis l'amnistie sont retournés avec eux. Le projet des chouans est de faire marcher tous les garçons capables de porter les armes. Ils font croire aux paysans que la seconde réquisition est décrétée; et ils s'en servent comme de la première. Ils enlèvent les blés dans les greniers des patriotes.... Ils ont pillé et volé la maison du citoyen Toisonnier, et ont tondu les femmes Aubert, Pictrot et Joiffard, après avoir pillé également leurs habitations... L'esprit public est totalement éteint.... Les postes de Vern et de Candé viennent d'être attaqués aux cris accoutumés de *vive le Roi*.... Les ordonnances qui nous en ont apporté la nouvelle, ont été poursuivies entre Loiré et Ségré. »

Et cet état de choses n'est pas moins alarmant, moins affreux dans les autres districts de cette région : à Sablé et à Château-Neuf, où le prêtre Beaudouin a dit qu'il y aurait péché mortel à se soumettre, *l'incendie*, *le pillage*, *les viols*, *les massacres*, ont leurs cours, et le général Varin, qui a son quartier général à Châteaugontier, prévient le comité de salut public, sous la date du 28 nivôse, que les insurgés se sont considérablement renforcés d'une foule d'Allemands, de déserteurs et de réquisitionnaires qui

sont venus les joindre. Peu de jours auparavant, il annonçait que, *malgré les négociations dont il entendait parler*, neuf patriotes avaient été égorgés dans une seule nuit dans la commune de Chemazé, et que deux à trois cents chouans avaient fondu à l'improviste sur les communes de Cheffes, Tiercé, Etriché, Berné, Epineuil et Symphorien, où les mêmes atrocités avaient été commises. (1)

---

(1) « Notre position devient chaque jour plus critique, écrivait en même temps l'agent national du district de Château-Neuf aux représentants. L'espace entre la Mayenne et la Sarthe était infecté de Brigands, mais au moins étions-nous sans inquiétude sur la contrée qui est entre la Sarthe et le Loir. — Aujourd'hui cette partie se trouve également en proie aux horreurs des cannibales. » — A trois ou quatre jours de là, en effet, suivant autre lettre du 29 nivôse, une colonne de 300 républicains était attaquée dans ces mêmes cantons par 7 à 800 rebelles. Elle compta onze blessés et sept morts. — Les lignes suivantes du représentant Bo à l'un de ses collègues, complètent ce tableau: « — La rive droite de la Loire est le théâtre journalier de quelque assassinat. Les routes, les villages ne sont plus sûrs, et les maisons sont abandonnées; les patriotes se retirent chaque soir dans les taillis ou les blés, et ceux qui sont près des chaloupes, qui stationnent sur le fleuve, vont coucher à bord. »

Le représentant Le Got, en mission dans la Basse-Normandie, annonce, sous la date du 26 nivôse, *que presque toutes les nuits quelques officiers municipaux sont assassinés;* et les administrateurs du département de la Mayenne, s'étendant sur les mêmes excès, disent, sous la date du 27, que : *les juges-de-paix, les officiers municipaux et les fonctionnaires des communes rurales à une lieue de Laval ne peuvent coucher deux nuits de suite dans leur lit sans courir les risques d'être égorgés.* Sans force près de leurs administrés, ils n'osent même plus leur donner connaissance des actes publics du gouvernement, et l'audace des rebelles est portée si loin, que *toutes les campagnes sont désarmées*, les patriotes impunément égorgés, leurs meubles et leurs propriétés livrées aux flammes.

Interrogeons actuellement les administrateurs du Morbihan et le représentant Brue, qui n'a point quitté ce département depuis deux mois.

« Ne voyons-nous pas en effet, dit Brue, en s'adressant à ses collègues Guezno et Guermeur, sous la date du 4 pluviôse, que la générosité nationale, que l'amnistie et les actes de douceur et de clémence n'ont fait qu'augmenter l'audace des rebelles, leur donner le temps

de s'organiser, de se fortifier.... Les malheurs se succèdent depuis quelques jours avec une funeste rapidité, et l'alarme que vous avez remarquée dans le district d'Hennebon est en ce moment générale. Des lettres des districts du Faouët, de Pontivy, de Ploërmel, de Roche-des-Trois, de Roche-Sauveur, d'Auray, m'annoncent également des attentats multipliés de la part des brigands, et réclament toutes de prompts secours. »

Et, en effet, pouvons-nous dire avec Brue, arrêtez-vous aux rapports spéciaux de ces localités, et vous trouverez que, dans le district du Faouët, Louis Nicolas, ancien notable de la commune de Caradec, a été assassiné le 17 nivôse; que J'Affré et Louis Simon, âgé de 72 ans, ont été rasés, pillés, maltraités par les rebelles; que, dans la commune de Lignol, trois patriotes ont été égorgés, que le maire de Priziac a été assassiné dans son lit; que l'instituteur de Berné a été pillé, que le percepteur de Molac a été volé après avoir resté couché à terre sous la menace des chouans qui lui tenaient le fusil sur la poitrine; que partout les arbres de la liberté sont coupés; les magasins de la république dévastés, et ses fournisseurs étranglés ou égorgés, comme l'un des bouchers de Priziac qu'ils ont étranglé et jeté ensuite dans la rivière.

A Pont-Scorff, sur les limites du Morbihan

et du Finistère, ce sont de pareils excès; et, une troupe de rebelles y étant entrée la nuit, guidée par un chef qui porte à son chapeau un panache blanc, il est appris, par la déposition des témoins, qu'ils ont égorgé des femmes, pillé et dévasté toutes les habitations.

« Encore trois assassinats commis la nuit dernière (18 nivôse) au bourg de Loyat, à une lieue de Ploërmel, disent les administrateurs de ce district. » Et le lendemain, 20 nivôse, les brigands étaient à Guilliers, où ils brûlaient les registres de la municipalité et de la perception, pillaient le maire, égorgeaient le percepteur, le commandant de la garde nationale et plusieurs autres citoyens qu'ils arrachaient de leur lit, pour les conduire au pied de l'arbre de la liberté abattu par les ordres de Boulainvilliers.

Et quand les préliminaires, résultant de la trève convenue, auraient dû arrêter de tels excès, c'est alors qu'ils s'étendent.

« Les habitants de Rostrenem, disent les administrateurs de ce district (27 nivôse et 5 pluviôse), n'avaient pas encore partagé les déchirements qui avaient désolé plusieurs parties de la république; mais tous nos efforts sont vains, la contagion du Morbihan nous a malheureusement atteints..... Les chouans, abusant de l'amnistie, parcourent les campagnes, recrutent et se saisissent de

toutes les armes qui leur tombent sous la main. Des rapports multipliés et dignes de foi nous assurent qu'ils ont été au nombre de quatre cents à trois petits quarts de lieue de notre ville, etc., etc.

D'ailleurs, s'ils attaquent partout où ils sont en force, s'ils cherchent des armes et s'en saisissent, c'est toujours à l'aide des mêmes moyens, par les mêmes excès, par le même système de terreur et d'intimidation. Entrent-ils, le 9 nivôse, de nuit et subitement dans la commune de Plumelec, c'est vers l'habitation de Pierre-Marie Le Breton qu'ils se dirigent sans coup-férir. Le malheureux était incommodé et retenu au lit; les brigands le saisissent et l'entraînent dans un courtil voisin; et là, à coups de sabre, ils le massacrent pour avoir donné des renseignements sur leur marche. Percent-ils dans le district de Blain, ils usent d'une autre méthode: Prenant le patient et le présentant au feu, ils lui brûlent les pieds jusqu'à ce qu'il ait déclaré le lieu où sont ses armes et son argent. — Dans d'autres lieux, à Fougère et à Vitré, nous rencontrons des misérables appartenant aux bandes des frères Boisguy, qui égorgent chaque jour les patriotes et se livrent au cruel plaisir de couper la tête d'un officier municipal de Ferré pour la

clouer à un arbre, en même temps qu'ils marquent à la joue, d'une fleur de lys rougie au feu, les malheureux qui leur ont été désignés pour n'être pas de leur parti...... Ailleurs, et nous l'avons déjà vu, ils pillent, ils volent, ils tondent les patriotes, ils les désarment toujours, ils leur ont plusieurs fois coupé les oreilles. Et si, en vertu des actes de l'amnistie, ils se tiennent sur la réserve dans quelques cantons, il nous est encore appris par les rapports des administrateurs et des chefs de cantonnements, qu'ils ne cessent de faire valoir aux soldats, leur position et l'abondance où ils vivent, afin de les entraîner à la désertion.

De tels faits devaient conduire immanquablement les représentants et les généraux de la République à se défier de la conduite et des projets de leurs adversaires ; non pas que je veuille dire que les soldats en cantonnements et les républicains étaient restés purs de toute récrimination dans ces circonstances difficiles. Ce que Hoche nous apprend lui-même de l'indiscipline des troupes que lui laissa Rossignol, prouverait le contraire. Mais s'il y eut ici et là quelques atrocités commises par les républicains, quelques chouans surpris à l'écart et inhumai-

nement sacrifiés, nous pouvons dire hautement que ces excès ne furent depuis la trève que des exceptions à la règle. Une foule de chouans, pris les armes à la main, et remis à leur parti, attestent ce que nous avançons, et l'arrestation inopinée de Solihac avec deux autres chefs, armés comme lui, et cependant aussitôt relâchés, en témoignent encore. Mais si de tels actes de mansuétude dénotaient l'ardent désir qu'avaient les représentants de conclure une paix honorable, il ne faut pas croire qu'ils s'abandonnassent à une confiance aveugle envers des rebelles.

Dans la nuit du 10 au 11 nivôse, en effet, c'est-à-dire au moment même où Boishardy et Cormatin traitaient avec Humbert d'une suspension d'armes, quatre émigrés pourvus de faux assignats, d'or et de lettres secrètes étaient arrêtés près de Saint-Malo, dans la commune de Port-Briac, au moment de leur arrivée des côtes de l'Angleterre. L'un, Prigent, ancien marchand de fruits en détail à Saint-Malo, jouait le plus grand rôle dans les relations de l'émigration avec les rebelles, et plusieurs fois déjà envoyé en France par le cabinet anglais ou les princes, c'est lui qui avait été chargé, lors du siége de Grandville, de prendre des informations sur l'état de l'armée

vendéenne, afin que le départ de l'expédition de lord Moyra pour les côtes de France pût être fixé d'après les chances favorables qui se présenteraient. — Cette fois, sa mission n'était pas moins importante; chargé des instructions de Pitt et de Puisaye, il devait communiquer avec le comité royaliste, afin de savoir quand il conviendrait de diriger vers nos côtes les forces réunies à Jersey. Voici ce qu'il écrivit lui-même de sa prison au représentant Boursault, qui lui avait fait entrevoir la possibilité de sauver ses jours en vertu de l'amnistie.....

« On lève des légions dans lesquelles on enrôle tout ce qui se présente. Il est indubitable qu'il se fera une descente. On a plusieurs points de débarquement en vue: Cherbourg et Saint-Malo offrent de grandes difficultés. Il est probable qu'on se dirigera sur Noirmoutier. Douze à quinze mille hommes sont destinés à cette expédition. Moyra doit commander: le lieu du rassemblement est près de Southampton. La garnison de Jersey se compose de 4,000 hommes de milice et environ 2,000 hommes de troupes de ligne. Une petite flotille de quatre canonnières, quatre lougres et un bâtiment de transport, est aux ordres du prince de Bouillon, surnommé Godefroy (1).

(1) Prigent, que Puisaye, en 1803, continuait à traiter

Et il est en effet si vrai, si positif que l'Angleterre et l'émigration s'occupent d'un débarquement, qu'à cette même époque Vasselot, aide-de-camp de Puisaye, qui était à Londres, arrivait sur nos côtes, porteur de lettres du général en chef, du ministre de la guerre Windham et du chevalier de Tinteniac, toutes datées des premiers jours de janvier (nivôse an III), et adressées au comité de l'armée catholique et royale, pour qu'il persistât dans ses efforts et qu'il continuât la guerre que la suspension d'armes du 3 janvier

---

avec la plus grande bienveillance dans ses mémoires, et qu'il offrait comme un modèle de dévouement, avait, ainsi que beaucoup d'autres, faibli en face de la mort. Nous ne chercherons et nous ne trouverons jamais notre plaisir à ternir aucune fidélité, quelle qu'elle soit, mais nous devons dire ici que la lettre et les révélations que nous citons et qui sont restées inconnues à Puisaye, devenaient des actes certains et officiels pour les représentants en mission dans l'Ouest, au moment où le chef des insurgés bretons remettait au ministre anglais Windham comme un témoignage de la loyauté de Prigent, le billet suivant, écrit de sa prison: *Je serai fidèle à la mort comme je l'ai été pendant ma vie; ils ne sauront rien. Vive le Roi!*

Que de Bréchard, de Prigent et de Du Resto les guerres civiles n'offrent-elles pas!

ne devait que rendre plus vive et plus terrible.

« Je ne cesserai pas d'employer tous mes moyens pour que votre courage et votre constance ne soient pas abandonnés à eux-mêmes, disait le ministre Windham aux chefs de l'armée catholique. »

Et de Puisaye, s'adressant au comité par lettre du 7 janvier (18 nivôse), lui disait :

« Disposez tout. Il faudrait cent pages pour vous dire la dixième partie des raisons qui me retiennent ici. Si je n'y étais pas, tout serait perdu ; on vous le dira, je ne suis occupé que de notre affaire soir et matin. Il n'y a pas ici un Français qui ait obtenu le même degré de confiance que moi ; ils se perdent par leur indiscrétion et leurs jalousies...... Au surplus, tout va au mieux ; préparez les esprits, répandez de l'argent, et surtout ne tirez pas un coup de pistolet.

» .... Je vous envoie Vasselot que vous ferez conduire par Bruz et Pipriac, sur la rive droite de la Loire, par le canton de Caqueray. Il passera à la Vendée, viendra vous en donner des nouvelles et liera ainsi une correspondance nécessaire. »

Et, bien que cette lettre fût écrite d'Angleterre, sous la date du 7 janvier, le baron de Cormatin n'en avait pas moins exhibé une prétendue commission du même Puisaye, sous la date du 3, prise subitement dans le but de suivre les moyens de pacification que le général Humbert

avait offerts à Boishardy....... *Surtout ne tirez pas un coup de pistolet*, disait Puisaye.

Mais ce n'est pas tout, et si le doute pouvait encore rester à quelques-uns sur les projets et les menées secrètes du parti et de son major-général, baron de Cormatin, qu'on s'arrête au passage suivant de la lettre précitée de Puisaye au comité de l'armée catholique et royale. — « Que Cormatin me rende compte des tentatives qu'il a faites pour remettre ma lettre à Canclaux. Ce point déciderait tout ; mais sans cela, on agira efficacement....... »

Puisaye avait donc compté sur une défection; et le baron de Cormatin était chargé d'en traiter? — Oui: alors que tout se préparait à Jersey et à Londres pour un débarquement, alors que l'émigration importunait chaque jour Pitt et Windham, alors que les princes et M. de Bouillon convertissaient leur argent en or pour la campagne qui allait s'ouvrir, alors qu'on établissait une fabrique de faux assignats, que les prêtres, seuls hommes non armés de l'émigration, faisaient marcher jour et nuit, alors que des agents innombrables passaient des îles au continent, alors enfin que Puisaye n'attendait que le moment d'agir, et qu'il recommandait surtout de *ne point*

tirer un seul coup de pistolet....... Alors, ce chef, comptant sur une ancienne liaison avec le général commandant l'armée de l'Ouest, tentait près de lui une infâme subornation dont la preuve matérielle tomba aux mains des représentants.

Il venait, en effet, d'être appris, au moment même où Cormatin conférait à Rennes avec les représentants, que, parmi des papiers destinés au Comité militaire de l'armée catholique, et que l'on venait de saisir, il s'était trouvé une lettre de Puisaye à Canclaux, datée de novembre 1794 (frimaire an III). — « Vous jugez bien que le con» tenu de cette lettre nous laisse des inquiétudes, » écrivirent aussitôt Bollet et Boursault à leurs » collègues de Nantes. » Et, recommandant les plus strictes précautions, avant de laisser Cormatin communiquer avec Canclaux et Charette, ils décidèrent dans le premier moment, que Chérin, chef d'état-major de Hoche, se rendrait sans délai à Nantes, et, plus tard, que l'un d'eux, Boursault, s'y transporterait lui-même (1).

---

(1) De Puisaye, malgré toutes ces circonstances, malgré les ordres à Cormatin, pour la remise de sa lettre à Canclaux; malgré cette recommandation si précise que nous trouvons dans une lettre de lui, saisie sur Vasse-

Que le tableau sinistre et sanglant des assassinats de chaque jour, des trahisons de toutes les heures, des privations en tout genre qui font éclater le

---

lot, son aide-de-camp: *Surtout, ne tirez pas un coup de pistolet,* n'en persiste pas moins, dans ses mémoires, à dénier tout assentiment de sa part, ou toute coopération à l'idée d'une pacification. —Comment se fait-il, dans ce cas, que, recevant du Comité insurrecteur des rapports journaliers sur ce qui se passait, il ait prescrit à ce Comité *de ne pas tirer un coup de pistolet,* au lieu de lui dire positivement de s'abstenir de toute conférence. — Quant au pouvoir évidemment contrefait que Cormatin présenta, revêtu de la signature de Puisaye, pour se rendre près de Canclaux; si cet acte lui avait paru alors aussi condamnable qu'il le dit plus tard dans ses mémoires, quand Cormatin se fut perdu par ses indiscrétions, comment se pourrait-il que ce pouvoir ait été présenté, sans observation, joint à la suspension d'armes consentie et signée par Chantereau, Boishardy, de Solihac et Duval, membres du Comité; et que ce pouvoir relatât outre la signature de Puisaye, que chacun devait savoir être fausse, celles de trois chefs de canton, dont les noms peu lisibles, en raison de la vétusté de la pièce, nous paraissent être, *Clermont, — Dutertre, —* et *Toura......* — De deux choses l'une, ou Puisaye, en 1807, fait au profit de ses prévisions, fort bon marché des événements, ou ses compagnons d'armes, le Comité et les chefs de canton étaient bien peu scrupuleux sur les moyens qu'ils employaient.

mécontentement des populations et des garnisons s'offre au lecteur, et il comprendra comment les représentants et le général en chef, partagés entre les obligations résultant des décrets sur l'amnistie, et celles non moins impérieuses imposées par la défense du pays, durent croire qu'ils étaient joués, indignement trompés, peut-être sur le point d'être surpris.

« J'ai dû juger, écrivit Hoche aux administrateurs de Ségré, aussitôt qu'il eut connaissance de la rupture dénoncée par Turpin, j'ai dû juger (30 pluviôse) par l'insolente lettre de Turpin que ce misérable chef de voleurs a perdu le sens et les sentiments humains. — Que les coquins qui lui ressemblent rentrent, s'ils le jugent à propos; je vous déclare que désormais je ne me prêterai à aucune amnistie. Les brigands ne peuvent ignorer que Charette doit rentrer, c'est à eux à profiter de la clémence de la Convention Nationale, ou à se préparer à monter sur l'échafaud. Je vous prie de rendre ma lettre publique; je m'en rapporte, pour le surplus, à votre prudence et à votre patriotisme. »

— « Voici mon opinion, avait dit Boursault, dès le jour de son entrevue avec Cormatin : L'Anglais veut, à quelque prix que ce soit, une descente, afin de faire diversion dans le Nord; il veut se débarrasser des émigrés, les vomir sur nos côtes ou dans nos îles : le fait est constant. Le rapport de ce Prigent, que j'ai fait venir de Port-Malo, me le confirme, et le procès-verbal que le district de Port-Malo vous a aussi fait passer, vous le

preuve (1) dans ce moment-ci (24 nivôse), je crains tout et ne crois pas à la cessation d'hostilité, au retour sincère de ceux qui, le 3 janvier, disposaient leurs mouvements et commandaient les massacres. Ils ont vu que l'Anglais, ne pouvant effectuer de descente qu'après les grandes marées, au commencement d'avril, il était politique de nous endormir sur des barils de poudre, d'organiser leur insurrection dans le silence, et de ne pas éveiller les républicains jusqu'à ce moment. Les massacres journaliers appelleraient de nouvelles forces, et les chefs croient prudent de les faire cesser, mais ne vous y trompez pas, ils recommenceront, lorsqu'ils croiront pouvoir le faire impunément..... »

Et cette opinion, émise dès les premières entrevues de Boishardy et de Humbert, ayant bientôt acquis une force nouvelle, que les récits et les rapports des administrateurs ne permettaient pas de contredire, la plus sinistre défiance suc-

(1) Les révélations de Prigent avaient, en effet, appris aux représentants que 5 à 600 gentilhommes émigrés se tenaient dans les îles de Jersey et de Guernesey, sous les ordres de M. d'Hervilly, que nous avons rencontré à Rennes et à Nantes dans les premiers moments de la révolution. Entretenus aux frais du trésor anglais à raison de 36 livres par mois, ces mécontents formaient, avec des compagnies composées de domestiques, et de gens du tiers, une force de quelques milliers d'hommes, dont l'Angleterre avait le plus grand désir de se débarrasser. — Beaucoup d'émigrés, ajoutait Prigent, avaient gagné le continent pour se soustraire à l'affreuse misère où ils étaient.

céda aux courts instants d'espérance et de paix que les dispositions de l'amnistie avaient fait naître. A peu de jours de là, en effet, Boursault, se mettant en route pour Nantes muni de la lettre pour Canclaux, sans savoir si c'était un crime de plus qu'il aurait à constater, apprit, par les rapports unanimes du Morbihan et des Côtes-du-Nord, qu'un mouvement général, une attaque inopinée contre les républicains, allait avoir lieu, et que les rebelles avaient formé le projet de s'emparer d'Hennebon, de Lorient et du Port-Liberté, en même temps qu'ils feraient invasion dans les autres districts.

CHAPITRE VII.

INSURRECTION GÉNÉRALE DU MORBIHAN AU MOMENT DE LA PACIFICATION. — COMBATS DU GUÉMENÉ ET DU FAOUET. — MORT DE CALAN, DIT SALOMON.

Dans la cruelle perplexité où se trouvaient Hoche, les Représentants, les Administrations locales et les chefs de cantonnements qui devaient s'abstenir de toute attaque et garantir cependant les intérêts et la dignité de la République, un pouvoir entre tous rendit d'éminents services à la cause nationale. Sans cesse préoccupé de la situation des pays insurgés, le bureau central de Vannes, que présidait l'adjudant-général Mériage, auquel avaient été adjoints les citoyens d'Haucour, Claire, Lucas et Guérin, n'avait cessé de suivre

tous les mouvements de l'ennemi et de surprendre souvent ses secrets. C'était à ce bureau et au zèle infatigable de ses membres que l'on avait dû la connaissance des proclamations du Comité insurrecteur, l'arrestation de du Resto et ses révélations; les confidences de Bréchard et la réunion de ces rapports de tous les moments, qui avaient fait dire à Brue et à Boursault, dès la conclusion d'une suspension d'armes, que les rebelles cachaient de funestes projets; que leur soumission n'était que simulée. D'autres faits devaient confirmer ces soupçons, et il fut appris, en effet, par des rapports reçus au bureau central des cantonnements du Morbihan dans les derniers jours de nivôse:

« Que le pays comptait autant de rebelles que d'habitants; que les campagnes n'attendaient qu'un signal pour fondre sur les villes désarmées ou dépourvues de troupes; et que les châteaux habités par les gentilshommes qui avaient été relâchés en vertu de l'amnistie, devenaient autant de foyers de contre-révolution, où les rebelles prenaient leurs mesures pour une levée en masse. »

Ces choses se disaient et s'accréditaient dans un rayon étendu, en même temps que Guermeur et Guezno les répétaient jusque de Quimperlé, quand

des renseignements nouveaux vinrent jeter un jour inattendu sur les projets de l'ennemi. (1)

« Desilz et Cadoudal, portait une révélation faite récemment par un transfuge (1.er pluviôse an III), se sont rendus auprès du comité central pour préparer des mesures contre-révolutionnaires. Des membres de ce Comité ont voulu leur faire signer plusieurs actes (2); ce que ceux-ci ont refusé de faire. En conséquence de ce refus, ils se sont rendus en Basse-Bretagne, où ils ont établi, dans une métairie, un conseil indépendant du Comité central, composé de sept ou huit membres, savoir: les deux de Silz, Cadoudal, les deux Lemercier, un inconnu des environs de Lorient et autres. — D'après ces actes d'indépendance ils ont arrêté de s'occuper à *chouanner*, afin de grossir leur caisse des dépouilles des patriotes; ils ont également décidé de tomber sur Ploërmel, Auray, la Roche-Bernard, et cela le plus promptement possible. Leur dessein est de se retirer de ces villes aussitôt qu'ils les auront prises, qu'ils auront pillé et assassiné les autorités constituées, et de se séparer deux jours après les expéditions..... »

---

(1) De Puisaye ne cesse, dans ses mémoires, de se targuer des intelligences qu'il avait dans le parti républicain, et d'y opposer la scrupuleuse fidélité que les royalistes mettaient à garder les secrets de leur parti: s'il pouvait être que ce chef de rebelles nous entendît, il aurait aujourd'hui bien des déceptions à ajouter aux plaintes qu'il articule contre les hommes qui partagèrent ses travaux.

(2) Les actes préliminaires de la pacification.

La même déclaration dont nous avons une copie transmise par le représentant Brue à son collègue Guezno, nous apprend que : — Guillemot était aussi membre de ce nouveau Comité, qu'il y jouissait de la plus grande influence, qu'il avait 800 hommes sous ses ordres ; — qu'un nommé Berthelot était chargé du canton d'Elven ; que Lantivy, présenté dans la déclaration comme un scélérat consommé, était chargé de la partie de Pontivy ; que Duchemin avait la direction du canton de la Roche-Bernard ; que toutes les femmes des environs de Grand-Champ, Bignan et Saint-Jean Brévelay travaillaient à des vêtements destinés aux rebelles ; que ceux-ci s'abstenaient de porter la cocarde blanche pour mieux tromper la surveillance des républicains ; mais qu'ils avaient des scapulaires de couleurs variées, à l'aide desquels ils pouvaient se reconnaître ; que le conseil se tenait dans les métairies placées près les marais de Grand-Champ, dans la forêt qui y est contiguë, et quelquefois à un pont de pierre placé sur la route de Vannes à Locminé, pont sous lequel le cadavre d'un tisserand de Grand-Champ, suspecté par eux, avait été récemment précipité ; que chaque chef se rendant au conseil, y arrivait escorté de 20 à 30 hommes ; qu'ils s'approvision-

naient de toutes les denrées dont les campagnes voisines pouvaient disposer; qu'ils payaient la plupart de leurs dépenses en numéraire; que tous leurs partisans étaient armés, et qu'ils parlaient de diriger leurs premières attaques sur Ploërmel et Auray.

Et il était aussi appris par une note additionnelle, certifiée par les administrateurs Gaillard, Robert et Hervé de Ploërmel, que ces mêmes rebelles avaient des intelligences à Lorient et au Port-Liberté, d'où ils avaient tiré des draps et de la poudre; et que le projet du comité *était de faire assassiner Boulainvilliers*, auquel ils reprochaient des exactions, en même temps qu'il persistait à se tenir séparé d'eux et à rester sous les ordres du comité central. Une autre déclaration du 2 pluviôse, faite par Perio, pris dans les derniers jours de nivôse, et que nous avons vu figurer dans l'organisation du comité particulier de Rochefort, apprenait que le plan ainsi formé par les insurgés du Morbihan, était de jeter l'épouvante dans toutes les communes de l'intérieur à la fois, de s'embusquer simultanément sur toutes les routes pour y attaquer les bleus, afin d'empêcher de la sorte les colonnes républicaines de se porter en force vers la côte

pour le moment où les Anglais s'y présenteraient.

D'ailleurs, comment douter de ces faits, l'alarme des patriotes est générale, et nous avons, à l'appui des dires que nous venons de rapporter, la déclaration du citoyen Georgelin, ex-religieux de l'abbaye de Lanvaux, qui, se trouvant le 26 nivôse au bourg de Grand-Champ pour des affaires particulières, y a été saisi par les brigands, conduit les yeux bandés dans la métairie du Grého en Brandivy, où se tient le conseil précité. Là il a vu un dépôt d'armes, des balles à pleins paniers et des chefs occupés à donner des ordres. On lui a demandé 10,000 livres payables sans délai; et déjà, entraîné vers un bois où il allait être passé par les armes, il n'obtient la vie qu'en se laissant conduire successivement par les brigands qui le tenaient garotté, dans plusieurs villages de Bieuzy, où il fut assez heureux pour trouver d'anciennes connaissances qui lui avancèrent la somme de 6,000 livres, à l'aide de laquelle il recouvra sa liberté.

D'ailleurs, la trame s'étend sur le pays entier: ici, comme à Crach et à Baden, de nombreux enrôlés, sous la direction de l'émigré de Robien, nouvellement débarqué, se cachent dans des

souterrains où ils ont amassé des armes, des grains et des munitions de guerre; ici, comme à Elven, les insurgés sont secondés par les autorités constituées au nom même de la République, et c'est le maire Gambert qui, dévoué aux intérêts de la faction, a ménagé, sous un four placé derrière sa maison, une cachette où sont des lits sur lesquels les De Silz, Guillemot et Cadoudal se sont plusieurs fois reposés..... Mais le complot va éclater, et voici le propriétaire d'une maison de campagne, nommé *Le Reste*, près du Guémené, qui annonce, dès le 4 pluviôse, à l'administration du Faouët, qu'il a vu une nombreuse colonne de chouans passer dans ses allées, commandée par un chef aux cheveux épars, dont les pistolets anglais brillaient à une ceinture de soie qui lui serrait les reins. Les hommes de sa troupe, dans une tenue peu régulière, se déroulent en longues files; et, au milieu des costumes les plus bizarres, sous les vêtements grossiers de la campagne, on remarque l'allure plus dégagée de quelques hommes de la ville qui portent, comme le chef principal, ou des ceintures, ou des bonnets de police rehaussés de crépines et de galons en or et en argent. Tous, d'ailleurs, sont pourvus de fusils à un ou

deux coups, de pistolets, de sabres; il y en a qui n'ont que des fourches et des bâtons; les vivres qu'ils traînent à leur suite sont portés par des misérables qui ont dû précédemment n'avoir d'autre industrie que la mendicité.

Ces faits ne sont pas exclusifs au district du Faouët, ou aux communes des environs de Grand-Champ. Il est su, en effet, presque au même moment, du 5 au 10 pluviôse, qu'Hennebon, Plouay et les communes environnantes sont attaquées et couvertes d'hommes armés, que Grand-Champ, le Guémené, Pontivy, Baud, Loc-Miné, Ploërmel, Guer, dans le Morbihan, sont attaqués; que Rostrenen et Loudéac, dans les Côtes-du-Nord, sont inondés de rebelles (1); que Melgven

(1) Un jeune homme de 17 ans, nommé Andrieux, étant parvenu à s'échapper de l'un de ces rassemblements, le signalait ainsi qu'il suit: « Dans les bois de Corel, à une » demi-lieue du Mur (district de Loudéac), les brigands » se sont pratiqué un placis d'environ 4 journaux, où ils » se réunissent au signal et aux ordres de leurs chefs. Ils » ont laissé au centre un hêtre fort élevé, à la cime du- » quel un crucifix d'étain a été placé. Le 7 et le 8 de ce » mois (germinal), on s'y est assemblé au nombre de 3 à » 4000, l'objet était de continuer l'organisation des der- » nières levées. On y a fait l'élection des sergents et des

et le canton de Rosporden sont sourdement agités dans le Finistère ; que les environs de Ségré et de Châteauneuf le sont encore davantage, et que le dernier de ces districts est envahi sur plusieurs points, sans que les républicains puissent contenir la rebellion. Port-Brieuc, chef-lieu de département, avait lui-même été attaqué il y avait à peine un mois (nuit du 8 au 9 nivôse), et sa faible garnison de 80 hommes n'avait pu être renforcée.

Mais quels sont donc les hommes qui prennent ainsi les armes et recommencent la guerre, quand sur d'autres points on parle de paix ? — *Ce sont les suspects et les gentilshommes que vous avez relâchés des prisons où nous les avions renfermés*, disent plusieurs districts, et notamment ceux de Pontrieux et de Quimperlé. Et si cette improbation d'un acte d'amnistie et d'humanité rappelle l'intensité de nos discordes civiles, il faut bien que nous reconnaissions au moins le prétexte d'une telle récrimination dans le fait que

---

» caporaux. Le chef, homme trapu, était habillé d'une » carmagnole bleue, chapeau à grande cuve ; il était » armé d'un sabre et d'un fusil à deux coups ; il se » faisait appeler du nom de Boishardy. »

nous devons constater comme historien : c'est que ce Cadoudal et ce Le Mercier, que nous voyons à la tête du mouvement qui se prononce, étaient, il n'y a qu'un mois détenus à Brest; et que l'un d'eux, Cadoudal, a dû à l'esprit de conciliation qui dirige les représentants de voir sortir de cette même prison, cinq membres de sa famille, après qu'il s'en était échappé lui-même favorisé par la liberté qu'on lui avait donnée de se promener dans les cours. Permis à d'autres de signaler sa conduite comme la fermeté d'un homme qui ne transigea jamais; mais qu'il nous soit permis à nous de rappeler aussi que c'est à l'humanité des représentants que lui et sa famille durent leur sortie de prison, en témoignage des efforts que la Convention tentait en ce moment pour la cessassion d'une guerre impie.....

Mais de quelle utilité peuvent être ces réflexions? l'esprit de parti, n'aura-t-il pas toujours les mêmes allures et ne savons-nous pas que Puisaye et l'émigration qui se concentre à Jersey débarquent journellement leurs envoyés sur nos côtes et redoutent les suites d'une pacification qu'ils s'efforcent de présenter comme un piége.

Quelques mesures de défense ont cependant été prises, en conséquence des avis récents du

bureau central de Vannes (1). Mais Brue, qui est à Vannes; Corbel, qui est à Baud; Guezno, qui est à Quimperlé; et Guermeur, qui se rend à Hennebon, ont été pris au dépourvu, et les points sur lesquels ils se dirigent seront attaqués avant qu'ils y soient rendus. C'est en vain qu'ils se sont d'ailleurs adressés les uns aux autres pour obtenir des renforts: chaque localité, dans l'imminence du danger, se refuse à toute réquisition et ne songe qu'à son salut personnel. Inutilement Corbel, qui se trouve à Baud, entouré d'ennemis, s'adresse-t-il au district d'Hennebon au moment où on vient de lui enlever cent hommes pour garantir Pontivy; Hennebon a lui-même à se défendre de 7 à 800 rebelles qui se réunissent à Plouay. Au Faouet, on compte à peine cinquante et quelques hommes de garnison; le Guémené n'est pas mieux défendu; Vannes est encombré d'insurgés détenus qui menacent de se révolter: nulle part il n'y a de troupes, les vivres et les munitions sont aussi rares que les soldats; et ainsi pressés par la

(1) Un nommé Lecuyer fournit, dans cette circonstance, les renseignements les plus utiles et les plus précis sur leur premier projet, qui avait été d'attaquer Baud, Ploërmel et Auray.

famine et les rebelles, les patriotes s'attendent aux plus cruelles exactions, à la mort. — *Si j'ai échappé aux brigands de Paris*, écrit Corbel à l'agent national d'Hennebon, *et que je succombe sous le fer assassin des hommes de mon pays, sois sûr au moins que je mourrai ton digne et fidèle compatriote.*

Telles étaient les inquiétudes et les justes appréhensions des patriotes, quand, le 9 pluviôse, avant le jour, les avenues et les hauteurs du Guémené se trouvèrent couvertes de rebelles. Le commandant de la Chastre, qui avait sous ses ordres une compagnie de grenadiers, avec laquelle il tenait garnison au Guémené, est lui-même surpris ; et, sortant à peine vêtu de chez lui pour courir à la caserne, il est forcé d'enfoncer une fenêtre pour parvenir à ses grenadiers et les réveiller. Entouré d'une trentaine d'hommes, dont plusieurs sont en chemise, il se porte bravement au-devant de l'ennemi, et, rencontrant aux premières lueurs du jour une colonne qui s'avançait dans l'une des principales rues du Guémené, il faisait battre la charge pour marcher à elle, quand il entendit crier, *ne tirez pas, nous sommes citoyens*. Mais, à peine a-t-il fait quelques pas, qu'il est assailli par une grêle de balles.

Plusieurs de ses hommes tombent, et l'un de ses sergents-majors ayant été blessé, est saisi par les brigands, qui lui disent de crier *vive le Roi.* — Non, notre dernier cri est *vive la République*, répond ce sergent; et il tombe percé de coups..... Sur les autres points, le combat n'était pas plus favorable aux républicains, forcés, dans leurs corps-de-gardes et leur caserne; ils avaient tenté en vain de se porter vers la Maison-Commune; deux pièces de canon qui y avaient été imprudemment renfermées, furent enlevées par les rebelles; et il ne resta au commandant de la Chastre d'autre ressource que de se retrancher dans le château avec une quarantaine de grenadiers, dont vingt-sept seulement pouvaient soutenir le combat. Les chouans, toutefois, ne cherchèrent pas à les inquiéter dans ce nouveau poste; et, s'étant contentés d'abattre l'arbre de la liberté, de brûler les papiers de la commune et de piller la caserne, on les vit se retirer vers les hauteurs qui dominent Guémené, emmenant avec eux les deux canons qu'ils avaient pris, les armes qu'ils avaient arrachées aux républicains blessés ou tués, ainsi que leurs uniformes et leurs bonnets à poil, dont quelques chefs se parèrent à la tête de leurs bandes.

Mais ce point ne devait pas seul être attaqué. Dans le milieu du jour un officier et deux chasseurs de la garnison de Guémené arrivèrent au Faouët dans le plus grand désordre, et y jetèrent l'épouvante. Les administrateurs de ce district, et parmi eux le Goarant, Graverand, le Gorgeu, montrèrent cependant la plus ferme volonté de se défendre ; et, des renseiguements pris sur les mouvements de l'ennemi qui se portait en masse par la route d'Hennebon, ne laissant plus de doute sur sa prochaine arrivée, des ordonnances furent expédiées à Scaër, Carhaix et Quimperlé pour y demander de prompts secours. — La petite garnison du Faouët, composée de 12 canonniers, de 30 hommes de garde nationale, de 37 hommes de ligne et de 5 chasseurs à cheval, prit en même temps les dispositions les plus énergiques. La nuit régnait déjà, et les préparatifs de défense se continuaient, quand, sur les 9 heures du soir, les sentinelles placées sur les routes de Saint-Fiacre et de Scaër furent assaillies ainsi que l'administrateur le Goarant, qui se rendait en armes au directoire, accompagné d'un tambour et de quatre fusiliers. La générale bat aussitôt, les deux pièces de campagne qu'avaient les républicains sont mises en batterie sur la

place de la liberté, et, aux cris mille fois répétés de *vive la République*, le combat s'engage avec une résolution remarquable de la part de la faible garnison du Faouët.... Cependant les rebelles atteignaient déjà le centre de la ville et débouchaient sur la place, quand quelques gardes nationaux et les 5 chasseurs à cheval que nous avons mentionnés, les chargèrent avec intrépidité, et parvinrent à les refouler en leur tuant plusieurs hommes; mais, au même moment, d'autres colonnes plus épaisses s'avançaient par la rue de la Révolution, jusques sur le corps-de-garde des républicains, et le combat se prononçait ainsi sur tous les points, soutenu par une fusillade des plus vives. La rue de la Révolution et la place de la Liberté se dégagent cependant, et les rebelles, en laissant une vingtaine de morts et des blessés sur le champ de bataille, ne soutiennent plus le combat..... *Ils sont en fuite*, dit le rapport que nous consultons, *et l'air retentit de leurs hurlements et des cris mille fois répétés de vive la République !* — A minuit, les sentinelles de la rue de la Révolution furent de nouveau attaquées ; mais sans que la lutte se réengageât d'une manière générale. A la pointe du jour, les patrouilles saisissent quel-

ques blessés et des hommes qui n'avaient pu fuir. Parmi eux était Calàn, dit Salomon, un de leurs chefs, passant pour avoir dirigé l'expédition, ainsi que les mouvements qui s'étaient manifestés dans les environs d'Hennebon.

Mais laissons un instant le Faouët et le représentant Guezno qui vient d'y arriver, pour apprécier le mouvement de contre-révolution qui éclatait ainsi au milieu des pourparlers de la pacification. C'est Brue qui va nous rendre compte de la situation du pays. Sa lettre est du 13 pluviôse, datée de Pontivy et adressée à son collègue Guermeur.

« J'arrive à l'instant du Guémené, où j'étais hier soir avec le général Danican. (Ils étaient partis de Vannes le 11.) J'allais me rendre au Faouet, mon avant-garde était même partie, lorsque j'ai reçu deux lettres du *bureau central* à Vannes infiniment pressantes. En effet, elles ne m'annoncent pas moins qu'un rassemblement considérable à Grand-Champ, avec intention d'attaquer Vannes. Comme cette ville est entièrement dégarnie, Danican a donné ordre à toute la garnison de Locminé de s'y rendre de suite par Grand-Champ. Je pars à l'instant pour me rendre à Locminé avec 60 grenadiers et 20 chasseurs. Là, je verrai ce que faire. Danican est parti avec une des colonnes qui doit se diriger sur Baud..... J'ai été attaqué hier à mi-chemin de Pontivy au Guémené, j'ai perdu deux hommes, desquels le jeune Chantrel, adjoint de Champeaux. »

Et écrivant quelques heures plus tard à son collègue Guezno, qu'il n'avait pu rejoindre au Faouet, il lui témoignait de nouveau toute son inquiétude pour Vannes et Auray, en lui apprenant que la municipalité du Guémené, ou quelques-uns de ses membres, paraissaient n'être pas étrangers à la surprise de cette place. — Une déclaration faite au comité révolutionnaire d'Auray vient, en effet, ajouter de nouvelles alarmes à ces désordres : Une femme de Pluvignier apprend que tous les jeunes gens de cette paroisse et des cantons voisins se mettent en mouvement après avoir reçu l'ordre de prendre leurs armes et du linge ; que le jeune de Robien, Louis Plumiau et un nommé Cornelie, fils d'un menuisier d'Auray, sont à leur tête. Nul doute d'ailleurs sur leurs intentions. La municipalité de Pluvignier, les archives, le drapeau, les écharpes et les armes des républicains ont été pillés ou enlevés. C'est une colonne de plus qui se met à courir le pays, et elle est bientôt aux portes d'Auray, arrêtant et rançonnant toutes les personnes qui se montrent.

Mais, dans ce même moment, et malgré la marche de Brue et de Danican sur Locminé, la ville de Baud et le représentant Corbel qui s'y trouve cerné avec un petit nombre d'hommes,

sont attaqués dans la nuit du 15 au 16. — Un jeune enfant, qui demeurait en dehors de la ville, ayant pris la fuite au-devant de l'ennemi, donne cependant le temps au représentant et à la garnison de se porter en avant. Les rebelles, troublés à leur tour par cette attaque inopinée, prennent la fuite et entraînent les républicains jusques dans la commune de Quistinic. Il y eut sur ce point plusieurs rencontres dans lesquelles les vêtements des prêtres Calvé et Cilard furent retrouvés couverts de sang et percés de balles. Ces deux prêtres passaient avec un nommé Guehennec, qui fut également pris, pour les chefs des bandes qui avaient leur repaire dans cette région. Des prisonniers, des blessés et quelques morts furent le résultat de la journée.

Les armes républicaines reprenaient donc le dessus, et l'exemple des patriotes du Faouët portait déjà ses fruits. Les nombreux attroupements qui étaient venus fondre sur ce district s'étaient en effet repliés vers Hennebon et Plouay, où l'adjudant-général Evrard, à la tête des forces disponibles de Lorient, les eut bientôt atteints près la chapelle du Trescoët. Sept ou huit des insurgés périrent, plusieurs furent pris les armes à la main, ayant des balles sur eux et des notes pour des

messes dites ou à dire. D'autres rassemblements qui s'étaient formés dans les environs de la forêt de Conveau, et dont la seule présence avait terrifié les administrateurs de Rostrenen qui prirent lâchement la fuite avec leurs archives, se dispersèrent, et, suivant leur tactique, rentrèrent dans leurs habitudes de vie domestique pour se soustraire à la poursuite des républicains. — Quant au corps principal de la rebellion que les représentants Brue et Guermeur, aidés du général Danican, cherchèrent vainement dans les environs de Grand-Champ, il n'en fut plus question pour le moment, et Vannes, Auray, Pontivy, Ploërmel et les autres grandes communes de cette région purent se remettre des justes inquiétudes que ces troubles avaient fait naître.

Une lettre de Corbel à son collègue Guezno, datée du 18 pluviôse, vint cependant jeter quelque doute sur le repos qui paraissait avoir provisoirement amené la rentrée des colonnes républicaines. Cette lettre annonçait à Guezno que les communes insurgées des rives du Blavet faisaient de grands mouvements dans le but d'arracher aux patriotes leur chef Calan dont l'affaire s'instruisait en ce moment. Ce Calan, jeune paysan de la commune de Plumeliau, avait quitté sa pro-

fession de valet de ferme pour prendre les armes avec les réquisitionnaires qui attaquèrent Pontivy en 1793, et s'était trouvé pourvu du commandement d'une bande de 3 à 400 insurgés, par suite de ses hauts faits de chouannerie. Ayant dirigé la prise de Pontscorff, il fut établi, par son interrogatoire, que lors du pillage exercé dans ce lieu, il avait pris un enfant de dix ans et lui avait mis les pieds dans le sang d'une femme tuée d'un coup de fusil, en lui disant qu'il fallait *s'habituer de bonne heure au sang*. Mis en déroute lors de l'attaque du Faouët, il n'avait trouvé d'autre moyen de se soustraire aux patrouilles sorties de cette ville qu'en se réfugiant dans le château de Kerdréau, propriété de la famille du Botdéru, ou il se cacha au-dessus d'un ciel de lit. Découvert par un garde national, Calan fut saisi et amené devant le représentant dans le costume où il s'était trouvé la veille à la tête des insurgés. Affublé d'un habit d'officier de garde national qu'il avait tué de sa main peu de jours auparavant, il en portait encore les épaulettes. A son chapeau brillait une large cocarde blanche faite de l'écharpe d'un officier municipal de Pontscorff, sur laquelle il avait fait broder une fleur de lys en argent avec les noms de Jésus et de

Marie, une croix de plomb était au milieu de cette cocarde ; et il avait au-dessus de la cuve de son chapeau un long panache formé de plumes noires qu'il avait enlevées à une citoyenne de Pontscorff. Retenu en prison jusqu'à ce qu'on pût le traduire au tribunal criminel de Vannes, il fut successivement transféré du Faouet à Hennebon, et de là à Vannes, sous l'escorte d'un détachement de 200 hommes dont Brue était accompagné en revenant d'une courte excursion qu'il avait faite à Quimperlé, pour y conférer avec ses collègues. C'était le 25 pluviôse, arrivé le 24 à Hennebont, Brue avait fait extraire de la prison Calan et cinq prisonniers qu'il amena avec lui. Arrivés à une petite lieue de Landevant, Brue et son escorte furent attaqués par plus de 200 rebelles. Le combat s'engagea, mais devenait inégal par l'arrivée successive de nombreux détachements appartenant aux insurgés (1). Craignant

(1) Le président du bureau central de Vannes affirme dans l'un de ses rapports que Cadoudal et Lemercier, informés de la marche de Brue par un exprès que leurs affidés leur expédièrent d'Hennebon, dirigèrent en personne l'attaque qui devait délivrer Calan. Le même rapport porte la perte des rebelles à 42 morts.

alors de se voir enlever son principal prisonnier, Brue le fit fusiller sur place, et, rendant compte de sa conduite le soir même à ses collègues, il leur disait :

« Le fameux prophète Salomon n'est plus de ce monde.... J'ai exécuté ce dont nous étions convenus, et qui est une règle générale en pareil cas. La leçon a été bonne, et j'espère qu'elle fera impression. Les brigands ont eu 20 hommes tués, 5 ont été pris couverts du sang de nos camarades, et ils ont été aussi fusillés sur le champ. Nous ne pouvions pas les garder sans risques. D'ailleurs nous avions eu quatre grenadiers blessés, et toute la troupe demandait à grands cris cette juste vengeance..... Le lieu où nous avons été attaqués, est célèbre par les assassinats que ces brigands y ont commis depuis le commencement de la chouannerie. Là, trois canonniers ont été tués, des prêtres réfractaires ont été enlevés au détachement qui les conduisait ; un chasseur d'ordonnance y a eu son cheval tué; moi j'y ai reçu, le 18 frimaire, onze coups de fusil ; Calan y a été vu à la tête de 200 rebelles ; un exemple y était donc nécessaire..... Tous les autres prisonniers du Faouët et d'Hennebon sont sains et saufs. Ils ont été respectés et vont demain à Vannes.

Cette précipitation à faire fusiller Calan, fut, toutefois, improuvée, et Brue crut devoir, pour sa justification, en écrire au Comité de salut public, dès son arrivée à Vannes.

Ainsi se termina cette nouvelle attaque des rebelles, du moins dans le Morbihan. Et, pour un instant encore, le tocsin cessa de se faire entendre, et la cornemuse qui servait de moyen de ralliement aux rebelles, suspendit ses sons plaintifs. Mais d'autres points furent troublés, et les districts de Châteaugontier et de Châteauneuf, en particulier, furent témoins dans la Mayenne, et Maine-et-Loire, aux mêmes jours et aux mêmes heures, du 9 pluviôse au 20, des mêmes attaques, des mêmes troubles, des mêmes crimes. — Les pillages et les assassinats, les vols de diligence, les enlèvements d'armes, les attaques de front et par masses, tout ce qui constituait une reprise d'armes eut lieu; et nous apprenons par une lettre de l'agent national de Châteauneuf, que toutes les nuits de cette courte période servirent à couvrir les coupables menées des insurgés. — La Basse-Normandie et le district de Vire, furent le théâtre d'attaques du même genre, et je remarque entre les faits cités par l'agent national Laisné, un trait d'énergie qui prouve au moins que, si les patriotes étaient incessamment menacés et souvent au moment d'être surpris, ils savaient aussi parfois en imposer aux hommes qui venaient les égorger jusque dans leur lit. Couché avec sa femme

et entouré de ses enfants, le citoyen Le Petit, de la commune de Bernière, entend tout-à-coup, sur le minuit, une nombreuse bande de chouans qui frappent à sa porte et en demandent l'ouverture. — *Monte, monte vite au grenier*, dit Le Petit à sa compagne, *et conduits avec toi nos pauvres enfants.* A peine ce mouvement s'exécutait-il dans la famille Le Petit, que la porte de la maison est enfoncée. Les chouans entrent, allument une lumière au feu du foyer et cherchent partout le pauvre père de famille..... Apercevant l'échelle qui conduit au grenier, plus de doute. — *Le b..... est dans le grenier, montons-y.* L'un d'eux met en effet le pied à l'échelle, mais à peine a-t-il franchi deux ou trois degrés, que Pierre Le Petit lui lâche un coup de fusil à bout portant et le renverse. Les autres, effrayés, sortent et appellent du secours. La maison se remplit de chouans; et, criant, jurant, brisant, jetant tout à terre, ils disent à Le Petit que s'il ne descend, ils vont mettre le feu à la maison. Aussitôt un deuxième d'entre eux s'élance dans l'échelle et se dirige vers la trappe qui donne entrée sur le grenier. Le Petit veut faire feu, mais son fusil rate.....? Ah! *nous le tenons, nous le tenons*, s'écrient les chouans: *avance*.....,

Mais Le Petit ne s'est point ému, il a réarmé son fusil, tire et renverse celui qui montait..... La troupe entière des rebelles se déconcerte, et les habitants, bientôt excités par cet acte de courage, leur en imposent assez pour les décider à prendre la fuite.

Certes, je ne voudrais pas renouveler par mes récits des haines et des préventions qui, heureusement s'effacent tous les jours, mais qui ne comprendra l'indignation que durent causer aux républicains ces faits et cette conduite. Il me suffira, sans doute, pour la peindre, de rapporter la lettre que le général Danican, dont la modération fut plusieurs fois taxée de trahison, adressa du Guémené à Boishardy, sur les événements que nous venons de passer en revue.

— « Le général en chef m'a chargé de faire tenir à Labourdonnaye une lettre venant de Cormatin, mais il m'a été impossible de la lui faire remettre ; je vous l'adresse, vous en ferez tel usage qu'il vous en plaira. — Je dois, au reste, vous dire franchement que vous et ce que vous appelez l'armée catholique et royale, me paraissez indignes de l'indulgence qu'on a eue pour vous jusqu'à présent. Vous ne cessez de piller et d'égorger partout, tandis que nous ne cessons de faire grâce à des gens qui méritent l'échafaud. — Nos soldats s'indignent, et bientôt je vous apprendrai qu'une poignée de gale-

riens, de prêtres et de nobles ne feront pas la loi à ceux qui ont juré de maintenir la république.

Vous et vos gens parlez sans cesse d'honneur et de religion, et vous profitez d'une amnistie que vous ne méritez pas, pour assassiner plus que jamais. — Vous serez bientôt l'exécration d'un peuple dont vous causez tous les malheurs.

Le Guémené, 14 pluviôse an III.

AUG. DANICAN. » (1)

Comment, en effet, ces haines, cette aveugle fureur des partis, cette soif de la vengeance et du sang, ne se fussent-elles pas réveillées. Une adresse et des instructions du comité insurrecteur du Morbihan furent saisies pendant les événements mêmes de la crise; et ces adresses et ces instructions, en retraçant le passé, appelaient les plus cruelles représailles et repoussaient l'amnistie comme *un piège tendu aux gens simples de la campagne, dans le but de les désarmer et de les faire rentrer dans leurs foyers pour les immoler plus facilement.*

---

(1) Comment se fait-il, cependant, que ce même Danican, dans des mémoires imprimés à Londres, en 1798, ait dit, que s'il s'était trouvé à Vannes au moment du débarquement des émigrés à Quiberon, il se serait joint à eux!..... Il n'y a que les guerres civiles et les révolutions qui fournissent de telles études à faire.

— « S'ils veulent vous donner la paix, continuaient-ils, pourquoi ces recherches journalières, pourquoi ces massacres réitérés ? Que ne font-ils retirer leurs soldats égarés, qui tous les jours vous inquiètent et vous oppriment, et tiennent dans leurs griffes l'innocente brebis..... Revenez à nous, disaient-ils en terminant, aux républicains qu'ils engageaient à la défection, revenez à nous ; car nous n'irons point à vous. »

Et, soutenant ce nouveau dire de tous les moyens en leur pouvoir, ils avaient, en effet, usé des choses saintes elles-mêmes, pour entraîner à leur perte et à des crimes, des malheureux auxquels ils montraient *une lettre envoyée miraculeusement par Notre Seigneur Jésus-Christ*, *écrite de sa propre main et dictée de sa sacrée bouche*. Suivant le témoignage de ceux qui la colportaient, cette lettre, trouvée *depuis d'Arles jusqu'en Languedoc*, *avec le Signe de la Croix*, *avait été expliquée par un enfant de sept ans, qui n'avait jamais parlé* (1).

C'était, d'ailleurs, dans ces mêmes circonstances qu'avait paru la lettre pastorale de l'évêque de Dol (1.er janvier 1794—11 nivôse) aux prêtres

(1) Voir aux pièces justificatives, n.° 52.

insermentés de l'armée catholique et royale de Bretagne, et cette lettre, comme on le sait, n'était qu'une exhortation à la guerre.

CHAPITRE VIII.

TRAITÉ DE LA JAUNAIS. — PRÉSENCE DE CHARETTE ET DES CHEFS VENDÉENS A NANTES. — ADHÉSION DES CHEFS DE LA CHOUANNERIE. — SITUATION PARTICULIÈRE DE LA BRETAGNE ET DES PAYS DE LA RIVE DROITE DE LA LOIRE.

Quelque alarmants que fussent les événements que nous venons de rapporter, quelque sinistre conséquence qu'ils fissent pressentir (1), la Convention et le plus grand nombre des représen-

---

(1) De la Roberie et le chevalier de Tinténiac venaient en effet de débarquer sur les côtes de la Vendée et de la Bretagne, munis des instructions de Puisaye et du cabinet anglais pour engager les insurgés à se tenir en mesure d'agir. Le premier avait péri dans les boues d'un marais de la Vendée, mais le second avait remis aux

tants en mission ne désespérèrent point d'un rapprochement. Les pourparlers entamés à Nantes entre les représentants qui avaient fait de cette ville le centre de leurs opérations, et les chefs vendéens, dont plusieurs s'étaient montrés au spectacle et dans les rues, étaient en effet du plus heureux présage. Charette offrait d'ailleurs par ses qualités personnelles, tous les moyens d'arriver à une franche et loyale réconciliation : les républicains comptaient beaucoup sur son autorité et ses dispositions. — Une première entrevue avait eu lieu vers le 20 nivôse, et c'était en conséquence de ces ouvertures, que Ruelle et Delaunay, deux des représentants, porteurs de l'acte d'amnistie, s'étaient rendus de Nantes à Paris, dans le but de prendre près du comité de salut public, de nouvelles instructions sur les difficultés qui pourraient se présenter. Mais le décret du 12 frimaire était explicite sur les pou-

---

chefs du Morbihan les instructions de Puisaye et les lettres de Pitt et de Windham, qui garantissaient au nom du cabinet anglais, les secours promis depuis si long-temps. Le mouvement que nous avons retracé dans le chapitre précédent, fut le résultat de ces communications.

voirs conférés aux représentants chargés de son exécution; ceux-ci avaient en effet reçu dès le principe la mission de faire tout ce que le bien de la patrie et les circonstances leur suggéreraient. La Convention confirma cette volonté le 27 nivôse, et déclara de nouveau que les représentants envoyés dans l'Ouest avaient des *pouvoirs illimités* pour terminer la guerre impie qui dévastait cette région. Les représentants des cinq départements de la Bretagne, présents à la Convention, prévinrent le même jour, par une lettre collective, leurs collègues Brue, Guezno et Guermeur de cette nouvelle confirmation de pouvoirs rendue commune à eux et aux représentants réunis à Nantes.

Une même pensée devait donc présider aux conférences partielles qui devaient amener un rapprochement; et la Convention ainsi que le comité de salut public n'entendaient pas qu'il pût y avoir division sur ce point; aussi les instructions du comité furent-elles précises à cet égard. — « L'écueil le plus dangereux dont vous ayez à vous défier, disait-il, est l'intrigue, dont on ne manquera pas d'animer les ressorts pour jeter parmi vous les semences d'une division qui nous ferait perdre tout le fruit de nos sollicitudes. »

Et c'est en conséquence de ces instructions, que Delaunay, l'Official et Menuau, écrivirent plusieurs fois de Nantes à leurs collègues en mission dans le Morbihan et l'Ille-et-Vilaine pour qu'ils se joignissent à eux afin de se concerter sur les conditions générales de la pacification. Mais nous venons de dire quelles circonstances obligèrent les représentants fixés au centre de la Bretagne, à ne point s'éloigner de cette région. Parmi eux cependant, comme nous l'avons dit, deux hommes, Brue et Boursault, paraissaient surtout regarder la suspension d'armes convenue avec Boishardy et Cormatin comme une duperie. Guezno, Guermeur et Corbel, qui venaient de voir de près les excès de la chouannerie, n'étaient pas éloignés non plus de partager cette opinion; mais, avec Hoche et Bollet qui paraissaient avoir pris quelque confiance dans les démarches de Cormatin, ils pensaient, ainsi que le démontraient d'ailleurs les révélations fournies par le bureau central de Vannes, que, si quelques chefs du Morbihan voulaient la guerre, d'autres pouvaient bien vouloir la paix et n'être pas fâchés de se réconcilier avec la république pour rentrer dans leurs biens et jouir du repos. La cordiale franchise de Charette dans ses rapports avec les représentants

réunis à Nantes, l'empressement qu'il avait mis à rendre des prisonniers, à envoyer des fourrages à notre cavalerie qui en manquait, leur fournissaient de fortes raisons de penser qu'un rapprochement sincère pourrait s'effectuer vers ce point; et, fondant toute leur politique sur ce premier acte de pacification, ils regardèrent comme un devoir d'oublier les hostilités qui venaient d'avoir lieu, dans l'espoir fondé que l'exemple de Charette et de son armée fournirait à plusieurs des chefs bretons le prétexte d'une soumission définitive.

Ce fut, en conséquence de ces prévisions, que Bollet, Boursault et Brue se transportèrent momentanément à Nantes. — Boursault, qui s'était toujours défié de Cormatin, qui avait un instant regardé Humbert comme un traître, et qui ne s'était point dessaisi de la lettre de Puisaye à Canclaux, fut le premier à s'y rendre. On voit, d'après les dates, qu'il calcula son arrivée sur celle de Cormatin; et, ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils s'y trouvèrent ensemble. La présence de ce représentant et les renseignements qu'il fournit, déterminèrent ses collègues à refuser au major-général de l'armée catholique une entrevue avec Charette, qui ne fut accordée qu'à la condition que les représentants y assisteraient. Mais un

fait encore plus délicat et plus difficile à traiter préoccupait Boursault et toute la représentation déléguée. La lettre de Puisaye à Canclaux ne prouvait pas que celui-ci fût un traître ; mais sa contexture, les expressions d'intimité et de confiance qu'elle contenait, pouvaient le donner à penser ; et l'insistance de Cormatin pour obtenir une entrevue particulière de Charette, ses instructions à l'égard de plusieurs généraux républicains, étaient autant de faits capables d'alarmer les représentants, si l'on se rappelle surtout que Canclaux était un ancien gentilhomme, et qu'à ce titre on lui avait déjà retiré une fois le commandement de l'armée de l'Ouest. — Son quartier-général étant à Nort, Boursault, aussitôt son arrivée à Nantes, le fit appeler à une réunion commune des représentants ; et, l'abordant sans coup férir, il lui remit devant ses collègues, la lettre que Puisaye lui écrivait, et que, dans les intentions de celui-ci, Cormatin aurait dû lui présenter.

« . . . . Mon cher Canclaux, je vous ai suivi depuis le commencement de la révolution ; j'ai vu les circonstances qui vous ont entraîné ; j'ai senti la difficulté de votre position ; j'ai les moyens de vous en tirer, et je devine les sentiments et cette contrainte intérieure qui font gémir mon vertueux ami, du rôle que la nécessité lui a distribué...... Mon cher Canclaux, vous souffrez

de votre position, j'ai les moyens de vous en tirer, et des moyens puissants. Vous en sortirez avec gloire; je n'entrerai pas avec vous dans aucune discussion politique, les faits parlent assez. Voulez-vous être Monck, Custine, Pichegru ou Canclaux? L'ami de votre Roi, de vos Princes, de tant de malheureuses victimes de la plus atroce des révolutions, ou leur assassin.

» Je sais qu'il n'est pas de moyens de vous séduire, il est au-dessous de moi de séduire personne; mais il m'est doux de seconder les desseins généreux que votre cœur, qui m'est connu, n'a pas manqué de former, et c'est moi que le ciel vous envoie pour vous seconder. Si M.me de Canclaux vivait, si la mère de votre fille, cette femme que vous idolâtriez et sur laquelle je vous ai vu répandre tant de larmes, pouvait être témoin de ce que je pense...... Mon ami, elle vous voit, son nom a parlé à votre cœur, et vous désirez déjà vous rendre digne d'elle.

» — Je suis autorisé à vous garantir toutes les conditions que vous jugerez nécessaires pour replacer votre Roi sur le trône de son malheureux père..... Je ne vous parle pas des honneurs qui y sont attachés, encore moins de la fortune, etc., etc. (1).

Voilà ce que Puisaye, qui avait servi avant la révolution dans le même régiment que Canclaux, lui écrivait. Mais l'indignation et la surprise de Canclaux furent si naïves et si spontanées que le

(1) Cette pièce ayant déjà été imprimée, je me contente d'en donner un extrait.

doute se dissipa à l'instant même..... Cette circonstance fut cependant loin de rassurer complétement le représentant Boursault; et sa correspondance montre combien il ajoutait peu de foi aux protestations des rebelles. Les administrations de la ville de Nantes, s'adressant au Comité de Salut-Public, le 14 pluviôse, ne se montraient pas plus rassurées, et, faisant connaître leur opinion sur les désastres de l'amnistie, elles disaient que celle-ci avait déjà coûté la vie à 600 fonctionnaires publics, à 1,200 patriotes et à un plus grand nombre de soldats isolés.

Rentré à Rennes, Boursault se trouva remplacé à Nantes par son collègue Bollet, dont les vues étaient entièrement favorables à la pacification. Aussi, dès l'arrivée de celui-ci à Nantes, la correspondance qui exista entre les deux commissions chargées de pacifier la Vendée et d'éteindre la chouannerie, prit-elle un caractère de plus en plus pacifique. Le 15 pluviôse, Bollet fit en effet savoir à ses collègues de Rennes, que l'entrevue définitive, projetée avec Charette et les chefs vendéens, venait d'être invariablement fixée, et le terme de l'armistice porté au 30 pluviôse. — Ruelle, L'Official, Chaillon, et Morisson appuyèrent cet avis d'une lettre circonstanciée sur la con-

fiance que leur inspiraient Charette et Cormatin. Celui-ci, pour se justifier des troubles instantanés de la Bretagne, en rejetait l'odieux sur *des scélérats, qu'il déclarait n'avoir pas le pouvoir de contenir*.

La maison de la Jaunais, sise à trois quarts de lieues de Nantes, du côté de la Vendée, avait été prise pour point de rendez-vous : Charette, Cormatin et les principaux chefs de la Vendée s'y trouvèrent au jour dit, ainsi que les représentants Delaunay, L'Official, Bollet, Chaillon, Ruelle, Jary, Pomme *l'Américain*, Morisson, Dornier, et Menuau. — Charette d'une part, et Cormatin de l'autre, remirent chacun : Charette pour son armée et celle du centre ; Cormatin pour les royalistes de la Bretagne, de la Normandie, du Maine, et de l'Anjou, des notes ou propositions dont les principales clauses peuvent être résumées ainsi qu'il suit : — Liberté des cultes et continuation pour les ministres de la religion catholique de leurs traitements anciens ; — promesse des Vendéens de ne point porter les armes contre la République ; — faculté de se charger de la police intérieure du pays, de désigner les chefs d'administration, de se constituer en un seul département ; — de ne point payer d'impôts pendant dix ans ; — de res-

ter exempts de toute réquisition, et de la milice ; — de ne point avoir sur leur territoire de troupes républicaines au-delà de deux jours de séjour ; — de rentrer immédiatement dans leurs biens ou ceux de leurs pères ; — de recevoir une indemnité pour les désastres résultant de la guerre, enfin de faire acquitter par la République les bons royaux émis par suite de cette même guerre, et de n'être obligés à sortir du pays que dans le cas *où une puissance ambitieuse et rivale tenterait ouvertement d'usurper le trône.*

A quoi le baron de Cormatin, stipulant pour les insurgés de la Bretagne, avait ajouté, par forme de commentaire, *qu'un gouvernement populaire étant sujet à de grandes commotions, et les Français, d'après leur caractère moral et physique, ne pouvant jamais être heureux que sous le gouvernement d'une monarchie, il suffisait que l'on promît avec garantie de remplir par la suite ceux des articles dont on ne pourrait pas, pour le moment, obtenir l'exécution* (1).

---

(1) Nous aurons occasion, en parlant dans l'un des chapitres suivants du traité de la Mabilais, de caractériser ces réserves et les bruits auxquels elles donnèrent lieu.

Mais rien ne put être conclu ce jour. La discussion avait été vive et longue, comme on le pense, et chacun des deux partis désira prendre le temps de la réflexion sur les concessions à faire ou à refuser. Le 8 ventôse fut donc pris pour une deuxième entrevue. — Une tente avait été préparée dans la plaine, vis-à-vis de la maison de la Jaunais, où se tenaient les chefs vendéens. On était convenu d'avance des positions qu'occuperaient de part et d'autre les détachements servant d'escorte. Les représentants se rendirent à cette tente; le général Canclaux, qui les accompagnait, resta avec les officiers de son état-major et quelques chasseurs d'ordonnance sur la route, ayant la maison de la Jaunais sur sa gauche, la tente sur sa droite. — La journée fut très-pluvieuse. Bientôt, on vit les chefs vendéens sortir de la maison de la Jaunais. Charette se détacha d'eux et s'avançait sur la grande route vers le général Canclaux, quand celui-ci donna l'ordre à son aide-de-camp d'aller dire au chef vendéen qu'il se trompait et que les représentants étaient sous la tente. Quelques cavaliers venant de Nantes à toute bride étaient cependant arrivés à la maison de la Jaunais avant que Charette et sa suite en fussent sortis; on avait vu peu après leur arrivée, Stofflet,

Bernier et les officiers de l'Anjou monter à cheval, s'élancer au galop et s'éloigner en levant leurs chapeaux et criant *vive le Roi!* Le général Beauvais nous apprend que la scène la plus vive venait de se passer dans l'une des salles de la Jaunais; que les reproches les plus amers avaient été adressés aux partisans de la paix par Stofflet, que les interlocuteurs avaient été jusqu'à mettre la main sur la garde de leurs épées, et qu'après des dénégations et des démentis échappés de part et d'autre, Stofflet avait hautement accusé Charette d'abandonner la cause des Bourbons. La conférence qui s'ouvrait sous la tente n'en eut cependant pas moins lieu, et les bases d'un rapprochement étant enfin convenues, on vint annoncer au général Canclaux, que les représentants l'invitaient à se rendre près d'eux. Pour la première fois, dans cette journée, le général républicain se trouva au milieu des chefs de la Vendée. La rencontre, d'après ce qui nous a été dit, fut des plus cordiales et des plus franches. On se toucha la main, on s'embrassa fraternellement et le cri de *vive la République* fut prononcé des deux côtés. Des cocardes et des plumets tricolores ayant été offerts aux chefs vendéens qui les acceptèrent, le cortége entier des généraux et des

représentants se mit bientôt en marche se dirigeant sur Nantes. Il était quatre heures du soir, toute la population de Nantes s'était portée vers les Ponts; des salves d'artillerie avaient annoncé l'heureuse issue des conférences, et des ordonnances qui se succédaient rapidement avaient déjà répandu la joie la plus sincère dans les groupes qui se formaient le long de la route, quand un brillant cortége, précédé des chasseurs des deux armées, parut, et vint par sa présence confirmer une grande pensée de conciliation. Des cris partis du cœur et poussés avec ivresse, retentissaient au loin, et les idées d'*union*, de *paix* et de *réconciliation*, se manifestèrent sur tous les points. La foule qui se refermait incessamment sur les hommes qui s'étaient ainsi touché la main sous la tente de la Jaunais, forma bientôt une masse formidable qui sembla porter dans un commun triomphe de paix et de bonheur les hommes réconciliés de la Vendée et de la République. Un banquet frugal et fraternel avait été préparé chez les représentants, et chacun comprit d'autant mieux cette touchante rencontre, que la veille, les besoins de la ville étaient si pressants que depuis quelques jours les habitants avaient été successivement réduits de quatre onces à une demi-once de

pain. Les chefs de la Vendée avaient promis de faire entrer sans délai 100 charretées de grains.— Toutes les autorités, les chefs militaires, les notabilités de Nantes, s'assirent à la même table. Charette se leva, et, s'adressant aux Républicains, au nom de Fleuriot, de Sapinaud, de Couëtus, de De Bruc et de Trotouin qui étaient à ses côtés, il dit aux représentants :

« Qu'en les rappelant au sein de la patrie commune, en rendant la paix et le repos à des contrées affligées si long-temps par les horreurs de la guerre civile, ils avaient acquis les titres les plus flatteurs à la reconnaissance publique..... Mais la nôtre, continua Charette, surpassera cette reconnaissance, s'il est possible, et nous n'oublierons jamais que sous cette tente où se sont traités des intérêts si puissants, vous vous êtes montrés constamment les amis de la justice, de l'humanité, de la bienfaisance, et les soutiens de l'honneur et de la gloire de tous les Français, sans exception. »

Bouchard, aide-de-camp du général Canclaux, auteur de quelques pièces de théâtre, se leva alors et entonna un hymne dont la pensée se résume dans la strophe suivante :

« Amour de la patrie,
Tu n'es plus un vain nom ;
De mon âme attendrie,
Sois la religion.

Qui ramène son frère
Fait plus pour le pays
Que tel qui, dans la guerre,
Détruit mille ennemis. »

Et se rendant de ce banquet à la société populaire, Delaunay et Ruelle, inspirés par les circonstances, parlèrent d'union et de douce fraternité en exposant la nécessité d'oublier le passé pour rendre au commerce et aux arts leur activité, et aux campagnes désolées le repos dont elles avaient un si grand besoin.

Voilà ce que fut pour Nantes cette célèbre journée du 8 ventôse, an III, d'après ce que nous apprend une notice du citoyen Mellinet aîné (1), témoin oculaire de ces scènes, et auteur d'un projet d'amnistie, dont il voyait les principales clauses se réaliser.

Mais après nous être rendu compte de cette expansion de la joie publique, examinons de plus près les actes qui réglèrent cette pacification dont l'esprit et la pensée devaient être rendus communs aux pays insurgés de la Bretagne, du Maine et de l'Anjou.

---

(1) On sait quelle part active, ce même nantais, le général Mellinet, a prise à la dernière révolution belge.

L'idée d'un traité réciproque fut la première qui s'offrit aux insurgés et peut-être aux hommes des deux partis ; mais les représentants porteurs de l'acte d'amnistie du 12 frimaire et des intentions de la Convention, objectèrent que c'était une réconciliation que la République accordait, et non un traité qu'elle n'aurait su faire avec une partie de ses enfants, tous les Français devant se ranger sous la loi. Une déclaration de soumission fut donc demandée aux chefs rebelles, et, celle-ci ayant été fournie avec un exposé des motifs qui avaient porté les Vendéens à prendre les armes contre la république, il fut pris divers arrêtés, par les représentants, pour régler les conditions ultérieures de la soumission des rebelles, de la remise de leurs armes et de leurs munitions.

Une seule déclaration, commune aux chefs de la Vendée et au petit nombre des chouans alors présents à Nantes, fut donc souscrite le 29 pluviôse an III, par Charette, Fleuriot, Couëtus, Sapinaud, Cormatin, de Bruc, Guérin aîné, Caillaud, Lepinay, Bejary, Solihac, Rousseau, etc. — Les représentants rejetèrent sur les anarchistes les maux dont les insurgés se plaignaient, et par

cinq arrêtés datés du même jour, ils convinrent :

1.° Que le libre exercice du culte serait rétabli ;

2.° Qu'un corps de 2,000 gardes territoriaux serait formé de ceux des Vendéens qui voudraient prendre du service pour la république, sans que ce corps puisse être forcé de quitter la Vendée. (Les autres habitants de la Vendée restaient libres de se livrer en toute sûreté aux travaux de l'agriculture, sans pouvoir être appelés aux armées.)

3.° Que les bons royaux délivrés par les chefs vendéens pour le service de leur armée, seraient remboursés jusqu'à concurrence de 2 millions ;

4.° Que les Vendéens insurgés rentreraient dans la libre jouissance de leurs propriétés, et recevraient des indemnités convenables pour les aider à réparer les désastres dont ils avaient été les victimes.

5.° Enfin, qu'il serait donné main-levée du séquestre à ceux des Vendéens ou à leurs enfants rentrés en France qui avaient été condamnés par les tribunaux, sans déclaration du Jury.

A quelques jours de la signature de ces premiers actes, des officiers faisant partie du conseil militaire de l'armée d'Anjou, s'étant complétement séparés de Stofflet et de Bernier, il y eut, sous la tente de la Jaunais, une nouvelle déclaration *de ne plus porter les armes contre la république*, *de vivre sous ses lois*, *et de remettre les canons*, *les munitions et*

les armes que les insurgés pouvaient avoir. — Cette nouvelle pièce, signée de Trotouin, major-général de l'armée d'Anjou; de la Ville-Beaugé, de Martin, de Gilbert, de Renou, de Tristan, et de Martin le jeune, fut également acceptée et souscrite par les chouans proprement dits; par Cormatin, Solihac et Richard, se disant major-général, aide-major et capitaine de l'armée catholique.

L'adhésion des insurgés placés sur la rive droite de la Loire, et occupant le Maine, une partie de l'Anjou et la Bretagne entière, forma dès-lors l'objet principal de la sollicitude des représentants. Des fêtes, des banquets, des bals et des proclamations, devinrent, sur tous les points à la fois, l'expression de la joie publique et d'un retour inattendu aux douceurs d'une paix que les excès des deux partis rendaient d'autant plus désirable. Les administrateurs, les chefs de cantonnements, les représentants eux-mêmes, prennent des arrêtés, lancent des notes et des manifestes qui brillent tous de cette expansion spontanée de la félicité publique : on s'embrasse, on se touche la main, on se serre avec bonheur jusque dans les moindres hameaux; chacun semble s'être débarrassé du lourd fardeau qui l'oppres-

sait ; on va chercher dans les souterrains, dans les réduits où ils se cachent, les malheureux prêtres ou les réfractaires qui ont été obligés de se soustraire à la lumière du jour : on panse leurs plaies, on sèche leurs larmes, et tout le monde espère.

La soumission des rebelles est cependant loin d'être générale. Si quelques officiers se sont détachés de l'armée de l'Anjou et de Stofflet ; si Charette et ses compagnons d'armes lui ont déclaré qu'ils l'abandonnaient, ce chef n'en persiste pas moins à continuer la guerre ; et, en réponse aux actes publics des Vendéens déclarant accepter la pacification, il lance des arrêtés et des proclamations par lesquelles, lui et Bernier, s'intitulant commissaire-général de l'armée royale, déclarent traîtres à Dieu et au roi tous ceux qui se seraient soumis à la République (1). — Dans le Morbihan et les Côtes-du-

---

(1) Une foule de pièces, dont plusieurs perdues ou inédites, sont comprises dans les documents qui nous ont été remis par le représentant à la bienveillance duquel nous devons la plupart des faits que nous publions. Il nous eût été sans doute agréable de les reproduire, mais leur nombre et leur étendue nous en empêchent.

Ainsi sont les lettres de Brue et de Bollet, qui as-

Nord en particulier, le pays continuait à être vivement inquiété, et si les attaques en fortes colonnes, des premiers jours de pluviôse, n'avaient point réussi aux rebelles, ceux-ci n'en continuaient pas moins à exercer les plus révoltantes atrocités, et à se montrer partout en bandes peu nombreuses. — D'une part cependant Brue, qui s'était un instant échappé de Vannes pour se rendre à Nantes, et adhérer, après la signature, aux actes de la pacification, s'y était concerté avec Cormatin et Humbert, sur plusieurs mesures à prendre. Ce dernier chef, aussitôt l'adhésion des chouans présents à la pacification, s'était rendu dans les Côtes-du-Nord, et il avait été de plus convenu que Cormatin, accompagné de l'un des aides-de-camp de Charette, se transporterait dans les Côtes-du-Nord et le Morbihan, à l'effet de ramener les insurgés de ces deux départements à des idées de conciliation. — Trotouin, d'une autre part, après s'être

---

sistaient aux conférences de la Jaunais; ainsi sont plusieurs actes officiels de Bernier, où il *mande* et *ordonne* comme un prince régnant; ainsi sont les proclamations et la lettre des chefs vendéens au club de Nantes, relatives à la pacification.

séparé brusquement de Stofflet, et l'avoir déclaré par une lettre publique à ses compagnons d'armes, avait accepté la mission de ramener à des idées de pacification les chefs de chouans du Maine et de l'Anjou qui touchaient à la Bretagne par leur position sur la rive droite de la Loire. Le représentant Bézard, qui résidait à Angers; le président du district de Segré, Bancelin, et une parente du chevalier de Turpin, M.me de Bongars, donnèrent tous leurs soins à ce projet. Dans peu de jours, les chefs de chouans de Scepeaux, Gourlet, de Maulne, Pelouzin, Coquereau, ayant été réunis à la Chanfournaie, près Segré, il fut convenu que l'on se rendrait à Nantes pour y prendre connaissance de la soumission de Charette. Ce qui eut lieu le 10 ventôse et décida la soumission momentanée des chefs de cette région. Laval, Sablé, La Guerche et Vitré suivirent le même mouvement, et partout la soumission de Charette décida, dans le premier moment, un entraînement rapide vers la paix, bien que l'entêtement de Stofflet tînt quelques esprits en suspens.

Mais revenons au centre de la Bretagne; Hoche, Brue, Guezno et Guermeur, de Rennes, de Vannes et de Quimper, ont annoncé, par des proclama-

tions et des ordres du jour, l'heureuse issue des conférences de Nantes.

« Mais, tandis que Charette et les chefs de la Vendée » rentrent dans le sein de la patrie, disait Hoche, il est » des brigands de profession qui, ne connaissant de » parti que celui du meurtre et du pillage, exécutent » des forfaits inouis et semblent en méditer de nou» veaux. L'instant est arrivé où tous les bons citoyens » doivent se réunir pour détruire leur ennemi com» mun..... »

Et il ajoutait que les chefs militaires continueraient à repousser les agressions par la force, à protéger les personnes et les propriétés, à faire respecter les idées religieuses. De leur côté, Guezno et Guermeur prescrivaient, par un arrêté spécial, que tous les suspects encore détenus seraient immédiatement élargis, à quelque classe qu'ils appartinssent, prêtres ou nobles, ouvriers ou commerçants, pourvu qu'il n'y eût d'autre griefs contre eux que la suspicion qui avait motivé leur arrestation. Ces prescriptions, les paroles de paix de ces mêmes représentants, le retour de Cormatin dans la Bretagne, étaient autant de faits propres sans doute à hâter l'époque d'un sincère rapprochement : mais il nous est appris par la correspondance de Brue, placé au centre de l'insurrection, que les excès de la

chouannerie sont loin d'avoir cessé. Le 20 ventôse, Brue écrivant à ses collègues, Guezno et Guermeur, leur mandait en effet qu'obsédé chaque jour de plaintes et de rapports contre les chouans, il vient de se décider à écrire la lettre suivante à Cormatin :

« C'est le cœur navré de douleur, citoyen, que je » t'écris...... Depuis mon retour dans cette division, » chaque jour, chaque heure, pour ainsi dire, voit » encore couler le sang de nos frères ; en effet, l'assas- » sinat, comme le pillage et les plus affreux excès, se » continuent et se propagent de la manière la plus » effrayante. Cependant, à mon arrivée, j'ai dit et écrit » que l'on ne fît aucune fouille, que l'on se bornât à » la surveillance et à repousser la force par la force. » Mais, comme tu nous l'as dit à Nantes, et je le vois » encore mieux aujourd'hui, il est dans ce pays quel- » ques hommes sans principes, ainsi que sans pro- » priétés et sans aveu, qui ne veulent pas de paix et » versent le sang avec plaisir, s'ils peuvent, en pil- » lant, retirer quelque profit. Ce sont ces scélérats que » nous avons tous intérêt d'atteindre.... Ils répandent » que la rentrée de Charette, des Vendéens, que la vôtre » même est fausse. Dans d'autres endroits, ils disent » que vous les avez trahis. Enfin, dans les lieux où ils » ne peuvent rien de plus, ils veulent persuader que » vos démarches, loin d'être sincères, *cachent des* » *piéges bien adroits où les républicains tomberont* » *avant peu.*

» .... Venez donc leur rapporter l'accueil que nous
» faisons à ceux qui reviennent aux lois; venez leur
» inspirer cette confiance qu'ils doivent avoir en la
» Convention nationale. Vous le devez à ce pays, vous
» le devez à vous-même; etc., etc..... »

Et, lui faisant part des alarmes que conçoivent les villes de Vannes et d'Auray menacées par de nombreux rassemblements, il ajoute : Que la garnison de Theix a été attaquée, qu'elle a perdu deux hommes; que, dans l'arrondissement de Quiberon, un poste placé sur la côte a été forcé et pillé par les rebelles; que, dans la commune de Bignan, les insurgés ont enlevé aux républicains les fourrages qu'ils menaient à leurs cantonnements; que les hommes de 15 à 50 ans se lèvent; qu'on parle de rechef d'attaquer les villes; qu'il n'est pas une route qui mène à Vannes, où les rebelles ne volent ou ne fusillent les voyageurs. Et cependant, dit-il en terminant : « Je
» préfère entendre dire que je suis coupable de
» ne pas venger la mort des patriotes, plutôt que
» de mettre une entrave à la pacification. Mais
» tu dois bien sentir que le sang qui coule fait
» frémir d'indignation...... »

Or, dans ce même moment, Humbert et Cormatin, après avoir passé par Rennes, étaient déjà

rendus dans les Côtes-du-Nord ; ils y conféraient avec le comité central de l'armée catholique, et se réunissaient à Montcontour, d'où Cormatin, répondant à Brue, lui écrivait le 18 :

« Je ne puis trop vous dire combien il est intéressant » de vous employer pour seconder les efforts que nous » faisons pour arriver à la paix ; car, à mon arrivée » ici, j'ai trouvé tout préparé pour recommencer les » hostilités. Vous frémiriez des horreurs que vos troupes » ont commises. Hier encore, elles ont fait deux lieues » pour venir attaquer des habitants qui ont été fusillés » par les soldats, quoique nos gens n'aient pas tiré. » Une femme de 20 ans, grosse, a été tuée ; elle laisse » par sa mort un enfant de 2 ans sans secours. Tout » cela indispose les esprits et augmente nos difficultés (1).

(1) Voici ce que Brue répondait sur ce point à Cormatin, le 22 Ventôse : « Je gémis comme toi et je gémirai toujours de l'effu- » sion du sang. Les excès que tu m'annonces avoir été commis » par quelques soldats de la République (si l'on ne t'a pas trompé), » me font horreur. Je désirerais savoir quel jour et de quel canton » cette force armée est sortie, afin de faire vérifier les faits et » de faire punir les auteurs. J'ai, depuis mon retour à Vannes, » donné et répété plus d'une fois des ordres très-précis au général » commandant la division, de se borner à la défensive ; de ne » permettre aucune fouille, et de repousser seulement la force » par la force. Dans le cas de désobéissance à ses ordres, je l'ai » expressément chargé de punir sévèrement ceux qui s'en ren- » draient coupables. » — Et, lui citant à son tour deux assassinats commis par les chouans à Peillac, dans la nuit du 19 au 20, dont

» Au reste, nous prenons les mesures les plus sages, et » avant trois jours nous aurons atteint les maratistes » de ces cantons.

» Salut et fraternité.

» CORMATIN. »

Mais ces faits, ces récriminations, que chaque parti taxait de plus ou moins d'exagération, n'étaient guère favorables à l'accomplissement du projet déjà formé d'une entrevue générale à Rennes, à laquelle les représentants Ruelle, Delaunay et Bollet devaient se trouver. — Des ordres furent cependant donnés par le comité central de l'armée catholique, afin que les chefs insurgés du Morbihan se rendissent préalablement à Montcontour, pour y conférer avec Cormatin, Chantreau et Boishardy, qui faisaient parti de ce comité. L'ordre de cesser toute hostilité leur fut également notifié, et Humbert annonça, par un avis particulier, qu'il attendait, pour l'un des jours suivants, une trentaine des chefs de rebelles. Hoche, qui était malade, crut, en raison de la gravité des cir-

---

l'un sur une jeune fille de 17 à 18 ans, il ajoutait que, pour couper court à toute récrimination, *il venait d'interdir jusqu'aux réquisitions de grains*, *bien que les villes manquassent absolument de subsistances*.

constances, devoir s'y rendre, et voici ce qu'il écrivit sur cette entrevue aux représentants Guezno et Guermeur, de Montcontour même :

» Plusieurs lettres des généraux Rey et Valletaux m'ayant donné beaucoup de défiance sur les intentions des chefs de chouans et même sur la fidélité du général Humbert, je résolus quoique malade de vérifier les faits ; et, à cet effet, je me transportai avec le général Danican à Montcontour, où je savais être rassemblés tous les chefs ; j'eus hier deux très-longues conférences avec les principaux chefs, pendant lesquels je m'efforçai à découvrir ce que je voulais savoir. La majorité paraît vouloir la paix aux conditions accordées à Charette ; quelques jeunes têtes, très-bouillantes et sortant des bois, paraissent avoir des prétentions très-exagérées. Enfin, après les explications nécessaires de leur part et de la mienne, conformément aux arrêtés de vos collègues, nous signâmes la pièce dont je joins ici un exemplaire (cet exemplaire ne s'est point trouvé joint à la pièce que nous relatons.)

» Dire que ces hommes rompent avec l'Angleterre et qu'ils sont absolument de bonne foi, serait avancer beaucoup : pour assurer le contraire, il faudrait des preuves. Nous devons donc attendre le résultat de la grande conférence de Rennes, où doivent se trouver les représentants du peuple Bollet, Ruelle et Delaunay.

» Ce que j'ai pu découvrir des projets qu'ils avaient, est assez grave pour affliger un républicain de bonne foi. Affamer les villes pour les faire soulever ; intercep-

ter toutes les communications; assassiner les patriotes et les administrateurs; tirer d'Angleterre des armes, de faux assignats et de l'or; acheter nos soldats, nos matelots et le secret de nos opérations; s'emparer de nos arsenaux; organiser une armée considérable; faire chouanner sur toute la surface de la république; commander partout la terreur; voilà le résumé de leurs projets atroces, quel abyme de maux!.... Leur nombre est considérable; tous leurs chefs sont des nobles, pages de Capet, officiers de marine et de terre. Ils ont, disent-ils, cent mille hommes à leur disposition, et l'opinion générale, la vérité est, qu'ils peuvent avoir trente-cinq mille hommes armés, depuis Brest jusqu'à Avranches, Alençon et Saumur, et que ce pays est en véritable contre-révolution; qu'il n'y a dans toute la Bretagne que deux partis, les chouans qui veulent tout envahir, et les terroristes qui veulent tout brûler. Ils ne s'accordent que sur la religion, mais tous la veulent. Voici les dangers; voyons les remèdes: hâter le moment de la pacification avec les chefs des chouans, les traiter avec douceur et fermeté, leur inspirer la confiance qu'ils paraissent ne point avoir, agir avec eux de bonne foi. Quant aux avantages qui leur sont accordés: mettre en liberté les prêtres réfractaires, leur laisser dire des messes et complies; les acheter, s'en servir contre l'ambition des chefs de parti; diviser ces derniers, en achetant les uns, flatter l'amour-propre des autres; confier à ceux-ci une partie de la police intérieure du pays qu'ils pourraient faire garder par les gardes territoriales que l'on veut créer, et en les faisant surveiller par des républicains de bonne

trempe; placer ceux-là dans des corps aux frontières; répandre habilement de l'argent parmi la classe indigente; faire circuler des écrits sagement redigés, calmants, religieux et patriotiques; entretenir dans ce pays un corps de vingt-cinq mille hommes campés sur différents points; environner nos côtes de Bretagne et de Normandie de chaloupes canonnières qui changeront de poste tous les dix jours; conserver de l'infanterie sur nos côtes pour s'opposer aux petits débarquements; faire rentrer les munitions et les porter dans une place forte; tirer peu du pays, parce qu'il n'y a presque rien; s'emparer de Jersey, Guernezey et Aurigny; établir une chouannerie en Angleterre (nous ne pouvons en indiquer les moyens que verbalement); réorganiser d'une manière conforme aux principes de justice les administrations, et enfin imposer publiquement le silence aux malveillants qui attaquent la réputation et détruisent la confiance que le peuple doit avoir en des hommes républicains qui, journellement, se dévouent à la mort pour servir leur patrie. »

Des agents et des affidés parcouraient toutefois le pays et visitaient les cantonnements rebelles, dans le but d'arriver à des conférences calquées sur celles de la Jaunais. De son côté, Brue avait écrit à ses collègues Guezno et Guermeur, qui continuaient à parcourir la Bretagne, afin d'y épurer les administrations publiques, pour qu'ils eussent à le rejoindre et à se diriger sur Rennes, dans le but d'y préparer le rappro-

chement que l'on méditait. — Mais, encore une fois, ce rapprochement était très-difficile; et si, comme l'on n'en peut douter, comme l'ont avancé depuis les hommes qui dirigèrent l'expédition de Quiberon, les rebelles continuaient à avoir des intelligences avec l'Angleterre (1), il faut, d'un autre côté, reconnaître que la position des républicains, refoulés dans leurs cantonnements, débordés presque sur tous les points par les masses qui se soulevaient, privés de vivres et de munitions de tous genres, était assez précaire, pour que des têtes bouillantes et qui *sortaient des bois*, comme le disait Hoche, crussent que la transaction proposée enlevait à la cause royale la seule chance de succès qu'elle eût eue depuis long-temps. — D'ailleurs, des méchants, joignant à ces considérations quelques faits particuliers,

---

(1) « Les deux traités de la Jaunais et de la Mabilais, » est-il dit par M. De Villeneuve la Roche Barnaud » (*Mémoires sur l'expédition de Quiberon*, 1824), n'é- » taient, dans le fait, que des actes illusoires, signés » de la part des royalistes, sans autre intention que » celle de détourner l'orage prêt à fondre sur leur tête, » et de gagner quelques mois de repos, pour se pré- » parer à de nouveaux combats. »

établissaient, aux yeux des gens crédules, que les terroristes, ainsi que s'en plaignaient Hoche et Humbert, étaient restés au timon des affaires ; et cette assertion, jointe aux difficultés incessantes que présentaient les réquisitions de grains, tenait en défiance beaucoup d'insurgés et de partisans obscurs qui ne faisaient aucun compte des actes de l'amnistie, ou qui les repoussaient comme une perfidie, en disant que le meilleur témoignage à leur donner des intentions de la République, était de retirer des campagnes les troupes dont la présence seule alarmait les habitants, et non d'en faire venir de nouvelles dont la marche ne pouvait cacher que des intentions perfides....... Vainement les généraux et les représentants combattent-ils ces insinuations par des actes de clémence répétés ; les paysans et les révoltés, auxquels on ne donnait connaissance d'aucun de ces actes, restaient dans l'ignorance la plus absolue de ce qui se passait. Et, soumis à la volonté de leurs chefs, la paix continuait à dépendre des intérêts de ceux-ci.

CHAPITRE IX.

CONFÉRENCES ET TRAITÉ DE LA MABILAIS.

Ainsi que nous l'avons dit, et malgré les désastres d'une nouvelle insurrection, la paix était devenue, pour les représentants et le général en chef, une nécessité que les principes de clémence adoptés, la soumission de Charette et l'espoir fondé d'une réconciliation commandaient impérieusement. — Des ordres furent en conséquence transmis à tous les chefs d'administration et de cantonnement, pour qu'en faisant connaître l'issue des conférences de la Jaunais, ils s'efforçassent de s'aboucher avec les rebelles, dans le but de les amener à de semblables conférences. — Nous avons en main le compte-rendu de la plupart

des démarches entreprises, et nous voyons qu'aussitôt le retour de Cormatin et l'entrevue de Mont-Contour, les républicains multiplièrent leurs instances près des rebelles sur presque tous les points à la fois; mais nulle part, peut-être, avec plus de zèle et d'intelligence que dans le pays entre Sarthe et Mayenne, où le président du district de Segré, Bancelin que nous retrouvons toujours empressé, dès qu'il s'agit d'un rapprochement, montra un zèle réellement admirable. Parti de Segré, aussitôt la connaissance des événements de Nantes, nous avons dit avec quelle courageuse intrépidité il s'était rendu seul et de nuit près du chevalier de Turpin. Suivi de plusieurs chefs de rebelles, qu'il a ramenés au giron de la République, c'est avec eux qu'il se rend dans le district de Craon, où il parvient à joindre le Comte et Blin, chefs de ces cantons, qui firent leur soumission peu après. Ayant passé de là dans le district de Château-Gontier, où il parvient au chef Amar, il se fait conduire par lui près des chefs supérieurs Coquereau et Mocquereau, qu'il détermine également à rentrer sous les lois de la République. Et, s'avançant jusqu'à Laval, pendant que le général Le Bley et son aide-de-camp fraternisent

avec ces chefs et les conduisent successivement près des administrations de Châteaugontier et de Château-Neuf, il rallie encore plusieurs chefs qui consentaient à faire leur soumission, quand la populace de Laval les poursuivant de ses insultes, les détermina à se retirer. Malgré ce contre-temps, il se concerte avec le général Duhesme qui commande à Laval, et obtient des chefs de chouans qu'ils accèderont à la pacification et se regleront sur la conduite de Dieusie et de Coquereau. Il est également convenu qu'ils enverront quelques-uns des leurs aux conférences de Rennes; et, parcourant de nouveau le pays de Laval et de Vitré, Bancelin parvient à joindre M. de Frotté, qui, avec l'avis des autres chefs, prend jour pour se trouver à Craon, le 4 germinal, afin d'en expédier leurs délégués pour Rennes.

Dans le Morbihan, le représentant Brue, le chef du bureau central Mériage, et plusieurs administrateurs des districts de Roche-des-Trois, du Faouët et des environs de Bignan et de Saint-Jean-Brevelay concourent à des actes pareils, en prenant part à des entrevues qui furent plus ou moins favorables à la pacification. Mériage s'est rendu lui-même dans les districts de Roche-Sauveur et de Roche-des-Trois, il s'y est abouché

avec les chefs Briand et Pério, s'est entretenu avec plusieurs prêtres qu'il a trouvés entourés de rebelles auxquels ils disaient la messe. Ces prêtres ont bien voulu lire les actes concernant la soumission de Charette. Berthelot, Cadoudal et Le Mercier ont fait de leur côté une démarche qui semble dénoter les intentions les plus pacifiques. Ils ont envoyé plusieurs de leurs hommes à Vannes et ont remis aux mains des représentants, onze républicains qui avaient été surpris à Bignan; plusieurs autres chefs font des démonstrations également favorables. — Dans les Côtes-du-Nord, les chefs qui s'étaient réunis à Mont-Contour parcourent le pays dans des vues plus ou moins apparentes de pacification, et le citoyen Beslay, agent national du district de Dinan, obtient à sa maison de campagne une entrevue avec dix à douze prêtres insermentés, qu'il trouve si bien disposés qu'il ne peut s'empêcher de dire, que tant de bienveillance lui semble cacher quelque intention hostile.

Le projet formel de conférences, calquées sur celles de la Jaunais, n'en est pas moins arrêté, et il ne s'agit plus, dans l'esprit des représentants et des chefs royalistes que de s'entendre sur les moyens. — Le château de la Prévalais, situé près

de Rennes, est offert aux rebelles comme pouvant leur servir de quartier-général, et, l'ordre ayant été donné par les représentants de meubler cette maison, on convint de se réunir le 10 germinal, pour l'ouverture des conférences qui devaient se tenir au château de la Mabilais, autre maison située à une petite lieue de Rennes et de la Prévalais.

Guezno et Guermeur, chargés spécialement des conséquences de l'amnistie et de l'application du décret du 12 frimaire, avaient invité de bonne heure leurs collègues de Nantes à se joindre à eux; voulant donner au traité qu'ils espéraient conclure toute la solennité désirable, ils s'étaient successivement adjoints, Defermon, Lanjuinais et Corbel, qui se trouvaient sur les lieux. Brue avait été également appelé par eux, mais il ne put se rendre à leur invitation, en raison de la sourde agitation qui régnait dans le Morbihan. D'un autre côté, Delaunay s'était rendu sans délai de Nantes à Paris pour y porter le traité de la Jaunais, et Ruelle, Pomme, Dornier, L'Official et Morisson s'étant en même temps dirigés vers la Vendée dans le but de ramener Stofflet à des idées de pacification; Guezno, Defermon, Grenot, Bollet, Chaillon, Lanjuinais, Guermeur et Jary se trou-

vèrent seuls chargés de tous les préliminaires de la pacification. — Quant à Hoche, en position de juger mieux qu'aucun autre des dispositions de l'ennemi, il avait reçu récemment du Comité de Salut Public des pouvoirs illimités qui lui donnaient *toute latitude de confiance* pour mettre fin aux troubles de nos départements. Mais, quelques instances qui lui fussent faites par les représentants réunis, il persista à ne point prendre part aux conférences de la Mabilais, disant qu'il voulait rester libre de ses mouvements et en mesure d'agir, si, comme il le craignait, les interminables remises des rebelles et les hostilités de Stofflet l'y obligeaient (1). Réunis à l'hôtel de Cuillé, près la Motte, à Rennes, les représentants y tenaient leurs conférences particulières et y mangeaient ordinairement en com-

(1) De Puisaye et les historiens qui l'ont copié, ont prétendu que ce furent les intrigues de Cormatin et la jalousie des représentants qui firent refuser à Hoche l'entrée des conférences. — Cela n'est pas, et nous pouvons affirmer, pour le tenir du représentant Guezno lui-même, que les plus vives instances lui furent plusieurs fois adressées sans qu'on pût le déterminer à prendre part aux conférences. Il appuyait surtout son refus sur la nécessité de surveiller les mouvements de l'ennemi.

mun. Les chefs royalistes, Cormatin, de Busnel, de Chantereau, Boishardy, De Silz, Louis de Frotté, de Tinteniac, Guillemot, Bellevue et plusieurs autres se joignirent successivement à la Prévalais.

L'avis certain des échecs éprouvés par Stofflet ne tarda point cependant à se répandre dans les deux partis; et, comme les royalistes avaient essayé de faire de la présence de Stofflet aux conférences qui allaient s'ouvrir, une condition obligatoire, les revers qu'il éprouva dans les entrefaites donnèrent bientôt au représentants une assurance qu'ils n'auraient pas osé prendre dès le principe. Or, la première réunion ne put avoir lieu le 10 germinal, comme on en était convenu, et ce fut seulement le 11 que Cormatin, au nom de ses amis et de Puisaye, toujours qualifié de général en chef, mais absent, vint de la Prévalais à Rennes pour notifier aux représentants le désir qu'avaient ses amis de dépêcher deux des leurs près de Stofflet, et d'attendre sa réponse pour raprendre les conférences projetées. S'étant rendu avec ses amis le lendemain, 12 germinal, à la Mabilais, ils demandèrent en outre que les hostilités contre Stofflet fussent suspendues jusqu'à la connaissance de sa réponse. Mais, comme l'objectèrent les représentants, c'eût été de leur part contrarier les

intérêts de la République et les projets de leurs collègues qui se trouvaient à la tête des colonnes chargées de la poursuite de Stofflet. Les royalistes attribuèrent d'abord cette résolution à la défiance, mais ils y accédèrent cependant ; et le surlendemain, 14, on s'occupait des deux côtés à expédier des commissaires près de Stofflet, quand deux députés de ce chef vendéen, MM. Beauvais et Palierne, arrivèrent de la Vendée, ainsi que le représentant Pomme l'*Américain*. On apprit par celui-ci que Stofflet était dans une position très-difficile ; qu'il avait écrit à Canclaux pour lui demander à entrer en pourparlers ; que ce général, après avoir consulté Dornier et Morisson, lui avait répondu, sans suspendre les opérations militaires, qu'il pouvait souscrire à la pacification de Charette, et que c'était en conséquence de ces pourparlers que Stofflet avait dépêché à Rennes les envoyés chargés de son mandat.

Ainsi se passa la conférence du 14 germinal, qui eut cependant ceci de particulier, qu'avant toute délibération, les Représentants exigèrent des chefs royalistes, ainsi que cela s'était pratiqué dans les conférences avec Charette, qu'ils déclarassent reconnaître la république (1). On était

(1) J'ai deux lettres sur cette conférence, l'une col-

d'abord convenu de remettre la continuation des conférences au 18, mais l'arrivée des envoyés de Stofflet détermina à en fixer une pour le lendemain 15. Les Représentants, sur ce point, étaient en effet d'autant plus désireux d'arriver à une conclusion, que les chefs de chouans du pays de la Sarthe et de la Mayenne ne s'étaient point rendus à Rennes, bien qu'ils eussent été les premiers à le promettre. Des avis certains et une lettre du chef de chouans Daguet, du district de Ségré, annonçaient, en effet, qu'il se prononçait une scission entre les partisans de la paix et les amis de Stofflet; que ceux-ci ralliaient à eux la plupart des cantonnements insurgés et désignaient déjà aux vengeances de leur parti les chevaliers de Turpin et de Dieusie qui manifestaient le désir de tenir à leur parole (1). Il fut donc convenu,

---

lective des représentants qui y assistèrent, l'autre de Guezno à son collègue Brue; toutes les deux attestent cette reconnaissance; mais la deuxième, en observant qu'elle ne fut pas écrite, mais confirmée par une parole d'honneur, et à la condition qu'elle serait gardée secrète.

(1) Un rapport des administrateurs de Ségré, sur ces mêmes événements, nous apprend, en effet, qu'aucun des chefs de chouans qui avaient accepté le rendez-vous

après délibération, que les Représentants insisteraient formellement sur la nécessité de profiter de la présence des envoyés de Stofflet, pour arrêter les bases d'un traité pareil à celui de la Jaunais. — Mais, à peine assemblés, les députés de Stofflet se retranchèrent sur la limite de leurs pouvoirs et la nécessité d'une suspension d'hostilités pour s'entendre avec leur général sur l'acceptation définitive des propositions des Représentants. C'était là du moins le prétexte avoué de la remise demandée; mais la cause véritable et secrète de ce nouveau retard, était, comme nous l'apprend la correspondance des rebelles, que Tinteniac et Lavieuville, récemment débarqués, venaient de joindre leurs amis à la Prévalais, et que la prochaine arrivée de Puisaye et des secours de l'Angleterre fut donnée pour certaine aux chefs insurgés. De là, les nouvelles dif-

---

donné à Craon pour le 4 germinal, afin d'en déléguer les mandataires du parti royaliste qui devaient se rendre aux conférences de Rennes, ne s'y étaient trouvés; et qu'au lieu de confirmer ainsi l'adhésion qu'ils avaient souscrite aux actes de Charette, ils avaient au contraire repris les armes et déjà attaqué ou surpris les colonnes républicaines. — Ce rapport, fort curieux et fort circonstancié, est du 10 germinal.

ficultés des envoyés de Stofflet et les tergiversations de plusieurs chefs Bretons, plus ou moins opposés à la paix. — Vainement les Représentants se plaignent-ils amèrement des excès qui se commettent dans tous les cantonnements insurgés et parlent-ils de la nécessité d'arrêter l'effusion du sang : les envoyés de Stofflet et leurs adhérents sont inébranlables. La discussion est poussée jusqu'à ses derniers arguments, et on allait se séparer, quand les Représentants demandèrent à se retirer, afin d'en délibérer un instant entre eux..... Il fut convenu que la mesure proposée par les chefs de chouans serait adoptée et que deux représentants, Delaunay et Ruelle retourneraient avec les envoyés de Stofflet près de ce général. D'autres dispositions furent en même temps prises à l'égard des chefs de la Sarthe et de la Mayenne, et l'aide-de-camp du général Le Bley qui se trouvait à Rennes, en partit avec deux envoyés des chefs de chouans, pour se rendre dans les districts de Châteauneuf, Ségré et Châteaugontier, afin de déterminer les chefs de ces cantons à venir prendre part aux conférences.

Mais, pendant ce temps, la position des républicains devenait chaque jour plus difficile. Les subsistances déjà si rares, s'épuisaient ; le soldat,

privé du nécessaire, avait à lutter contre des besoins de tous les genres, et cependant, chaque jour, à chaque heure, il était témoin dans ses cantonnements d'assassinats et d'excès qu'il serait trop long de rapporter, et dont le seul récit, sans exagération, formerait la matière de plusieurs volumes. Les représentants s'offorcent cependant d'apaiser les haines et les justes plaintes qui se manifestent. Ils ne cessent de prêcher la modération et la patience aux chefs d'administration et de cantonnement; et, pour donner plus de poids à leurs paroles, ils font encore une fois ouvrir les prisons et relâcher ceux des jeunes gens de la réquisition qui peuvent y être restés détenus pour des actes plus ou moins hostiles. Si la troupe ou les habitants manquent de pain et ne peuvent s'en procurer que par des réquisitions forcées, ils les prient en grace de s'imposer encore pour quelques jours des privations devenues insupportables; et, prenant de nouvelles mesures contre les terroristes, que les rebelles montrent de leur côté comme ennemis de la pacification, ils les font surveiller ou désarmer, éloigner des lieux où leur présence peut être nuisible........ Ces nouvelles mesures et de nombreux arrêtés pris en faveur du culte et de ses ministres, ne peuvent toutefois

rétablir, même pendant les conférences, la paix et la tranquillité que le pays et les citoyens étaient en droit d'attendre. Ici, comme à Ploërmel, le comte De Silz et Guillemot se rendant aux conférences de Rennes, le 7 germinal, ne craignent pas de parcourir les rues de la ville, décorés des insignes de la rebellion, et suivis d'un nombreux cortége, dans lequel on répète à haute voix que les chefs du pays sont appelés à Rennes pour y tenir *les états* et pourvoir au *rétablissement du trône et des autels* (1). Là, comme à Malestroit, trois hommes se présentent de nuit à la porte d'un officier municipal qui demeure hors ville. Ne l'ayant point trouvé, ils font subir à sa femme et à sa fille les traitements les plus atroces, pillent et dévastent sa maison, quand les patriotes de Malestroit sortant inopinément, les atteignent,

---

Brue rendant compte de ces scènes à ses collègues, leur disait: (16 germinal) « Prenons garde que l'approche des Anglais sur nos côtes ne soit le signal d'une levée en masse de tous nos royalistes. On traîne bien en longueur: gare aux piéges! Je désire me tromper, mais je ne suis pas infiniment confiant dans des hommes qui, par éducation, ne peuvent chérir l'égalité sans de grandes vertus, sans philosophie.

et, dans leur colère, en massacrent deux malgré les représentations des chefs qui les conduisent..» Et quels sont les hommes qui commettaient ces excès au moment même de la pacification ? L'un est Caqueray, ancien page du roi, commandant supérieur du pays de Rochefort.... Et que trouve-t-on sur lui? L'ordre du comte de Silz qui l'invitait à se rendre à Rennes. — Voilà pour les chefs. Quant aux excès commis par des bandes isolées, nous aurions cent, deux cents faits plus monstrueux les uns que les autres à citer dans le court espace de la dernière quinzaine de germinal; et si nous ne voulions relater que les faits concernant le Morbihan, faits que groupa dans un journal spécial le président du bureau central de Vannes, nous aurions pour chaque jour du mois, jusqu'à quinze, vingt et trente crimes dénotant les excès les plus inouis de la part des rebelles.

Mais, suivons en cela l'exemple des représentants dans les papiers desquels nous avons retrouvé ces pièces; et, au lieu de nous y arrêter, sachons si les départements de l'ancienne Bretagne jouiront enfin de la paix dont ils ont un si pressant besoin. Ce sera la correspondance même des représentants, pièces inédites et curieuses qui nous révèleront les détails encore inconnus de cette

grande scène, si promptement couronnée par une terrible catastrophe.

Ainsi que nous l'avons dit, tout arrangement définitif se trouva suspendu par le départ des députés qui se rendirent près de Stofflet à la suite de la conférence du 14 germinal. — On convint, cependant des deux côtés, de continuer à se réunir, afin de s'entendre sur les mesures secondaires qui devaient assurer la pacification du pays.

« (Au représentant Brue — 18 germinal.) — La députation que nous avons dépêchée près de Stofflet est composée de Guignard, Lantivy et deux autres chefs. Nos collègues Delaunay et Ruelle sont partis aussi en vertu de la même détermination. Puissions-nous apprendre que nos vœux aient été devancés par la reddition spontanée de Stofflet et des siens! Le même jour, 16 au soir, Cormatin, Béjarry et Solilhac vinrent nous faire une ouverture, en nous apprenant, ce dont nous venions nous-mêmes d'être officiellement informés, que trois frégates anglaises tentaient de faire un débarquement sur les côtes de Port-Brieuc. Cette démarche nous a paru un gage de leur bonne foi: et voici la lettre qu'ils nous ont présentée, pour être immédiatement portée par l'un d'eux aux frégates en vue.

» Quartier général de la Prévalais —. 5 avril 1795.

» Messieurs, entrés en négociation avec la République, il nous est impossible aujourd'hui de vous

frayer un passage que nous vous aurions ouvert trois mois plus tôt. Nos cœurs ne verront jamais en vous que des frères et des amis; mais la loyauté et le zèle qui nous a toujours animés pour le bien de la France nous impose aujourd'hui la loi de vous dire qu'il nous est impossible de vous donner le moindre secours sur nos côtes.

» Nous avons l'honneur, etc.

« Le B.on de CORMATIN, maréchal-de-camp; Louis de FROTTÉ; le chevalier de TINTENIAC; BOISHARDY, commandant en chef les Côtes-du-Nord; de SOLILHAC, aide-major-général. »

Et, un officier républicain, ayant été adjoint à M. de Frotté, cette lettre fut à l'instant expédiée à Saint-Malo avec ordre aux autorités de fournir les moyens nécessaires aux commissaires pour communiquer avec l'ennemi (1).

---

(1) Suivant de Puisaye, cette lettre n'aurait été souscrite et adressée aux représentants qu'après une scène violente entre le chevalier de Tinteniac et les autres chefs bretons. Tinteniac, envoyé de Puisaye et partisan de la guerre qu'il était venu appuyer par ses avis secrets et l'annonce de la prochaine arrivée des Anglais, aurait un instant parlé d'aller communiquer avec la division en vue, pour lui dire de faire le versement qu'elle projetait, et se serait même mis en route pour cela. Mais Cormatin, Boishardy et leurs amis, jugeant que cette démarche les compromettait gravement et pouvait donner lieu à leur

» Voilà où en sont les choses jusqu'à ce moment, continuait Guezno, en s'adressant à Brue, et nous avons lieu de penser que les événements du 12 (1) à Paris fortifieront de plus en plus les dispositions pacifiques auxquelles nous continuons à croire ; quant aux nôtres, tu sais bien que rien n'est plus sincère. »

A trois jours de là cependant, après une nouvelle conférence, tenue le 19, voici ce que les représentants chargés de la pacification écrivaient en commun à leurs collègues du Comité de Salut public :

(Rennes, 21 germinal an 3.) — Nous sommes fatigués comme vous et accablés des plaintes de brigandages et d'excès commis journellement. Nous avons senti la nécessité d'y remédier en employant à la fois les mesures de force et celles de prudence. Nous avons en conséquence arrêté la circulaire dont vous avez ci-joint copie (2)

---

arrestation, auraient fait courir après Tinteniac et l'auraient forcé ensuite à signer la lettre en question, en le menaçant de le dénoncer comme émigré nouvellement rentré, et de le livrer aux représentants.

(1) Les événements du 12 germinal an III, sont trop connus pour que nous y revenions, et tout le monde sait quel fut le caractère de cette émeute, résultant de l'alliance instantanée des terroristes et des contre-révolutionnaires.

(2) Cette circulaire était un ordre aux administrateurs et aux chefs de cantonnement de maintenir la paix autant qu'il dépendrait d'eux ; mais de réprimer les violences et les excès.

et dont nous prévînmes les chefs de chouans dans la conférence du 19.

» Vous concevez combien notre position est embarrassante. Reprochons-nous des excès aux chefs de chouans : Ils les imputent à des brigands ; ils en allèguent d'autres de la part des Républicains. Voulons-nous sonder les vues politiques de ceux avec lesquels nous traitons : les chefs, obstinés Royalistes, nous semblent vouloir la pacification, mais avec le desir et l'intention d'en profiter pour multiplier leurs partisans, et au moins pour parvenir par la force de l'opinion au but qu'ils ne pourraient atteindre maintenant par la force des armes. Les villes se composent de Républicains la plupart attiédis ou mécontents, de terroristes plus mécontents encore et d'ennemis de la révolution. Les campagnes, horriblement maltraitées sous la tyrannie, au nom de la République, ne voient encore pour la plupart, dans le gouvernement républicain que ce qui leur en a fait jusqu'à présent haïr le nom. Elles sont entretenues dans cette opinion par les chefs insurgés et leurs partisans ; et la nécessité où nous sommes d'en tirer des subsistances par réquisition, achève de les aliéner. Le discrédit presque absolu des assignats dans ces contrées met le comble à nos embarras. Si nous prenons des mesures de rigueur, nous commençons une guerre civile qui ferait de ce pays une nouvelle Vendée. Si nous pacifions, ce sera au gouvernement à prévenir par sa loyauté et sa bienfaisance les desseins ultérieurs que nous croyons entrevoir. »

Et, revenant sur ces mêmes conférences, Guezno

qui se trouvait chargé par ses collègues de tenir Brue au courant de ce qui se faisait, ajoutait :

— Si les *conférenciers*, auxquels nous avons affaire nous trompent, ils sont bien perfides, et nous, bien dupes de notre bonne foi. Mais quelque chose qu'il en soit, il est constant que des excès aussi nombreux que ceux qui nous sont signalés tous les jours, sont propres à inspirer de la méfiance..... La conférence du 19 a eu pour objet l'application au pays de la chouannerie des arrêtés sur la Vendée et de l'admission des chouans dans les armées de la République, propositions non susceptibles de difficultés. Mais la suivante a été relative à la formation d'un corps armé dans chaque canton pour le maintien de la police intérieure. Cette proposition a subi des débats, en ce que les chouans ont prétendu qu'à l'instar de la Vendée, ce corps ne devait être composé que de chouans. Prétention dangereuse, et à laquelle résistent invinciblement toutes les raisons de localité et de dissemblance qu'il y a entre la Vendée toute peuplée de Vendéens insurgés ou de gens attachés à leur parti, et les cantons de la ci-devant Bretagne qui ne sont pas tous chouannés, et où même, dans les cantons qui le sont davantage, on compte beaucoup de citoyens qui ne sont pas de ce parti. Cet argument est sensible, cependant on s'en entretiendra encore aujourd'hui. (21 germinal.) »

Le lendemain, 22 germinal, Guezno continuait à informer son collègue :

— « Nous n'avons rien à ajouter, si ce n'est que

dans la conférence tenue hier, on a agité encore la question de la composition des corps armés pour la police intérieure. La discussion a été ajournée jusqu'au retour de Delaunay et de Ruelle...... Sur l'acquit des bons émis par les chouans, il a été dit que les chefs nous donneraient, dans la prochaine séance, un aperçu de ce à quoi ils peuvent monter, afin de déterminer un maximum, s'il est possible. Quant aux indemnités, on a formé le vœu de les étendre non-seulement au petit nombre de chouans qui ont souffert des pertes par le fait des Républicains, mais encore au nombre bien plus grand des Républicains à qui les chouans ont causé des dommages. Il a été reconnu qu'on ne pouvait refuser aux habitants des pays chouannés, la rentrée de fait dans la possession de leurs meubles et immeubles non vendus et non aliénés. Mais on est resté divisé sur le point de savoir s'ils rentreraient également dans ceux aliénés et vendus, moyennant le remboursement qui serait fait aux acquéreurs de leurs déboursés et même d'une indemnité consentie de gré à gré. — Nous avons persisté à soutenir que, conformément aux décrets, les acquéreurs ne pouvaient être troublés, et que, dans ce cas, ceux dont les meubles ou immeubles avaient été vendus ne pouvaient prétendre qu'au remboursement du prix des ventes et adjudications. On y reviendra à la première conférence, qui n'aura lieu qu'après-demain.

Ainsi qu'on l'aperçoit, les arrangements projetés n'aboutissaient encore à aucun résultat. D'après les lettres des représentants Dornier, L'Official et Morisson, qui avaient pénétré au

centre de la Vendée, Stofflet, après avoir demandé plusieurs entrevues, éloignait incessamment le terme de ses pourparlers, et rien ne se concluait. Quand deux courriers arrivés à l'issue de la dernière conférence apportèrent aux représentants le traité de paix que la république venait de conclure avec la Prusse; cette nouvelle répandit une joie inattendue dans toutes les classes de la société, et ne fut pas sans une influence marquée sur les ennemis mêmes de la république. Les représentants assemblés à Rennes, prirent en conséquence le soin d'en proclamer le résultat en même temps qu'ils insistèrent près des chefs rebelles pour qu'ils n'apportassent plus de retard à la conclusion des arrangements entamés: et rendant compte au comité de salut public, le 25 germinal, de ce qui se passait, ils terminaient leur dépêche ainsi qu'il suit :

« Les dernières nouvelles que nous recevons de la Vendée nous présentent d'un côté les forces de Stofflet, réduites à quelques centaines d'hommes; mais, d'un autre, elles nous le font envisager comme décidé, soit par le désespoir ou autrement, à faire la guerre de chouans. Cependant il envoie ici de nouveaux députés pour la pacification; nous ne pouvons nous dissimuler les maux particuliers mais déplorables qu'il pourrait faire encore s'il ne se soumettait pas. Nous espérons que les chefs qui sont intéressés à la paix et à l'ordre par le désir de

conserver leurs propriétés, auront assez d'influence pour déterminer ses nouveaux députés à la souscrire comme eux. — Aujourd'hui, les chefs de chouans nous remettent leurs demandes écrites pour l'application à leur faire des arrêtés de la Vendée. Nous nous proposons d'arrêter de suite nos réponses définitives pour être à lieu de terminer sans délai au retour de nos collègues. »

Le lendemain, 26 germinal, les mêmes représentants adressaient en effet un courrier à Delaunay et à Ruelle, qui étaient restés à Nantes, pour les inviter à se rendre sans délai à Rennes, afin d'y recevoir avec eux la signature ou le refus des chefs de chouans qui venaient de leur remettre leur ultimatum.

« Enfin, ces Messieurs nous ont remis leurs dernières demandes, nous les avons examinées; nos réponses sont préparées; mais, avant de les leur remettre, nous désirons que vous soyez ici pour recevoir vos observations. — Vous ne pouvez douter qu'il devient chaque jour plus instant d'arriver au terme que nous nous sommes proposé : Les excès se multiplient, le mal va croissant, les embarras augmentent, les esprits sont fatigués de l'attente, nous devons profiter du premier moment de la nouvelle de la paix avec la Prusse, et terminer enfin avec des ennemis qui ne peuvent se comparer à cette puissance. »

Des avis secrets, transmis de l'émigration au comité de salut public, venaient en effet de faire connaître d'une manière certaine les nou-

veaux projets que formait l'Angleterre ; et, au moment où les représentants recevaient, le 27, une dépêche par courrier extraordinaire relative à ces faits, d'autres avis adressés par les administrateurs de Port-Brieuc au général en chef, sollicitaient de prompts secours, afin de repousser l'ennemi qui tentait un débarquement. (1)

---

(1) La dépêche du comité de salut public, écrite de la main de Merlin, de Douai, transmettait aux représentants réunis à Rennes plusieurs lettres et rapports, les uns datés de Londres, les autres de la Basse-Bretagne, les autres de Neuchâtel en Suisse. Ces révélations et ces lettres étaient adressées par des émigrés. — « Le gouvernement anglais, disait l'un, se propose de faire une descente en France du côté de Saint-Malo. L'armée destinée à cette opération est en partie composée de corps d'émigrés, dont les sieurs Du Dresnay, d'Hervilly, de Rohan, sont les chefs. — Il y a une correspondance établie entre le gouvernement anglais et les armées de la Vendée et des chouans. Les principaux agents de cette correspondance, sont les sieurs Prigent, Bertin, Tinteniac et de Busnel, etc., etc..... — Si les armées de la Vendée et des chouans n'ont pas mis bas les armes, il serait bon de laisser subsister la correspondance qu'il y a entre elles et le gouvernement britanique ; mais alors il faudrait que quelqu'un de non suspect à cette puissance se rendît chez elle, offrît de l'établir de manière à lui faire penser que la républi-

On peut juger, d'après ces faits, que si les tergiversations et les lenteurs que nous avons signalées, n'avaient point complétement dissipé les soupçons que plusieurs représentants durent élever sur la bonne foi des chefs de chouans, la nécessité d'une conclusion, se fit sentir du moins avec d'autant plus d'empire, qu'il fallait enfin savoir, si c'était pour la guerre ou la paix qu'on devait prendre ses mesures. Tout nouveau délai était donc devenu impossible; on se réunit le 30 germinal, et de ce jour même, il y eut une acceptation en forme du traité qui avait été si péniblement élaboré. (1) Le lendemain, 1.er floréal,

---

que française ne la soupçonnât pas. Si on a assez de confiance en moi pour cette opération, je me charge de la faire avec succès, et je donne pour garant de la fidélité de mes sentiments, ma femme et mes enfants qui sont en France. Par le moyen de cette correspondance, on saurait positivement les intentions de cette puissance ennemie, et il serait facile de déjouer ce projet et d'en profiter......

(1) Un compte-rendu, ou journal des conférences rédigé par le général Beauvais, envoyé de Stofflet, nous apprend en effet que le jour même de la signature de la soumission des royalistes, il y eut entre eux de vives et chaudes altercations, dans lesquelles les officiers de l'armée d'Anjou renouvelèrent les protestations que leur

les représentants prirent cinq arrêtés confirmatifs des dispositions convenues la veille, et en donnèrent avis à leurs collègues du comité de salut public dans les termes suivants :

« Nous vous annonçons, citoyens collègues, l'heureuse issue de nos conférences ; la pacification a été signée ce soir à six heures par les chefs des chouans, qui ont souscrit leur déclaration solennelle de se soumettre aux lois de la République, une et indivisible, et de ne jamais porter les armes contre elle. — Nous sommes rentrés de la Mabilais à Rennes avec tous ces chefs qui ont arboré la cocarde et le panache tricolore. La garnison était sous les armes, la musique nous précédait, les décharges d'artillerie annonçaient au loin la réunion de tous les Français de ces départements ; et partout sur notre passage, on criait : *Vive la République ! vive la paix ! vive l'union !* »

---

chef avait faites à la Jaunais avant de se retirer. — Si l'on tient les assertions de M. de Beauvais pour exactes, et je ne vois pas de raison pour penser le contraire, cet officier aurait été jusqu'à demander un vote par écrit sur la suspension de Cormatin. Et, démontrant que *la reconnaissance de la république* qu'on exigeait d'eux, comme première condition, n'était dans le cœur d'aucun des royalistes, il leur aurait demandé, *si leurs pères n'eussent pas rougi de prendre un tel engagement avec intention de violer leur parole ?.... — Mais, ajoute-t-il, des intérêts particuliers, la vanité et la peur avaient décidé de la paix !*

Un repas servi à l'hôtel de Cuillé, réunit les signataires du traité et servit à compléter ainsi cette journée, qu'on regarda, du moins pour le moment, comme une interruption apportée aux désastres de la guerre civile.

Le libre exercice du culte ; — l'incorporation dans les armées de la République, des chouans sans profession ; — le remboursement des bons émis par les insurgés jusqu'à concurrence d'un million 500 mille livres ; — d'égales indemnités aux propriétaires qui avaient souffert des excès de l'un ou de l'aute parti ; — et la rentrée pour les insurgés dans leurs biens ; ou s'ils ne le pouvaient, le droit au remboursement du prix de la vente : telles furent les clauses fondamentales de la convention souscrite, non par tous les chefs insurgés, mais par leur plus grand nombre, par ceux qui formaient le comité central de l'armée royale et catholique, par les commandants en chef de l'Ille-et-Vilaine, du Morbihan et des Côtes-du-Nord, par plusieurs autres chefs aussi ; mais non par M. de Frotté, par Coquereau, par Cadoudal dont l'autorité dans leurs cantons restait entière et fort redoutable.

Des hommes, hostiles à la République et plus ou moins favorables au traité qui venait de se conclure, ne tardèrent pas cependant à répandre

les bruits les plus malveillants sur la pensée intime du traité, sur ses suites, sur sa teneur même. — Ici et avec intention, on disait que les chouans *qui se trouvaient ou ne se trouvaient pas sur la liste des émigrés, rentreraient par le seul fait de la pacification, dans la jouissance de leurs biens;* là, *qu'on n'avait fait la paix qu'à condition de rétablir le trône et l'autel;* — *que des articles secrets avaient fixé au* 1.er *juillet* 1795, *la réhabilitation des enfants de Louis XVI, leur remise aux Vendéens et la rentrée en masse des émigrés éloignés de leur pays.* Et, pour prouver tant d'absurdités, qu'on nous passe l'expression, on fabrique d'abord un avis supposé des membres du Comité de Salut Public à Guezno, sur la nécessité de reprendre les hostilités, parce que *le moment approchait, où, d'après l'article* 2 *du traité secret, il faudrait leur présenter une espèce de monarchie et leur montrer ce* BAMBIN *pour lequel ils se battent!......*

Mais nous venons, sans détour et sans arrière-pensée, de livrer à la publicité la correspondance des Représentants dans ce qu'elle eut de plus intime. Comment se fait-il qu'aujourd'hui encore, nous ayons à relever d'aussi grossiers mensonges, et comment, se fait-il, que nous retrouvions dans

l'écrit apologétique de M. de Châteaubriand sur la Vendée, dans les mémoires de M. La Roche-Barnaud et dans ceux de M.me de Créqui, ces mêmes mensonges, et à leur appui la lettre supposée des membres du Comité de Salut Public à Guezno, prétendue lettre qui fut, pour la première fois, publiée dans le mémoire de Desoteux, dit baron de Cormatin, que nous avons déjà convaincu de faux et de perfidie au sujet des pouvoirs qu'il produisit au nom de Puisaye qu'il supposait en Bretagne, quand il se trouvait à Londres. — Mais la scène commence évidemment à se dérouler aux yeux les moins clairvoyants, et nous n'aurons, ainsi que nous l'avons toujours fait, qu'à suivre les événements, pour qu'ils se présentent sous leur véritable jour.

A peine, en effet, le traité de la Jeaunais avait-il été souscrit, que le baron de Cormatin réimprima, sous le titre de *Parole de Paix*, la déclaration primitive, où il avait adroitement parlé *du caractère physique et moral des Français*, *qui ne pourraient être heureux que sous un gouvernement monarchique*. Profitant du premier élan de la joie publique, il avait inséré, à la suite de cette pièce, écartée dès le début des conférences, l'un des arrêtés relatifs à la pacification de Charette, qui, en re-

produisant le nom des Représentants signataires de la pacification, donnait une sorte d'authenticité à ses paroles..... Mais qu'on ne pense pas qu'alors même cette conduite et cette perfidie aient passé inaperçues : Brue, en rentrant de Nantes à Vannes, s'en était plaint à ses collègues ; et si les inconséquences de Cormatin ne furent pas dès lors redressées, c'est qu'envisageant les choses d'un point de vue plus élevé, Guezno et Guermeur se contentèrent d'observer que : *si les préambules de Charette et des autres chefs présentaient des réflexions qui n'étaient point d'une exacte vérité, c'est qu'ils avaient voulu pallier leurs fautes et ménager leur amour propre offensé de la résipiscence que leur commandaient leurs propres intérêts. Mais, que nous importent leurs réflexions, s'ils tiennent à leurs engagements, comme nous aimons à le croire, et s'ils parviennent surtout à nous procurer la paix intérieure.*

Mais les suites de la pacification vont s'accomplir promptement, et se dérouler devant nous, et les personnes auxquelles il pourrait rester quelque doute sur la moralité et la bonne foi des deux partis, ne manqueront pas de remarquer, sans doute, combien les assertions de Cormatin

étaient grossières et inconséquentes, si l'on réfléchit que les hommes que M. de Chateaubriand suppose un instant avoir consenti à la réhabilitation des Bourbons avaient pour la plupart voté la mort de Louis XVI ou concouru à sa chute (1). Quant à la lettre même que Cormatin fait souscrire aux membres du Comité de Salut Public, les faits seuls ne tarderont pas à nous donner le secret de cette manœuvre, et nous aurions réellement honte de reproduire cette pièce, tant ses termes et son style nous paraissent peu en rapport avec les noms de Treilhard, de Sieyes, de Doulcet, de Rabaud et de Cambacerès, par qui il l'a fait souscrire. D'ailleurs, on trouve cette pièce dans le mémoire justificatif de Cormatin et dans les écrits de M. de la Roche-Barnaud et de M.me de Créqui : sa lecture, pour les personnes qui voudront la connaître, suppléera à tous nos commentaires.

FIN DU 4.e VOLUME.

---

(1) Et dans quel moment suppose-t-il qu'ils traitaient de la rentrée des Bourbons ? quand la République, après avoir conquis la Hollande, forçait la Prusse et l'Espagne à une paix honteuse !

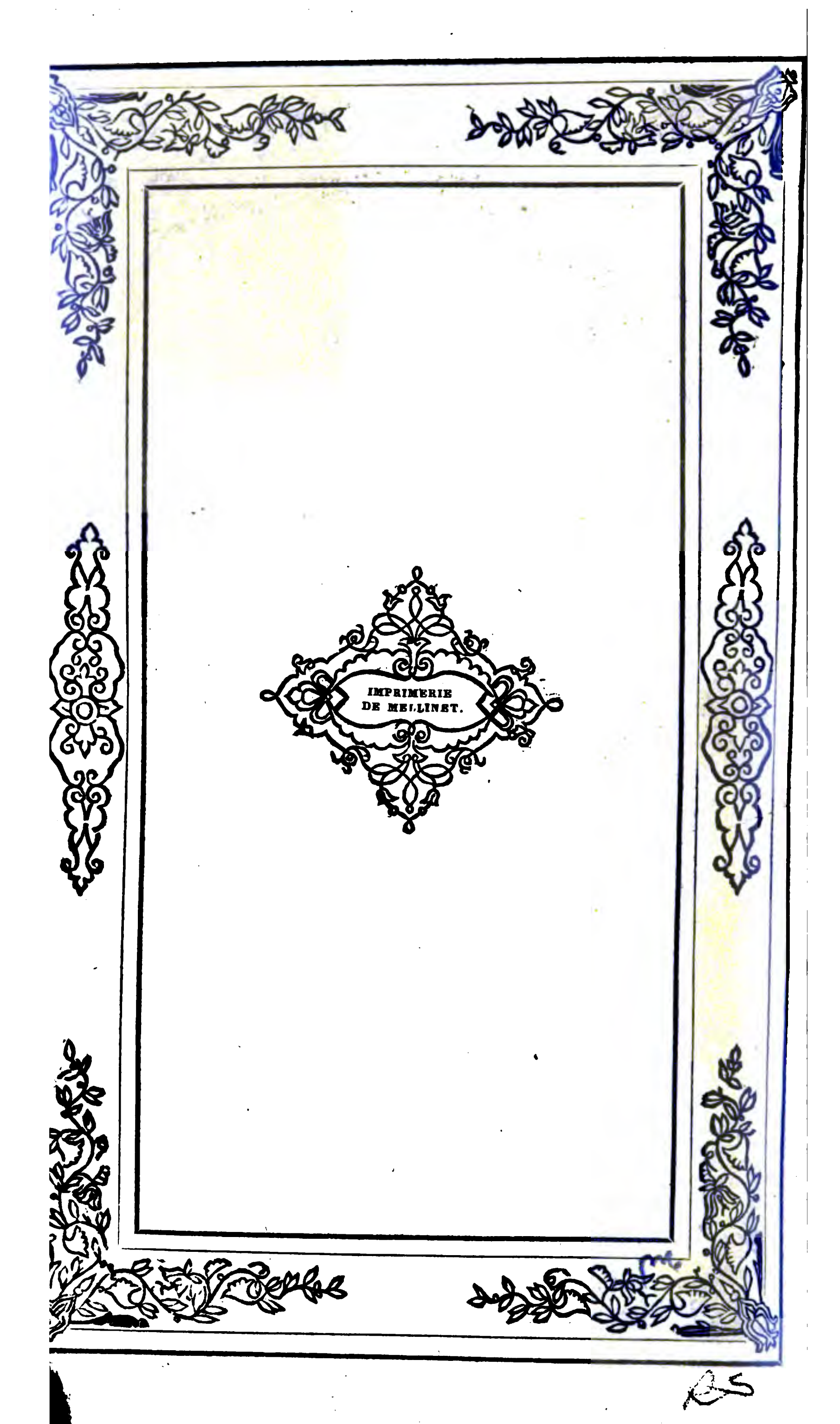
TABLE DU 4.e VOLUME

DE L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION.

SUITE DU LIVRE SEPTIÈME.

LIVRE HUITIÈME.

FIN DE LA TABLE DU QUATRIÈME VOLUME.


IMPRIMERIE
DE MELLINET.

